

Le retour du loup dans les Alpes françaises

Actes du séminaire de restitution du programme LIFE
Lyon, les 9 et 10 décembre 2003



**MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE
ET DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DES AFFAIRES RURALES**

Le retour du loup dans les Alpes françaises

*Actes du séminaire de restitution du programme
LIFE
Lyon, les 9 et 10 décembre 2003*

Mars 2004

Coordination : DIREN Rhône-Alpes

Rédaction : Pierre Salès , Véronique Genevey

Partenaires officiels du programme LIFE:

- Commission européenne - DG XI - Unité XI.D.2 - 200, rue de la Loi - B-1049 BRUXELLES
- Ministère de l'écologie et du développement durable - DNP - 20 avenue de Ségur – 75302 PARIS 07 SP
- Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales - DGFAR – 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP
- Office national de la chasse et de la faune sauvage - 85bis, avenue de Wagram - BP 236 – 75822 PARIS Cedex 17
- Parc national du Mercantour - 23, rue d'Italie - BP 316 - 06006 NICE Cedex 1
- Université J Fournier - Laboratoire de biologie des populations d'altitude - BP 53 – 38041 GRENOBLE Cedex 9
- Direction régionale de l'environnement - Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Le Tholonet - BP 120 – 13603 AIX EN PROVENCE
- Direction régionale de l'environnement - Rhône-Alpes - 208 bis, rue Garibaldi – 69422 LYON Cedex 03
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Ain - 4, bd Voltaire – 01012 BOURG EN BRESSE Cedex
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Alpes de Haute-Provence - 68, bd Gassendi - BP 217 – 04003 DIGNE LES BAINS Cedex
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Hautes-Alpes - 5, rue des Silos – BP 12 - 050008 GAP Cedex
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Alpes Maritimes - Centre administratif départemental – BP 3038 - 06201 NICE Cedex 3
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Drôme - 33, avenue de Romans – BP 2145 – 26021 VALENCE Cedex
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Isère - 42, avenue M. Berthelot – BP 31 – 38040 GRENOBLE Cedex 9
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Savoie - 83, avenue de Lyon – 73018 CHAMBERY Cedex
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Savoie - Cité administrative – rue Dupanloup – 74040 ANNECY Cedex
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Var - Cité administrative – Place Noël Blache - BP 122 – 83071 TOULON Cedex
- Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Vaucluse -Cité administrative – Cours Jean-Jaurès - BP 1055 - 84099 AVIGNON Cedex 9

Référence : Salès P., Genevey V. Le retour du loup dans les Alpes françaises, actes du séminaire de restitution du programme LIFE, Lyon les 9 & 10 décembre 2003. 208 p.

Retrouver les informations sur le site internet du Ministère de l'écologie et du développement durable consacré au retour du loup dans les Alpes françaises :

<http://www.loup.environnement.gouv.fr>

Avant-propos

Le programme LIFE « le retour du loup dans les Alpes françaises » porté par le ministère de l'écologie et du développement durable en collaboration avec le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, avait trois objectifs principaux fixés pour les années 2000 à 2003 :

- définir une stratégie nationale de gestion du loup dans un territoire où s'exercent des activités pastorales,
- garantir l'intégration durable des mesures de prévention aux méthodes traditionnelles de travail des professionnels, dans les zones de présence permanente du loup,
- pérenniser la gestion du loup et contenir les dommages qu'il cause non seulement pour favoriser son acceptation sociale mais également pour garantir l'état de bonne conservation de cette espèce protégée au niveau national et européen.

Le financement de ce programme a été assuré par l'Union européenne à hauteur de 40% et par l'Etat français pour les 60 % restants (ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture).

Ce programme avait un caractère expérimental fort et devait permettre d'initier une politique s'inscrivant dans un plus long terme. Il a été très rapidement amplifié pour faire face aux demandes de prévention sur l'ensemble de l'arc alpin, dans le cadre de la stratégie nationale élaborée en 2000, dénommée « dispositif de soutien du pastoralisme et de gestion du loup dans la partie française de l'arc alpin ». Les discussions passionnées ont montré l'intérêt de la démarche et ont mis en exergue les divergences encore tenaces entre les tenants de l'activité pastorale et ceux de la préservation du loup. La mise en place de la stratégie en a certes été rendue délicate mais cela a permis de centrer les efforts sur la conciliation des principaux enjeux, à savoir le maintien de l'activité pastorale et la conservation de cette espèce protégée. Ce séminaire, organisé les 9 et 10 décembre 2003 à Lyon par la Direction régionale de l'environnement de la région Rhône-Alpes, a permis de dresser un bilan des actions marquantes de ce programme et de débattre des attentes des acteurs locaux directement aux prises avec le prédateur et d'évoquer les propositions de l'Etat pour les années à venir.

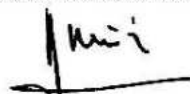
Le suivi mis en place en France notamment par l'analyse génétique a permis d'enrichir notre connaissance sur la biologie de cette espèce, ses déplacements et de confronter notre expérience avec celles des scientifiques d'autres pays européens où l'espèce est présente.

Face aux problèmes de prédation du loup sur les troupeaux, l'analyse des moyens de prévention mis en place en zone de pastoralisme et les témoignages des éleveurs ont permis de rendre compte de la difficulté de l'adaptation des pratiques pastorales dans les secteurs à loup et de l'investissement humain qu'elle demandait.

La communication pendant le programme LIFE s'est voulue objective et partagée. La présentation des outils développés et son bilan d'évaluation ont montré l'effort qu'il convient de poursuivre auprès de tous pour que la « communication » contribue encore mieux à la vulgarisation des techniques de prévention, au partage de nos connaissances tout en restant un support de débats et d'expression pour tous les acteurs.

Au moment où nous sommes amenés avec les élus, les organismes professionnels agricoles et les associations à définir une nouvelle stratégie nationale, les acquis de ces quatre années du programme LIFE et le retour de ces échanges sont des éléments précieux à prendre en compte pour répondre aux questions délicates de l'adaptation des pratiques pastorales et de la maîtrise de l'expansion démographique et territoriale du loup.

Le Directeur général de la
forêt et des affaires rurales



Alain MOULINIER

Le Directeur de la nature et
des paysages



Jean-Marc MICHEL

Sommaire

AVANT-PROPOS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	9
PREMIERE SESSION : SUIVI DE L'AIRE DE REPARTITION DU LOUP ET DES DOMMAGES	11
1^{ère} tribune : Pourquoi et comment suivre un grand carnivore ?	11
Introduction de Pierre Migot de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.	11
2^{ème} tribune : évolution des statuts de l'espèce, méthode de suivi de l'espèce	15
Christophe Duchamp, biologiste chargé du suivi de l'espèce à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : évolution des statuts de l'espèce et des dommages aux troupeaux.....	15
Pierre Taberlet directeur de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) – Laboratoire d'Ecologie Alpine, Grenoble – chargé de mettre au point et d'évaluer les outils moléculaires applicables au suivi du loup en France.	21
Christophe Duchamp : mise en œuvre du réseau. Méthodes indiciaires, méthodes génétiques, résultats.	25
Première séance de questions	29
2^{ème} tribune - suite : dommages aux troupeaux, compensations, régime alimentaire ..	35
Christophe Duchamp – biologiste chargé du suivi de l'espèce à l'ONFCS : mise en œuvre du réseau pour permettre la compensation des dommages aux troupeaux	35
Gérard Millisher – Agent technique de l'Environnement, Parc National du Mercantour, Chargé de constater les dommages aux troupeaux domestiques	39
Jean-Pierre Serres, chef du service départemental des Hautes-Alpes à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.....	40
Patrice Béringier technicien de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Drôme, chargé du dossier loup à l'échelle départementale.....	42
Exposé complémentaire sur l'analyse alimentaire par Christophe Duchamp, biologiste chargé du suivi de l'espèce à l'ONFCS.	43
Deuxième séance de questions	47
3^{ème} tribune : La dimension internationale - contraintes, expériences, gestion transfrontalière	49
Benoît Lequette – biologiste, chef du service scientifique du Parc national du Mercantour : synthèse sur l'expansion du loup en Europe ; nature des conflits lors d'interactions entre l'homme et le loup ; regard européen sur la nécessité d'une gestion transfrontalière.	49

Juan-Carlos Blanco – biologiste, chargé du plan de gestion loup en Espagne : statut et évolution du loup en Espagne.	55
Jean-Marc Weber, biologiste – KORA (Projets de recherches coordonnés pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse) : le retour du loup en Suisse.	61
Luigi Boitani, biologiste – Université de Rome et référent du LCIE. : statut de la population de loups en Italie, évolution des effectifs et de l’aire de distribution, dommages aux troupeaux et réflexions sur la gestion du loup.	65
DEUXIEME SESSION : MOYENS DE PREVENTION ET PASTORALISME	71
1^{ère} tribune : mise en place des moyens de prévention sur l’arc alpin	71
Introduction : Mireille Jourget, directrice de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Hautes-Alpes.	71
Véronique Genevey, chargée de mission, DIREN Rhône-Alpes : bilan des moyens de prévention mis en place dans le programme LIFE.	73
Michèle Quiblier, CERPAM (Centre d’études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée) : les diagnostics pastoraux.	81
Pascal Grosjean, technicien à la direction départementale de l’agriculture et de la forêt de la Savoie : les chalets et les abris de bergers.	87
2^{ème} tribune : Témoignages	93
Cendrine Bornerand, chargée de mission pastoralisme, Savoie : le rôle du technicien pastoral LIFE.	93
Marie Diémert, technicienne LIFE, Alpes-Maritimes : les parcs de regroupement nocturne.	95
Alexandra Moret, technicienne LIFE, Hautes-Alpes : les aides bergers	96
Christèle Durand, coordinatrice chiens de protection , LIFE, Drôme : les chiens de protection	97
Christophe Duchamp (ONCFS) : bilan de l'efficacité des moyens de protection	103
Jean-Lucien Audier-Merle, éleveur sur la commune d’Abriès, Parc naturel régional du Queyras.	104
Roger Minard, berger professionnel, Parc naturel régional du Queyras.	106
Troisième séance de questions	107
3^{ème} tribune : Expériences locales	111
Bernard Esmieu, Maire de St Crépin : expérience d’un élu.	111
Jean-Pierre Imbert, éleveur et représentant de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes.	112
Maurice Girard, président de l’Association des éleveurs savoyards employeurs d'aides bergers.	114
Stéphanie Larbouret, animatrice de l’Association pour la promotion du pastoralisme dans les Alpes-Maritimes (APPAM).	115
Laurent Poudroux, agent de la brigade d’intervention équestre : expérience du Parc naturel régional du Vercors.	117
Pierre Weick, directeur du Parc naturel régional du Vercors : l’expérience du PNR du Vercors.	119
Quatrième séance de questions et témoignages de la salle	125

TROISIEME SESSION : LA COMMUNICATION DU PROGRAMME LIFE	129
1^{ère} tribune : La dimension humaine des conflits.....	129
Isabelle Mauz, CEMAGREF Grenoble (Centre d'études sur le machinisme agricole et le génie rural des eaux et forêts) : la dimension humaine des conflits.	129
Cinquième séance de questions et témoignages.....	135
2^{ème} tribune : la stratégie de communication, les outils réalisés et leur évaluation....	137
Mauricette Steinfelder, Directrice adjointe – DIREN PACA : historique et stratégies de communication du programme Life (2000-2003).....	137
Florent Favier, chargé de communication du programme LIFE.....	140
Georges Seimandi, de la société Sémaphores : résultats de l'évaluation de la communication du programme LIFE.....	142
Sixième séance de questions et témoignages.....	147
3^{ème} tribune : table ronde – les axes stratégiques et les outils	155
Michel Blanchet, directeur scientifique du Parc naturel régional du Queyras.	155
Laurent Garde, ingénieur écologue au CERPAM (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes - Méditerranée)	159
3^{ème} tribune (suite) : table ronde – film « éleveurs et bergers face au loup »	162
Jean-Pierre Cavallo, éleveur ovin dans les Alpes-Maritimes.	162
Pascal Grosjean, technicien à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Savoie.....	163
Sylvain Menoud, réalisateur du film « Eleveurs et bergers face au loup ».	163
3^{ème} tribune (suite) : table ronde – l'Infoloups	165
Marie Lamontellerie, éleveuse ovin dans la Drôme.	165
Véronique Champion-Vincent, chercheur au CNRS, à la Maison des Sciences de l'Homme.....	166
3^{ème} tribune (suite) : table ronde – film « observation en vision nocturne d'attaques de loups »	167
Albin Liborio, technicien au Parc national du Mercantour.....	168
Bernard Bruno, éleveur dans les Alpes-Maritimes	168
Cécile Dubuit, psychosociologue environnementaliste.	170
Septième séance de questions.....	173
QUATRIEME SESSION : BILAN DU PROGRAMME LIFE ET PERSPECTIVES	177
Synthèse des trois sessions techniques.....	177
Pierre Migot, directeur du CNERA-PAD – ONFCS, rapporteur de la session « suivi de l'aire de répartition du loup et des dommages »	177
Mireille Jourget, directrice de la DDAF des Hautes-Alpes : rapporteur de la session « moyens de prévention et pastoralisme »	180
Guillaume Le Réveillé, DIREN Rhône-Alpes, rapporteur de la session « la communication du programme LIFE ».....	182

CONCLUSION DU SEMINAIRE : LES REFLEXIONS EN COURS SUR LA STRATEGIE NATIONALE	185
Débat, séance de questions	185
Conclusions du Ministère de l’agriculture, de l’alimentation, de la pêche et des affaires rurales et du Ministère de l’écologie et du développement rural	195
Intervention de Gilles Kleitz, DGFAR, Ministère de l’agriculture, de l’alimentation, de la pêche et des affaires rurales :	195
Intervention de Jean-Marc Michel, Directeur de la Nature et des Paysages, ministère de l’écologie et du développement durable.	197
ANNEXE.....	201

Introduction

Olivier Turquin, professeur associé à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble, animateur du séminaire de restitution.

J'ai la charge d'animer ces deux journées, au cours desquelles nous aurons l'occasion d'écouter de nombreuses interventions, témoignages et points de vue complémentaires, de participer à des tables rondes et des séances de questions.

Ces deux journées feront le bilan du programme LIFE sur le retour du loup dans les Alpes françaises. D'un caractère technique, elles ont pour but d'échanger les expériences et les résultats du travail mené au cours des 4 dernières années.

Le programme avait trois objectifs principaux :

- *définir une stratégie nationale de gestion du loup dans un territoire où s'exercent des activités pastorales.*
- *garantir l'intégration durable des mesures de prévention aux méthodes traditionnelles de travail des professionnels dans les zones de présence permanente du loup.*
- *pérenniser la gestion du loup et contenir les dommages qu'il cause, pour favoriser à la fois son acceptation sociale et la viabilité de l'espèce dans son aire de répartition naturelle.*

Trois objectifs ambitieux, sur lesquels beaucoup de choses ont été réalisées, avec des financements de l'Union Européenne, du ministère de l'écologie et du développement durable, du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. Nous allons présenter les actions les plus marquantes, des réflexions aussi, et sans doute un certain nombre de propositions. Sur chacune de ces sessions, des rapporteurs vont participer ou écouter attentivement.

Trois temps dans ce bilan : au cours de la première journée, on s'intéressera d'abord au suivi de l'aire de répartition du loup et aux dommages qu'il cause (première session). La deuxième session est consacrée aux moyens de prévention et au pastoralisme ; demain matin, lors d'une troisième session, nous nous intéresserons à la communication du programme LIFE. Et enfin, à la fin de la deuxième journée, nous ferons un bilan du programme et évoquerons les perspectives pour les années à venir.

Première session : suivi de l'aire de répartition du loup et des dommages

Rapporteur : Pierre Migot, ONCFS

1^{ère} tribune : Pourquoi et comment suivre un grand carnivore ?

Olivier Turquin : Pour commencer, et parce qu'il est aussi le rapporteur de la matinée, une introduction de Pierre Migot, directeur du CNERA- PAD (Centre national d'étude et de recherche appliquée – Prédateurs et animaux déprédateurs), organisme plus particulièrement chargé de la recherche au sein de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Introduction de Pierre Migot de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Je travaille au Centre National d'Etude et de Recherche Appliquée sur les Animaux Prédateurs et Déprédateurs au sein de l'ONCFS depuis une quinzaine d'années. Sur les dossiers grands prédateurs, nous travaillons dans trois champs de recherche appliquée :

- le suivi des populations
- les études biologiques utiles à la conservation ou la gestion des espèces (études sur le régime alimentaire, sur la dynamique des populations...)
- les expérimentations soit en matière de gestion de la faune, soit en matière de gestion de l'habitat de ces espèces.

Nous suivons donc les grands prédateurs depuis une vingtaine d'années – en particulier l'ours, qui a toujours été présent dans les Pyrénées. Par la suite, nous avons suivi le lynx, depuis son retour dans le massif du Jura à partir de la Suisse, et dans le cadre du programme de réintroduction dans le Massif vosgien. Et enfin, depuis dix ans nous suivons bien sûr le loup.

Pourquoi finalement suivre le loup, comme les autres grands prédateurs ? Avant tout pour répondre à une demande sociale, parce que ce prédateur ne laisse pas indifférent, et ce pour différentes raisons. La première d'entre elles est que ces animaux peuvent causer des dommages, en particulier sur les troupeaux ; parce qu'ils sont au sommet de la chaîne alimentaire ; parce qu'ils sont des

symboles et qu'ils représentent la qualité de la biodiversité dans les habitats.

Ces deux points sont importants : en ce qui concerne la gestion ou la conservation de ces espèces, pour que le débat soit serein, par rapport aux enjeux qui peuvent apparaître contradictoires entre questions de biodiversité et problèmes posés par ces espèces, il faut apporter des éléments d'information scientifiques et techniques qui soient concrets, précis, validés et partagés par tous.

Pour développer un petit peu, on peut dire que depuis que l'homme s'est sédentarisé et a développé l'élevage, il a cherché à protéger ses troupeaux en chassant les grands prédateurs, en particulier le loup. Mais en même temps, cette espèce a toujours fasciné l'homme : c'est un animal proche de lui, chasseur comme lui. Beaucoup d'indices témoignent de cette fascination historique, de cette relation un peu particulière (nombreux noms de lieux rappelant cette espèce, légendes, livres, contes, histoires impliquant cet animal,...).

Depuis la fin des années 1930, l'espèce avait disparu de notre pays, suite à une politique d'éradication. On avait presque oublié le loup. Pendant cette période, il y a bien eu quelques mentions de présence de loups dans notre pays. A partir de la fin des

années 70 et du début des années 80, les biologistes qui travaillaient sur les prédateurs et suivaient l'évolution de ces espèces en Espagne ou en Italie, avaient bien indiqué que cette espèce pourrait peut-être un jour se retrouver en France – mais personne n'osait finalement envisager cette éventualité. L'animal avait disparu, il était susceptible de poser des problèmes et personne n'avait envisagé la situation dans laquelle on se trouve au début des années 2000.

Les faits qui ont déclenché les opérations de suivi, ainsi que l'implication des différents acteurs, sont les observations menées en 1992 dans le Parc National du Mercantour. Les pouvoirs publics ont alors pris conscience, par des témoignages fiables, dans une zone permettant d'héberger cette espèce du fait de la présence de proies sauvages, que les deux animaux observés amorçaient peut-être le retour de l'espèce dans notre pays. Peu de temps après cette prise de conscience, le débat a repris de manière passionnée, surtout après les premiers constats de dommages.

Il devenait donc impératif d'organiser le suivi de l'espèce pour répondre aux questions que se posaient les différents protagonistes : combien y a-t-il de loups ? Où sont-ils ? Est-ce que c'est bien le loup qui a attaqué mon troupeau ? Est-ce que les loups vont faire disparaître les populations de grand gibier ? Voilà les questions immédiates qui ont été posées. C'est ainsi que dès 1993, quelques mois après les premières observations dans le Mercantour, avec les pouvoirs publics et d'autres institutions (Parc National du Mercantour, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Alpes-Maritimes...), nous avons déjà en place un dispositif de suivi. Ce dispositif, appelé *Réseau loup*, implique de nombreux partenaires. Pour sa mise en place, on s'est inspiré des réseaux créés pour assurer le suivi d'autres espèces (ours et lynx).

Deux grandes missions sont confiées à ce réseau : développer le système de suivi de l'espèce et organiser l'investigation pour identifier et suivre les dommages, ceci dans le but de mettre en place le dispositif de

compensation des dommages auquel ce réseau contribue. C'est un bilan de ces deux éléments que nous allons vous présenter ce matin.

Avant de présenter ces résultats, quelques éléments de biologie concernant le loup qu'il faudra garder en mémoire pendant ces deux jours. On a souvent tendance à regrouper les grands prédateurs - loup, lynx, ours - avec deux notions : symboles de biodiversité et dommages sur les troupeaux. Mais dans les faits, ces espèces n'ont pas du tout la même biologie. Il faut le savoir, car on ne peut pas appliquer directement les mêmes méthodes de suivi, d'investigation, d'actions de protection ou de limitation des problèmes liés à ces espèces.

Premier point à signaler : le loup est une espèce difficile à identifier, parce qu'il peut être confondu avec le chien. A partir d'un indice, une observation, un témoignage, il est très difficile de dire si on a affaire à un loup ou pas, notamment dans les nouvelles zones de colonisation de l'espèce. C'est un problème qui explique en partie les délais nécessaires pour certifier la présence de cette espèce dans une nouvelle zone. Il a donc fallu développer des techniques appropriées, notamment la technique génétique. On a besoin de cet outil pour identifier les nouveaux secteurs de présence de l'espèce. D'autres techniques peuvent être utilisées pour identifier les zones où l'espèce se reproduit : technique des hurlements provoqués par exemple. De plus, les marques de prédation du loup sont voisines de celles du chien.

En comparaison avec d'autres prédateurs, on voit la problématique : les difficultés d'identification sont beaucoup moins marquées pour d'autres espèces comme l'ours et le lynx (silhouette et empreintes de pas très marquées pour l'ours ; pour le lynx, même si malgré la différence de taille, on peut confondre les empreintes avec celles d'un gros chat, d'autres indices sont facilement reconnaissables - indices de prédation caractéristiques sur les moutons ou le chevreuil notamment).

Le deuxième point concerne l'organisation des individus entre eux. D'un côté, l'ours et le lynx sont plutôt des animaux solitaires, territoriaux, qui ne se retrouvent qu'au

moment du rut, tandis que le loup vit en meute, c'est-à-dire en groupe. Au sein de la meute, il y a des individus dominants, et qui seuls participent à la reproduction, et des individus dominés. Ceci pose un problème particulier en matière de suivi des populations : comment suivre les populations pour à la fois connaître les tendances, l'évolution et l'avenir de la population ? On n'a pas identifié toutes les structures dans une meute, sans compter que certains animaux, les erratiques, sont en dehors de cette structure. Du fait de l'organisation des populations, il est plus difficile de localiser et d'identifier les populations de loups que celles de lynx et d'ours. Ce qu'il faut suivre, c'est le nombre des meutes – puisque c'est dans la meute que sont les individus reproducteurs. Finalement, en termes démographiques, un grand nombre d'individus ne servent pas directement à apporter des éléments reproducteurs dans la population. On peut donc avoir une population relativement élevée avec un petit nombre de reproducteurs, alors que dans une population de lynx ou ours, chaque individu mâle ou femelle participe au potentiel de reproduction.

En même temps, il faut connaître les variations au sein de la meute. Parce qu'il y a eu des problèmes de mortalité ou une mauvaise reproduction une année donnée, on peut avoir une meute constituée de 2 ou 3 individus. Mais ces effectifs peuvent passer rapidement du simple au double et on aura 5, 6 ou 7 individus à un moment donné. Pour les problèmes de gestion, et de prédation en particulier, il est important de connaître les variations d'effectifs d'une meute à un endroit et à un moment donné. On pourra ainsi essayer de comprendre pourquoi et comment les dommages ont lieu, s'il y a un rapport avec la taille de la meute ... Il n'est donc pas simple d'assurer à chaque instant le suivi de ces populations de loups. On ne retrouve pas cette complexité chez les autres prédateurs.

Le troisième point est que le loup est un carnivore, un prédateur que l'on peut qualifier d'opportuniste. C'est-à-dire, et on le verra dans les exemples de régime alimentaire que nous vous présenterons tout

à l'heure, que le loup est un animal qui se nourrit aux dépens des proies les plus nombreuses et les plus faciles à capturer. S'il y a des populations d'ongulés sauvages faciles à capturer - mouflon par exemple - le prélèvement est important. On pense bien sûr aussi au mouton, et là encore, les choses se passent différemment avec les deux autres prédateurs. Bien sûr on peut aussi avoir des problèmes avec l'ours et le lynx, sur les troupeaux d'ovins en particulier. L'ours est un animal omnivore : au cours de son cycle, il a besoin à certains moments de protéines animales. On a donc affaire à des cas de prédateurs qui peuvent être marqués ou qui peuvent aussi être liés à certains individus. Le lynx a davantage un comportement de chasseur. À l'affût, il peut à la limite se focaliser sur un chevreuil, juste à côté d'un parc à moutons, et sans attaquer le troupeau – parce que son instinct de chasseur se développe davantage sur le chevreuil.

Enfin le dernier point, lié à l'organisation en meutes, est le fort potentiel reproductif de l'espèce, et ceci de façon intrinsèque. L'évolution a fait que certains individus vivent dans la meute mais ne se reproduisent pas.

Ils sont, dit d'une manière générale, dominés par des mécanismes comportementaux. En conséquence : si on a des territoires favorables à cette espèce et où le loup n'est pas présent, ces individus vont en quelque sorte « essaimer ».

Si les conditions d'habitat, de ressources alimentaires, etc., sont réunies, le pouvoir de colonisation de cette espèce est grand et les possibilités d'extension des populations importantes. Beaucoup plus importantes que pour les deux autres espèces – lynx et ours - chez qui la colonisation va se faire beaucoup plus lentement. Le taux d'accroissement naturel est plus rapide chez le loup.

C'étaient là les quelques caractères biologiques qu'il me semblait important de rappeler et qui sont, à mon avis, fondamentaux par rapport à nos débats.

Pour les résumer, ce sont :

- les difficultés pour suivre l'expansion géographique et l'évolution des effectifs,

- si les conditions biologiques sont favorables : les potentialités de l'espèce pour coloniser de nouveaux milieux,
- les difficultés liées au caractère opportuniste du loup pour résoudre les problèmes de prédation sur les animaux domestiques.

Pierre Migot : *Je vais maintenant laisser la parole à Christophe Duchamp, qui est le biologiste recruté dans le cadre du programme LIFE pour coordonner, avec Thierry Dahier (*), le Réseau loup. Cette session a pour but de faire le point sur les travaux réalisés dans le contexte alpin avec notre équipe. Suivra une contribution de Pierre Taberlet, Directeur de recherche au CNRS, qui est notre partenaire pour tout l'aspect suivi et analyses génétiques. Pierre décrira les étapes de l'analyse génétique, les contraintes par rapport au matériel biologique. Nous aurons aussi la contribution de trois collègues du réseau loup : Gérard Millisher, qui travaille sur les constats de dommages sur le terrain au Parc National du Mercantour ; Jean-Pierre Serres, responsable au niveau départemental d'un service opérationnel de terrain, nous expliquera comment, à cette échelle, organiser le suivi. Et enfin, Patrice Beringer de la DDAF de la Drôme nous parlera de l'organisation administrative du suivi de cette espèce et de l'utilisation des résultats au niveau administratif.*

Enfin, je pense qu'il est important de comparer ce qui se fait en France et dans les pays voisins, à la fois sur le plan des connaissances et sur le plan de la gestion. C'est Benoît Lequette, responsable scientifique au Parc National du Mercantour qui introduira cette session, et nous aurons les expériences de nos collègues Juan Carlos Blanco, biologiste, coordinateur pour le compte du gouvernement espagnol de la recherche scientifique sur le loup ; Jean-Marc Weber, biologiste, correspondant scientifique pour l'administration suisse sur le loup. Et enfin, une intervention de Luigi Boitani, Professeur à l'université de Rome. Luigi est une référence pour cette espèce. Il nous présentera les résultats en Italie ainsi qu'une réflexion menée dans un cadre européen sur les outils et pistes pour gérer ou conserver cette espèce dans le contexte de l'Europe occidentale.

(*) : Thierry Dahier a été employé en tant que vétérinaire pendant tout le premier LIFE et la première partie du deuxième programme LIFE

Première session : suivi de l'aire de répartition et des dommages

2^{ème} tribune : évolution des statuts de l'espèce, méthode de suivi de l'espèce

Christophe Duchamp, biologiste chargé du suivi de l'espèce à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : évolution des statuts de l'espèce et des dommages aux troupeaux.

Je vais vous présenter les résultats d'un groupe de travail dont je me ferai le porte-parole : le *Réseau de correspondants grands carnivores loup-lynx*, structure que l'ONCFS est chargé d'animer. Dans un premier temps, je présenterai la structure de ce réseau, son fonctionnement, son rôle. On en viendra ensuite aux résultats avec nos connaissances sur l'aire de répartition du loup, son évolution depuis 1992 et des questions précises, par exemple : comment fait-on pour détecter sa présence sur de nouveaux secteurs ?

D'abord, je présenterai les résultats obtenus grâce à cette structure et à une méthode de suivi adaptée à la gestion de l'animal. Comme l'a signalé Pierre Migot, il n'y avait plus de loups en France depuis les années 1940 – ce qui signifie 50 ans de pastoralisme sans loup, avec des méthodes d'élevage qui ont donc évolué dans cette logique. Le loup est un événement nouveau, qui arrive dans l'écosystème en 1992 et amène forcément un premier constat : les dommages aux troupeaux domestiques. Ce constat est commun partout dans le monde, puisque l'espèce est de retour et colonise de nombreux pays – on le verra avec les intervenants extérieurs lors de la troisième tribune.

Par ailleurs, on a une espèce aux capacités de dispersion énormes et bien connues. L'espèce est très étudiée : plus de 100 articles paraissent chaque année dans les revues internationales et ce depuis les années 1940 environ. On connaît les distances de dispersion : des animaux ont été

suivis par télémétrie, essentiellement aux États-Unis, mais aussi en Europe.

Pour répondre à l'objectif de gestion des dommages, on avait besoin d'une structure capable de détecter la présence de cette espèce sur de grandes surfaces et dans les délais les plus brefs possibles.

L'objectif pourrait être de localiser l'espèce dans l'année, voire tous les deux ans ; tout cela dans un objectif triple :

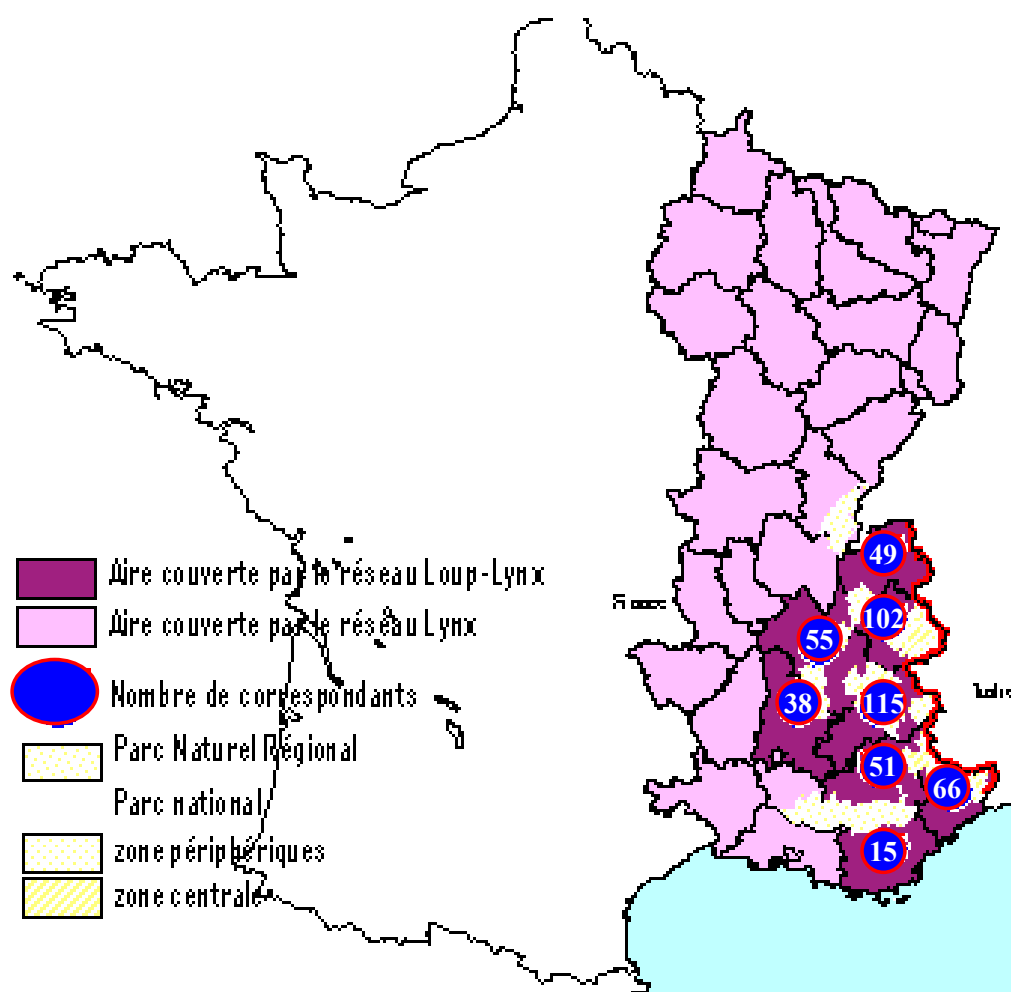
- le premier objectif est d'assurer un système de compensation des victimes, qui est une première solution d'urgence,
- le deuxième se situe dans une problématique de gestion : localiser les foyers d'attaque et les nouveaux secteurs de présence de l'espèce, pour cibler les actions de prévention,
- le troisième point est la connaissance de l'évolution des statuts de cette espèce protégée : savoir si la population augmente, si elle est stable, si elle diminue au cours du temps...

Cette structure s'appelle le *réseau Grands Carnivores Loup-Lynx*, puisque ses correspondants sont formés pour suivre à la fois le loup et le lynx.

Elle concerne actuellement les huit départements alpins, le dernier en date à avoir rejoint le réseau étant le département du Var.

Les correspondants sont répartis de manière inégale selon les départements (voir la carte 1) : ils sont 15 dans le département du Var, 115 dans le département des Hautes-Alpes, 102 en Savoie, 66 dans les Alpes-

Carte 1 : le réseau de correspondants Grands Carnivores Loup – Lynx



Maritimes, 49 en Haute-Savoie, 55 dans l'Isère... On a donc une aire assez vaste, surveillée de manière homogène grâce à une méthode censée rapporter tous les indices de présence et les vérifier. La force du réseau est surtout d'être une structure « multipartenaires », composée d'environ 85 % d'agents de l'Etat, des Ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture, de l'ONCFS, des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des gendarmeries, des douanes, de l'Office National des Forêts, j'en oublie certainement, etc..

Donc, deux objectifs sont attribués à ce réseau :

- rechercher et vérifier tout indice ou témoignage de la présence du loup ou du lynx,
- réaliser l'intégralité des constats de dommages pour permettre dans un premier temps la compensation.

Pour le relevé des indices, il s'agit surtout de relever les incohérences ; le suivi du loup étant, comme l'a dit Pierre Migot, beaucoup plus compliqué que celui du lynx. A partir d'une simple empreinte, on ne peut pas dire si c'est du loup ou du chien. Il faut beaucoup plus de critères convergents pour confirmer la présence du loup.

Voici quelques types d'indices que l'on peut relever (loup d'un côté, lynx de l'autre) (voir photos 1 à 10 – page suivante) :

- les traces,
- les excréments récoltés,
- les observations visuelles (la plupart du temps de très loin),
- la surveillance des dommages, avec le relevé des critères sur les proies domestiques,
- les hurlements ou les cris : un indice auquel on attache assez peu d'importance puisqu'il est très difficile de décrire un son – la seule possibilité étant de l'imiter,
- les cadavres de loups.

Cette collecte a lieu grâce à un système de fiches qui relèvent l'ensemble des critères techniques pour pouvoir arriver à une convergence de critères, pour pouvoir

affirmer qu'on a affaire à un loup d'une manière probable ou d'une manière confirmée - ou de l'exclure.

On dispose d'une base standardisée pour qualifier la fiabilité de tel ou tel indice, quelle que soit la personne qui effectue le relevé. La même chose a été instituée pour les constats de dommages, selon une méthode développée pendant 6 ans par Thierry Dahier.

Les différents types d'indices majoritairement relevés sont variables selon si le loup est ou n'est pas encore installé (voir page suivante le schéma 1 sur les différents types d'indices récoltés par département).

- dans l'Isère, où le loup est installé, on a essentiellement des traces, des fèces, des observations visuelles, des carcasses de proies sauvages,
- en Haute-Savoie où le loup n'est pas installé, ce sont essentiellement les observations visuelles qui constituent les premiers indices collectés.

En deuxième position arrivent les dommages aux troupeaux domestiques : malheureusement, c'est l'un des premiers critères en ligne de compte pour la détection de l'espèce.

Les outils pratiques pour ce suivi :

Ils sont utilisés à différents niveaux, comme l'a expliqué Pierre Migot, mais tous ont la même valeur - dans le sens où l'on peut arriver à déterminer la présence de loup par une seule belle trace ou sur une carcasse de proie fraîche, mais ils peuvent être limités par les conditions de terrain.

Ces méthodes de suivi sont :

- le suivi hivernal pour le repérage des traces dans la neige,
- le suivi estival pour détecter la reproduction, avec les hurlements provoqués,
- le contact du correspondant avec des tiers qui vont rapporter l'information. Le rôle du correspondant est alors de vérifier cette information et de relever tous les critères techniques disponibles,
- des outils plus perfectionnés comme le piège photo automatique, utilisé pour prendre aussi bien du loup ou du lynx,

Photos 1 à 10 : les indices de présence relevés par les membres du réseau Grands Carnivores Loup - Lynx



Légende :

Photos 1 et 3 : traces de loup et de lynx dans la neige – photos 2 et 4 : prélèvement d'excréments de loup et lynx - photos 5 et 6 : constats d'attaque sur faune sauvage – photo 7 : constat d'attaque sur faune domestique - photos 8 et 9 : cadavres de loup et de lynx – photo 10 : observation visuelle

- dernière méthode : la génétique qu'on appelle génétique non invasive. Sur ce thème, je laisse la parole à Pierre Taberlet.

Schéma 1 : Différents types d'indices majoritairement relevés par département

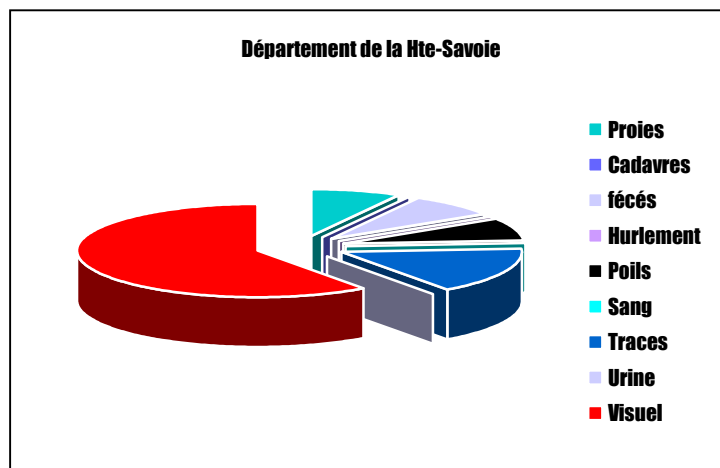
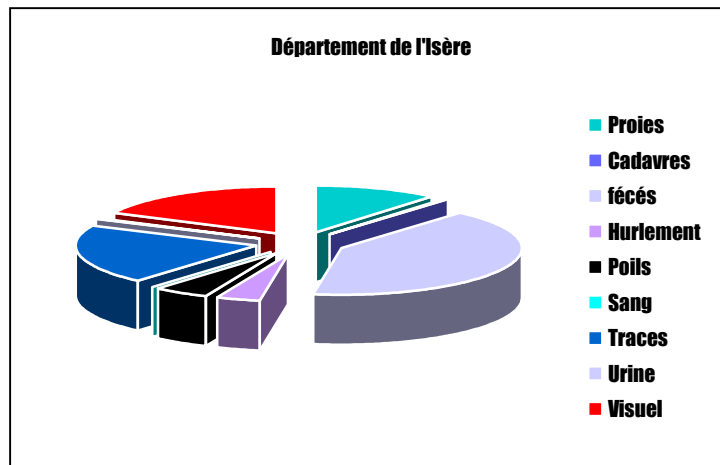
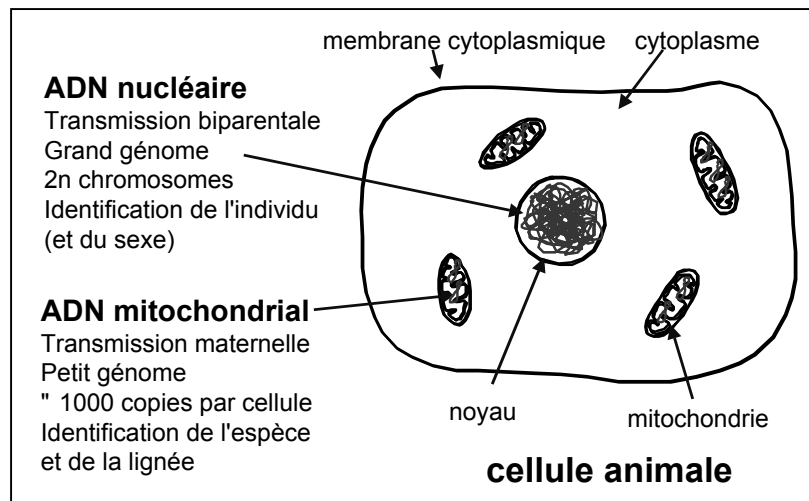


Schéma 2 : l'ADN dans les cellules animales



Pierre Taberlet directeur de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) – Laboratoire d’Ecologie Alpine, Grenoble – chargé de mettre au point et d’évaluer les outils moléculaires applicables au suivi du loup en France.

Nous travaillons sur la génétique depuis 1996 et ceci sur la demande du Ministère de l'environnement. À l'époque, notre thématique de recherche n'était pas le loup mais l'ours. Nous avons profité de nos connaissances sur l'ours pour travailler, à la demande du Ministère, sur le loup. La première question, en 1996, était de déterminer l'origine des loups du Mercantour. La deuxième était un peu plus complexe et concernait l'identification de l'espèce à partir d'indices collectés sur le terrain – donc à partir de poils ou de fèces. La troisième question se rapportait à l'identification des individus et du sexe, également à partir d'indices collectés sur le terrain.

D'une manière générale, quand on effectue une analyse génétique, la première étape est la collecte du matériel sur le terrain - une étape très importante, dont dépend tout le reste de l'étude. Des échantillons très anciens, dégradés, etc. posent des problèmes par la suite, problèmes parfois insolubles d'un point de vue technique et génétique. Il faut aussi savoir qu'une grande partie des risques d'erreurs peut provenir du moment de la collecte : autour d'un dégât, si on collecte des crottes d'un animal autre que celui qui a commis l'attaque, il est clair que l'étude génétique ne sera au bout du compte pas correcte, simplement parce que la collecte n'a pas été faite de manière optimale.

Au laboratoire, nous extrayons l'ADN (acide désoxyribonucléique), et nous l'amplifions par la méthode PCR (Polymerase Chain Reaction). Les techniques sont les mêmes que celles utilisées par la police scientifique, à la différence près qu'elle travaille sur l'homme avec des protocoles validés au niveau mondial depuis assez longtemps. Quand on travaille sur un animal sauvage, il faut développer des protocoles spécifiques - ce qui représente une certaine difficulté au

niveau technique. Ensuite, on analyse sur un séquenceur automatique et on interprète les résultats.

Juste un bref rappel de génétique (voir le schéma 2), pour vous replacer dans le contexte et préciser ce que l'on peut faire : une cellule animale contient deux types d'ADN. Le premier est l'ADN mitochondrial, situé dans les mitochondries. Il est présent à un grand nombre de copies par cellule, environ 1000 copies. À cause de sa présence en grand nombre, ce type d'ADN est relativement facile à étudier. Par contre, il a plusieurs inconvénients : il n'est transmis que par les femelles. Il nous permet d'identifier à la fois l'espèce et la lignée : on peut différencier le chien du loup avec une séquence de cet ADN. Ensuite, si c'est du loup, on arrive à reconnaître de quelle origine provient ce loup.

À côté de cela, on a l'ADN nucléaire, énorme génome transmis par les deux parents (transmission dite biparentale). Avec cet ADN, on arrive à identifier l'individu et son sexe. On a donc deux types d'ADN et deux types d'analyses : une analyse relativement facile avec l'ADN mitochondrial et une analyse plus difficile au niveau technique avec l'ADN nucléaire.

Identification de l'espèce et de la lignée

On est donc capable d'utiliser des poils ou des crottes comme source d'ADN pour en tirer certaines conclusions sur l'identification de l'espèce et de la lignée. Ce qui est intéressant, c'est qu'en 1996, on s'est rendu compte que la lignée italienne de loups possédait une séquence tout à fait caractéristique, qui n'a toujours pas été retrouvée par ailleurs à l'heure actuelle, sauf dans des échantillons historiques autre part en Europe. C'est intéressant, parce que ça veut dire qu'on arrive en fait à identifier de façon certaine la lignée italienne.

Schéma 3 : identification de l'espèce et de la lignée à partir du polymorphisme de l'ADN mitochondrial

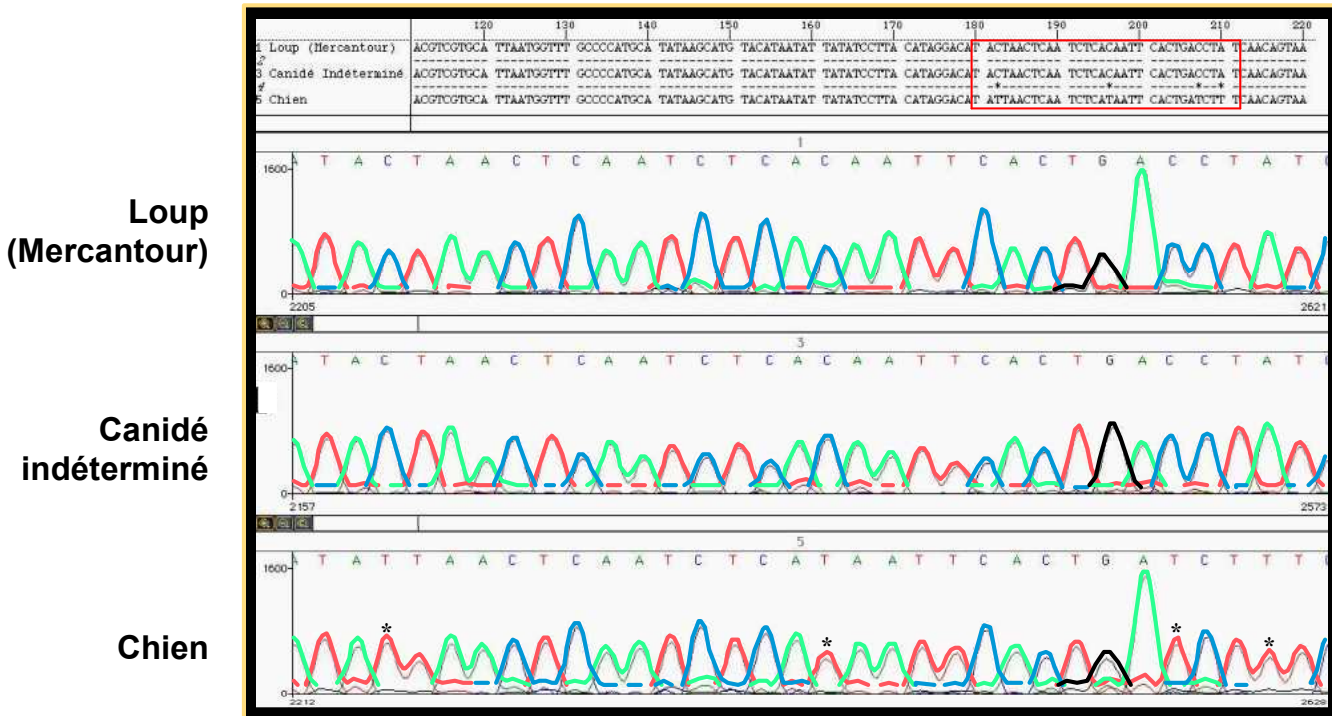
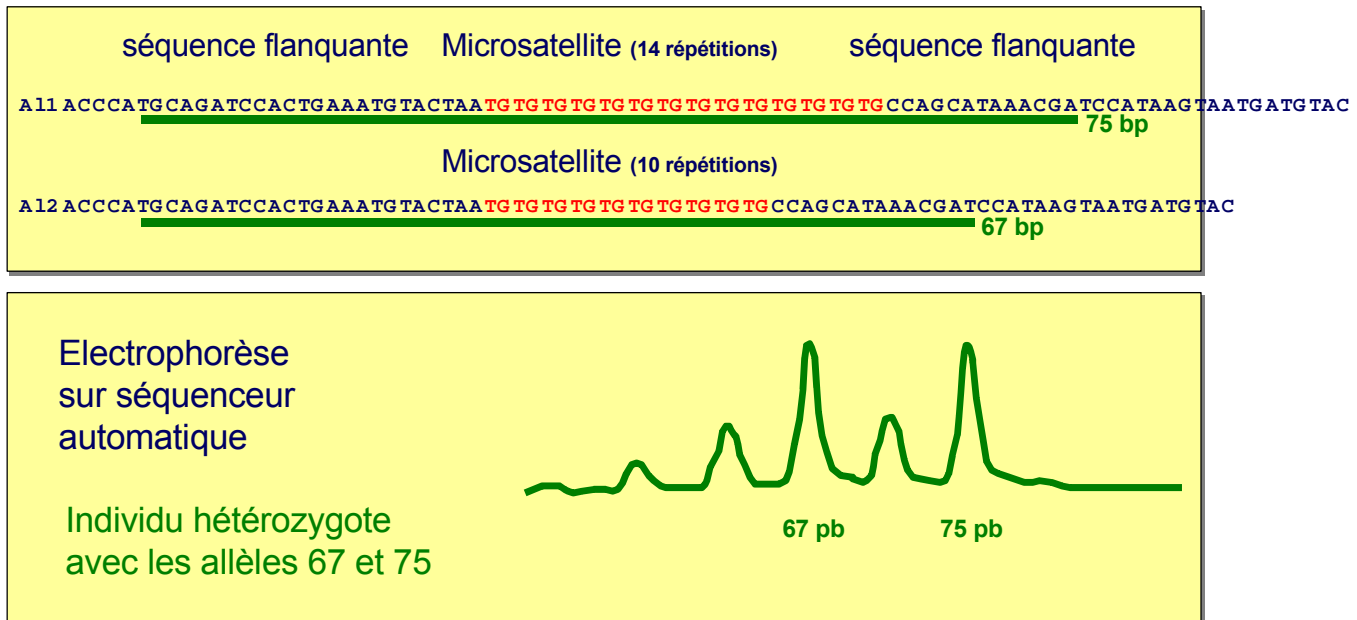


Schéma 4 : les microsatellites de l'ADN



Par contre, c'est vrai qu'avec l'ADN mitochondrial, il peut y avoir le problème des hybrides : on pourrait confondre un hybride (par exemple louve-chien) avec un loup, puisque l'individu possède l'ADN mitochondrial de sa mère. Heureusement, d'après les analyses génétiques que l'on a faites pour l'instant, les hybrides ne semblent pas être très fréquents. Mais il y a là une possibilité d'éventuelles erreurs.

Voici un petit exemple (voir le schéma 3) pour montrer le type de résultats que l'on obtient en comparant la séquence d'un loup du Mercantour fourni comme référence avec une séquence de chien (on connaît des centaines de séquences de chiens différentes ; en voici une). Une petite étoile sur le graphique marque chaque différence avec la séquence du loup du Mercantour. Quand on a un « canidé indéterminé », on compare les séquences avec d'autres bases de données, et on voit que cette séquence, par exemple, correspond exactement, sur toute sa longueur à celle du loup du Mercantour. On en déduit que c'est un loup de lignée italienne.

Pour conclure sur l'ADN mitochondrial, il est possible de discerner le chien du loup à partir d'indices collectés sur le terrain. La lignée italienne est identifiable d'une manière parfaitement certaine - mais il reste le problème des hybrides.

Une remarque : si on était en Europe de l'Est, l'identification ne serait pas aussi fiable, car on a trouvé quelques indices génétiques de loups chez les chiens, c'est-à-dire qu'il y a eu au niveau historique quelques croisements. L'identification reste fiable à peut-être 95, 96 ou 97 % mais pas à 100 % comme dans le cas de la lignée italienne.

Identification individuelle

Toujours avec des poils ou des crottes comme source d'ADN, on utilise des régions hyper-variables de l'ADN nucléaire appelées microsatellites - c'est exactement la même approche que la police scientifique. On identifie le sexe par l'analyse d'une séquence présente uniquement sur le chromosome Y. Par contre, les analyses sont difficiles en raison des faibles quantités

d'ADN disponibles. On est dans une situation très difficile au niveau technique, aux limites de ce qui est possible actuellement. La solution est ce qu'on appelle l'approche multitube, c'est-à-dire qu'on répète plusieurs fois les expérimentations. Une petite illustration pour clarifier ce qu'est un microsatellite : dans l'ADN, une répétition de deux paires de base GT GT... Vous savez que chaque individu possède de l'ADN, un qui provient du père et un de la mère ; sur l'exemple présenté sur le schéma 4 celui du haut avec 14 répétitions et celui du bas avec 10 répétitions. La technique consiste à amplifier un fragment d'ADN qui comprend ce microsatellite et ensuite de mesurer la longueur du produit amplifié sur un séquenceur automatique. Dans ce cas, on voit qu'on a en fait deux longueurs différentes qui correspondent à deux allèles, un à 67 paires de base, l'autre à 75 (on dit que l'individu possède ces deux allèles). Si on répète cela sur six microsatellites pour le loup, on arrive à faire une carte d'identité relativement unique de l'individu.

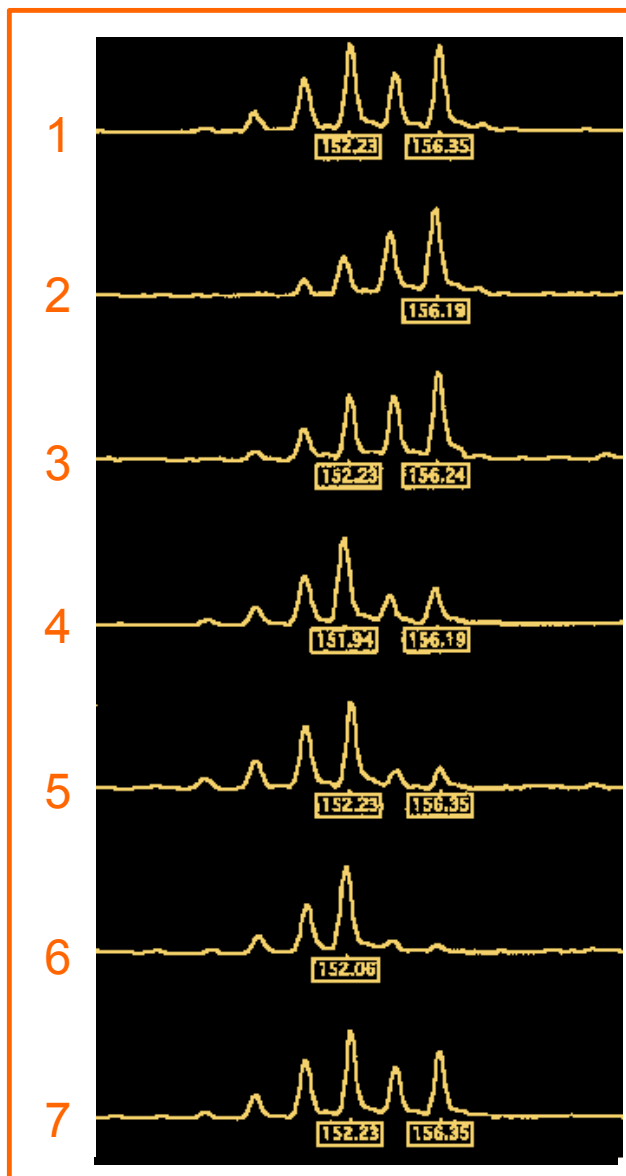
Voici un exemple du type de problèmes que l'on peut rencontrer, avec les expérimentations conduites il y a quelques années sur Cannelle, la seule ourse femelle autochtone des Pyrénées (voir le schéma 5 page suivante). On a extrait de l'ADN à partir d'une seule crotte, un même extrait qu'on a divisé en différents échantillons, et on a fait exactement la même expérimentation avec les sept échantillons de l'extrait.

Qu'est-ce qu'on obtient ? On voit tout de suite que l'individu possède deux allèles, mais que sur l'expérimentation N° 2 et N° 6, on a loupé un allèle. Ce qui veut dire que si on n'avait fait que ces deux expérimentations, on aurait obtenu au bout du compte une carte d'identité génétique fautive. La seule façon de s'en sortir est donc de répéter les expérimentations. Cela prend plus de temps, coûte plus cher et donc pose des problèmes au niveau technique et financier.

Le problème reste les faibles quantités d'ADN disponibles.

Schéma 5 : Problème des faibles quantités d'ADN

Sept expérimentations indépendantes utilisant le même extrait d'ADN (fèces de Cannelle)



Grâce à l'aide du ministère de l'environnement sur les projets ours, on a pu développer cette approche multitube dans ce laboratoire – et c'est vrai qu'au niveau mondial, nous avons été parmi les premiers sur cette voie. On possède maintenant plus d'une dizaine d'années d'expérience sur la question. Grâce à l'approche multitube, on arrive maintenant à fournir des résultats fiables.

Donc il n'y a pas de problème tant qu'on a assez d'ADN. Sans quoi, malgré l'approche multitube, on ne peut pas tirer de conclusion, même si on a obtenu un résultat. En fait, c'est là où est l'ambiguïté. L'important est de pouvoir déceler les situations où on a trop peu d'ADN et où l'on ne peut pas conclure. C'est-à-dire qu'on prendrait des risques en donnant la carte d'identité produite et observée sur le séquenceur.

Pour terminer, juste un petit mot sur la fiabilité du système génétique que l'on utilise actuellement. On a une probabilité de 3 sur 10 000 de confondre deux individus pris au hasard dans la population, en prenant les six microsattellites en question. Le problème est que les loups vivent en meutes

et que souvent des indices peuvent provenir de frères et de sœurs. Dans ce cas, le risque de les confondre est nettement plus élevé : il est évalué à environ 1 %, ce qui reste tout à fait acceptable dans le cadre de ce que l'on fait comme analyses. Enfin, ce qu'on appelle la probabilité d'identité observée est d'environ une chance sur mille de se tromper. C'est vrai que la technique génétique en elle-même est assez fiable.

En résumé, si les résultats sont fiables, les expérimentations demandent une assez grande technicité, il y a quand même beaucoup de risque de contamination et tout cela demande une organisation assez particulière au niveau du laboratoire, ce qui fait qu'assez peu de laboratoires sont capables de mener à bien ce type d'analyses. Le danger est qu'on obtienne des résultats, mais que ceux-ci soient erronés, soit à cause d'une contamination, soit à cause de ces problèmes de perte d'allèles. Le coût, au niveau des consommables, est relativement élevé pour l'instant : 150 à 200 euros par analyse, sans compter la main-d'œuvre et toutes les structures autour. Ce sont donc quand même des analyses qui sont relativement chères.

Christophe Duchamp : mise en œuvre du réseau. Méthodes indiciaires, méthodes génétiques, résultats.

Je voudrais juste revenir sur les résultats de la génétique. Il est sûr que la génétique est un outil important dans le suivi du loup, mais il est à intégrer dans tout un panel d'outils permettant de détecter la présence de l'espèce. Si on n'avait à notre disposition que le seul outil génétique, on aurait détecté moins du dixième du territoire actuellement détecté par le réseau. C'est un outil précieux, mais complémentaire.

Au niveau spatial, on peut détecter l'espèce uniquement par les constats de dommages, ou bien uniquement avec une trace ou une carcasse de proie : c'est bien le panel de tous ces indices qui est important dans le suivi de l'espèce.

Les premiers indices certifiés sont les observations faites dans le Parc National du Mercantour. Quelques semaines plus tard, on retrouve déjà un loup mort – il y a 150 km entre les deux observations. Il est donc parfaitement possible de « rater » la présence du loup sur quelques mois, voire quelques années. Entre 1992 et 1994, le réseau n'est pas encore en place et cela pourrait expliquer le fait qu'on n'ait pas détecté l'espèce ailleurs.

Le réseau s'est donc mis en place en 1994 en deux étapes, d'abord dans les Alpes du Sud, puis du Nord. Sur les cartes présentées année par année jusqu'en 2002 (voir les cartes en annexe 1), on voit l'évolution vers le nord, avec quelques points

Schéma 6 : évolution du nombre de zones de présence permanente

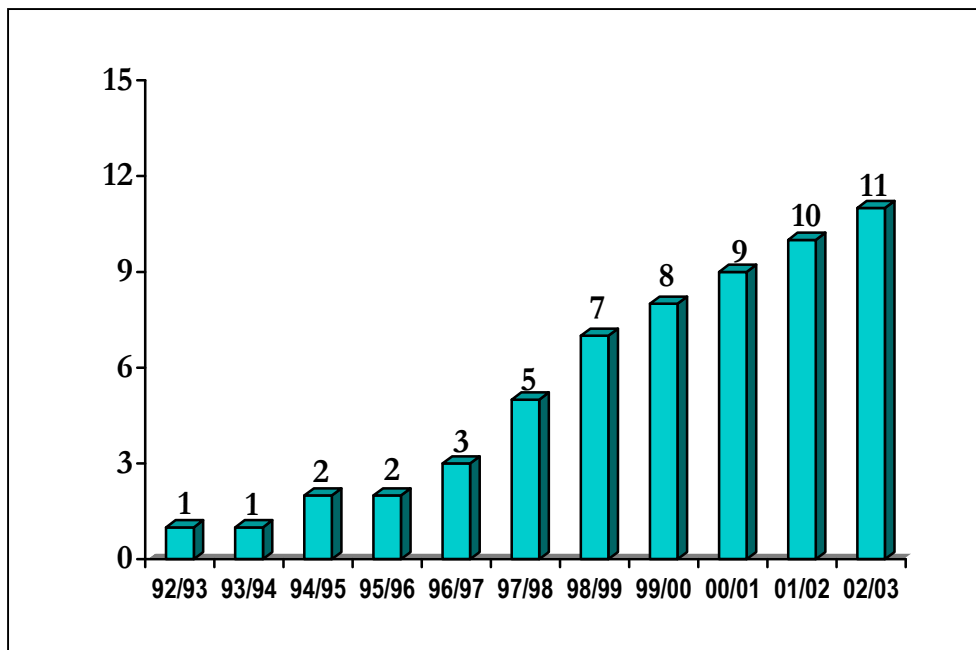
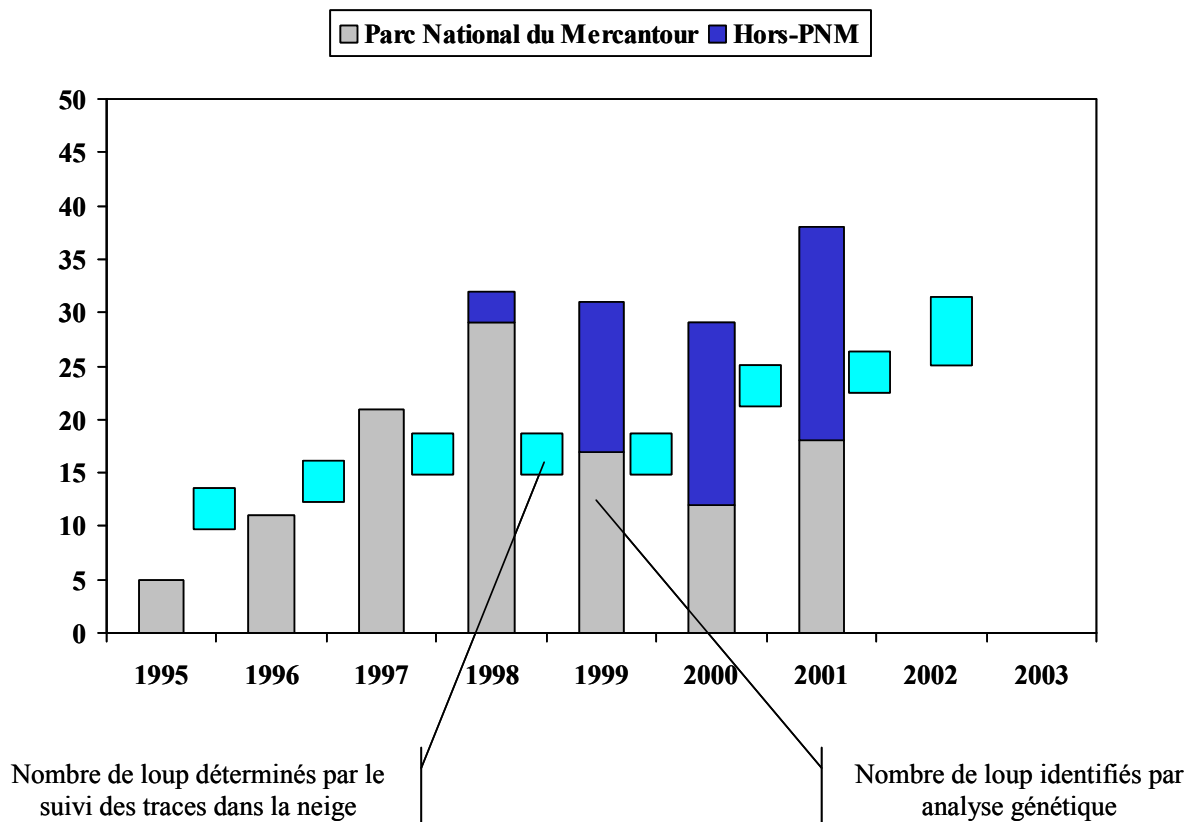


Schéma 7 : estimation des effectifs minimum et évolution dans le temps



particuliers à noter, notamment en Haute-Savoie et dans les Pyrénées. Des loups retrouvés morts apparaissent dans le Cantal, un loup d'origine italienne, dans le Puy-de-Dôme (sur la commune d'Apchat) et dans les Pyrénées avec la première certification du loup en 1999 – mais aussi avec des indices qui avaient été relevés avant 1997.

Vous voyez que l'espèce peut passer complètement inaperçue, en particulier si elle ne fait pas de dommages aux troupeaux domestiques. Les dommages sont souvent le premier indice détecté avec les observations visuelles. L'important est bien la récurrence de ces taches oranges au fil des années : elles signifient l'installation de l'espèce sur différents secteurs. Quelques exemples : Vercors, Belledonne, Monges, Trois-Evéchés, Mercantour, massif du Chairon (qui est le plus récent), Canjuers. Il y a aussi la présence du loup sur le côté italien, dont on connaît l'expansion du côté français avec les meutes transfrontalières, notamment sur le val de Suse et également dans tout le Mercantour. La dernière détection en date, en 2003, concerne la présence du loup dans l'Ain, dans la région de Valromey. Vous avez aussi tous les autres sites oranges : ce sont les sites un peu plus récents où il n'y a pas de récurrence des indices. On peut avoir ici des traces, là des observations visuelles, un ou deux constats... Dans la Chartreuse, où le premier constat a eu lieu l'année dernière, on attend de savoir s'il y a une récurrence pour affirmer qu'il y a du loup.

La première chose à observer est donc bien l'évolution spatiale de l'espèce et l'installation sur des zones de présence permanente (voir le schéma 6). On observe

ainsi l'évolution de l'hiver 1992-93 jusqu'à l'hiver 2002-2003, avec une progression continue de l'installation des loups sur le territoire français.

On se base aussi, deuxième indice, sur les estimations d'effectifs minimum et leur évolution dans le temps.

Effectif minimum veut bien dire un effectif connu mais dont on ne connaît pas la fourchette maximum (voir le schéma 7). On utilise notamment la technique du « *snowtracking* », c'est-à-dire le pistage des loups dans la neige, qu'on réalise dans les zones de présence permanente. Forcément, elle n'inclut pas tous les animaux « disperseurs », qui peuvent être en nombre important dans les populations en expansion, telles qu'on les connaît actuellement en France. Il s'agit donc bien du nombre minimum d'animaux installés. Autre technique, dont a déjà parlé Pierre Taberlet : la génétique, qui permet d'identifier l'individu. On a ainsi un certain nombre de « cartes d'identité » (génotypes) détectées par année. En 2001, on en est ainsi à 38 cartes d'identité génétiques à l'intérieur et en dehors du Parc du Mercantour. Là encore, il s'agit d'un nombre minimum, puisqu'on peut également louper des crottes d'autres individus, tout simplement non retrouvées. Une crotte peut être ramassée en zone de présence permanente ou temporaire, ce chiffre inclut donc les animaux « disperseurs ». Ce qui est important, c'est de noter que tous ces chiffres évoluent dans le même sens. Le statut de l'espèce est donc à l'augmentation au niveau spatial, et au niveau des effectifs, quelle que soit la méthode utilisée.

Première séance de questions

Question d'André Pinatel, Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes :

« Pourquoi avoir caché le retour du loup aux éleveurs en 1992 ? »

Réponse de Pierre Migot :

Je ne connais pas toute l'histoire, même si je connais l'histoire des observations dans le parc du Mercantour. Je sais que la communication « grand public » a dû se faire effectivement vers la fin de l'hiver 1993.

À mon avis, je ne pense pas qu'il y ait eu volonté de cacher. Nous-mêmes avons été impliqués, à l'ONCFS, juste après nos collègues du Parc du Mercantour. Parce que c'était quelque chose de tellement nouveau, il a fallu se concerter, discuter, recouper les informations avant de comprendre que tout concordait et qu'il fallait donc gérer le problème.

Je me souviens d'avoir eu une réunion en février 1993, au niveau du ministère de l'environnement avec nos collègues du Parc du Mercantour. Les pouvoirs publics nous demandaient si tout concordait et comment se préparer. Et dans les semaines qui ont suivi, je me souviens être descendu à la Préfecture des Alpes-Maritimes, où l'on nous a demandé d'organiser les premiers stages avec les agents du Parc National vers la fin avril, pour être opérationnel dès la saison d'hiver 1993. Pour moi, à mon échelle, je ne pense pas qu'il y ait eu de délais très longs, en tout cas je ne pense pas qu'il y ait eu volonté de cacher tout cela.

Question de Farid Benhammou de l'ENGREF :

« Qui réalise actuellement les analyses génétiques ? Un laboratoire spécifique grands prédateurs ne devrait-il pas être créé ? »

Réponse de Pierre Migot :

Pour l'instant, les trois partenaires à mener ces analyses sont le ministère de l'environnement, le laboratoire de Grenoble, nous-mêmes à l'ONCFS avec le réseau. Les analyses ont été achevées, avec les échantillons de terrain, jusqu'à l'année 2001.

Maintenant, comme Pierre Taberlet vous l'a expliqué, son laboratoire est avant tout un laboratoire de recherche. En fait, au départ, il a travaillé avec nous sur l'ours et sur le loup, dans un cadre de recherche scientifique. Il ne peut donc pas faire cela en tant que simple prestataire de services, d'autant que les quantités d'échantillons sont très importantes. On a donc essayé de

trouver une solution qui soit techniquement acceptable. Or, comme vous l'avez vu, les laboratoires qui peuvent travailler sur ce sujet ne sont pas nombreux. Nous avons donc essayé de monter quelque chose de pérenne autour de ce laboratoire, qui lui permette de faire de la recherche, et en même temps de pouvoir faire ces analyses en routine – ce dont nous avons besoin, comme nous l'avons vu.

À ce jour, pour lancer ce processus, à la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, on a lancé un appel d'offres au niveau européen pour monter cette structure stable, pérenne. Les résultats de l'appel d'offres, lancé l'été dernier, vont bientôt être connus. Au niveau européen, on a eu 13 demandes d'information. En fait, beaucoup de laboratoires ne sont ni spécialisés, ni compétents sur ces espèces. Aucun laboratoire étranger ne nous a répondu. Nous avons eu trois réponses en France, dont le laboratoire de Pierre Taberlet.

Nous sommes en train d'examiner cela. Le dispositif devrait être opérationnel sur une durée de trois ans à partir de la fin de l'hiver. Nous terminons les analyses génétiques des stocks en cours, et nous avons prévu un cahier des charges qui permettra une routine compatible avec les objectifs énoncés par Christophe Duchamp et Pierre Taberlet au cours de leurs interventions.

*Question de **Francis Solda** de la FDCA et président du CERPAM :*

« M. Migot, vous avez annoncé à Paris, semble-t-il, qu'il y avait actuellement entre 75 et 100 loups. Le taux de reproduction étant de 30 %, cela veut-il dire qu'on aura de 300 à 500 loups en 2010 ? »

*Question complémentaire de **Pierre-Daniel Schertenleib**, syndicat caprin Savoie :*

« Va-t-on limiter le territoire du loup, ou va-t-on le laisser coloniser tous nos massifs (central, Pyrénées, Jura, Vosges) ? Combien d'individus va-t-on tolérer ? »

*Réponse de **Pierre Migot** :*

Jusqu'où ira-t-on ? : c'est une question politique.

Je vais vous répondre sur le plan purement scientifique, technique, pour éclairer le débat. Tout à l'heure, Christophe Duchamp nous a montré, sur un de ses derniers graphiques, plusieurs types d'indices : d'abord l'évolution du nombre des effectifs minimaux détectés l'hiver. C'est un indice de suivi, qui nous donne une tendance d'évolution de population.

Vous avez vu qu'on a aussi un nombre minimal de génotypes différents, qui nous donne cette même tendance. À partir de ces indices, on peut effectivement entrevoir que les taux d'accroissement sont relativement élevés, de l'ordre de 20 à 30 %. Au niveau des études génétiques, on voit qu'en recueillant les crottes sur le terrain, on peut identifier un certain nombre de génotypes. L'année d'après, on a un certain nombre de génotypes qu'on avait déjà identifiés l'année précédente et un certain nombre de génotypes nouveaux. L'année suivante, on retrouve ou on ne retrouve pas ces génotypes et on en trouve de nouveaux, etc. C'est le même système

quand on bague des oiseaux : on arrive à calculer une probabilité de recapture et à corriger les informations.

Par exemple : on a 38 génotypes pour l'année 2001. En corrigeant ces taux avec des modèles particuliers, on obtient environ 45 individus pour les années précédentes, mais on ne sait pas calculer pour l'année des dernières informations. Ce sont les premiers calculs et les premiers essais avec ces modèles pour les années précédentes, on est en plein travail. D'après ces résultats d'analyse, entre 1996 et 1999 on voit une évolution relativement linéaire pour l'instant. Si on projetait cette évolution linéaire jusqu'à nos jours, on tomberait autour de 70 individus à ce jour. Nous pensons avoir des résultats définitifs que nous pourrions annoncer vers la fin de l'hiver prochain.

Comment réfléchir en commun pour savoir où on va, comment faire un plan de gestion France, sur quelles bases l'établir : je pense que c'est important de partir de cette hypothèse-là, et de l'avoir suffisamment tôt.

On revient finalement un peu à la question de tout à l'heure : parfois, on dit les choses trop tôt, peut-être ce que je viens de vous dire à l'instant, et parfois on dit les choses trop tard...

Pour les scientifiques, ce n'est pas simple de trouver le bon moment de dire les choses, parce qu'on n'a jamais qu'un certain degré de certitude.

*Question de **Jean-Marie Ouary**, de l'association Mille Traces, FRAPNA Drôme :*

« Au bout de combien de temps les analyses sont-elles retirées du fichier de présence des loups ? »

*Réponse de **Christophe Duchamp** :*

Aucune analyse n'est retirée du fichier de présence. Tous les indices rentrent dans la base de données, y compris les indices douteux ou indéterminés. Tout est conservé dans la base de données nationale, centralisée.

Quand les analyses génétiques arrivent, elles sont conservées quels que soient leurs résultats. Si l'analyse se révèle impossible, pour cause de quantité d'ADN trop faible par exemple, l'indice reste consigné dans la base.

*Question d' **Emanuelle Vors** de la Confédération Paysanne des Alpes de Haute-Provence :*

« M. Migot, vous avez dit que le loup est un symbole de biodiversité. Est-il réellement garant et synonyme de biodiversité ? »

*Réponse de **Pierre Migot** :*

Disons d'une façon générale que les grands prédateurs sont au sommet de la chaîne alimentaire.

Si le grand prédateur existe, c'est que toute la hiérarchie des proies qu'il consomme et des végétaux consommés par les proies est bien là. C'est un

principe général : si on a le sommet de la chaîne, on a la totalité de la chaîne. Voilà, ce que j'ai voulu dire par là.

*Réponse de **Christophe Duchamp** :*

Juste une remarque concernant le mot biodiversité : c'est vrai qu'on peut lui donner le sens que l'on veut. Tout dépend de ce que l'on y met, si l'on parle de l'espèce, des milieux,...

Mais il faut dire aussi que le loup est une espèce qui peut vivre dans n'importe quelle sorte de milieu. C'est vrai que pour son installation, il lui faut « le gîte et le couvert », mais ensuite, en phase d'expansion, il peut coloniser n'importe quel type de milieu, puisqu'on le trouve depuis le désert jusqu'à l'Arctique en passant par les forêts ...

On le trouve en Espagne, dans des milieux où il prélève des rongeurs, des petits mammifères en l'absence de grands ongulés.

*Question de **René Blanchet** de la Chambre d'Agriculture de l'Isère et de l'Association Européenne de Défense du Pastoralisme face aux Prédateurs :*

« Comment peut-on expliquer que le loup des Abruzzes ait pu faire le déplacement jusqu'au Mercantour, puis jusqu'au Massif central, puis jusqu'aux Pyrénées ?

Est-ce que c'est à pied, en volant, ou en voiture ? »

*Réponse de **Christophe Duchamp** :*

Il faut d'abord prendre un peu de recul dans le temps et dans l'espace. Effectivement, on parlait autrefois de loup des Abruzzes et à partir de 1992, le loup des Abruzzes est soudain en France : non, ce n'est pas ça du tout.

En fait, le retour du loup, c'est d'abord 30 ans de colonisation en Italie, depuis les années 1970.

On le verra sur les cartes présentées tout à l'heure par Luigi Boitani : depuis les années 1960 où les populations italiennes étaient restreintes au centre de l'Italie, on a assisté en parallèle à la mise en place d'un système de conservation internationale avec lois de protection, etc., à une extension, à la fois vers le sud et vers le nord de l'Italie.

Il se trouve qu'en 1992, on le détecte en France, mais c'est l'histoire de 30 ans de colonisation par ailleurs.

Il y a une autre notion qu'il faut bien connaître sur le loup : les distances de dispersion. Les capacités de cette espèce sont énormes. Pour vous donner un ordre d'idées de ce qui a été relevé sur des animaux marqués avec des radio-émetteurs et suivis dans le temps ; il s'agit d'études réalisées à l'étranger sur des animaux disperseurs, qui naissent sur un territoire et qui, pour accéder à la reproduction, sont obligés de quitter leur meute d'origine et de se disperser pour fonder un nouveau territoire. Cette distance de dispersion varie de 50 km à 874 km, la plus grande distance mesurée pour un seul individu parti de sa meute d'origine pour s'installer ailleurs.

Les capacités de dispersion observées en France (un loup italien dans le Cantal, un autre dans le Puy-de-Dôme, un autre dans les Pyrénées) ne sont donc pas du tout en incohérence avec la biologie de l'espèce.

Après, vous avez raison, lorsque l'on détecte un animal à un endroit donné, il peut être venu n'importe comment. Et ça, pour l'instant, on n'a pas la réponse.

Mais un autre point, déjà abordé, répond à une partie de votre question : la génétique, et l'étude des liens de filiation entre les animaux. C'est aussi quelque chose que l'on a mis en place au niveau international, un groupe de travail français, suisse, italien pour réaliser une étude de filiation sur l'ensemble des génotypes détectés dans les trois pays.

Réaction de M. Blanchet :

Non ! Les loups venaient des Abruzzes, il ne faut pas dire que ce n'est pas vrai, vous avez parlé d'une meute de loups qui vient de toute l'Europe. Ce n'est pas vrai. Ceux des Pyrénées viennent du même endroit, alors il faut être clair. Personne ne peut avoir la science de dire : il a fait 800 km, on ne le sait pas. Personne ne peut le dire. Tous les ministres qui sont passés au Ministère de l'Ecologie sont incapables de dire s'il est venu à pied ou en voiture.

Schéma 8 : bilan des dommages et évolution dans le temps, selon le nombre d'attaques et de communes concernées

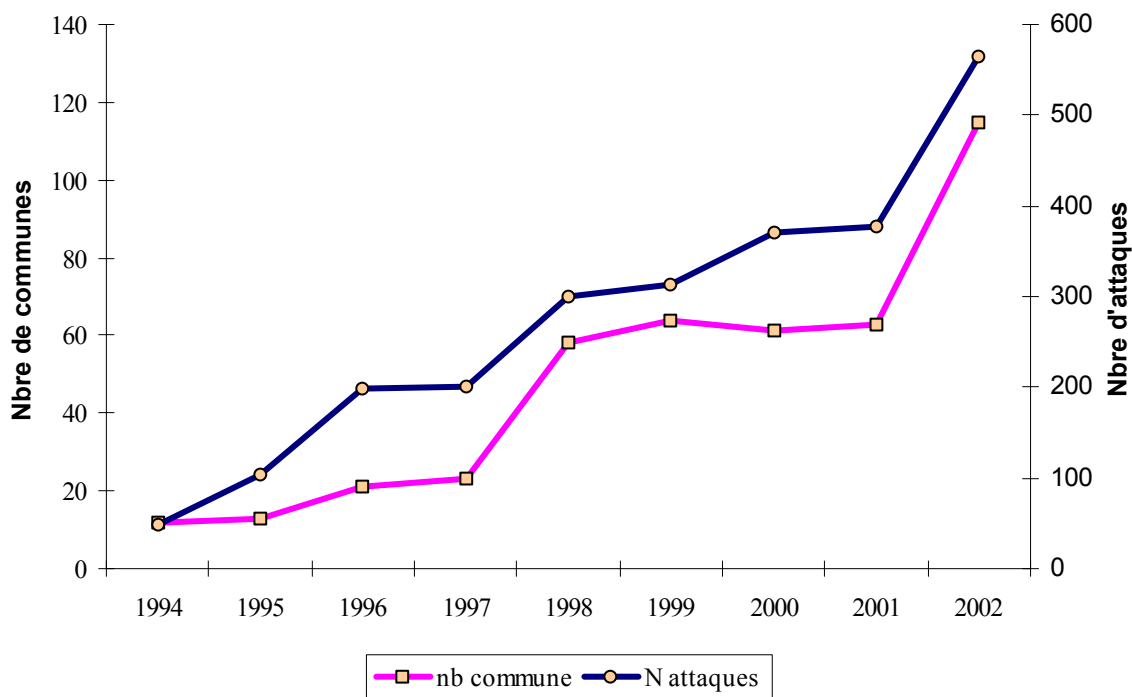


Schéma 9 : données chiffrées sur les dommages en 2002

	LOUP (non exclu)
Nombre annuel d'attaques	570 en 2002
Nombre annuel de victimes	2727 en 2002 dont 577 indirectes
Nombre moyen de victimes par attaque	2,9 à 5,2 selon le département (hors dérochement)
Tendance nationale	Augmentation
% de perte dues à la prédation (/ovins en zone à loup)	0,05% à 1,35 % selon le département mais effets alpage

Première session : suivi de l'aire de répartition et des dommages

2^{ème} tribune - suite : dommages aux troupeaux, compensations, régime alimentaire

Olivier Turquin : Après avoir fait un inventaire des manières de mesurer et de suivre l'aire de répartition du loup et des méthodes utilisées pour l'identifier, nous allons nous consacrer à deux autres volets : la compensation des dommages aux troupeaux, et l'amélioration des connaissances de la biologie de l'espèce.

Christophe Duchamp – biologiste chargé du suivi de l'espèce à l'ONFCS : mise en œuvre du réseau pour permettre la compensation des dommages aux troupeaux

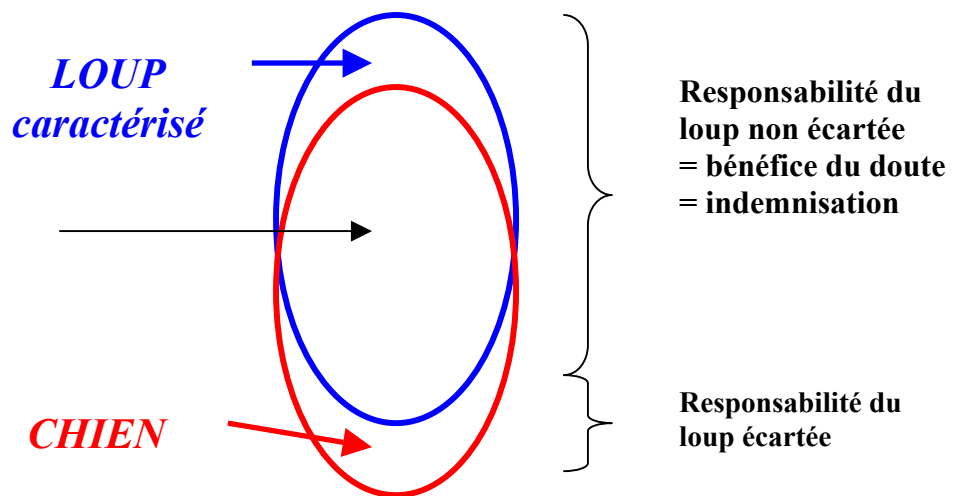
En introduisant cette session sur la réalisation des constats de dommages, je resterai dans la continuité de mes explications sur le rôle du Réseau de correspondants loup-lynx : pour identifier le prédateur responsable d'un dommage, il faut avoir les bases techniques.

Le premier objectif des constats de dommages est de permettre la compensation des victimes occasionnées par la prédation. L'objectif numéro deux est de recenser tous les cas pour déterminer si, oui ou non, il y a concentration d'attaques à certains endroits et, si concentration il y a, pourquoi (est-ce dû à un effet aléatoire, à un alpage particulier, trop difficile à garder... ?). Entre 1994 et 2003 (voir le schéma 8), on assiste à une croissance continue des attaques identifiées au titre du loup (constats indemnisés). En 2002, on compte 570 attaques. On a essayé aussi de voir le lien avec l'aire d'occupation de l'espace par le loup. En fait, il y a un parallélisme important : l'augmentation des dommages au niveau national est directement liée à l'augmentation de l'aire de répartition du loup. Il n'y a pas de zones où se concentrent tous les dommages à un instant donné. On observe quand même de petites variations et des concentrations d'attaques localement sur quelques communes.

Quelques précisions sur les chiffres (voir le schéma 9) : en 2002, on compte 570 attaques pour 2727 victimes, dont 577 victimes indirectes (par exemple par dérochement - Gérard Millisher vous donnera un aperçu des différents cas qui peuvent se présenter sur le terrain). Une moyenne annuelle des attaques ou du nombre de victimes depuis 1994 ne voudrait rien dire, puisque les chiffres sont en constante augmentation au niveau national. Par contre, on peut donner le nombre moyen de victimes par attaque, variable selon les départements : de 2,9 dans les Alpes-Maritimes à 5,2 pour les Alpes-de-Haute-Provence. Ce nombre moyen n'inclut pas les victimes indirectes. La tendance nationale est donc à l'augmentation.

Le pourcentage de pertes dues à la prédation, estimé par rapport au cheptel ovin présent en zone de présence du loup, varie entre 0,05 % et 1,35 % selon les départements. Mais plus important que ce chiffre, on doit noter qu'il y a un effet « alpages qui connaissent des concentrations ». On distingue deux types parmi les zones de concentration identifiées en 2002 : récurrente d'année en année, comme certains alpages dans le Mercantour (l'explication est sûrement à rechercher au niveau du site lui-même). D'autres types de concentration, comme par exemple certains

Schéma 10 : les difficultés techniques du relevé et responsabilité du prédateur



alpages dans le Vercors, sur le Taillefer ou l'Oisans ne connaissent pas cette récurrence d'année en année, la cause est plutôt à rechercher sur l'échelle temporelle et non pas du site.

Pour illustrer les difficultés techniques posées par la détermination de la responsabilité du prédateur sur une attaque (voir le schéma 10), je rappelle que le loup italien est en général un loup qui fait moins de 30 kilos.

La ressemblance est donc forte avec un grand chien du type Berger allemand. Les caractéristiques que l'on peut relever sur une bête vont d'abord être dépendantes de la « qualité » de la victime - c'est-à-dire que plus une victime est « fraîche », plus on aura d'indices. Mais un seul indice ne suffit pas : il faut toute une convergence d'indices pour arriver à conclure. Le constat type est le fruit de six années de travail, pour rechercher tous les critères. C'est pour cette raison qu'un constat de dommages fait environ 10 pages. C'est assez fastidieux à remplir, mais ce travail est essentiel pour arriver à une conclusion précise.

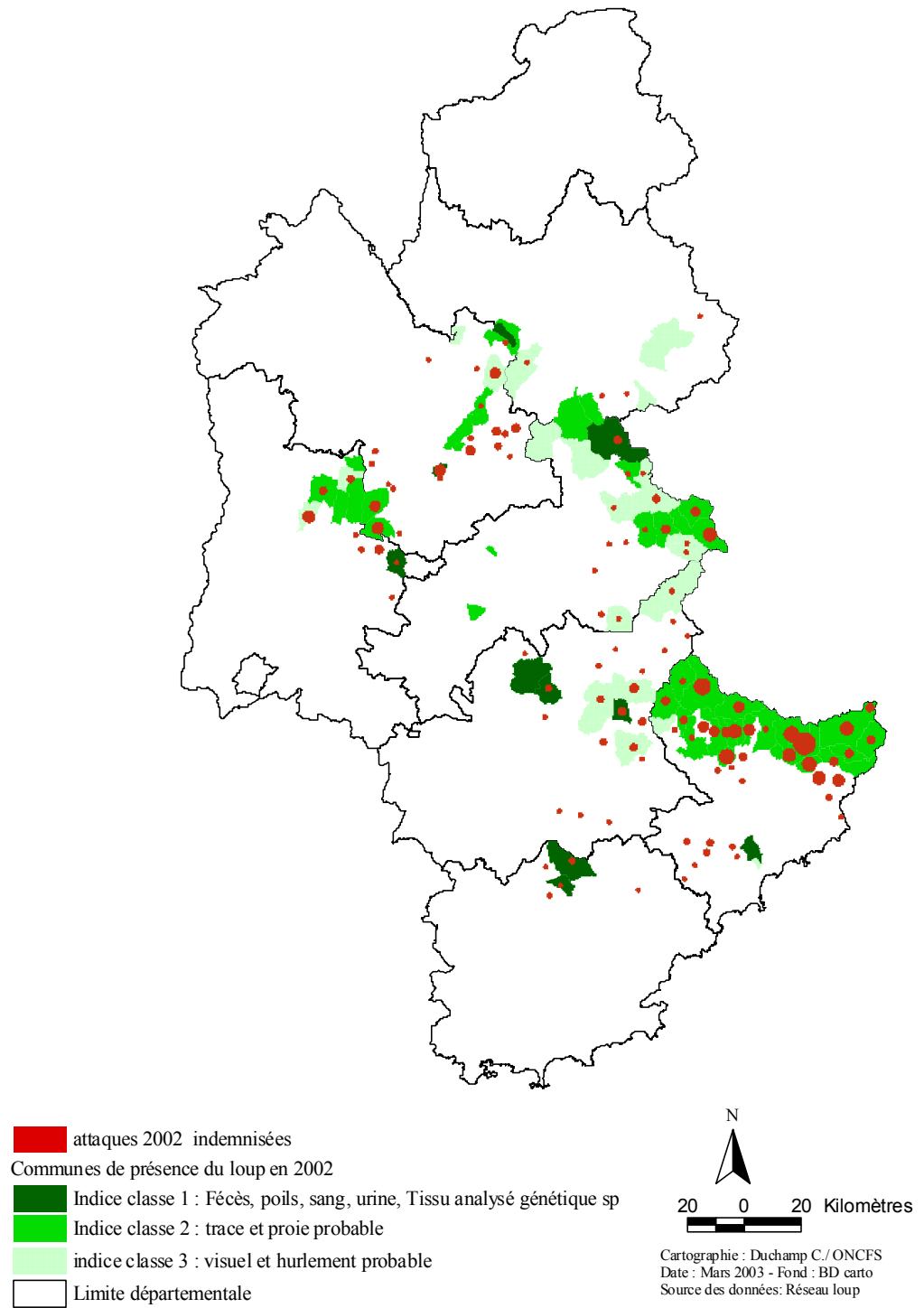
Il y a en gros trois types de constats. Certains sont très typés : tout converge, c'est du loup caractérisé. Dans d'autres constats, tout diverge : c'est du chien caractérisé. Et au milieu, on a une grosse nébuleuse de constats, avec un critère oui, l'autre non. Dans toute cette gamme intermédiaire techniquement, on est incapable de conclure à l'identité du prédateur qui a provoqué le dommage. La décision qui a été prise, au niveau de la compensation, c'est de rembourser les dommages caractérisés (ils

sont relativement peu nombreux : environ 20 % des constats) ainsi que tous ceux qui sont potentiellement loups, parce qu'on n'est pas capable de faire la différence et qu'on est en zone de présence du loup (constats regroupés sous le terme « responsabilité du loup non écarté » ce qui va permettre la compensation dans la pratique). Enfin, une petite part des constats qui sont « chien caractérisé » et pour lesquels la responsabilité du loup est écartée ne seront pas indemnisés.

Donc, en résumé, sur l'ensemble des départements de la zone, environ 80 % des constats sont indemnisés et 20 % ne le sont pas (voir la carte 2 en page suivante sur les indices de présence et des attaques indemnisées en 2002).

Pour illustrer ces propos d'une manière pratique, j'ai choisi trois intervenants : une personne chargée de faire des constats de dommages : il s'agit de Gérard Millisher, agent constateur (agent technique de l'environnement - Parc National du Mercantour). Le deuxième intervenant nous parlera de l'organisation d'un service pour réaliser les missions de suivi et de constats de dommages : il s'agit de Jean-Pierre Serres, chef du service départemental des Hautes-Alpes de l'ONCFS. Le troisième intervenant, pour la gestion d'un dossier au niveau départemental, nous exposera quelles sont les sources d'informations dont il dispose pour arriver à gérer ce dossier : Patrice Beringer, nous donnera un aperçu de son travail à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Drôme et des difficultés qu'il rencontre.

Carte 2 : cartographie des indices de présence du loup et des attaques indemnisées, pour l'année 2002



Gérard Millisher – Agent technique de l'Environnement, Parc National du Mercantour, Chargé de constater les dommages aux troupeaux domestiques

Olivier Turquin : *Vous réalisez les constats de dommages dans le parc du Mercantour. Comment opérez vous ? J'imagine qu'il y a des procédures assez précises.*

G.M. : Effectivement, je suis employé depuis 1999 à temps plein par le Parc National du Mercantour pour réaliser des constats de dommages, pas sur la totalité du parc, mais au moins sur les vallées principales, là où la présence du loup est avérée.

Comment se passe la réalisation d'un constat ?

Il y a tout d'abord l'avertissement : en général, on est averti par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, c'est du moins le cas dans le département des Alpes-Maritimes - les autres départements fonctionnent peut-être un peu différemment. Une cellule à la DDAF nous informe donc par téléphone, directement pendant les heures et jours ouvrables. Nous sommes deux constateurs à temps plein et nous réagissons immédiatement. Les week-ends ou en dehors des heures ouvrables, il y a un répondeur, qu'on interroge régulièrement et nous réagissons également immédiatement. Dans la pratique, nous sommes donc disponibles tous les jours, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. L'astreinte est naturellement énorme.

Lorsqu'on nous signale une attaque, le premier réflexe est de rappeler l'éleveur. On lui signale qu'on a eu son appel, on prend rendez-vous, dans le meilleur des cas dans les heures qui suivent – si la météo le permet, si ce n'est pas trop loin, si ce n'est pas trop tard dans la journée... Dans la plupart des cas, la visite se fait du jour au lendemain, au pire le surlendemain de l'attaque. Donc, on se rend sur place, il y a le déplacement en véhicule, la marche d'approche et il y a ensuite la réalisation du constat. En général, je vais directement aux victimes, au plus pressé. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter. Il y a déjà les animaux morts ou blessés. Ensuite, les

dégâts peuvent être plus ou moins vieux : quelquefois du temps s'est écoulé, des charognards sont venus... En été, tout évolue très vite, avec les mouches et les asticots. Quelquefois, il y a une telle évolution qu'on n'arrive plus à distinguer grand-chose. Au niveau de la consommation, l'animal peut être consommé totalement ou partiellement. Ce n'est pas la même chose si on a une victime partiellement consommée ou s'il ne reste plus que la peau et la carcasse.

Ce que j'examine en premier, ce sont les morsures – c'est un des éléments essentiels pour le diagnostic final. Là aussi il y a plusieurs cas de figure : dans la plupart des cas, la morsure se situe à la gorge, mais il peut y avoir aussi des morsures sur le restant du corps. On retourne les pattes, on regarde le dos, le poitrail et évidemment la gorge. Dans le meilleur des cas, il reste de la chair à l'intérieur du cou. On ouvre alors la gorge de la victime avec un scalpel et on écorche pour mettre à jour l'intérieur de la peau ; ceci pour une raison essentielle : pour voir les hématomes qui se trouvent à l'intérieur de la peau et qui ne sont pas forcément visibles de l'extérieur. La présence d'hématomes va nous permettre de dire s'il y a eu prédation et si la morsure a été faite du vivant de l'animal - ce qui est tout à fait différent d'une morsure post-mortem faite par des charognards ou autres. Les hématomes sont des espèces de plaques violacées, rouge foncé, et se trouvent autour du point d'impact. Ensuite, on mesure le diamètre de ces trous : inférieur ou supérieur à 3 mm, pour différencier le type gros canidé (loup ou chien) des petites canidés. On examine ensuite la consommation de la victime : on estime le poids global consommé sur l'ensemble des victimes du constat - c'est souvent problématique, du fait de l'arrivée des charognards dans les heures qui vont suivre la prédation et la consommation par le prédateur. Faire la part entre la consommation due aux charognards et au

prédateur fait partie des grosses difficultés. Ensuite, on examine la manière dont l'animal a été manipulé par le prédateur : si la peau a été tirée, proprement écorchée, si la peau est retournée en chaussettes sur les pattes avant et arrière, si les os ont été brisés ou pas – on imagine la force des mâchoires quand on voit un fémur brisé en deux -, les côtes rongées... L'ouverture de la cage thoracique est également typique d'une consommation d'un canidé de type loup. Il y a aussi le contenu de la panse (des matières végétales) qui n'est pas consommé et qui se trouve en général éparpillé à côté de la victime. La présence de sang est également importante et va dans le sens d'une prédation.

Donc, tout un tas d'indices qui sont scrupuleusement notés sur le constat et qui permettent ensuite l'interprétation. En dernier point, il est difficile de donner un diagnostic pour des victimes de petite taille : l'animal est souvent mordu un peu partout sur le corps, autant par les chiens que par les loups ; le processus sera le même. Autant pour une brebis de taille respectable, la mise à mort se fait en général à la gorge, autant pour un agneau, les morsures peuvent être n'importe où, sont souvent partielles et on a généralement peu d'indices. Un agneau de petite taille n'est le plus souvent pas un élément fiable pour le diagnostic.

Olivier Turquin : Outre celui de constater les dommages pour permettre la

Jean-Pierre Serres, chef du service départemental des Hautes-Alpes à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Olivier Turquin : Vous êtes technicien de l'environnement et chef de service départemental de l'ONCFS dans les Hautes-Alpes. Vous avez depuis 1997 une mission de terrain pour le suivi du loup et des dommages... Quelles sont les missions qui vous sont confiées, et celles qui en découlent face à l'arrivée de cette espèce protégée dans le panel des espèces à suivre (biologie et anti-braconnage) ?

compensation, quel contact avez vous avec les bergers et les éleveurs sur le terrain ? Comment ça se passe ?

G.M. : Cela se passe très bien, à quelques rarissimes exceptions près. Dans mon cas personnel, les rapports sont très cordiaux avec les éleveurs. Ce sont souvent des gens qu'on voit très souvent, malheureusement, dans l'année. On se connaît bien, on est collègue, on discute longtemps. Je pense que c'est important aussi, au niveau de l'ambiance, d'avoir ces rapports, cet échange d'informations.

Autant je leur pose des questions au niveau des constats – ce qu'ils ont vu ou pu percevoir, entendre, compris de la situation - autant il y a des demandes de leur part sur le suivi des loups, ce qu'on sait du nombre de loups, s'il y a de la présence, quels collègues ont subi des attaques, ou pas... Nous, on fait un peu le tampon entre le milieu de l'élevage et le milieu de l'administration qui est chargée d'apporter des aides. Souvent, on peut aussi les mettre en relation avec les techniciens pastoraux pour les moyens de prévention.

C'est donc une occasion d'échanger de l'information et aussi de dialoguer, parce que ce sont souvent des gens qui sont seuls, qui ne voient pas beaucoup de monde pendant des mois ; c'est important aussi d'avoir des visites et des échanges sur tous les sujets et ça se finit souvent très cordialement autour d'un café.

J-P. S. : Les services départementaux de l'ONCFS ont toujours été impliqués dans le domaine de la prédation et ce bien avant l'arrivée du loup. On peut dire que d'une manière générale, les troupeaux ont toujours subi des attaques de chiens errants, que ce soient les troupeaux domestiques ou de faune sauvage. À ce titre, on a toujours été sollicités pour des attaques ici ou là, soit par les éleveurs, soit par les bergers, soit par les sociétés de chasse – on est sur la brèche pour intervenir et essayer de

réprimer les divagations de chiens qui sont récurrentes, même avec l'arrivée du loup. Pour nous, dans le département des Hautes-Alpes, notre premier contact avec l'espèce date du mois de juin 1991. Les éleveurs d'Aspres-les-Corps avaient des attaques, on ne savait pas du tout ce qui se passait. L'affaire s'est conclue par le tir d'un loup au mois de novembre 1992. Et donc pendant deux ans, un loup a vécu à Aspres et dans les environs en commettant beaucoup d'attaques - on avait recensé plus de 100 victimes sur ces deux années. À l'époque, le seul troupeau qui n'avait pas été attaqué était celui d'un propriétaire équipé de chiens de protection, des patous. Il y a eu une période de répit et en 1996, à nouveau au mois d'août, on a eu d'autres attaques dans un autre massif du département des Hautes-Alpes, sur la commune des Orres. Là, au cours du mois de septembre, des chasseurs de mouflon, pensant tirer sur des chiens errants, ont abattu deux loups. En 1997, le loup s'est installé de manière pérenne dans le département, dans la partie du Queyras et du Béal Traversier. Bien entendu, compte tenu de l'implication du service dans les interventions pour les constats, c'est tout naturellement que les agents de mon service ont été amenés à être formés et à participer à ces constats.

En ce qui concerne le loup, le service départemental est impliqué dans quatre missions spécifiques :

- le constat de dommages
- le suivi hivernal de l'espèce
- la surveillance du territoire en vue du respect de la législation, puisque le gouvernement a adopté le principe de la protection de l'espèce pour faire face à ses engagements internationaux.
- enfin, les services départementaux peuvent être impliqués pour ce qui concerne l'application du protocole visant à prélever un loup.

L'implication des services départementaux sur ces quatre grands thèmes s'articule autour de quelques données particulières. La première est la disponibilité. Pour chacune de ces missions, il faut que les agents soient disponibles rapidement : le service doit donc disposer de moyens humains, de moyens techniques aussi : des véhicules adaptés pour se rendre sur les missions. Il faut aussi une

certaine réactivité, car comme l'a expliqué Gérard Millisher il est très important d'intervenir rapidement dès lors que les dégâts sont signalés, dans les heures qui suivent le dommage. Bien entendu, il faut une certaine technicité aussi pour conduire le recueil des données, pour le constat ou pour faire du suivi hivernal : les agents sont spécialement formés pour cela. Et puis, pour la mission de constat de dommages, il faut aussi une certaine capacité d'écoute. Il est important qu'une discussion s'instaure avec les bergers, les éleveurs. Ça permet souvent de désamorcer les conflits ou d'apporter quelques apaisements. Voilà pour ce qui est de ces quatre missions.

La mission de surveillance est conduite par les services au travers d'opérations ponctuelles de contrôle, soit de présence, soit de vulgarisation cynégétique (rappeler le statut d'espèce protégée). Elle demande là aussi une certaine connaissance du milieu, du terrain et connaissance des hommes avec la recherche et le recueil de renseignements. Ceci fait partie des compétences nouvelles qui nous ont été attribuées depuis la mise en place du réseau.

En ce qui concerne le protocole d'intervention pour l'enlèvement d'un loup, il n'a pas été mis en oeuvre en 2003. Il y a encore quelque chose que je tiens à dire ici, quelque chose qui nous a passablement gêné : c'est ce qu'on appelle des « opérations d'effarouchement ». Je peux vous dire que personne dans nos services, parmi les collègues, n'a été capable de comprendre la pertinence de ces opérations. Au-dessus de nous, personne n'a été capable de dire en quoi cette mission consisterait. Je pense que le seul mérite de ce protocole a été de noircir du papier - disons qu'il défie le bon sens, à défaut d'être efficace. Quant à la réussite d'une opération de prélèvement, il faut savoir qu'elle sera conditionnée par des impératifs particuliers qui peuvent être le couvert forestier, la météo, la technicité des intervenants et bien entendu, leur volonté d'agir. Là aussi, il faut être clair : si les services départementaux sont requis pour procéder à l'enlèvement d'un loup, ils seront déterminés à agir et le travail sera fait au mieux.

Patrice Béringier technicien de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Drôme, chargé du dossier loup à l'échelle départementale.

Olivier Turquin : *Vous avez pris en charge ce dossier en 2001. Vous travaillez au sein du réseau. Avec l'expérience de vos prédécesseurs, pouvez-vous dresser un état des lieux des missions qui vous sont imparties ? Comment sont-elles imbriquées (suivi biologique, compensation des dommages, protection des troupeaux, plan d'action, information...) ?*

P.B. : Sur ce dossier, la DDAF représente le coordonnateur départemental du réseau Grands Prédateurs décrit tout à l'heure.

À ce titre là, elle a en charge d'animer ce réseau, de centraliser et de recueillir toutes les informations qui en sont issues. On a parlé tout à l'heure des fiches d'indices de présence, importantes notamment pour le suivi biologique du loup. Ce qui est important et peut conditionner la qualité du travail, c'est l'anticipation. Ce qui peut révéler la présence de ce prédateur sur un département est parfois difficile à appréhender, comme on l'a vu, du moins au tout début, dans sa phase d'entrée sur un territoire. Or on ne réunit pas des gens d'horizons très divers pour travailler ensemble et former ce qu'on appelle un réseau du jour au lendemain, sur le coup d'une urgence. C'est quelque chose qu'il faut préparer, il y a des liens à créer, avec des habitudes de communication, pour pouvoir être reconnu comme centralisateur. Il faut obtenir la confiance des gens qui vous soumettront leurs informations, leurs découvertes et vous font remonter ces fiches – et plus on a de gens sur le terrain, plus on a de chances de trouver des choses intéressantes.

J'ai pris en charge ce dossier en cours de route, puisque le loup est signalé dans la Drôme depuis la fin 1998, la formation des agents ayant eu lieu, pour les correspondants du réseau, à la fin 1997. Le travail des techniciens, ou de la DDAF d'une manière générale, c'est la centralisation des constats de dommages, recueillis depuis cette année - une partie est expertisée localement par les

techniciens de la DDAF pour les zones de présence permanente ou avérée des loups. Cela entraîne ensuite tout un travail pour la compensation des dommages, la mise en paiement des dossiers d'indemnisation en collaboration avec la division financière de l'ONCFS, chargée par le Ministère de l'Ecologie du règlement de ces indemnisations. Cela suppose aussi la tenue à jour d'un bilan permettant un retour d'information vers les gens qui nous envoient des données. Les gens sur le terrain aiment bien avoir un retour et c'est comme ça que l'on crée des liens : l'information va dans les deux sens et ceci pour tous les gens de terrain, que ce soient les institutionnels, l'ONF, l'ONCFS, les gardes des Parcs ou Réserves naturelles, mais aussi les organisations professionnelles agricoles, les élus et les autres partenaires de l'administration. Il faut, à échéance régulière, les tenir au courant de l'évolution des dommages sur une saison.

Pendant la saison estivale, finalement le seul baromètre qu'on puisse avoir sur ce prédateur, c'est le suivi des dommages, la comparaison avec les années antérieures, les nouvelles attaques... C'est important pour la DDAF d'avoir une vue en temps réel de ces phénomènes, ayant des conséquences directes pour les éleveurs, sur la mise en place des mesures de prévention avec l'aide des techniciens LIFE du département. Cela permet aussi de répondre, éventuellement dans l'urgence, aux demandes spécifiques des éleveurs qui sont subissent les attaques, surtout dans les secteurs d'apparition du prédateur, là où il y a encore peu de mesures de prévention en place.

Olivier Turquin : *Il y a donc un réseau qui fonctionne bien, un système de traitement administratif sur les compensations, c'est une partie de votre travail... Avez-vous tout ce qu'il vous faut comme information dans ce réseau, y a-t-il encore des « blancs », ou des améliorations à apporter ?*

P.B. : Il y a bien sûr les incertitudes dans lesquelles tout le monde baigne, les questions très pointues ou très particulières qui peuvent être posées : combien y a-t-il de loups ? Est-ce un loup qui a attaqué mon troupeau ?... Ce sont des questions auxquelles on est confronté quand on est face à un éleveur ou en réunion avec les organisations professionnelles agricoles pour justifier des décisions que l'administration a prises, notamment quant à l'indemnisation des dommages, sachant que les « délais de livraison » de ces certitudes sont parfois assez incompatibles avec le besoin d'information de nos interlocuteurs, que ce soit un éleveur, la presse ou le grand public. Ce sont des choses sur lesquelles on a toujours un temps de retard, ce qui est un peu pénalisant et parfois agaçant pour nos interlocuteurs. Les précautions de langage, d'avis face aux certitudes que l'on peut avoir, et surtout aux incertitudes, peuvent apparaître parfois comme des réticences à

décrire une réalité qui pourrait être plus simple à décrire avec moins de précautions. Je pense aux analyses génétiques en particulier, dont on attend peut-être trop de choses et qui ne sont pas de nature à tout résoudre. Mais les délais de livraison sur la collecte des échantillons dans le cadre du réseau sont très longs, de l'avis de presque tout le monde. On espère que le système qui va émerger à partir de 2004 permettra une mise en routine continue, avec des retours d'information beaucoup plus courts, permettant de répondre plusieurs fois par an sur des points précis, notamment sur les zones de présence nouvelles.

Olivier Turquin : Donc une meilleure réactivité pour se rapprocher du temps réel. Et maintenant, un exposé complémentaire de Christophe Duchamp sur l'aspect amélioration des connaissances en terme de régime alimentaire des loups.

Exposé complémentaire sur l'analyse alimentaire par Christophe Duchamp, biologiste chargé du suivi de l'espèce à l'ONFCS.

Merci à Jean-Pierre, Gérard et Patrice. Je crois qu'il est important d'avoir cet éclairage par des acteurs locaux, directement confrontés à la problématique. On travaille en effet sur du biologique et les réponses ne sont donc jamais oui ou non. Le plus souvent la réponse à nos questions est : oui à 80 %, non à 20 %...

Je voudrais maintenant développer un point dont a parlé Patrice Béringer sur la composition du régime alimentaire du loup, illustrant par exemple l'impact du loup sur la faune sauvage, pour répondre à une autre catégorie de personnes que sont les chasseurs. Il y a aussi la question de la part des animaux domestiques : que représentent ces animaux et les animaux sauvages dans le régime alimentaire du loup ? Les résultats présentés ici sont des sous-produits de ce que je vous ai présenté auparavant, puisqu'ils proviennent directement du travail du réseau et de la récolte des crottes identifiées en génétique, grâce auxquelles on étudie le régime alimentaire.

Je passerai très vite sur les techniques d'analyse des macro-restes dans les crottes - essentiellement poils et os - basées sur une clé de détermination et tout un jeu de collections de références.

Par rapport aux différentes espèces identifiées dans les différentes crottes, on s'exprime en fréquence d'apparition, c'est-à-dire un excrément contient de la laine (par exemple d'ovin) ou il n'en contient pas. Il s'agit donc de présence/absence (1/0). On essaiera d'observer s'il y a une sélection des espèces, variable avec le temps.

Par exemple : s'il y a des mesures de prévention, est-ce que le loup se reporte sur d'autres espèces ?

Il faut aussi prendre en compte la saison, puisque la disponibilité alimentaire sur le site n'est pas la même. On sait par exemple qu'en été, le nombre d'ovins montant en estive atteint 450 000 têtes pour les Alpes du sud - c'est un ordre de grandeur.

La donne « ongulés sauvages / ongulés

Schéma 11 : étude du régime alimentaire des loups dans le Mercantour

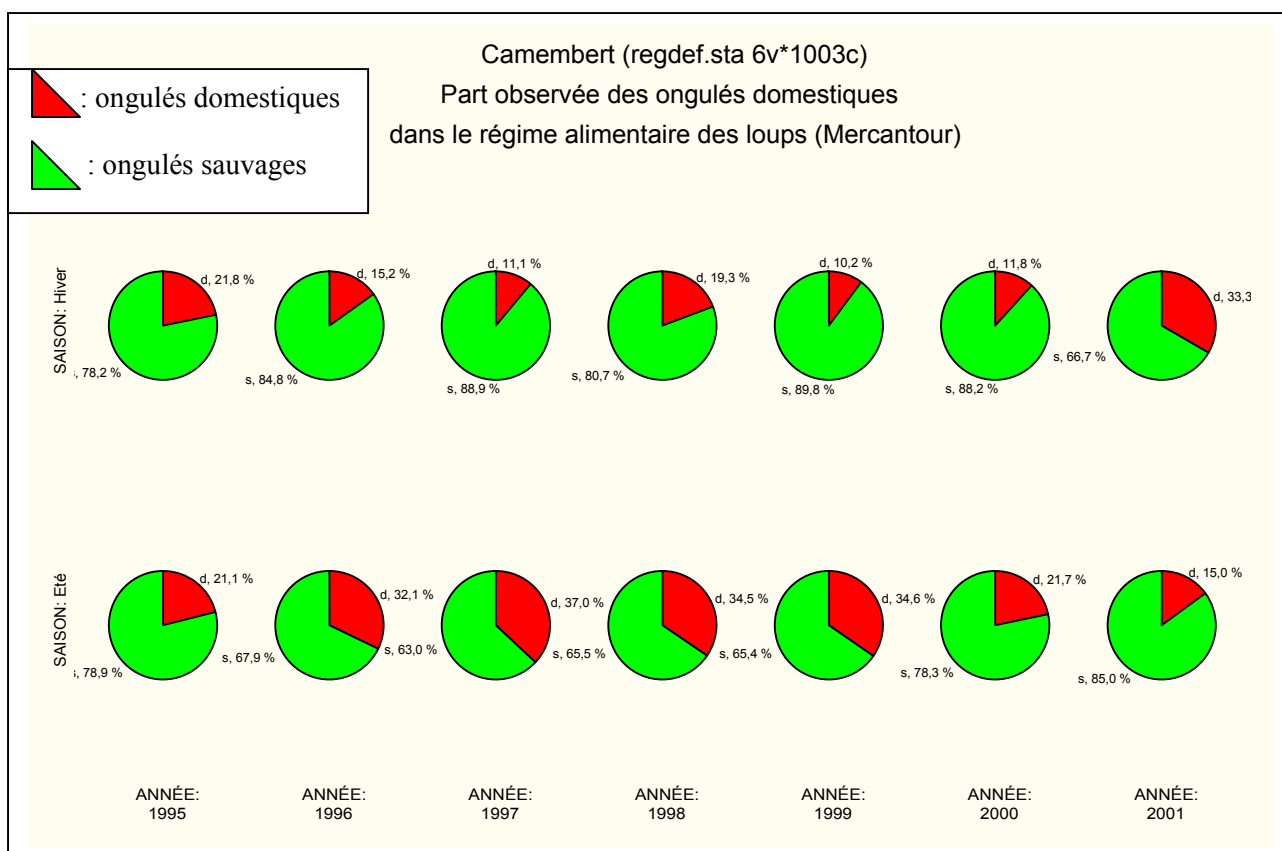


Schéma 12 : fréquence des ongulés domestiques (intervalle de confiance à 95%)

Fèces de 1999 à 2001 cumulés, estive et hors estive

Département	Min (95%)	Max (95%)	Nombre d'échantillons
Alpes-de-Haute-Provence (04)	0,12	0,44	12
Hautes-Alpes (05)	0,11	0,18	50
Alpes-Maritimes (06)	0,17	0,20	153
Drôme (26)	0,11	0,30	21
Isère (38)	0,09	0,20	36
Savoie (73)	0,11	0,29	22

domestiques » change donc complètement avec la saison.

D'après les résultats obtenus sur le Mercantour (où l'on a le plus de recul dans le temps pour observer les changements – voir le schéma 11), pendant la période hivernale, d'octobre à avril, le régime alimentaire du loup est composé essentiellement d'ongulés sauvages (à plus de 80 %). Pendant la saison estivale, on observait au départ une part d'ongulés domestiques en augmentation - jusqu'à 30 % du régime alimentaire du loup. Mais depuis 1999, on observe plutôt la tendance inverse : 34%, 21% et 15 % annuellement. Dans la composition du régime alimentaire, la part des ongulés sauvages augmente donc et celle des ongulés domestiques diminue. Ce sont là quelques résultats descriptifs, il va falloir poursuivre ces études sur plusieurs années pour avoir des résultats tangibles. C'est sans doute un peu frustrant pour les décideurs, administrations ou autres, mais pour apporter des éléments de gestion, il faut un nécessaire recul dans le temps. On n'est pas capable d'apporter une information biologique tous les ans sur une espèce qui a un cycle de reproduction annuel.

Pour les fréquences d'ongulés domestiques, on a calculé les intervalles de confiance pour les différents départements (voir le schéma 12). Là aussi, les analyses seront plus précises lorsqu'on aura défini des massifs. En effet, l'ordre de grandeur du département ne veut pas dire grand-chose au point de vue biologique : pour un massif transfrontalier comme Belledonne, il faut raisonner à l'échelle de cette unité et non pas à celle du département. En première analyse, on a calculé une moyenne avec un intervalle de confiance par département : une valeur minimale et une valeur maximale. On se rend compte qu'on a un ordre de grandeur similaire selon le département, de la fréquence des ongulés domestiques dans le régime alimentaire. D'autres questions se posent sur la faune sauvage et les différentes espèces prédatées (cerf, chevreuil, mouflon et même sanglier). Une étude des différentes espèces prédatées entre 1994 et 1998 sur le Mercantour montre qu'il s'agit essentiellement du mouflon dans les premières années (c'était l'espèce la plus abondante et aussi la plus vulnérable) et un

peu du chamois (voir le schéma 13 page suivante). Au fil des années, la part du mouflon a diminué (tout simplement parce que la population du mouflon a chuté) au profit d'un report sur des espèces alternatives, comme essentiellement le chamois. On observe également une diversification du régime alimentaire avec de plus en plus d'espèces : le loup est donc un prédateur opportuniste, qui réagit en fonction de l'abondance et de la vulnérabilité des espèces en présence. Sur les autres départements (voir le schéma 14 page suivante), on a cumulé les années 1999 à 2001 pour avoir suffisamment de données à analyser avec des résultats concrets. Le régime alimentaire dépend de la diversité des espèces en présence, d'une balance entre abondance et vulnérabilité. Avec les troupeaux domestiques, on augmente l'abondance, donc on augmente la probabilité qu'un mouton se fasse prédater. Le principe de la mesure de prévention est que l'on diminue cette vulnérabilité par adjonction de contraintes supplémentaires. Ce type d'analyse ne donne pas de préférence, puisque pour avoir des préférences il faut pouvoir comparer les proies consommées par rapport aux proies disponibles. Or actuellement, il est impossible au niveau départemental de savoir combien il y a de cerfs, de chevreuils, de chamois... Pour le mouflon, c'est un peu plus facile puisque les populations sont très localisées.

Tout cela constitue l'analyse descriptive. Sur le long terme, il va falloir continuer cette veille et voir si on observe des changements ou des reports de sélection sur les différentes espèces.

Sur les espèces domestiques, l'étude continue par l'intermédiaire du réseau. En ce qui concerne les espèces sauvages, un programme d'études est en cours à l'ONCFS pour connaître l'impact de la prédation sur les différentes espèces. Pour cela, il faut étudier la dynamique des proies et non pas celle du prédateur. C'est ce qui a été engagé, sur plusieurs cycles d'études, dans le but de comprendre le phénomène de report de sélection et l'impact de la prédation sur les ongulés.

Schéma 13 : Consommation des ongulés sauvages et domestiques – répartition par espèce

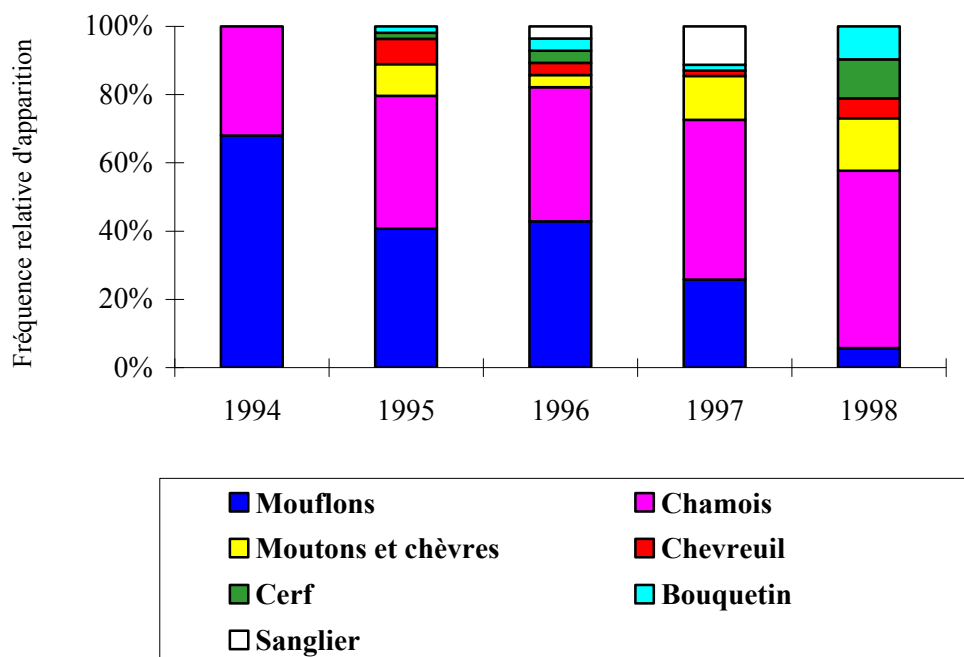
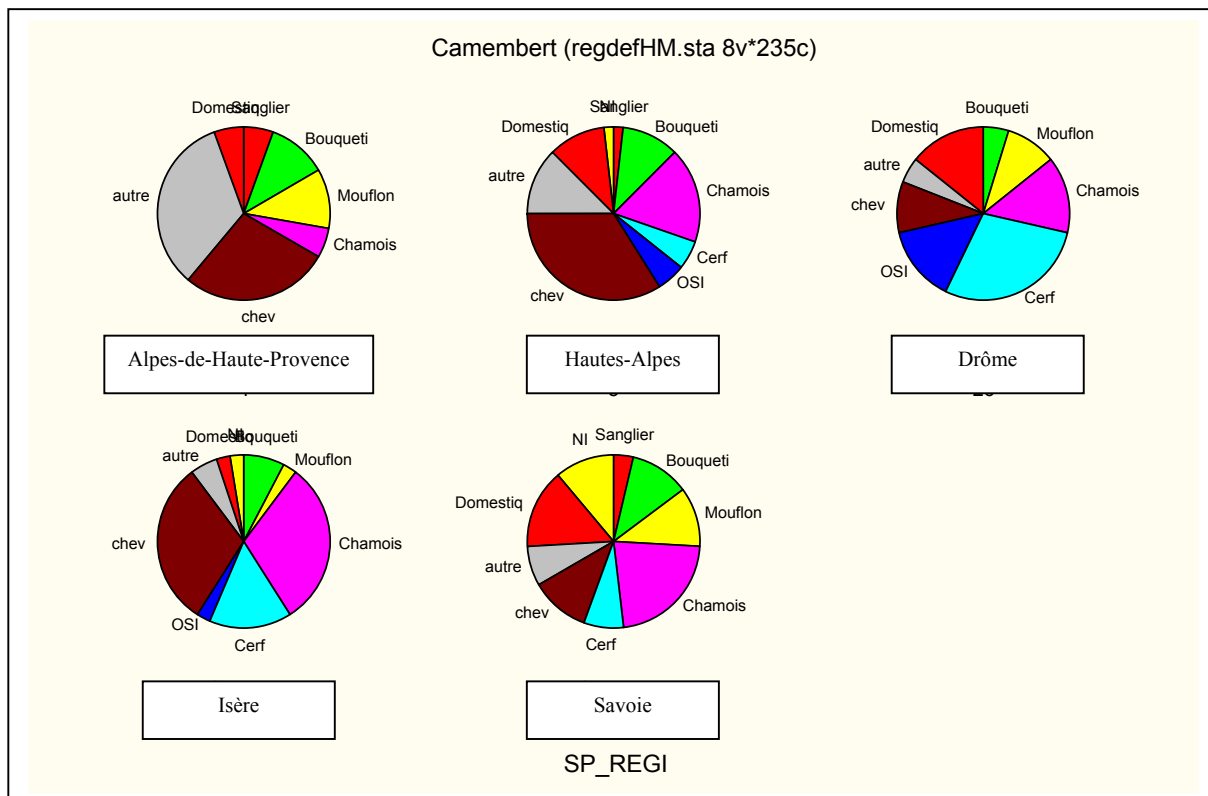


Schéma 14 : analyse descriptive du régime alimentaire du loup



Deuxième séance de questions

Question d'Anne-Sophie Vincent, du Parc naturel régional du Haut Jura :

« Connait-on les risques d'attaque des loups sur les bovins ? »

Réponse de Christophe Duchamp :

On a eu quelques cas sur des veaux, mais ça ne représente que 3 ou 4 cas par an. D'une manière générale, plus la proie est grosse, plus la taille de la meute doit être importante.

« Est-ce que le patou peut surveiller les bovins comme il surveille les ovins ? »

Réponse de Christèle Durand :

On connaît des chiens qui travaillent sur les moutons et les caprins, d'autres sur les volailles. On peut a priori les faire travailler sur toute espèce - il reste ensuite à adapter l'éducation correctement. Il est vrai que les systèmes de contention sont différents, mais le problème m'apparaît plus comme un problème technique d'éducation et ne me semble pas impossible.

Question de Jérôme Bonnardot de l'association Mille Traces :

« En ce qui concerne les régimes alimentaires, les camemberts que vous avez présentés mettent en évidence la consommation de cheptel domestique par les loups en période hivernale. Comment est-ce possible ? »

Réponse Christophe Duchamp :

Effectivement. L'analyse a été réalisée dans le Mercantour et il faut savoir que dans les Alpes-Maritimes, la prédation sur ovins a lieu toute l'année, tout simplement parce que les troupeaux peuvent rester dehors presque toute l'année. Tous les quartiers d'intersaisons peuvent être concernés. L'analyse concernait bien les alpes maritimes, où les techniques pastorales sont un peu différentes de ce qu'elles sont dans les Alpes du Nord par exemple.

Première session : suivi de l'aire de répartition et des dommages

3^{ème} tribune : La dimension internationale - contraintes, expériences, gestion transfrontalière

Benoît Lequette – biologiste, chef du service scientifique du Parc national du Mercantour : synthèse sur l'expansion du loup en Europe ; nature des conflits lors d'interactions entre l'homme et le loup ; regard européen sur la nécessité d'une gestion transfrontalière.

Pour introduire les exposés des intervenants de nos pays limitrophes, je vais vous présenter d'une manière très rapide les dimensions internationales de la connaissance et de la gestion du loup. Le premier point concerne l'attention particulière portée par les spécialistes du loup en général et aussi par les groupes ou structures internationales, lorsque les premiers loups sont arrivés en France. Ces groupes ou structures regardaient avec beaucoup d'attention la manière dont la France allait réagir face à la présence de l'espèce. Inversement, les structures concernées en France – Ministère de l'Environnement, ONCFS, Parc du Mercantour - se sont alors retournées vers les structures internationales existantes.

À l'époque, il s'agissait surtout d'une plateforme d'échanges à vocation plutôt scientifique et qui s'appelait « *European Wolf Network* ». Celle-ci a très vite évolué vers « *l'Initiative Grands Carnivores pour l'Europe (L.C.I.E. en anglais)* », et également « *l'U.I.C.N (Union mondiale pour la nature)* ».

D'un point de vue beaucoup plus conventionnel, il y a des textes de loi de la direction de l'environnement et du développement durable du Conseil de l'Europe, avec notamment un comité permanent de la Convention de Berne et également de nombreux spécialistes du loup et des moyens de prévention. N'ayant plus de loup en France depuis très longtemps et

pour ne pas tout réinventer, on a cherché à apprendre au travers des expériences étrangères le plus vite possible pour gagner du temps. Il y a parmi les intervenants qui nous parleront tout à l'heure, Carlos Blanco pour l'Espagne et Luigi Boitani pour l'Italie ; ces deux pays abritant des populations importantes de loups. Ces deux spécialistes nous ont aidé dès le début et ont très gentiment et tout à fait régulièrement répondu à nos questions et participé à des groupes de réflexions, notamment le comité scientifique national du loup qui s'est réuni régulièrement.

Situation mondiale

Tout d'abord, je ferai un très bref aperçu sur la situation mondiale, dont les données sont issues d'un livre de David Melch et Luigi Boitani qui vient tout juste d'être publié (« *Wolves, behavior, ecology and conservation* » - 2003 – L. D. Melch & L. Boitani eds). Actuellement, 46 pays abritent une population de loups. Il s'agit de populations aux tailles très diverses : 9 de ces pays comptent entre 5 et 50 loups. Par contre, le Canada abrite entre 50 000 et 60 000 individus.

Voici les tendances générales de ces populations dans les années 2000 :

- les populations de 3 pays connaissent une baisse extrêmement drastique,
- les populations sont plutôt stables ou en légère baisse dans 1 pays,
- tendent à l'équilibre dans 19 pays,

Schéma 15 : Situation du loup aux USA - Moyenne 2000 / 2002

	Midwest	Nord Rocheuses	Sud Rocheuses
Loups	3200 (-150)	560 (-40)	30 (-4)
Bovins/ovins	800.000/33.000	1 M / 150.000	60.000/20.000
Dommmages	100 / 30	40 / 110	6 / 0

- en augmentation faible dans 5 pays,
- 12 pays avec une augmentation forte,
- 6 pour lesquels les données ne sont pas disponibles à ce jour.

Du point de vue statut de protection :

- le loup n'a pas de statut de protection dans 22 pays,
- dans 2 pays le loup est chassé,
- dans 16 pays l'espèce est protégée,
- dans 5 pays l'espèce est protégée avec des mesures de gestion – soit avec une chasse localisée, soit des mesures de gestion en fonction de divers critères permettant de réguler ou de tirer quelques individus.

Du point de vue de l'évolution des populations, il se trouve que dans les pays sans statut de protection, les populations sont soit stables, soit à la baisse. Les trois cas de pays où les populations diminuent sont des pays où il n'y a pas de statut de protection. Dans le cas des pays où l'espèce est protégée, on a plutôt une tendance à l'augmentation.

Du point de vue des programmes de compensation, la majorité des pays qui abritent des populations de loups n'ont pas de programme de compensation lorsqu'il y a des dommages aux troupeaux domestiques (c'est le cas pour 36 pays, souvent dans des pays sans statut de protection légale). Par contre, on a le cas d'un pays où existe un programme de compensation, alors que le loup n'est pas protégé. On a donc un peu tous les cas de figures.

Récemment, en septembre dernier, une réunion a eu lieu au Canada (Sommet de Banff, septembre 2003), regroupant différents pays sur le thème du loup et de sa gestion. Les conclusions que j'ai synthétisées sont d'abord l'extrême variabilité des interactions entre le loup et les activités humaines, en particulier l'élevage, selon les zones.

A titre d'exemples :

En *Russie*, sur un district qui abrite 450 loups, les principaux dommages entre 1995 et 2001 portent sur 146 animaux domestiques et concernent avant tout les chiens domestiques et relativement peu d'animaux d'élevage classiques.

En *Pologne*, une synthèse portant sur deux années a été présentée, avec une présence de l'ordre de 500 à 560 loups. Il y a 4,8 millions d'animaux domestiques sur ce territoire, la totalité étant présente dans des secteurs de présence de loups. Pour les dommages, un chiffre de l'ordre de 500 animaux a été déclaré. Le cas de la Pologne est intéressant, car le loup y est globalement protégé, sauf dans une partie du pays, où il n'y a pas non plus de mesures de compensation.

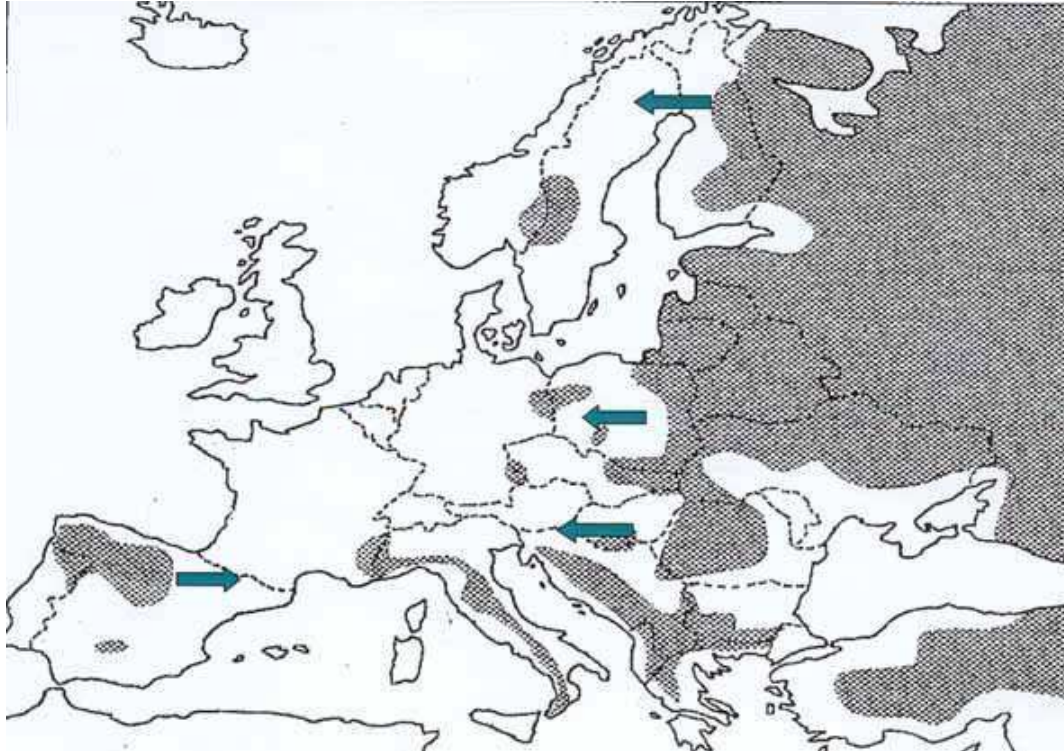
En *Roumanie*, qui est sans doute un poids-lourd au point de vue des populations de prédateurs (3000 loups, plus de 5500 ours et environ 2000 lynx), il existe également un système d'élevage d'importance : 8 millions de moutons, 6 millions de cochons, 4 millions de bovins et une grande quantité d'équins. À peu près 50 % de ce cheptel cohabitent avec les loups. La plupart des dommages (92 %) concerne les moutons. On estime que 4 millions de moutons sont en présence du loup, que 1,2 % de ces moutons sont tués par des carnivores annuellement. Parmi ceux-ci, 62 % sont tués par le loup. Dans ce pays, le loup est chassé et il n'y a pas de mesures de compensation des dommages.

D'autres exemples pour illustrer cette variabilité (des interactions loup/activités humaines selon les lieux) ont été présentés : Sur trois secteurs des *États-Unis* (le Midwest, le Nord des Rocheuses et le Sud des Rocheuses), on a aussi des populations de loups (voir le schéma 15) : respectivement 3200, 560 et 30 loups. Les effectifs bovins - ovins correspondants sont 800 000, 1 million et 60 000. Dans le Midwest, la plupart des dommages concerne les bovins : une centaine de bovins tués et une trentaine d'ovins – ce qui a amené à un certain nombre de tirs de régulation, puisque 150 loups ont été tués dans cette partie des États-Unis. Les dommages pour le Nord des Rocheuses s'élèvent à une quarantaine de bovins et un peu plus de 100 moutons. Là aussi une quarantaine de loups a été éliminée. Dans le sud des Rocheuses, seulement 6 bovins pour 4 loups éliminés.

En *Norvège*, le système d'élevage est totalement différent de ce que l'on peut

Carte 3 : Répartition du loup en Europe et évolution

Extrait de L.D. Mech & L. Boitani, 2003, *Wolves, Behaviour, Ecology and Conservation* - page 325



trouver en France et dans de nombreux pays. La Norvège abrite depuis peu une population de loups. Comme en France, la population de loups avait disparu, mais la Norvège est recolonisée au travers de la Scandinavie, par la Finlande et la Suède et abrite maintenant une population de l'ordre de 15 à 40 loups. Mais il y a également d'autres prédateurs, surtout des gloutons, des lynx et aussi des ours.

Le système d'élevage pratiqué en Norvège laisse les moutons en semi-liberté dans des zones très boisées (plus de 2,1 millions de moutons en liberté l'été). Ce système d'élevage est habituel, avec de tout petits troupeaux. En fait, les moutons ne se regroupent pas du tout pendant l'été - la femelle et les jeunes restent plutôt ensemble. On a donc des petits groupes de deux ou trois moutons ensemble, répartis dans toute la forêt. L'estimation des pertes est de 6 % annuellement, dont 2,5 % liées aux prédateurs - et en particulier aux loups dans les secteurs où ceux-ci sont arrivés. Cela se traduit par un total de dommages important, puisque 6 millions de dollars (équivalent Euros) ont été payés en 2000.

La principale conclusion est qu'il n'y a pas de solution unique, chaque pays fait en fonction du contexte - contexte loup, mais aussi contextes socioculturel et économique. Chacun doit trouver ses propres solutions, en s'inspirant de ce qui est disponible sur le marché en matière de moyens de prévention, de régulation et aussi de connaissances techniques. De manière générale, ceci passe par des moyens de prévention avec une technique dont je parlerai tout à l'heure (celle des « *fladry* »), des méthodes qui visent à atténuer les conflits, à évaluer toutes sortes de mesures pour envisager ensuite une gestion de la population. Dans ce colloque, un certain nombre d'équipes sont venues présenter les résultats sur des nouvelles techniques de prévention. Des équipes entières de recherche, notamment au Canada et aux États-Unis, travaillent sur des techniques de prévention pour éviter que les prédateurs ne fassent des dommages aux troupeaux. Les conclusions, dans les grandes lignes, par rapport aux nouvelles techniques ont été de dire que toutes les techniques d'effarouchement, que ce soit des systèmes auditifs, des systèmes de choc électrique (on

a testé des colliers sur les loups en leur donnant des chocs électriques quand ils s'approchent des troupeaux), sont en général toujours temporaires.

La technique la plus intéressante testée sur le terrain concerne les « *fladry* », longs filins utilisés pour entourer les troupeaux, pourvus de bandes de tissu tombant jusqu'au niveau du sol et réparties tous les 50 cm environ. Aux États-Unis, cette technique a été utilisée sur des troupeaux de bovins : plusieurs parcs en milieu naturel en ont été équipés, ces parcs étant régulièrement attaqués par le loup. Le plus grand d'entre eux faisait 25 hectares, la longueur du filin qui l'entourait était de 14 km. Les résultats étaient plutôt encourageants : il n'y a pas eu d'attaque pendant 60 jours consécutifs, alors que les troupeaux autour étaient attaqués et que ce même troupeau avait été attaqué juste avant. Le « *fladry* » reste une piste et est encore en cours de test.

Une autre conclusion est que des échanges indispensables doivent encore avoir lieu, avec la mise en place d'une lettre d'échange. Actuellement, il existe la lettre pilotée par le KORA disponible sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.kora.unibe.ch/main.htm.fr/publics/cdpnews.htm>

Enfin, je dirai quelques mots sur les textes de référence internationaux.

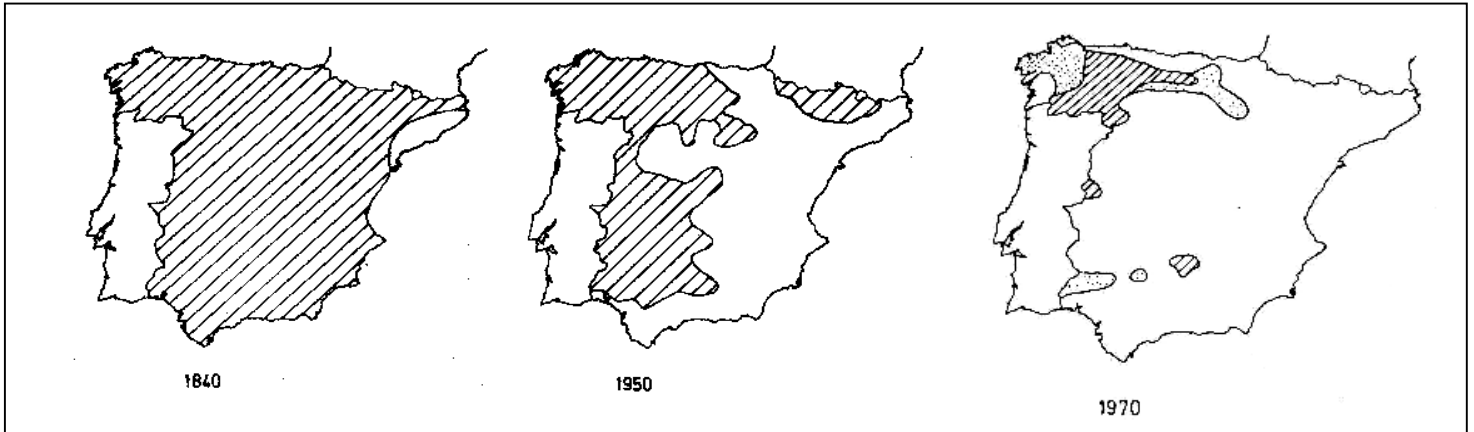
Le plus ancien est sans doute un manifeste pour la conservation du loup réalisé par l'UICN en 1973. Il y a aussi des textes internationaux comme la convention de Berne ou la directive Habitats.

Situation européenne :

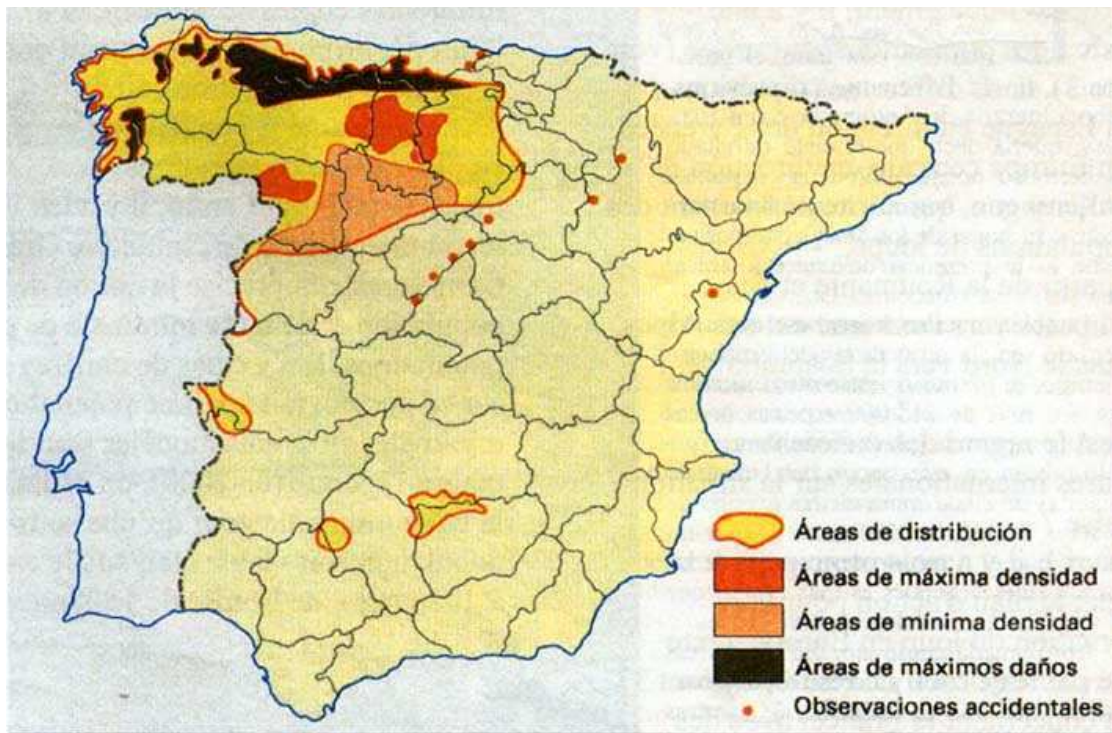
Je vais maintenant revenir rapidement sur la situation en Europe où globalement il y a une extension des populations de loups (voir la carte 3), dans différentes directions :

- en Espagne en direction des Pyrénées,
- en Europe centrale, en direction de l'Allemagne, qui abrite maintenant des populations de loups,
- à partir de la Roumanie et des Carpates vers l'extrême-est des Alpes,

Cartes 4 : historique de la présence du loup en Espagne avant 1970



Carte 5 : répartition du loup en Espagne en 1988



- dans le Nord vers la Scandinavie...

Quel est le regard des différentes structures internationales sur la situation française ?

En résumé, il y a trois principaux textes récents : le plan d'action pour la conservation du loup en Europe, texte adopté par le Conseil de l'Europe dont 37 points concernent la France ; comme des conseils pour la demande de mise en place de plan de gestion, l'adaptation des financements issus de la politique agricole (pour éviter les antagonismes complets entre les différentes sources de financement), la participation aux réseaux internationaux pour progresser plus rapidement, et enfin l'implication des populations locales dans la réflexion relative aux mesures de gestion mises en place, parce qu'une politique de gestion ne peut pas se faire sans les populations directement concernées. Les autres textes sont les recommandations du comité permanent de la convention de Berne, qui touchent les mêmes thèmes, avec la reconnaissance d'une population transfrontalière (population de loup gérée à l'échelle de sa méta-population, c'est-à-dire sur l'ensemble de l'arc alpin, de part et

d'autre des frontières franco-italo-suisse) et l'assurance de conserver un statut de sauvegarde favorable au loup, avec la prise en compte des recommandations de « l'Initiative Grands Carnivores ». Il y a également une motion du groupe de spécialistes loup de l'UICN, qui a transmis au gouvernement français, avec différentes copies au Ministre et à l'Europe, un courrier demandant que la gestion de la population soit faite à l'échelle des méta-populations, avec mise en place d'une concertation transfrontalière. Et enfin, il y a les recommandations de « l'Initiative Grands Carnivores », qui précisent la notion de méta-population et de taille minimale de ces populations. Il n'y a pas de chiffre strict sur ce que devrait être une population minimale, différents modèles sont testés, mais à l'époque (en 2000), on estimait que la taille minimale pour qu'une sous-population soit viable était située entre 15 et 20 meutes, soit une population de l'ordre de 150 individus.

Je vais maintenant laisser la parole à trois intervenants de pays limitrophes :

Juan Carlos Blanco, Jean-Marc Weber, et Luigi Boitani.

Juan-Carlos Blanco – biologiste, chargé du plan de gestion loup en Espagne : statut et évolution du loup en Espagne.

Je vais vous parler de la situation du loup en Espagne, c'est-à-dire du Loup ibérique. Pendant le XIX^{ème} siècle et jusqu'au XX^{ème} siècle, le loup a été l'objet d'une forte persécution (voir les cartes 4). Le loup ne vivait plus alors que dans les montagnes reculées. En 1970, la situation commence à changer : le loup est partiellement protégé, mais reste considéré comme une espèce chassable et la population commence à augmenter.

En 1988, on a réalisé la première étude sur la situation du loup en Espagne : on a constaté que l'aire de répartition avait beaucoup augmenté depuis 1970, jusqu'à couvrir environ 100 000 km² (voir la carte 5). On estimait alors la taille de la population entre 1500 et 2000 loups. À ce moment-là, la tension était assez forte.

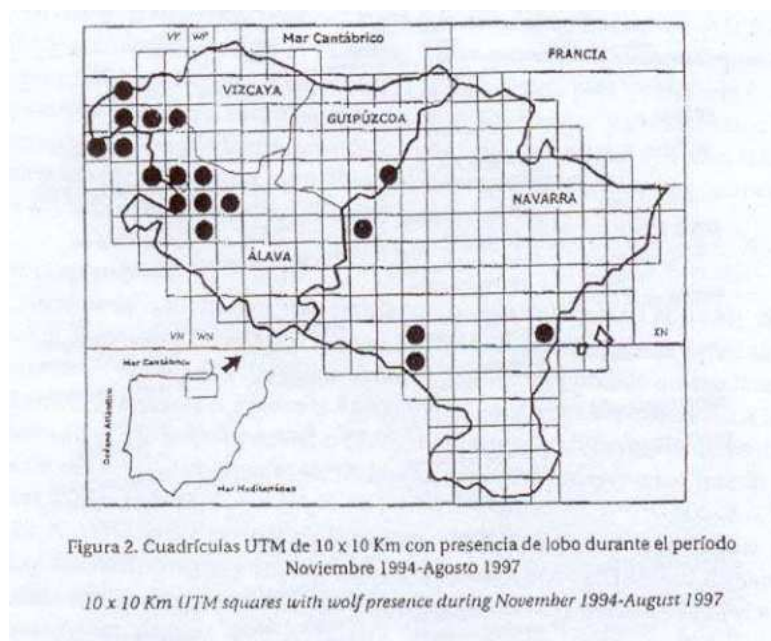
Quelques loups sont apparus dans une zone agricole de Castille, où nous avons étudié les populations par radio pistage. Il y a peut-être 30, 40 ou 50 meutes qui vivent dans ces zones agricoles, où ils se nourrissent surtout de charognes. En 2001, on a réalisé une autre étude sur la répartition des loups et on a vu que cette aire de répartition a augmenté de 20 % depuis 1988 (120 000 km²) (voir la carte 6 page suivante). On estime qu'il y a maintenant en Espagne entre 1700 et 2500 loups.

Il est clair que dans les 30 dernières années, la population a beaucoup augmenté et qu'elle est maintenant au moins le double de ce qu'elle était dans les années 70. Cependant, ces populations ne se

Cartes 6 : distribution du loup en Espagne en 2001



Carte 7 : le loup en Pays Basque et Navarre



rapprochent pas des Pyrénées et s'étendent plutôt dans d'autres directions. Il existe pourtant des meutes à l'ouest du pays Basque, on a rencontré des individus solitaires en Navarre – mais tous ont été tués ou ont disparu. La raison pour laquelle la population ne s'étend pas vers le Pays Basque et s'y arrête brutalement s'explique par les dommages sur les troupeaux de moutons. Il y a une race ovine spécifique au Pays Basque, ce qui fait que les habitants sont très intolérants par rapport au loup (voir la carte 7 page suivante). Le loup pourrait contourner le Pays Basque par le sud, mais il lui faudrait traverser la région de la vallée du fleuve Ebre, fortement peuplée. Il semble difficile que le loup puisse traverser - c'est sans doute possible, le loup en est certainement capable, mais ça sera difficile.

Le principal conflit entre le loup et l'homme, ce sont les dommages et dégâts faits à l'élevage. On estime que les dégâts peuvent s'élever à 1,5 million d'euros par an. Ils se produisent surtout là où le bétail est laissé sans protection : dans les zones de montagne et aussi là où le loup est réapparu récemment. La plus grande partie des dommages se concentre dans l'aire des montagnes cantabriques, où les bovins sont laissés en liberté.

Il est clair que les moutons sont les plus vulnérables de tous les animaux domestiques. Dans la cordillère cantabrique, on utilise des chiens de protection - les mastins espagnols ; ils sont efficaces, mais les dégâts restent importants. Quand le loup revient dans une région où des ovins sont laissés en liberté dans la montagne, les dégâts sont vraiment importants.

Il y a un type de paysage spécial à l'ouest de l'Espagne : la « dehesa ». C'est un type de pâturage où les arbres se mêlent aux prairies, une sorte de bocage conçu pour laisser le bétail pâturer sans protection. On y élève des taureaux, notamment pour la corrida, c'est un type de bétail qui vaut extrêmement cher. Dans ce contexte, les gens ne tolèrent absolument pas la présence du loup.

Cependant, il y a encore beaucoup de zones en Espagne où les moutons sont protégés par le berger et les chiens, et là les dégâts sont vraiment faibles - dans toute la zone agricole

du centre de l'Espagne notamment. Les chiens, les mastins, quand ils sont avec le berger, sont très efficaces. Quand les troupeaux sont accompagnés par les mastins et le berger, les dommages sont presque nuls.

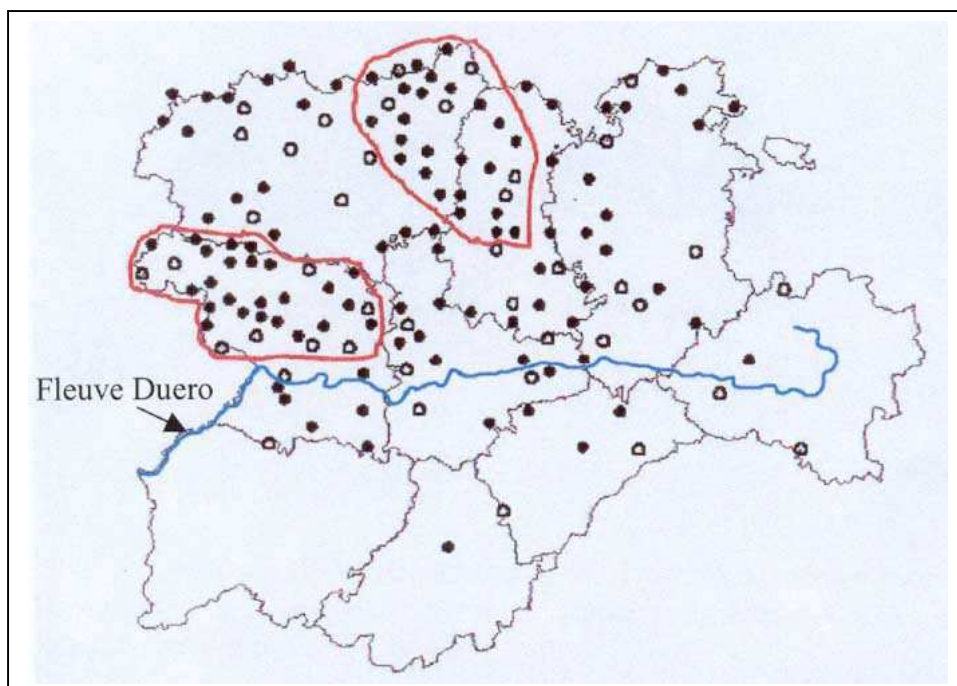
Je vais vous présenter les méthodes de suivi. Il y a beaucoup de loups en Espagne et le suivi n'est pas d'un caractère aussi précis qu'en France. Nous essayons de détecter le nombre approximatif de meutes, de localiser les louveteaux en été, en utilisant toutes les méthodes possibles (collecte d'information auprès des bergers, des chasseurs...) et finalement nous essayons de confirmer la présence des louveteaux avec la méthode des hurlements provoqués. Evidemment ces méthodes ont des limites. Le nombre de meutes est approximatif et il est très difficile de chiffrer la taille des meutes ou la progression des loups solitaires, considérant qu'en Espagne il n'y a pas de neige sur beaucoup de territoires. On peut néanmoins proposer deux cartes :

- 1 - la carte de la région de Castille-Leon représentant les aires de présence (voir la carte 8 page suivante),
- 2 - la localisation des meutes confirmées ou probables (voir la carte 9 page suivante).

En ce qui concerne le statut légal, depuis la directive Habitats, le loup est complètement protégé au sud du fleuve Duero. Il peut être géré, en fait cette espèce est chassable au nord de la rivière Duero. L'Espagne est un pays très décentralisé et les régions autonomes ont presque toutes compétence pour la gestion de la faune, entre autres nombreuses compétences bien sûr. Le rôle du Ministère de l'Environnement est très limité. Sur la carte des régions autonomes (voir la carte 10 page suivante), on voit que la plus grande densité de loups en Espagne se situe en Castille-Leon et Galice avec des meutes reproductives installées.

Je voudrais ajouter une précision sur le statut du loup : il peut être chassé partout au nord du fleuve Duero, sauf dans les Asturies, où il ne peut pas être chassé par des chasseurs, mais peut éventuellement être tiré par des gardes assermentés.

Cartes 8 et 9 : suivi des aires de présence du loup dans la région de Castille-Leon



La chasse du loup est l'objet d'un débat en Espagne : les environmentalistes sont opposés à cette forme de gestion, les chasseurs et les éleveurs veulent en tirer un plus grand nombre. J'estime, parce qu'il n'y a pas de chiffres précis, qu'entre 100 et de 200 loups sont chassés en Espagne d'une manière légale chaque année, d'autres loups étant tués de manière illégale.

Je crois que la fragmentation administrative est un grand problème.

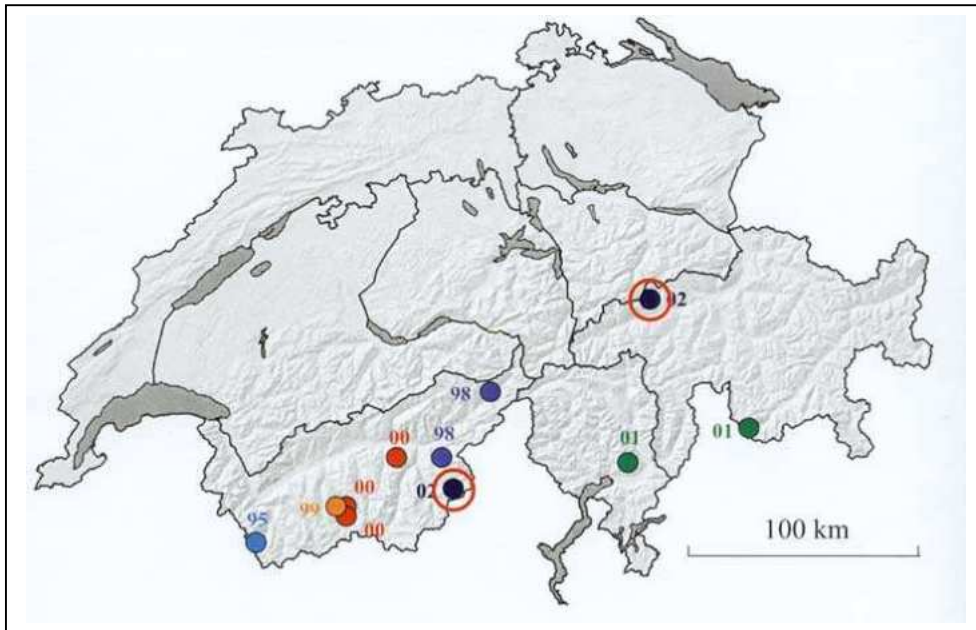
En tant que biologiste, je crois que le loup en Espagne doit être géré dans une perspective nationale et même internationale, considérant que nous avons des populations communes avec le Portugal. Mais la politique en Espagne va dans d'autres directions.

La décentralisation est de plus en plus forte et le rôle des régions de plus en plus important. Malgré tous ces problèmes, il existe un accord général en Espagne pour travailler à réduire les conflits et pour protéger le loup là où il est raisonnable de le faire.

Carte 10 : Localisation des loups en Espagne et régions autonomes



Carte 11 : observations confirmées des loups en Suisse de 1995 à 2002



Jean-Marc Weber, biologiste – KORA (Projets de recherches coordonnés pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse) : le retour du loup en Suisse.

Je vais vous présenter une situation très helvétique. La Suisse a éradiqué ses populations de loups à la fin du XIX^{ème} siècle et a donc vécu dans une sérénité bien suisse jusqu'à peu près au milieu des années 1990, années pendant lesquelles on a observé les premiers signes de présence du loup.

Si l'on suit l'évolution des observations sur le territoire suisse (voir la carte 11), on voit que la première observation confirmée avait été effectuée en 1995 dans la région du val Ferret, dans le Valais. On a ensuite des observations en 1998 dans la région du Haut Valais, en 1999 - 2000, puis deux fois en 2001 et deux fois en 2002. Il s'agit d'observations confirmées, c'est-à-dire basées sur des indices irréfutables comme le cadavre d'un loup ou des analyses génétiques effectuées sur des matériels récoltés sur des loups morts ou sur des dégâts aux troupeaux.

Fait intéressant à signaler, en 1999 - 2000 sur cette région et sur la base d'observations directes, on avait toujours cru à la présence d'un seul loup. Des analyses génétiques ont permis de dire qu'à cette époque, dans ce secteur, on avait déjà 3 loups différents. Ces loups, tous des mâles, étaient-ils ensemble ou s'agissait-il d'animaux erratiques ? On n'en sait pas plus.

Il faut remarquer que toutes les observations sont réalisées dans la zone méridionale de l'arc alpin, dans des cantons limitrophes de l'Italie : Valais, Tessin, Grisons. Tous les individus observés étaient des individus mâles, à l'exception d'une femelle qui passe le plus clair de son temps côté italien de la frontière et qui l'été passe en territoire suisse pour se nourrir de quelques moutons d'une espèce rare : les Nez noirs.

D'autres observations ont été annoncées, dans l'arc jurassien, dans la zone des Préalpes, mais celles-ci n'ont jamais pu être

confirmées. Concernant le relevé d'indices, seules les personnes habilitées, c'est-à-dire les gardes de chasse des divers cantons constituent le réseau. D'une manière générale, nous n'avons pas établi un réseau d'observateurs comportant naturalistes, chasseurs, etc. Pour l'instant, la Suisse étant un état « d'hyper décentralisation », ce sont les cantons seuls qui gèrent le suivi des populations de loups à l'intérieur de leur territoire. Le Kora (*Projets de recherches coordonnés pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse*) se charge de coordonner le tout.

A l'heure actuelle, que reste-t-il de ces nombreuses zones d'observation ? En fait il n'en reste plus que deux : la femelle dont j'ai parlé est toujours présente et de nouvelles analyses génétiques ont pu montrer qu'elle était accompagnée d'un partenaire dont le sexe n'a pas pu être déterminé - l'avenir nous le dira. On a encore un mâle, présent dans une autre région depuis à peu près deux ans.

Je dirai un mot sur l'élevage qui est sans doute assez comparable à celui que vous connaissez en Savoie. Les moutons sont sortis à la fin de l'hiver pour être mis en pâture dans les zones boisées de moyenne altitude. La neige fondant, les zones un peu plus en altitude sont utilisées pendant une période de trois semaines à un mois. Ensuite vient la période d'estive, sur des alpages à 2000 et plus de 2500 mètres. En 2001, nous avons environ 12 000 propriétaires, pour 420 000 moutons, dont 240 000 passent l'estive sur les alpages. La plupart de ces propriétaires sont des propriétaires que je qualifierais d'éleveurs « hobby », on a très peu de professionnels : presque tous ont une autre profession. Pendant ces cent ans sans présence de loup, on a pris certaines facilités en matière d'élevage : les moutons sont laissés libres sur la plupart des pâtures.

Carte 12 : distribution des dégâts en Suisse de 1995 à 2002

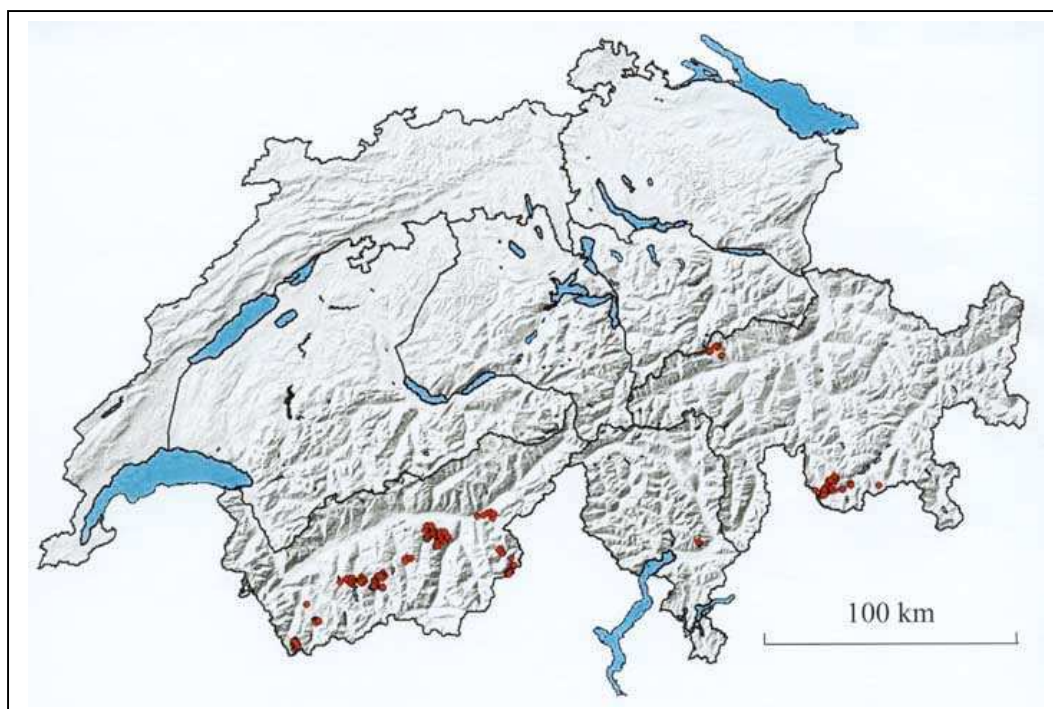


Schéma 16 : Dégâts dus aux loup entre 1998 – 2002 en Suisse

Année	Attaques	Moutons	Compensation (euros)
1998	10	31	21 800
1999	33	138	72 177
2000	52	137	73 502
2001	23	74	12 415
2002	15	38	2 857
Total	133	418	182 751

Sur la question des dommages, il faut noter que plus de 75 % des dommages ont lieu sur les alpages et non pas à proximité des habitations. Une carte de distribution des dommages (voir la carte 12) montre qu'elle correspond relativement bien à la carte de présence confirmée du loup. On voit que dans les zones où nous avons eu des observations de loups qui n'ont jamais pu être confirmées, il n'y a pas eu non plus de dommages. Notre système d'observation est donc assez fiable, mais bien entendu, je n'exclus pas la présence de loups qui se comporteraient avec un peu plus « d'égards » envers les moutons.

Quelques chiffres : sur la période 1998 – 2002, le nombre d'attaques reste relativement minime par rapport à d'autres pays (voir le schéma 16). En fait, sur 5 années nous avons eu 133 attaques dues au loup et vérifiées. Le nombre de moutons tués atteint le chiffre de 418 pour 5 ans et le montant des compensations, puisque nous avons un système de compensation pour les dégâts de loup (mis en place en 1996), s'élève à près de 183 000 euros.

On note une certaine différence dans les chiffres : on a sur tel secteur 31 moutons tués pour 21 800 euros, et là 138 moutons tués pour 72 000 euros. Ces moutons appartenaient à la race des « Nez noirs », considérée comme rare en Suisse et donc d'une valeur plus élevée que les « Blancs des Alpes » par exemple. La compensation, c'est bien, mais cela ne résout pas tous les problèmes. La prédation du loup a quand même un impact psychologique assez important et la compensation ne permet pas d'améliorer l'image du loup auprès des éleveurs.

Il y a cinq ans, dans le but d'atténuer les conflits, le Ministère de l'Environnement a essayé de lancer un projet - le Projet Loup Suisse - qui avait trois objectifs : prévenir les dégâts, soutenir les éleveurs, suivre l'évolution de la population de loups et informer le public. Pendant cinq ans, nous nous sommes attachés à ces divers objectifs. Nous avons étudié des méthodes de prévention qui avait cours dans les pays avoisinants notamment en plaçant des chiens de protection, en engageant des bergers pour conduire les troupeaux de ces personnes qui

avaient d'autres professions, en mettant à disposition du matériel comme les clôtures électriques pour permettre le rassemblement nocturne, ou pour protéger les petits troupeaux de chèvres laitières, ou encore en mettant à disposition des ânes. On peut toujours discuter sur la valeur de l'âne en temps qu'animal de protection, mais on a pu constater que dans les petits troupeaux de plaine, au cours de ces cinq années, plusieurs de nos ânes avaient tué des chiens errants et des renards. Un loup seul pourrait donc avoir affaire à forte partie face à un âne. Par contre, devant une meute, je doute que l'âne survive. Disons que c'est un bon moyen d'essayer d'intégrer, petit à petit, les éleveurs qui n'ont pas trop envie d'entrer dans le programme.

Une autre caractéristique de ces mesures de prévention est que leurs coûts sont totalement à la charge du ministère de l'environnement, y compris le salaire des bergers, le prix du chien, la nourriture des chiens, les vaccins, etc. On le sait bien, les mesures de prévention ont certaines limites. Des loups continuent de faire des dégâts et la loi suisse donne autorisation d'éliminer les loups qui feraient des dégâts considérés comme insupportables. Il est clair qu'il faut une base juridique, pour prélever ces loups, puisque le loup est en Suisse et contre toute attente, un animal protégé. On va donc mettre sur pied un plan de gestion. Un groupe composé de représentants d'associations d'éleveurs, de chasseurs, d'associations de protection de la nature, d'autorités de l'agriculture etc. va discuter de la composition de ce plan de gestion. On en discute toujours. On a eu les premières réunions en 1999, et le plan de gestion n'est toujours pas sorti.

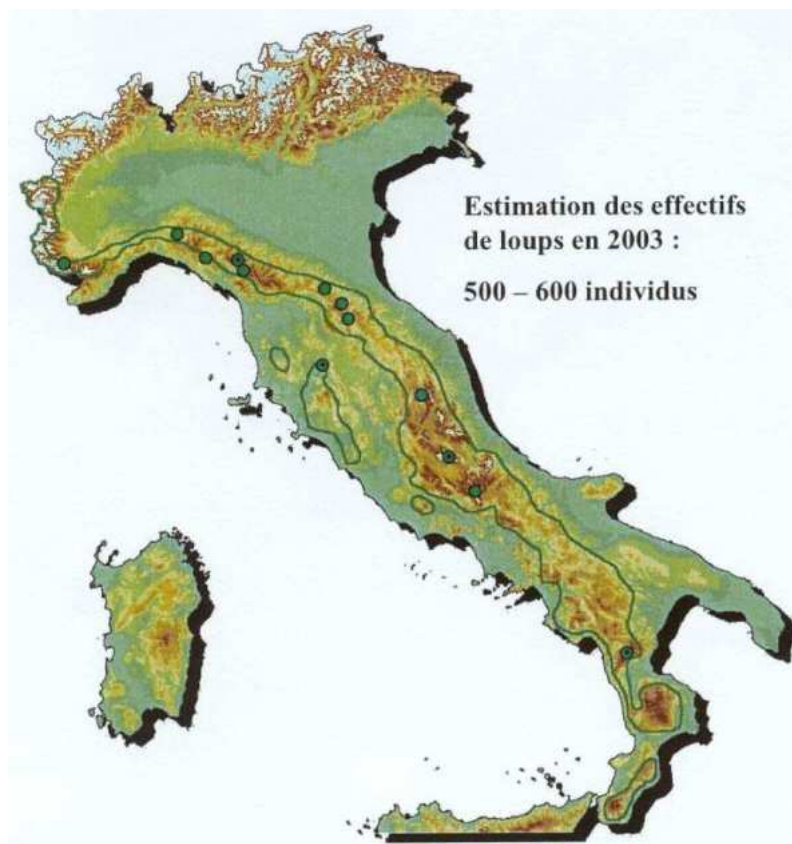
Qu'y a-t-il dans ce plan de gestion ?

Il y a des directives qui présentent les modalités en matière de constat, d'organisation, de prévention des dégâts, comment informer le public, des cours de formation pour les agents de l'Etat chargés de faire les constats, la mise en place d'un système de monitoring pour le suivi, la promotion de la recherche scientifique...

Comment ?

Il convient d'identifier des priorités en collaborant avec les pays voisins.

Carte 13 : distribution du loup en Italie en 2003



Carte 14 : distribution du loup dans les Alpes italiennes



Ce plan s'appelle le « Concept loup Suisse ». La compétence est donnée aux cantons. Il est clair qu'avant l'arrivée du loup, les cantons étaient compétents en matière de gestion de la faune, sauf pour les espaces protégés. On a eu une mauvaise période avec des lynx qui faisaient beaucoup de dégâts, les cantons ont fait pression et compétence leur a été donnée pour la gestion du lynx, y compris le tir. Quand le loup est venu, il a été mis dans le même wagon. Ce plan prévoit l'expansion et le maintien du loup sur l'arc alpin, une collaboration internationale, et la réduction des effectifs à long terme : vous voyez qu'on est assez prévoyant ! On pense qu'on aura beaucoup de loups et qu'on pourra un jour ou l'autre le chasser comme on chasse le sanglier.

Des commissions inter cantonales pour la gestion des grands prédateurs ont été créées ; la Suisse a été divisée en grandes unités regroupant plusieurs cantons et correspondant à des zones géographiques assez distinctes comme le Jura, le canton du Valais, le Tessin et les Grisons - on voit qu'il y a là des unités qui tiennent quand même à leur caractère. La Suisse centrale regroupe plusieurs cantons, ainsi que la Suisse orientale. Ces commissions sont composées d'un représentant de chaque canton et d'un représentant de la Confédération. Au moment de prendre la

décision d'un tir de loup, ces personnes doivent se réunir et se mettre d'accord. Jusqu'à présent, trois loups ont été ainsi tirés légalement.

Le Ministère de l'Environnement va actualiser le concept et superviser sa mise en application - je rappelle que le concept n'est toujours pas accepté par les cantons : il y aura une consultation dans les prochaines semaines. Les commissions inter cantonales examinent la situation sur le terrain et décident des mesures à prendre par les cantons qui mettent en application le concept loup sur le territoire et décident en accord avec ces commissions inter cantonales de tirer les loups responsables de dégâts.

Sur quels critères s'effectuent ces tirs ?

Un seuil de dégâts doit être atteint : au moins 50 animaux de rente dévorés au cours de quatre mois consécutifs, c'est-à-dire pendant la saison d'estive dans un secteur donné ou bien au moins 25 animaux de rente dévorés au cours d'un mois dans un rayon de cinq kilomètres autour du lieu de dommages. C'est actuellement ce dernier chiffre qui fait foi, et qui fait également que le concept n'est pas encore accepté par les cantons, vu que les éleveurs aimeraient faire baisser sensiblement ce nombre de 25 animaux dévorés.

Voilà un aperçu de la manière dont le retour du loup est géré du côté Suisse.

Luigi Boitani, biologiste – Université de Rome et référent du LCIE. : statut de la population de loups en Italie, évolution des effectifs et de l'aire de distribution, dommages aux troupeaux et réflexions sur la gestion du loup.

Je vais évoquer brièvement la situation du loup en Italie, et surtout, je voudrais vous livrer quelques réflexions sur la possibilité de prélever certains loups dans une population protégée.

Comme on peut le voir sur une carte de l'Italie (voir la carte 13), la distribution du loup s'étend sur toute la longueur de la chaîne des Apennins (mais il existe aussi une petite population de loups en Toscane). Nous disposons aujourd'hui de nombreuses

données sur les populations - suite à des études biologiques, des suivis télémétriques, etc. mais je ne voudrais pas vous abreuver de données. J'exposerai juste quelques grandes lignes : à la fin des années 60, les loups étaient confinés dans les régions de l'Italie centrale - les Abruzzes -, mais au cours des 30 dernières années, grâce au statut de protection et à d'autres causes (notamment l'abandon de beaucoup de zones d'agriculture de montagne), les loups ont pu coloniser de

Schéma 17 : coût des compensations d'attaques en Italie de 1991 à 1995

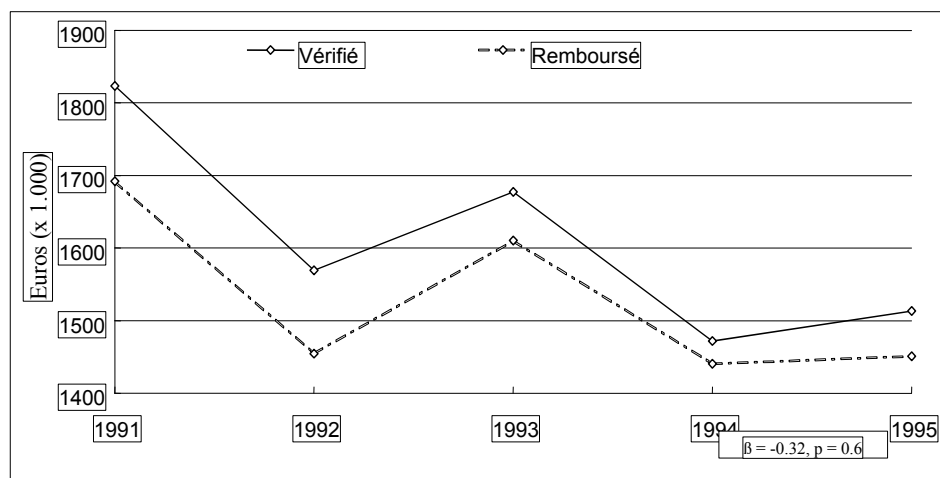


Schéma 18 : dommages aux troupeaux dans les Alpes italiennes

Province de Cuneo :

Année	Nombre d'attaques	attribuées à			Compensation milliers d'€
		loup	chien	Canidae	
1999	33	26	5	2	6,197
2000	55	45	5	5	11,878
2001	58	41	11	6	28,405
2002	83	53	10	20	1,905

Province de Turin :

Année	Nombre d'attaques	attribuées à			Compensation milliers d'€
		loup	chien	Canidae	
1999	13	2	8	3	5165
2000	12	4	0	8	8780
2001	22	8	6	8	7747
2002	61	35	16	10	11000

55€ par mouton ou chèvre tuée; 465€ par veau tué; 26 € pour un animal blessé

Nombres d'animaux tués + blessés

	Année	Loup	Chien	Canidae
Province de Cuneo	2002	116 (53)	51 (10)	52 (20)
Province de Turin	2002	89 (35)	105 (16)	20 (10)

() : nombre d'attaques - Province de Cuneo: 157 moutons ; 56 chèvres ; 6 veaux ; Province de Turin: 167 moutons ; 46 chèvres ; 1 veau

vastes territoires, surtout vers le Nord, jusque dans les Alpes.

Aujourd'hui, on a environ 500 à 600 loups en Italie, mais il est très difficile de faire un comptage de populations, beaucoup de régions ne connaissant pas de période d'enneigement. La tendance pour cette population est à l'accroissement – on a pu calculer une augmentation de 5 % par année. Mais toute la population est toujours dans un processus d'extinction locale. Il y a toujours des fluctuations locales qui sont très dangereuses et la densité est vraiment très variable. Les dégâts sont de l'ordre de 1 million à 1,5 million d'euros chaque année. Mais on observe de très grandes variations en Italie parce que les relations entre l'homme et le loup peuvent être vraiment différentes d'une région à l'autre, du sud de l'Italie à la Toscane, en Ligurie...

Nous avons de bien meilleures données pour les Alpes, où la neige hivernale est régulière et aussi parce que la région du Piémont a soutenu un très bon projet au cours des cinq dernières années. La carte 14 nous montre le territoire des meutes côté italien - ce sont bien les mêmes individus que l'on peut retrouver côté français, beaucoup se retrouvent des deux côtés de la frontière. Nous estimons que du côté français, il y aurait 25 à 30 individus.

On voit aussi apparaître la fameuse femelle dont nous parlait Jean-Marc Weber et qui fréquente régulièrement les alpages côté Suisse. Il y a très peu de problèmes dans cette région, peu de pertes. La perte moyenne chaque année est de 200 moutons, ce qui représente 0,6 % des effectifs d'été, c'est un pourcentage très faible, presque négligeable (voir les schémas 17 et 18).

Le loup est protégé par la loi, mais les dégâts sont payés par les gouvernements régionaux et il y a en Italie 14 régimes différents d'indemnisation. Dans certaines régions, ça marche très bien, dans d'autres très mal. En général, on peut dire que la protection des loups est respectée jusqu'à un certain niveau de dégâts. Quand les dégâts sont intolérables, il y a une réaction locale et des loups sont tués illégalement. J'appelle ce type de gestion le « laisser-faire » : je ne

connais pas un seul cas de braconniers ou de personnes ayant tué un loup qui ait été inculpé. Le prélèvement illégal remplace une gestion exercée par l'état. Cette stratégie de laisser-faire est pour moi inacceptable sur le plan social et éthique - parce qu'une réaction non programmée peut engendrer des discontinuités imprévisibles dans les aires de distribution de l'espèce, parce qu'elle ne permet pas d'apaiser les conflits d'usage et ne permet pas de trouver une solution définitive.

J'exposerai juste quelques réflexions sur la possibilité de prélever un loup dans une population : je voudrais surtout faire la distinction entre le terme de « carving » - régulation d'une population - , la chasse, et l'enlèvement d'un loup problématique (voir le schéma 19 page suivante). Tous ces moyens de prélèvement sont dictés par les besoins de la société. Ce ne sont pas des besoins biologiques. Il faut être très clair. C'est pour cela que le choix du prélèvement d'un animal relève du domaine éthique et socio-économique. On a besoin de données biologiques pour soutenir ou justifier certaines décisions, mais ces décisions ne dépendent pas seulement de considérations biologiques. Les pressions pour prélever certains éléments des populations sont justifiées par des raisons économiques, récréatives ou préventives. Et surtout, les gouvernements ont des buts politiques. Quel que soit le but, la gestion du loup est un processus de prise de décision par laquelle on cherche à réduire un problème en choisissant une ligne d'action, dans laquelle les analyses et les contraintes politiques se rencontrent. Il est très important de rappeler que dans ce processus de prise de décision, il n'est pas suffisant d'être rationnel, scientifique et bien informé.

Le contrôle des populations de loups et une zonation sont les buts les plus difficiles à atteindre dans un plan de gestion. C'est un domaine parmi les plus complexes en matière de compromis entre la biologie et la dynamique socio-politique. Pour cela, il faut trouver un terrain d'entente entre les formations scientifiques, les valeurs sociales et les choix politiques d'utilisation de l'espace.

Schéma 19 : définition du concept RCE

Définition : le concept RCE (CHR en anglais)	
•	Régulation : prélever une fraction de la population afin de réduire ses effectifs
•	Chasse : prélever une fraction de la population avec un but récréatif
•	Enlèvement de loups (à problèmes) : prélever quelques individus afin de supprimer leur impact négatif

Schéma 20 : considérations biologiques pour la mise en œuvre des prélèvements

<i>Objectif de Gestion de population</i>	<i>Diminution</i>	<i>Stable et Viable</i>	<i>Augmentation</i>
Tendance population			
Diminution	Régulation Chasse Enlèvement	--	--
Stable et viable	Régulation Chasse Enlèvement	--	--
Augmentation	Régulation Chasse Enlèvement	Régulation Chasse Enlèvement	(Chasse) Enlèvement !

Il y a des conditions importantes pour le prélèvement du loup. La première porte sur des considérations éthiques. Celles-ci sont très importantes, parce qu'elles font partie des contraintes de base qui peuvent affecter et stopper le processus de décision. Si la majorité des personnes est éthiquement contre le prélèvement du loup, il n'y a rien à faire. Ce sont des opinions légitimes qu'il faut respecter. Les autres conditions importantes sont économiques. Le coût d'une telle opération est souvent plus élevé que le prix des dommages. Nous en avons des exemples éclatants aux États-Unis, où le coût du prélèvement du loup est plusieurs fois plus élevé que le coût des dégâts globaux.

Une décision politique, on peut l'appliquer malgré tout, mais il faut être conscient de tout ça. Il y a aussi des considérations biologiques. L'unité de gestion devrait être une population biologique et non pas une population définie par des limites administratives. À mes amis en France, je dis souvent qu'il n'est pas tolérable de considérer seulement le loup qui vit en France, sans considérer toute la population qui vit dans les Alpes, en Italie, en France et en Suisse. Il faut considérer les trois nations ensemble, car il n'y a qu'une seule population biologique. L'effet du prélèvement sur la dynamique de la population devrait être connu. Il n'est pas tolérable de faire un prélèvement sans cette connaissance. Le prélèvement devrait être conforme aux objectifs de gestion de la population de loups - si l'objectif de gestion des populations est la diminution, d'obtenir une population stable ou d'augmenter la population. Mais il y a aussi la tendance des populations : population en diminution, stable ou en augmentation. Si l'objectif est d'obtenir une population viable stable, on peut encore accepter une régulation, la chasse ou le prélèvement, si la population est en augmentation et également si on veut une augmentation de la population (voir le schéma 20).

Il faut considérer le fait de la chasse par rapport aux notions de structure de population, de génétique et de croissance de la population, de déplacement de territoire et de dispersion. Du point de vue biologique il est possible de le faire, mais il faut connaître cet aspect pour faire un prélèvement de façon rationnelle et biologique. Les techniques de prélèvements utilisées doivent être sélectives. En Italie, plusieurs loups ont été tués par le poison, ce qui n'est pas sélectif du tout.

La dernière considération est un problème d'échelle. Les actions mises en oeuvre le sont seulement à l'échelle locale et il y a une grande diversité de solutions. Je dis toujours qu'en Italie, il y a beaucoup de solutions différentes entre le Nord et le Sud. Il n'existe pas de recette unique pour gérer l'interface homme-loup. Sur les Alpes, nous pouvons peut-être avoir une seule recette, mais je suis sûr qu'il y a beaucoup de différences par exemple entre les Alpes et les Pyrénées. Chaque situation locale requiert sa propre solution de gestion. Les essais de solutions utilisées ailleurs sont souvent infructueux. Je suis très heureux de parler ici de la situation italienne, mais je suis sûr qu'il faut trouver des solutions françaises ou alpines. Les solutions locales et le concept de prélèvements des individus doivent s'inscrire dans une perspective plus large, une approche régionale est nécessaire et urgente. Au niveau européen, il est très important que toute la gestion du loup soit faite dans une approche à grande échelle. En Italie, en France et en Espagne, il y a une tendance à la décentralisation. C'est fantastique et ça marche pour beaucoup de choses, mais en ce qui concerne la gestion des grands prédateurs, si la mise en oeuvre doit se faire au niveau local, la stratégie doit être nationale et européenne. Il doit y avoir une coopération internationale transfrontalière.

Deuxième session : moyens de prévention et pastoralisme

Rapporteur : Mireille Jourget

1^{ère} tribune : mise en place des moyens de prévention sur l'arc alpin

Olivier Turquin : Je laisse à Mireille Jourget le soin d'introduire cette session consacrée à l'aspect gestion des travaux réalisés dans le cadre du programme LIFE.

Introduction : Mireille Jourget, directrice de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Hautes-Alpes.

Je suis en poste à Gap depuis 4 ans, après avoir été dans les Alpes-de-Haute-Provence où j'ai vu arriver le loup. C'est un thème que je connais maintenant depuis 6 ou 7 ans, l'ayant approché du côté administratif, ce qui m'a permis de voir la progression du loup et l'évolution des esprits par rapport à sa présence dans les Alpes du sud.

Nous allons parler cette après-midi des mesures de prévention mises en place à l'arrivée du loup. Je dirai que les Hautes-Alpes ont été choisies pour animer cette session parce que c'est un département à forte tradition pastorale. Depuis des décennies il y a au niveau des éleveurs, des organisations agricoles et des pouvoirs publics, une volonté de maintenir une activité pastorale importante et moderne dans ce département. D'autre part, à partir de 1996, on a pu voir dans les Hautes-Alpes, dès la mise en place des mesures de préventions, lors de la première arrivée « officielle » du loup, l'impact positif de ces mesures. Un impact positif dans la mesure où même si les attaques restent nombreuses, le nombre de victimes par attaque n'augmentait pas et même diminuait. Sur le volet de la prévention, ce qu'on peut dire aussi, c'est que le loup, arrivé maintenant depuis une dizaine d'années, a énormément perturbé les pratiques des éleveurs, notamment en estive. Le loup a été une sorte

de révolution pour les éleveurs qui fréquentent les alpages, parce qu'ils ont dû modifier petit à petit leurs pratiques. Au niveau de l'Etat, le loup étant protégé par la convention de Berne, les Ministères - de l'Environnement et de l'Agriculture - nous ont demandé à nous, services de l'Etat d'œuvrer à la fois pour la préservation du loup et la préservation du pastoralisme, d'essayer de faire en sorte que cette double préservation soit possible - donc une sorte de cohabitation. L'Etat s'est alors engagé à mettre des moyens humains - vous allez entendre les exposés d'un certain nombre de techniciens pastoraux financés dans le cadre du programme LIFE et également par les ministères de l'agriculture et de l'écologie, au travers de moyens financiers propres - pour mettre en place des mesures de prévention.

Notre mission était donc de faire en sorte qu'il y ait cette cohabitation et cette double préservation.

Pour illustrer ce qui a été fait dans cet objectif, nous avons demandé à un certain nombre de partenaires représentatifs de l'ensemble de la problématique d'être là. Je les remercie, car tous ont accepté de bon cœur.

Nous aurons donc des éleveurs qui viennent du Queyras, un berger, deux représentants des Parcs naturels régionaux (les PNR qui ont joué un grand rôle dans la mise en place

des mesures de prévention), un représentant d'une Chambre d'agriculture, d'une association d'éleveurs (l'APPAM – Association pour la promotion du pastoralisme dans les Alpes-Maritimes), un élu - le maire d'un petit village alpin qui a bien voulu venir témoigner sur les perturbations générées par le loup dans sa commune, sur les mesures qu'il appliquera en tant qu'élu pour répondre aux attentes des agriculteurs. On entendra aussi les techniciens pastoraux financés dans le cadre du programme LIFE, un représentant d'une direction départementale de l'agriculture, et un représentant de la DIREN Rhône-Alpes, Véronique Genevey.

Presque tous les départements de l'arc alpin sont représentés. Les exposés relèvent d'une double problématique : il y a le côté technique et économique de la prévention et aussi les problèmes humains. Je dirais que le loup est un perturbateur qui dérange un peu tout le monde – nous aussi, dans les administrations : il a fallu qu'on s'y fasse. On verra que d'une zone à l'autre, bien que relevant de la même problématique de fond,

on n'aura pas du tout les mêmes réponses : les hommes sont différents, les vallées sont différentes, le contexte est spécifique, ce qui fait qu'on ne peut pas généraliser. L'environnement géographique et surtout l'environnement humain sont très importants.

Cet après-midi, dans l'idée d'en tirer des enseignements, on va donc essayer de faire un petit bilan de 10 ans de prévention : c'est intéressant pour se projeter dans l'avenir, de voir ce qui marche. On va aussi se poser quelques questions : cette cohabitation, qu'on nous a demandé de mettre en oeuvre, elle existe de fait, mais est-elle durable ? On sait que pour les éleveurs, c'est un effort permanent. Ne faut-il pas d'ores et déjà préparer les nouvelles générations d'agriculteurs à intégrer certaines techniques pastorales ? Deuxièmement, pour l'Etat que nous représentons, cette prévention coûte cher – on ne pourra pas faire indéfiniment de la prévention, sans réfléchir à jusqu'où il faut aller. Je crois que ceci fait partie des questions qu'il faut se poser.

Véronique Genevey, chargée de mission, DIREN Rhône-Alpes : bilan des moyens de prévention mis en place dans le programme LIFE.

Les différentes actions du programme LIFE concernant la prévention

Au travers du programme LIFE, un certain nombre d'actions ont été ciblées sur la prévention :

- des actions préparatoires, à travers lesquelles on prévoyait de financer les diagnostics pastoraux. À l'époque, nous avons adapté cet outil existant, dans le but de permettre l'analyse préalable d'un alpage par rapport aux risques encourus face au retour du loup et d'indiquer quelles mesures de prévention conviendraient à cet alpage. Dans cette phase préparatoire étaient également prévues trois études sur la gestion des alpages en présence du loup : impact économique, impact écologique (on introduit des chiens, des parcs : tout ceci a

aussi un impact écologique) et une étude sur l'efficacité des moyens de prévention.

- deuxième type d'action : les aides financières aux moyens de protection, avec le financement de l'aide au gardiennage (recrutements d'aides bergers), le financement de chiens de protection et de systèmes de contention.

- un autre volet qu'on peut appeler « conseil aux éleveurs pour la mise en place de moyens de prévention » concrétisé par l'embauche, dans le cadre du programme LIFE, de techniciens pastoraux (appelés aussi techniciens LIFE) qui viennent aider à la mise en place de moyens de prévention.

- une autre enveloppe permettait de compenser les pertes dues aux attaques de loups.

Schéma 21 : Données sur le pastoralisme en zones à loup en 2001

Éleveurs ovins

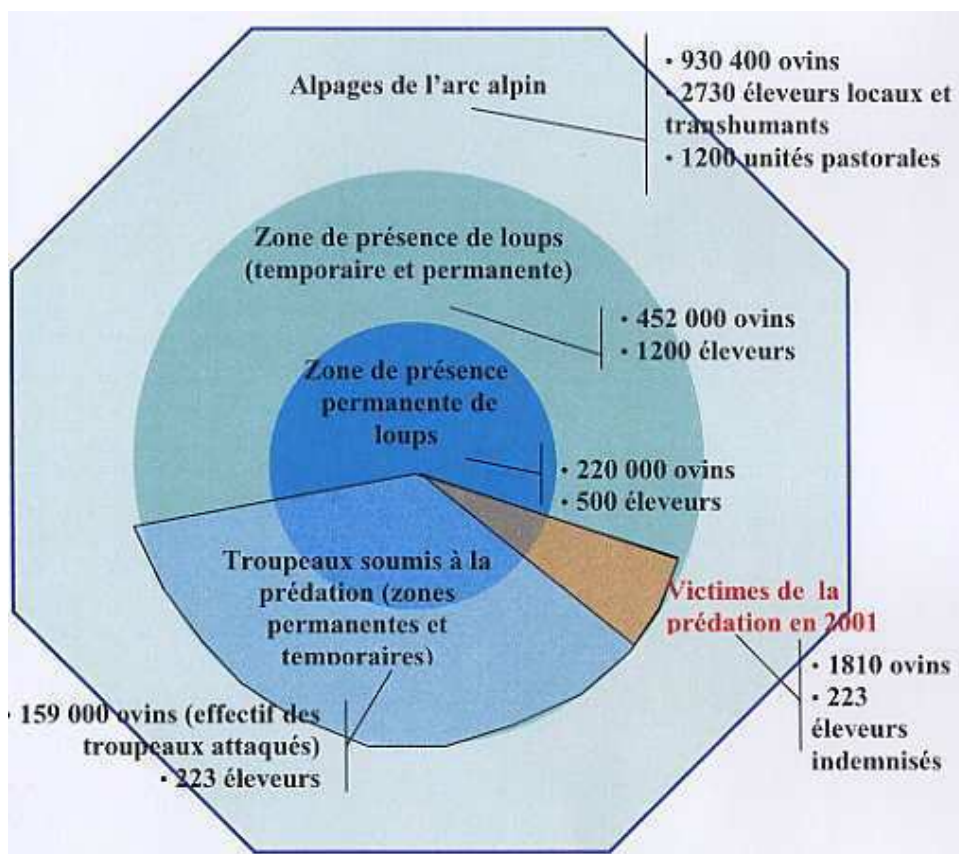
- 45 % des éleveurs sont en zone de présence permanente et temporaire
- 19 % sont en zone de présence permanente
- 8% ont été soumis à la prédation en 2001 (pertes directes et indirectes)

Cheptel ovin

- 50% du cheptel total en alpage est en zone de présence permanente et temporaire
- 25 % est en zone de présence permanente
- 17 % est soumis à la prédation
- 0.21 % est victime de la prédation en 2001

Victimes:

- 69% des victimes en 2001 le sont dans le département des Alpes Maritimes les pertes directes représentent :
- 0.21 % de l'effectif en alpage
- 0.40 % de l'effectif en zone de présence temporaire et permanente
- 0.82 % de l'effectif en zone de présence permanente
- 1.14 % de l'effectif ovine des troupeaux attaqués



L'enveloppe globale consacrée à la prévention s'élevait à 1,8 million d'euros sur un total d'un peu moins de 3 millions d'euros pour l'ensemble du programme LIFE. Au fil du temps, cette enveloppe a été complétée par des enveloppes « 100 % Etat » venant du ministère de l'écologie et du développement durable et du ministère de l'agriculture. De plus certaines actions, dans certains départements, n'étaient pas éligibles au travers du programme LIFE. Le Mercantour, dans le département des Alpes-Maritimes, en est un exemple : l'Europe a considéré que l'indemnisation dans la zone du Mercantour, compte tenu de l'ancienneté de l'arrivée du loup, n'était pas éligible au programme LIFE. Elle a donc été financée par des crédits « 100 % Etat ».

Pastoralisme sur l'arc alpin et prédation du loup.

En 2002, une étude a été confiée à Johanna Brouty (voir le schéma 21), qui a collecté les données sur le pastoralisme issues des dénombrements de 2001, a recensé le nombre d'éleveurs présents sur les alpages de l'arc alpin, a croisé ces données avec ce qu'on a pu identifier comme zones de présence permanente ou temporaire du loup, pour obtenir une estimation du nombre d'éleveurs et du cheptel en zone à loup, et ensuite resserrer l'étude sur les zones de présence permanente du loup. Les chiffres datent de 2001 et sont issus des données des DDAF, des DSV et des organismes qui suivent à la fois les transhumants et les éleveurs locaux. Dans un premier grand ensemble, l'étude a permis de dénombrer 930 000 ovins répartis chez 2700 éleveurs locaux et transhumants et concernant 1200 unités pastorales. Ces données ont été croisées avec les données de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage pour déterminer le nombre d'éleveurs en zones de présence permanente ou temporaire du loup ; ce qui donne 1200 éleveurs et 452 000 ovins confrontés d'une façon ou d'une autre à la présence du loup.

En resserrant sur les zones de présence permanente du loup (sur la base de deux hivers consécutifs de présence), on voit que 500 éleveurs sont concernés – ce qui représente 220 000 ovins. Puis à l'aide des données issues des constats d'attaque

(troupeaux effectivement attaqués en 2001), on obtient 223 éleveurs ayant subi des attaques pour un effectif global des troupeaux qui ont subi au moins une attaque de 159 000 ovins. Compte tenu des regroupements d'éleveurs, certains de ces 223 éleveurs n'ont été indemnisés que pour la partie « perte indirecte » du fait d'attaques sur le troupeau sans que leurs propres bêtes aient été victimes directes. Ensuite, si on s'intéresse au nombre de victimes, toujours en 2001, on obtient 1810 ovins appartenant aux 223 éleveurs indemnisés.

Au-delà de ces chiffres, il faut savoir que le programme LIFE avait été conçu comme un programme expérimental et de lancement, c'est-à-dire que l'objectif était d'équiper entièrement 50 exploitations en Rhône-Alpes et 50 exploitations dans la région PACA ; alors que l'on voit qu'en 2001, en zones de présence permanente et temporaire, on avait 1200 éleveurs concernés.

Bilan sur la mise en place des moyens de prévention

Je vais le qualifier selon quatre axes :

- dimension géographique
- réalisation des objectifs fixés au travers du programme LIFE,
- difficultés rencontrées pour la mise en place,
- apports essentiels du programme sur ce volet.

Dimension géographique :

En ce qui concerne la mise en place du programme, compte tenu de l'importance du territoire pris en compte, on a eu plusieurs cas de figures, du fait des contextes locaux très différents et de l'arrivée progressive du loup sur de nouveaux secteurs puisqu'on se trouve sur le front de colonisation : certains départements se sont donc trouvés confrontés au loup à des dates différentes (voir le schéma 22 page suivante). D'abord, le cas des Alpes-Maritimes, qui avait fait l'objet d'un premier programme LIFE et où l'on a continué à mettre en place des moyens de protection au travers du deuxième programme LIFE. Ensuite, les 7 autres départements de l'arc alpin pour lesquels deux cas de figure se présentent :

Schéma 22 : les différentes situations dans la mise en place des moyens de prévention

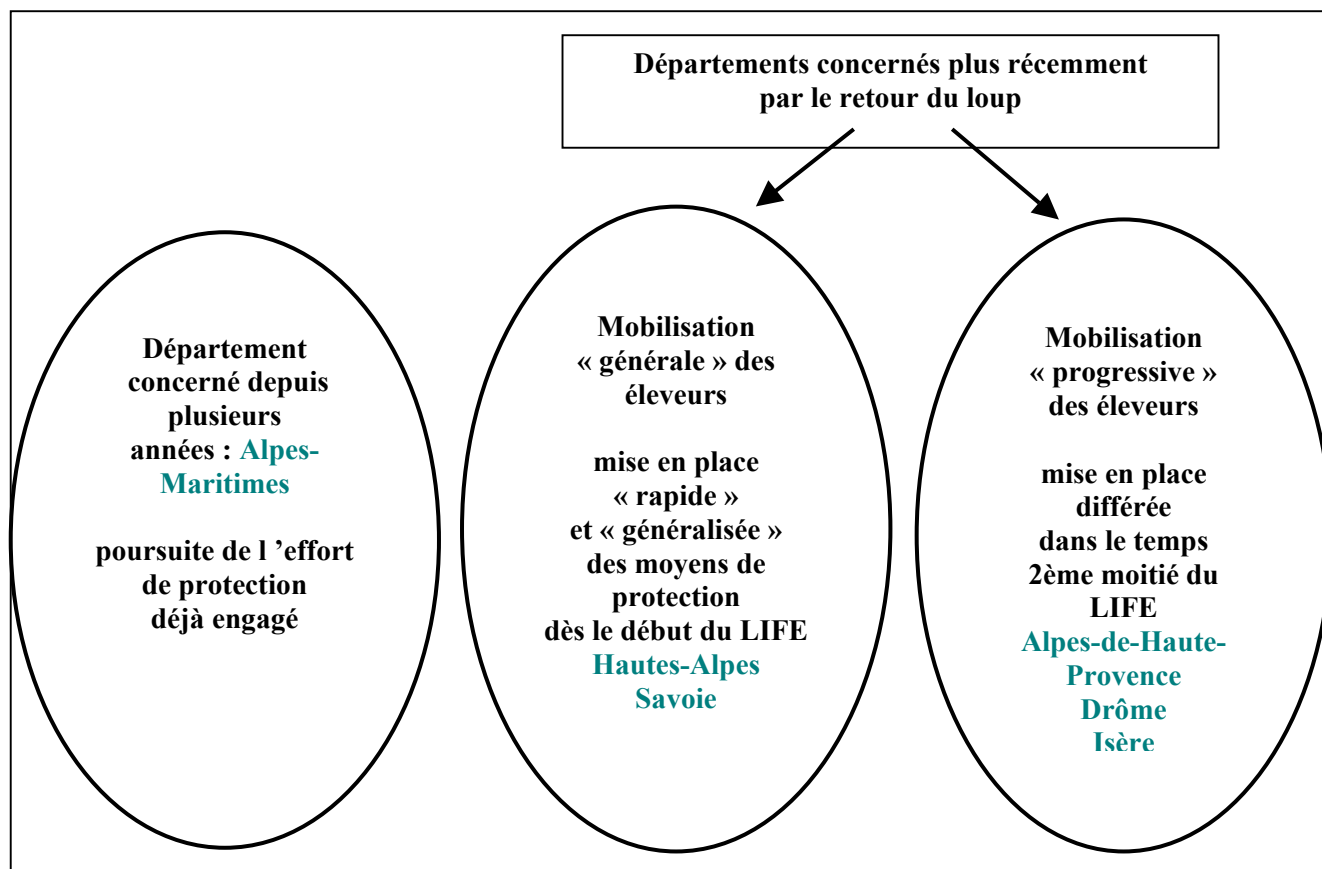
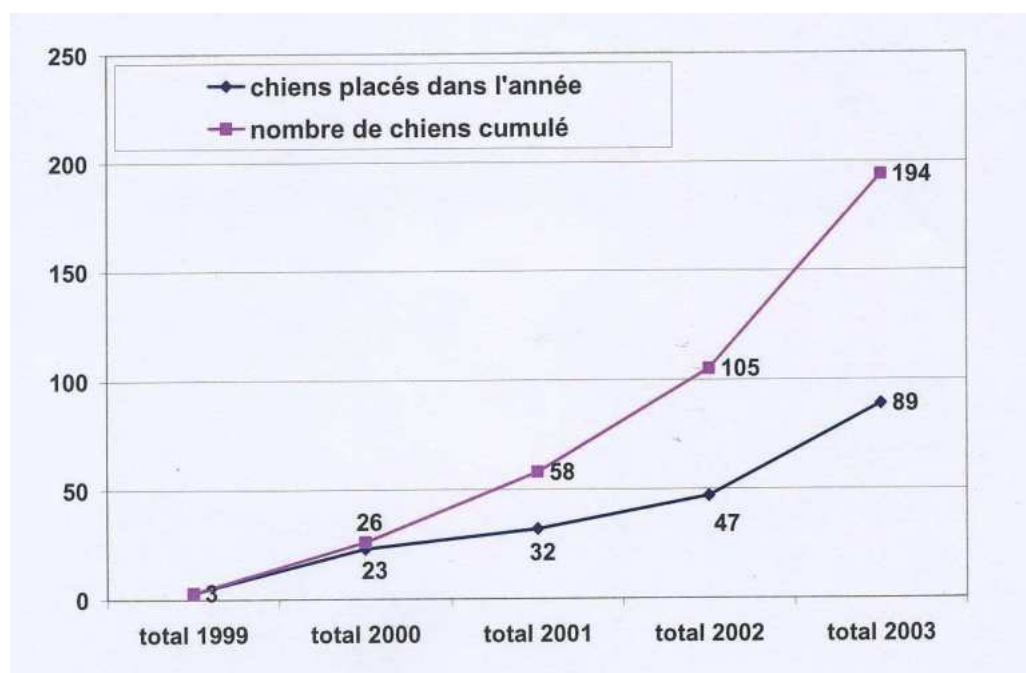


Schéma 23 : les chiens de protection financés par le programme LIFE



quelques départements ont réagi assez rapidement au début du programme LIFE, c'est-à-dire dès 2000 et ont mis en place de façon générale des moyens de protection. Les Hautes-Alpes et la Savoie ont utilisé dès les premières années les outils proposés dans le programme LIFE. Pour les autres départements, les Alpes-de-Haute-Provence, la Drôme, l'Isère et plus récemment le Var, la mise en place de la prévention a été plus progressive et concrètement on a attendu l'année 2002 pour vraiment mettre en place des chiens de protection, l'aide au gardiennage et les parcs de contention.

Réalisation des objectifs :

Pour les objectifs affichés dans le programme LIFE, on a des niveaux de réalisation différents.

Chiens de protection :

L'objectif fixé était de mettre en place 200 chiens (50 exploitations par région avec en moyenne 2 chiens). Les 200 chiens ont été financés par ce programme LIFE (voir le schéma 23). Si on regarde année par année le nombre de chiens mis en place, on constate en 2003 un bond assez impressionnant en ce qui concerne le financement des chiens par le programme. L'effet incitatif est aussi très important, puisque les techniciens pastoraux estiment qu'il y a environ 700 chiens en activité sur les Alpes (dont les 200 financés par le LIFE).

Si on regarde les chiffres au niveau départemental (voir le schéma 24 page suivante), on voit qu'en ce qui concerne le financement des chiens par le LIFE, certains départements ont été très consommateurs, d'autres un peu moins. Dans les Alpes-Maritimes par exemple, on comptabilise 25 chiens LIFE, mais il faut ajouter à ce chiffre les 66 chiens du premier programme et tous les chiens nés des premiers chiens mis en place (estimation 200 chiens en activité dans ce département).

Aide au gardiennage et parcs de contention :

Pour ces deux mesures l'objectif fixé dans le programme LIFE a été rapidement atteint et des financements « 100% Etat » ont été nécessaires. Je vous donne juste quelques chiffres en matière d'aide au gardiennage : 76 à 106 postes saisonniers financés par an

totalisant 390 emplois et représentant entre 210 et 290 mois par an de gardiennage (total de 1050 mois sur quatre ans). Hors département des Alpes-Maritimes, 142 éleveurs ont utilisé la mesure pendant le programme LIFE (81 sur une année, le reste pendant 2 à 4 ans).

En matière de parcs, clôtures et filets : entre 50 et 80 systèmes de regroupement ont été financés annuellement. Pour les systèmes de regroupement, les outils financés ont évolué au cours du programme et les premiers parcs mobiles (filet + électrificateur) et parcs en dur, ont été complétés par d'autres systèmes pouvant être financés.

Par contre, on a très peu financé de systèmes expérimentaux (effarouchement, etc.).

Diagnostiques pastoraux et études préalables : les objectifs fixés n'ont pas vraiment été atteints. Concrètement, on a eu du mal à établir les diagnostics sur le terrain, du mal à trouver des interlocuteurs capables de mener les études programmées.

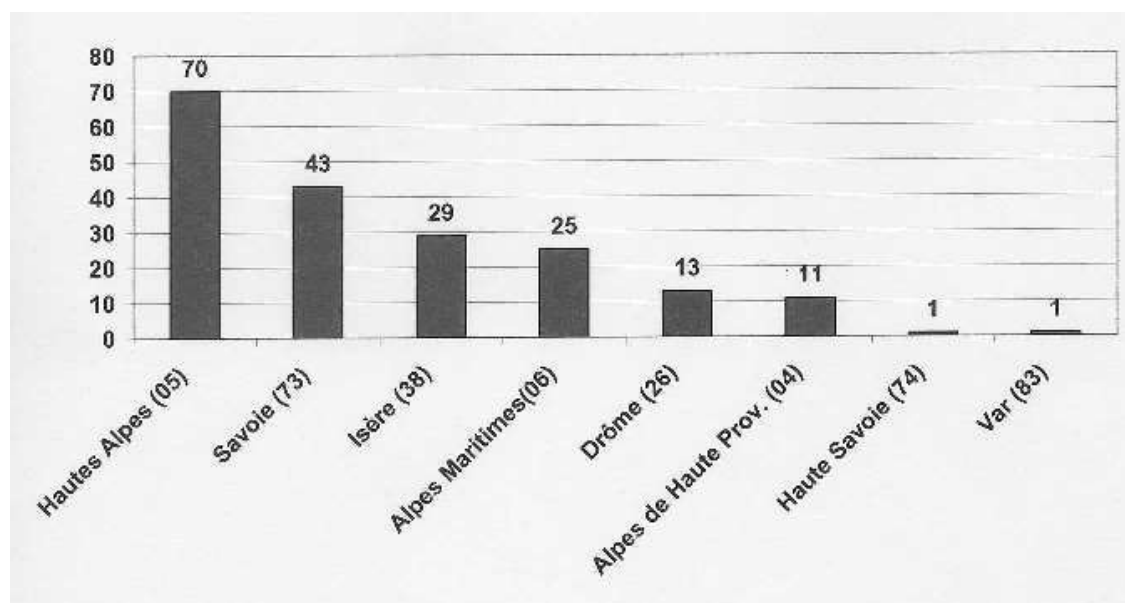
Conseil aux éleveurs :

Au niveau du recrutement des techniciens pastoraux, 4 postes étaient prévus au cours du LIFE, ils ont été complétés cette année par 3 postes supplémentaires. Cette action se révèle être la clef de voûte du système de mise en place des moyens de prévention : on peut subventionner un chien ou un parc, mais l'éleveur doit aussi pouvoir être conseillé et aidé dans ses démarches. Au travers de ce programme LIFE, on s'est rendu compte qu'il n'était pas évident de créer de tels emplois au sein de l'administration en particulier quand il a fallu tenir compte des règlements internes d'embauche...

Indemnisation des dégâts :

L'enveloppe prévue dans le programme Life a été très rapidement « consommée » et a donc été complétée par des crédits de l'Etat. Pour l'année 2002, la compensation financière dégâts loup (et lynx, assez anecdotiques dans les Alpes) était de 417 000 euros.

Schéma 24 : les chiens de protections financés par le programme LIFE par département



Les difficultés rencontrées dans la réalisation du volet prévention du programme LIFE :

D'abord, le contexte socio-économique - Mireille Jourget en a parlé dans son introduction - a pu entraîner le refus de certains éleveurs d'accepter les mesures de prévention (parce qu'accepter un chien, une mesure de prévention, c'était pour eux accepter le loup). Autre problème rencontré dans ce contexte socio-économique : le démarrage a été plus lent que prévu et la mise en place des moyens de prévention s'est décalée dans le temps, d'où la demande faite à l'Europe de rallonger la durée du LIFE d'une année.

Une autre source de difficultés a été générée par le contexte géographique : le travail s'est effectué sur 2 régions administratives et 8 départements. Et comme on se trouve sur le front de colonisation du loup, tous les ans, de nouvelles zones étaient à prendre en compte. À chaque fois, de nouveaux éleveurs sont confrontés à la présence du loup et donc à la problématique de la prévention. Il y a aussi les nombreuses différences locales à intégrer. Enfin, le contexte administratif a lui aussi généré beaucoup de difficultés. Du côté de l'administration, la réactivité a été plutôt difficile et si on se place du côté des éleveurs, il y a un nombre impressionnant d'interlocuteurs administratifs, ce qui ne facilite pas toujours le suivi des procédures.

Les apports du LIFE :

Pour finir mon intervention, les apports du LIFE sur ce volet prévention sont essentiels pour la suite en terme de capitalisation, comme disait Gilles Kleitz, tout d'abord au travers du travail réalisé par les techniciens pastoraux, les spécialistes ou les universitaires qui se sont penchés sur cette nouvelle problématique de la protection des troupeaux.

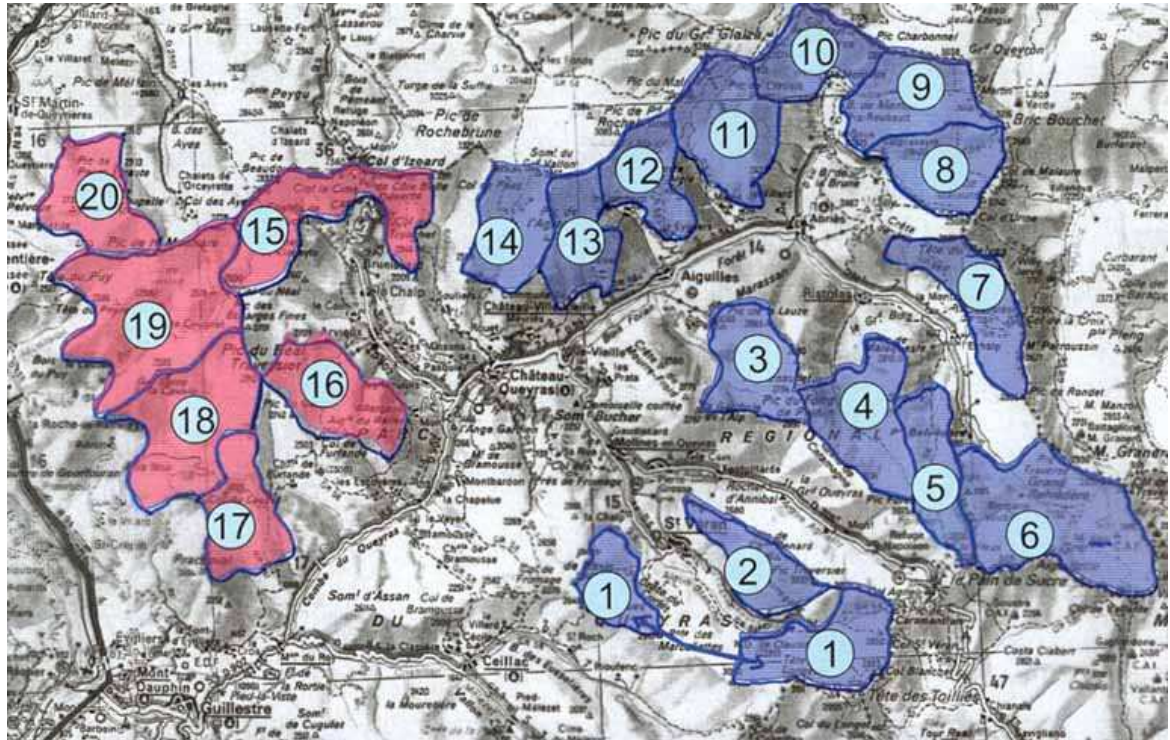
On a pu constater aussi l'évolution favorable au sein même des structures professionnelles, qui ont progressivement intégré les moyens de prévention dans certaines démarches ; par exemple lors des formations « aides-bergers » ou la réalisation des diagnostics pastoraux en présence de prédateurs.

En ce qui concerne les éleveurs et sans rentrer dans le débat d'acceptation ou non du loup, la tendance générale a évolué pour passer d'une position de refus systématique des moyens de protection à une position plus technique d'acceptation progressive de ces mesures avec une reconnaissance de plus en plus marquée de l'efficacité de ces moyens. Du côté des services de l'Etat, il y a une prise de conscience de la réactivité à avoir, entraînant une dynamisation progressive des services sur les nouvelles zones de présence du loup.

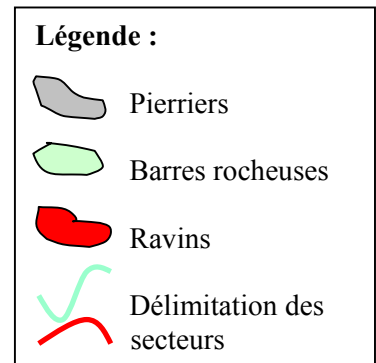
Je pense que les témoignages qui vont suivre illustreront ces quelques données sur le bilan des moyens de prévention mis en place dans le cadre du programme LIFE.

***Olivier Turquin** : Nous avons donc déjà un bilan assez complet des mesures mises en place, que nous allons maintenant décliner. Dans un premier temps, Michèle Quiblier va nous parler des diagnostics pastoraux réalisés par le CERPAM (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes et Méditerranée).*

Carte 15 : localisation des 20 diagnostics pastoraux effectués par le CERPAM dans le cadre du programme LIFE



Carte 16 : Alpage de Clapeyto (alpage n° 15)



Michèle Quiblier, CERPAM (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée) : les diagnostics pastoraux

Je suis salariée du CERPAM et depuis 25 ans je travaille sur les problèmes pastoraux dans les Hautes-Alpes. Sur ce département, nous avons réalisé en 2002 une vingtaine de diagnostics pastoraux par rapport à la prédation. Depuis une dizaine d'années, nous réalisons déjà des diagnostics pastoraux classiques. Il nous suffisait d'aménager et de développer un peu plus les aspects « facteurs de prédation » pour remplir ce contrat.

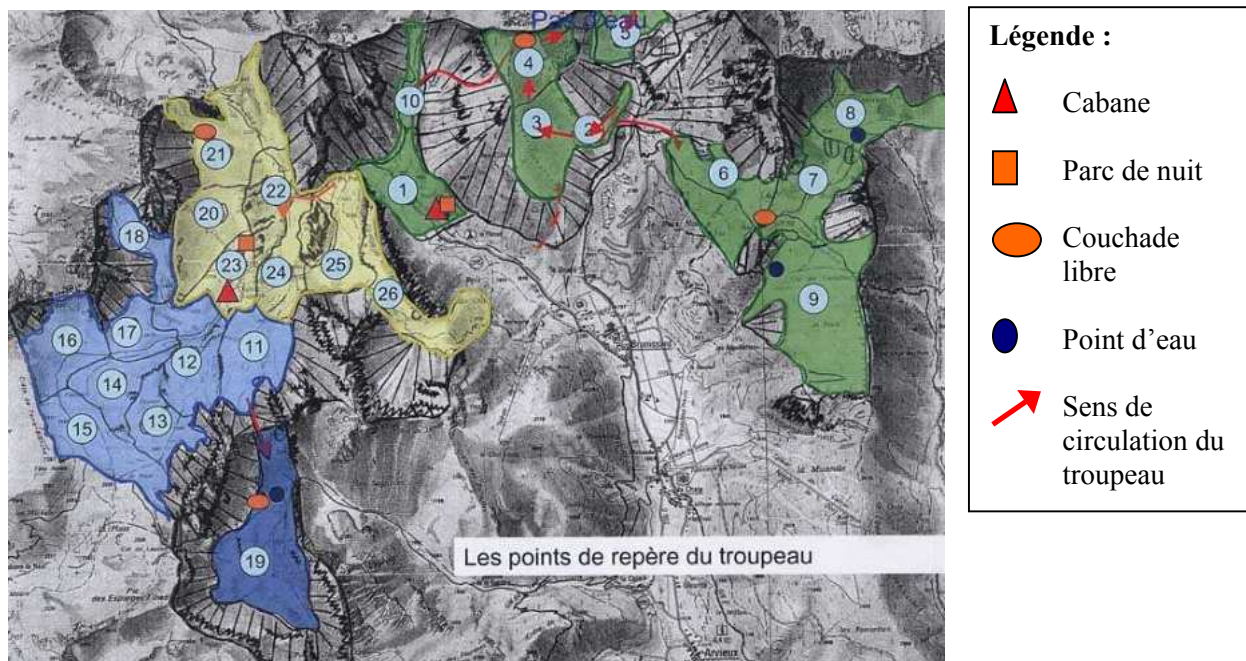
Une des difficultés, dont Véronique Genevey nous a parlé, est que ces diagnostics nécessitent effectivement 6 ou 7 jours de travail, qui n'étaient pas rémunérés à cette hauteur dans le programme. On a donc réalisé une vingtaine de diagnostics sur le territoire de présence du loup : une première série sur le Queyras, une deuxième sur le Béal Traversier (voir la carte 15, alpages n^{os} 1 à 14 sur le Queyras et n^{os} 15 à 20 sur le Béal Traversier). L'alpage n^o 15, situé sur la commune d'Arvieux, sera un peu notre « alpage fil rouge », celui qui nous permettra de suivre les différentes étapes du diagnostic pastoral. Ces diagnostics ont été réalisés en 2002, à une époque où les moyens de protection étaient déjà en place (depuis 1996 sur le Queyras, avec par exemple l'achat de filets, parmi les premières mesures mises en place avant le programme LIFE).

Le diagnostic suit trois axes de présentation. Un premier axe concerne les caractéristiques de l'alpage et son utilisation pastorale. C'est ce que l'on fait d'habitude dans le cadre des diagnostics pastoraux classiques – c'est-à-dire on étudie le relief de l'alpage et sa ressource pastorale, l'utilisation qui va en être faite, l'utilisation étant souvent une résultante de ces caractéristiques. Le deuxième axe concerne l'aspect prédation en lui-même, ainsi que l'impact de la prédation sur la conduite du troupeau. Et enfin le troisième volet présente les propositions d'amélioration, au-delà des moyens de protection de base ou d'urgence.

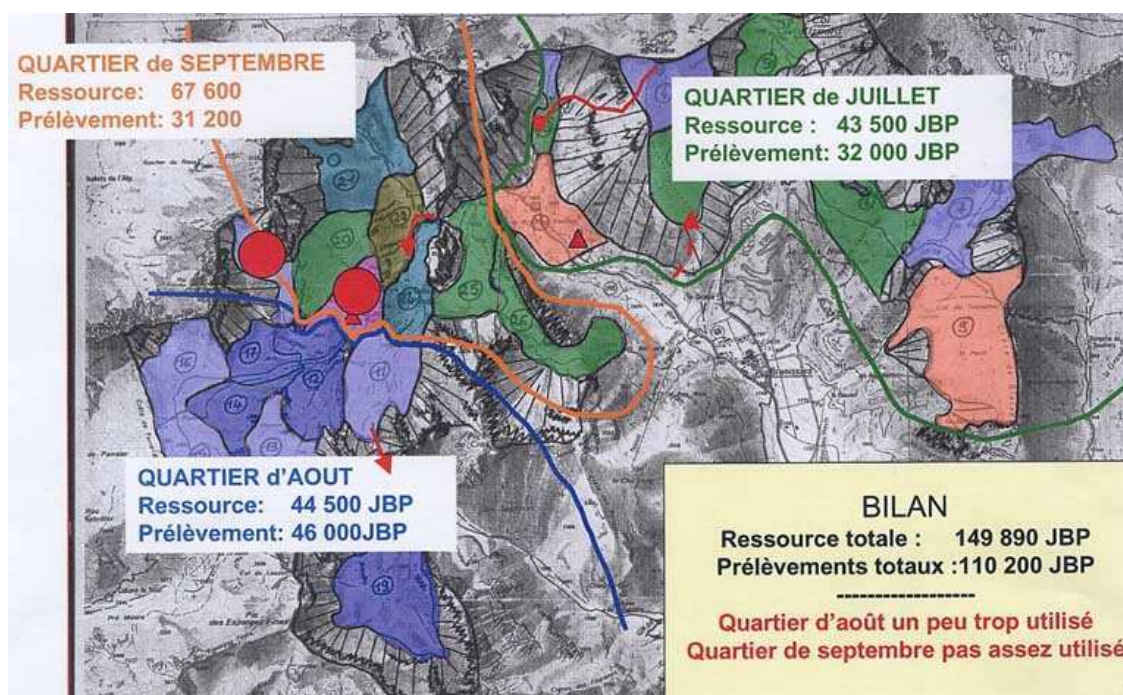
Sur notre alpage n^o 15 (voir la carte 16) comme sur tout alpage, se trouvent des zones non pastorales, constituées par exemple de pierriers, le reste étant constitué de surfaces plus ou moins herbacées. Sur cet alpage de référence, situé sur le col de l'Izoard, la moitié de la surface est non pastorale. Parmi les zones non pastorales, on trouve des barres de rochers, complètement infranchissables : certains obstacles structurent la montagne. Autre type d'obstacles localisés : des ravins, des torrents qui peuvent être infranchissables à certaines périodes ou trop encaissés. D'autres modelés du relief sont plus doux et peuvent être franchis sans problème par les animaux – mais leur présence va cependant modifier la circulation : c'est ce que les bergers appellent le biais de la montagne. Celui-ci est donné par un modelé du relief, des alternances de pentes, de replats, de convexes, de concaves. Il y a des reliefs un peu mous, arrondis, des crêtes intermédiaires, des ruptures de pente importantes... Et ainsi, de proche en proche, on va définir des unités spatiales, géographiques, qui correspondent à des zones de pâturage : ce qu'on appelle les secteurs. Le secteur, c'est une unité géomorphologique qui prend en compte le comportement du troupeau, parce que celui-ci ne se comporte pas de la même façon si le relief est concave, convexe, sur une pente forte ou sur un replat... Ces secteurs de pâturage sont numérotés selon le calendrier d'utilisation. Une grille nous permet de les décrire parfaitement. Quand on va sur le terrain, cette grille nous permet de décrire le relief, la végétation, le modelé de la montagne, les axes de circulation obligés, etc.

Conclusion pour notre alpage de référence : il présente de fortes contraintes vis-à-vis de la circulation du troupeau. Comme je vous l'ai dit, la moitié de la surface n'est pas engazonnée et il y a de nombreux obstacles à la circulation : c'est un alpage relativement contraignant pour la gestion. Par grands quartiers, il y a ce qu'on appelle

Carte 17 : les points de repères du troupeau



Carte 18 : ressource fourragère de l'alpage



les points de repère du troupeau (voir la carte 17) qui structurent l'alpage en dehors du relief.

Les aires de couchades libres : ce sont des zones que les troupeaux apprécient en général, où ils couchent en liberté, tandis que le berger redescend à sa cabane. Sur cet alpage il y avait aussi deux zones où les bêtes étaient parquées (couchades obligées, décidées par le berger). Autre donnée qui structure l'alpage : le problème de l'eau. Sur les cartes, on fait apparaître également les zones où l'abreuvement est contingenté.

Ensuite, une fois que l'on a approché la structure de l'alpage, on aborde l'aspect de la ressource pastorale. Dans le cadre des diagnostics prédation, elle n'est pas calculée de façon très précise. On a un référentiel alpage régional, issu de nos observations depuis 20 ans, qui permet de distinguer 5 types de secteurs selon la végétation. À partir de ces cinq types de secteurs, des valeurs pastorales sont attachées :

- les anciennes zones de fauche ou de culture,
- un milieu très particulier des Alpes du Sud qui s'appelle le queyrellin, c'est-à-dire du queyrel (Fétuque paniculée),
- les mélézins,
- les secteurs subalpins communs,
- les secteurs alpins.

Sur l'alpage en question, on trouve tous les types de secteurs, des plus productifs aux moins productifs (voir la carte 18). Il y a des utilisations par périodes. On peut faire un bilan par quartier entre ressources et prélèvement : secteurs d'août, de septembre, etc. Sur notre alpage de référence, on remarque qu'en dehors du quartier d'août un peu trop utilisé, le point marquant est surtout le quartier de septembre peu utilisé (trop tardivement du fait des prés fauchés) entraînant un écart de 1500 JBP « journées - brebis - pâturage ».

Enfin, on va aborder l'aspect prédation. On distingue 5 grands facteurs de risque, tout d'abord dans ce qui entoure l'alpage. Sur la carte (voir la carte 19 page suivante), on fait apparaître toutes les zones accidentées qui permettent une approche discrète du prédateur et une retraite discrète. Même chose pour les zones de forêt situées à l'extérieur de l'alpage. Dans l'alpage lui-même, on distingue d'abord les cabanes,

puisque les parcs sont établis à leurs abords (Secteur 1 : très boisé, difficultés de visibilité ; secteurs 2 et 3 : micro-reliefs, autres difficultés). Ensuite, on localise les obligations de maintenir des couchades libres (sur deux quartiers, le berger est obligé de laisser coucher ses bêtes sans qu'il y soit), les obligations de faire un parc de nuit (sur le secteur 8 parce que le berger a dû abandonner une autre couchade).

Il y a aussi tout ce qui est prédation diurne et qui concerne le relief : zones de cailloux, petits ravins..., qui permettent aux prédateurs une approche discrète. Facteurs encore aggravants : toutes les zones boisées ou embroussaillées dans l'alpage.

Un exemple du rôle des micro-reliefs : malgré l'installation d'un parc à double enceinte (double rangée de filets), la prédation a continué jusqu'à ce que le parc soit établi à proximité de la cabane - simplement du fait d'un petit ravin : à chaque fois, le berger sortait, mais ne voyait rien (voir les photos 11 et 12).

En général, dès qu'il y a prédation, les bergers et les éleveurs modifient un certain nombre de choses. Sur l'alpage de référence (voir la carte 20 page suivante), la prédation a amené le berger à abandonner deux couchades libres (les secteurs 21 et 6, trop dangereux : prédateurs à plusieurs reprises). Il a abandonné le point d'eau situé dans une zone accidentée et embroussaillée. Il a abandonné également le parc qui lui permettait de fertiliser les zones fauchées et abandonné le secteur 5, trop enclavé et situé dans des zones difficiles. Par contre, il a mis en place deux zones de parcs de nuit.

Un exemple de modification de circuits de pâturage (voir photo 13 et carte 21) : on remarque que sur les deux circuits de septembre, un seul est encore utilisé depuis les prédateurs, ce qui fait que le troupeau circule une dizaine de jours de plus dans une zone caillouteuse et peu stable - c'est peut-être une des conséquences négatives de la modification des circuits liée à la prédation.

Un bilan des modifications sur les alpages sur la base des 20 diagnostics réalisés a été conduit par le CERPAM : les principales modifications concernent les zones de

Carte 19 : les facteurs de risques face à la prédation



Photos 11 et 12 : les risques inhérents aux micro reliefs de l'alpage (ravins, absence de visibilité...)



couchade. Dans 8 cas, le troupeau revient tous les soirs à la cabane, ce qui n'était pas une pratique habituelle (dans 12 cas, les bergers ont conservé des zones de couchade libre). Dans 11 cas, le troupeau couche toujours en parc (sur 3 alpages, le berger accepte d'établir des parcs de nuit). Il y a eu aussi, presque partout, modification des circuits (sauf sur un alpage). Sur 8 alpages, il y a sous-utilisation de certains secteurs et abandon d'un secteur sur 3 alpages. Sur 11 alpages, on a observé des « surpiétinements » localisés.

Les principales propositions faites dans les diagnostics concernent les cabanes : dix cabanes seraient nécessaires sur la zone du Queyras.

En ce qui concerne les chiens de protection, presque tout le monde en a – sauf 5 bergers, qui en auraient bien besoin. Les 5 bergers qui n'en ont qu'un souhaiteraient en avoir un deuxième.

Les autres propositions concernent essentiellement l'ouverture des milieux pour améliorer la visibilité aux abords des cabanes.

Carte 20 et 21, photo 13 : les modifications de gestion suite à la prédation du troupeau



Pascal Grosjean, technicien à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Savoie : les chalets et les abris de bergers.

En Savoie, nous sommes confrontés au retour du loup depuis 1997, avec des prédations. En ce qui concerne l'utilisation des moyens de prévention, nous nous sommes tournés particulièrement vers les chalets et abris de bergers comme moyen de faire quelque chose avec les éleveurs - qui, chez nous, sont plus éleveurs que bergers. Aussi bien la DDAF que les services pastoraux, nous étudions depuis plusieurs années ce problème de construction de chalets neufs ou de reconstruction de chalets anciens, pour reloger correctement les bergers. C'est en alpage ovin, en plus du besoin de maintenir une activité saisonnière en alpage, ce qui a déclenché le plus grand nombre de projets. On distingue deux cas : la restauration et l'aménagement d'un chalet existant, et la construction d'un chalet neuf. Dans le cas des anciens chalets, il faut restaurer et mettre en valeur le patrimoine - tout en améliorant les conditions de vie des bergers (voir les photos 14 et 15). Pour les constructions neuves, la valeur essentielle est pour nous la fonctionnalité - même si le volet paysager doit aussi être pris en compte.

Dans le cas des anciens chalets, on a surtout des contraintes architecturales - utilisation de matériaux d'origine correspondant au patrimoine. Dans le second cas, c'est plus compliqué. On a besoin d'un diagnostic, car il faut trouver les bons emplacements pour le chalet principal, le chalet secondaire ou l'abri de berger pour les courts séjours (ce que Michèle Quiblier appelle la cabane de quartier d'août). Il faut se poser les questions suivantes : est-ce que le berger vit seul ou en famille ? S'agit-il d'un éleveur avec un aide-berger ? Faut-il prévoir le logement des éleveurs qui viennent pour le tri des animaux ? On doit aussi tenir compte des contraintes architecturales, des techniques de réalisation, du coût des travaux qui est très important, du cahier des charges des entreprises qui peuvent répondre à nos besoins. Il ne faut pas oublier non plus le captage pour amener l'eau potable, l'assainissement, l'alimentation en énergie et évidemment l'accès - hélicoptage ou portage

par des bâts. Surtout pour le chalet principal, on préfère qu'il y ait une piste d'accès.

Il ne faut pas négliger la réglementation en matière de droits des salariés, les différents arrêtés et décrets qui s'appliquent - on ne peut pas loger des bergers dans de mauvaises conditions. Tout cela nous a amené à réfléchir avec certaines entreprises à ce qu'on pouvait faire en conformité avec les plans locaux d'urbanisme (PLU), pour répondre aux prescriptions architecturales notamment, permis de construire, dans certains cas avis de la commission des sites... On a donc essayé d'identifier les principaux problèmes qui se posaient, la compatibilité de ces bâtiments, notamment les chalets kit en bois, avec les POS (Plan d'occupation des sols) et maintenant les PLU (Plan local d'urbanisme) - en zone NC, ils étaient tous incompatibles. En zone ND, on avait le plus souvent l'interdiction d'utiliser le sol, sauf si on avait une dérogation expresse pour les constructions à destination du pastoralisme. Il y a aussi les problèmes d'avalanche, de glissement de terrain... Le site préconisé par le diagnostic n'était pas forcément le meilleur. On avait aussi le problème de la propriété : par exemple si le chalet remis à l'exploitant n'est pas sur un terrain qui lui appartient, mais sur un terrain qu'il a en bail (problèmes s'il est détruit par une avalanche).

Il y a aussi l'esthétisme des constructions : des chalets nous ont été refusés car le sens des bois prévu par le système était horizontal, alors que le POS prévoyait un sens de bois vertical.

Dans certains cas, il a fallu rajouter une toiture en lauzes, un crépi ocre. D'autre part, on a des chalets qui sont faciles à monter (hélicoptage), mais il y a aussi des délais d'instruction des dossiers incompressibles en cas de prédation. On a eu aussi le cas de problèmes dans les zones centrales de parcs nationaux : les projets

Photos 14 et 15 : les chalets d'alpages existants, amélioration des conditions de vie du berger



Schéma 26 et photo 16 : modèle de chalet principal de 20 m²

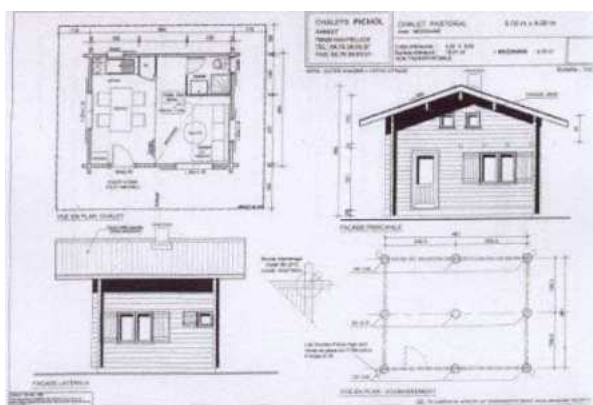
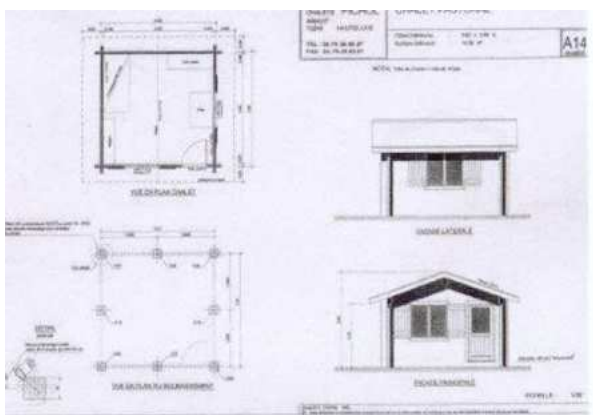


Schéma 27 et photo 17 : modèle de chalet secondaire de 12 m²



n'étaient pas réalisables rapidement, parce qu'ils n'étaient pas prévus dans les plans d'aménagement.

Le chalet et l'abri de berger ne sont pas que les lieux d'habitation estivale des bergers : c'est aussi un outil de gestion de l'alpage et du troupeau. Au niveau des diagnostics pastoraux, Michèle Quiblier vous a parlé des besoins en chalets. Il a fallu définir le nombre, analyser la localisation, en fonction de la situation de l'alpage, des circuits de pâturage, des chaumes, couchades, points d'eau, points de distribution de sel. Sans oublier les multi-usages de l'alpage : en plus du pâturage, il peut y avoir chasse, tourisme, ski... Chez nous, on ne peut pas construire un chalet là où l'on fait du ski l'hiver - tout ça pour éviter les conflits.

Les chalets doivent donc être dans les zones qui correspondent bien à la gestion pastorale du site - zones peu ventées, ensoleillées, donnant une bonne visibilité sur l'ensemble (surtout pour l'habitation principale qui doit posséder plusieurs fenêtres pour bien suivre les animaux, bien s'intégrer dans le paysage) : on doit pouvoir voir le parc de tri, de regroupement... L'implantation nécessite donc des études et analyses du site, parfois sur plusieurs années (études des problèmes de neige, d'avalanche...).

Le bâtiment n'est pas seulement le lieu où le berger va se mettre à l'abri, il faut aussi qu'il puisse préparer ses repas, se laver, dormir. On doit prévoir un local pour stocker la nourriture, le matériel, et un coin pour les chiens. On a réfléchi à différents modèles de chalets avec trois constructeurs.

Malheureusement, il n'en reste qu'un pour travailler avec nous, et réfléchir à un lieu de vie et de travail conforme à la législation du travail. Dans le cadre d'un chalet principal, il y a donc un espace de vie, un espace cuisine, un espace sanitaire : on a un bâtiment de 20 m², doublé d'une mezzanine pour le couchage (voir le schéma 26 et la photo 16). Pour le chalet secondaire ou abri de berger, on peut avoir des dimensions plus réduites, mais sa surface doit aussi prévoir le couchage et la vie domestique dans de bonnes conditions. Dans ce cas, on a des modèles d'environ 12 m² (voir le schéma 27 et la photo 17). Au niveau du coût des

opérations réalisées, on a les moyennes suivantes :

- chalet existant : pour aménager des pièces de vie - autour de 10 à 12 000 euros HT (hors taxes).

- chalet en kit bois - le modèle de 20 m² avec mezzanine et coin toilettes : 20 à 22 000 euros HT.

- chalet de 12 m² avec mezzanine et coin toilettes : 16 à 18 000 euros HT.

- le tout petit abri de quartier d'août, sans mezzanine ni coin toilettes (puisque le berger est à environ une heure de l'autre chalet) : 10 à 15 000 euros H.T.

Ces prix comprennent l'hélicoptage, l'acheminement des matériaux, la préparation des soubassements en maçonnerie, le montage, l'application des lasures et l'aménagement intérieur. Les financements mobilisés pour ces chalets proviennent du ministère de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche uniquement - on n'a pas eu de crédits du programme LIFE (non éligible).

Nous pensons qu'il serait utile d'avoir un cahier des charges afin que les constructions soient conformes non seulement aux règles architecturales locales (forme des toits, teintes...), mais aussi aux obligations réglementaires, pour tenir compte de l'évolution des conditions de vie et de travail dans les unités pastorales.

Sur ces questions, trois bons ouvrages sont à conseiller : un ouvrage co-édité par le CAUE de la Savoie et le Parc national de la Vanoise, un ouvrage sur les cabanes pastorales du CERPAM et un ouvrage sur les cabanes pastorales dans les Pyrénées, édité par le Parc national des Pyrénées.

Sachant qu'il restait le problème des PLU, certaines prescriptions ne permettant pas d'installer des modèles de chalets en kit, on a proposé aux communes, avec la transformation des POS en PLU, de modifier le règlement des zones ND pour autoriser les abris et installations techniques des activités agro-pastorales, et aussi de permettre, en reprenant un article du code de l'urbanisme, de pouvoir installer des chalets sous réserve de prescriptions.

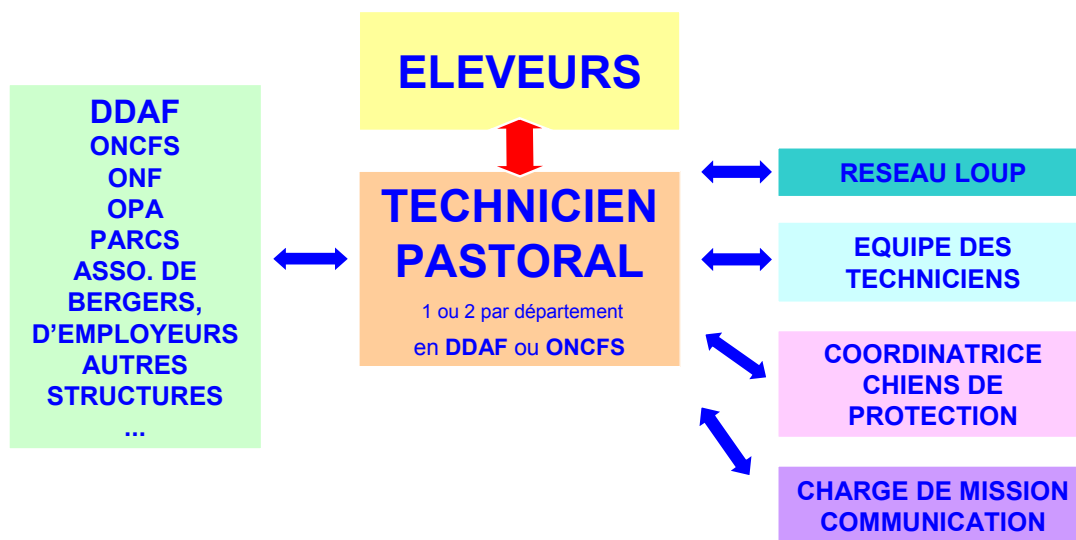
Photo 18 : chalet secondaire mis en place dans le cadre de la protection des troupeaux contre les prédateurs



En conclusion, il faut bien garder à l'esprit que la protection du troupeau passe par l'existence d'un chalet et que le chalet fait partie de tout un ensemble : pour avoir un bon berger et pouvoir le garder, il faut le

loger dans de bonnes conditions. C'est pour nous le préalable à l'acceptation et à la réussite des projets conduits avec les éleveurs, puisque sans eux, on ne peut rien faire.

Schéma 28 : les techniciens pastoraux et les autres acteurs de la protection des troupeaux



Deuxième session : moyens de prévention et pastoralisme

2^{ème} tribune : Témoignages

Cendrine Bornerand, chargée de mission pastoralisme, Savoie : le rôle du technicien pastoral LIFE.

Indissociables des équipements des unités pastorales dont on vient de parler, la protection des troupeaux est assurée essentiellement par la mise en place de 3 mesures-type proposées dans le cadre du programme LIFE : les parcs de regroupement, les chiens et les aides-bergers.

Et pour aider à leur installation, un accompagnement et un appui technique auprès des éleveurs sont réalisés par les techniciens « soutien au pastoralisme en présence de grands prédateurs », plus souvent appelés techniciens pastoraux.

Au début du programme LIFE étaient prévus 4 techniciens ayant pour mission la mise en place des mesures de protection. Il y a maintenant 7 techniciens, un par département et deux dans les Alpes-Maritimes (dont un à cheval sur le Var), sur des missions plus élargies (voir le schéma 28).

Le technicien pastoral fait partie de l'équipe des techniciens qui se rencontrent régulièrement pour continuer à se former et échanger sur les expériences de chacun.

Les techniciens sont épaulés par un coordinateur chien de protection et un chargé de mission communication.

Le technicien pastoral est au cœur de la politique départementale de soutien du pastoralisme, en partenariat fort avec les autres services de l'Etat et les structures techniques professionnelles agricoles ; il est également en relation avec les personnes du réseau loup et les agents constateurs (souvent les premiers sur place après une attaque).

Avant tout, le technicien pastoral travaille avec les éleveurs. Sur le terrain, après un diagnostic rapide de l'unité pastorale et de sa

gestion, le technicien pastoral et l'éleveur déterminent les mesures de protection les plus adéquates, en fonction du contexte géographique, de la conduite du troupeau et du mode de gestion de l'alpage.

Tout au long de l'année, le technicien réalise le montage technique et financier des mesures ainsi que le conseil et le suivi en appui technique pendant les périodes où les troupeaux sont exposés : l'estive mais aussi de plus en plus les zones d'intersaison. Cela correspond par exemple dans le cas des parcs de regroupement aux actions suivantes :

- Courant d'automne, hiver et printemps : recherche d'informations techniques et de devis auprès des différentes coopératives et appel d'offres, montage des dossiers financiers,

analyse des besoins et des contraintes de l'éleveur (conditions d'utilisation, lieu d'implantation...),

- Courant du printemps, été : aide à la mise en place.

De plus, le technicien peut aider à réaliser, en partenariat avec un technicien spécialisé, un diagnostic pastoral plus complet.

Enfin, un volet très important à développer est la communication auprès des autres acteurs de la montagne : élus, professionnels du tourisme, randonneurs, chasseurs, ...) afin de mieux expliquer les mesures de protection et de diffuser des connaissances pour une meilleure compréhension voire implication de ces autres acteurs.

Photo 19 : déplacement des filets d'un parc de regroupement



En conclusion, tout au long de l'année, le technicien pastoral a un rôle indispensable pour la bonne mise en œuvre des moyens de protection grâce au travail de terrain important (relationnel fort avec les éleveurs) et un suivi technique même en hiver.

Enfin, le technicien pastoral ou chargé de mission pastoralisme en présence de grands

prédateurs peut voir ses missions s'élargir, avec l'ensemble des partenaires ; il participe ainsi à la diffusion d'information générale sur les alpages et au suivi des dossiers pour les améliorations pastorales dans les zones à loup.

Marie Diémert, technicienne LIFE, Alpes-Maritimes : les parcs de regroupement nocturne.

Un parc de regroupement est à la fois une barrière physique et électrique entre le prédateur et le troupeau. Il contribue à la baisse de la vulnérabilité du troupeau face au prédateur. C'est une des premières mesures applicables en cas d'urgence. Outre le fait qu'une attention particulière doit être portée sur l'électrification, le parc de regroupement nocturne doit être suffisamment grand pour qu'en cas de stress dû à la présence d'un prédateur, les bêtes puissent bouger avec fluidité à l'intérieur sans l'« éventrer ».

Le matériel utilisé et les différents types de parc

Le choix du matériel et de son emplacement nécessite une réflexion préalable avec l'éleveur ou le berger quant à son intégration dans le système pastoral. Les contraintes du milieu (relief, état de la végétation...), l'aménagement et la gestion de l'alpage, ainsi que la conduite du troupeau doivent être pris en compte. Ces parcs sont mobiles ou semi mobiles, composés de filets (voir la photo 19) ou de fils, sur piquets plastique ou fibre de verre, alimentés par un électrificateur solaire.

La caractéristique principale de ces deux types de matériel est sa fonctionnalité : légèreté, facilité d'installation et capacité d'adaptation aux contraintes et aux besoins. Le choix entre fil ou filet dépend des pratiques et de la culture pastorale locale. Alors que la tendance jusqu'en 2001 s'orientait essentiellement vers l'utilisation de filets, l'utilisation de la clôture active 4 fils est de plus en plus fréquente. Ceci s'explique par les nombreux avantages qu'elle présente : le fil résout le problème d'étouffement des agneaux que l'on

rencontre parfois avec les filets, elle est mieux adaptée au relief accidenté et elle résiste mieux dans le temps. Mais dans le cas de déplacements fréquents du parc de regroupement, le filet reste le matériel le plus adéquat. Ces parcs peuvent se présenter sous la forme de parcs fermés ou ouverts. Ces derniers dits en demi-lune, circonscrivent le troupeau dans une zone restreinte tout en permettant aux brebis de démarrer librement le matin. Il existe également un système de double enceintes électrifiées suffisamment espacées afin de garantir un éloignement entre troupeau et prédateur.

Les atouts du parc de regroupement :

- constitue un obstacle diminuant les risques de rencontre avec le prédateur (perturbation des conditions de prédation),
- évite la dispersion du troupeau,
- facilite le travail des chiens de protection,
- diminue les risques de dérochement,
- quand le parc est à proximité de la cabane, il rassure le berger (intervention possible en cas d'alerte) et apaise le troupeau,
- améliore de la ressource pastorale par l'effet des fumures sur les espèces végétales à faibles intérêts pastoral et patrimonial, tel le nard raide et la fétuque paniculée (queyrel).

Les contraintes du parc de regroupement

- humaines : nécessite une présence humaine renforcée sur l'alpage et entraîne une augmentation du temps de travail,

- environnementales :
 - problèmes d'érosion, de surpâturage et de surfertilisation,
 - modification des circuits de pâturage et abandon de certains secteurs excentrés trop éloignés du parc de nuit,
- sanitaires : problèmes de pied, problèmes respiratoires (mignon très volatil par temps sec) et bien-être des brebis,
- économiques : la diminution de la durée de pâturage en début et en fin de journée et l'augmentation des déplacements du troupeau contribuent à la baisse du rendement de production,
- topographiques : besoin d'espace et de terrain relativement plat autour de la cabane pour la rotation du parc.

En conclusion, les parcs de regroupement semblent constituer une bonne protection nocturne. Leur efficacité est renforcée

lorsqu'ils sont couplés à la présence de chiens de protection et/ou d'un berger.

Mais cette mesure de prévention a des limites d'utilisation. C'est le cas pour les systèmes laitiers et les élevages ovins du sud de l'arc alpin à fortes contraintes climatiques qui pratiquent le pâturage nocturne.

La question de la protection des troupeaux se pose également pour les attaques de jour. Reste encore à développer d'autres types de protection comme les parcs de mauvais temps, les parcs de fin de journée, les parcs de chôme et les clôtures anti-dérochement.

Enfin, seule une observation systématique et rigoureuse du fonctionnement et de l'utilisation des parcs de protection pourra apporter des connaissances plus approfondies sur leur efficacité et sur leurs impacts environnementaux. Cela permettrait de faire évoluer cette mesure de protection en améliorant la technique du matériel utilisé et la gestion des parcs.

Alexandra Moret, technicienne LIFE, Hautes-Alpes : les aides bergers

L'objectif de la mesure « aide-berger » proposée aux éleveurs est d'avoir une présence humaine assurant le surcroît de travail qu'impose la présence des prédateurs. L'aide berger est aussi tout simplement une présence auprès du berger ou de l'éleveur dans un contexte où la prédation crée une situation de stress. Au niveau de la mise en place de la mesure aide berger, les conditions d'attributions de la subvention varient d'un département à l'autre. Nous distinguons deux catégories d'aide berger en fonction de la taille du troupeau (contraintes liées à un mode d'exploitation) :

- soit un berger est déjà présent sur l'alpage (cas des gros troupeaux - effectif supérieur à 1200 bêtes), la subvention permet d'embaucher un aide berger,
- soit il n'y a pas de berger (cas des petits troupeaux - effectif inférieur à 800 bêtes), la subvention permet alors d'embaucher un berger.

Au niveau de l'embauche d'un aide berger, quelques démarches sont nécessaires. Tout d'abord, il faut trouver les candidats susceptibles d'être intéressés par ce type de poste, en général 2 ou 3 mois avant l'embauche. Ces candidats peuvent être de la famille, des connaissances ou bien des personnes ayant contacté les DDAF et les OPA. Ensuite, il faut pouvoir sélectionner son candidat. Un entretien téléphonique ou encore une rencontre avec le berger ou l'éleveur permettent une appréciation. Mais cela suppose d'avoir un certain nombre de candidats disponibles et de ne pas être en situation d'urgence. Puis, il faut déterminer les conditions de travail qui dépendent de la subvention et des conventions collectives de chaque département, c'est-à-dire:

- la durée et les dates d'embauche qui sont en général fonction de la subvention (soit 3 ou 4 mois),

- le salaire qui dépend des conventions collectives de chaque département (coefficient 100 à 160),
- le contrat de travail, où les missions de l'aide berger sont définies.

Les missions de l'aide berger sont essentiellement :

- la participation, avec les agents chargés des constats, à la recherche des bêtes tuées, blessées ou égarées,
- le déplacements des parcs de regroupement nocturne,
- la surveillance de l'état des grands parcs de pâturage,
- le regroupement en parc du troupeau,
- le gardiennage sur des périodes plus ou moins courtes,
- le changement de quartier de pâturage et le transport du matériel,
- l'alimentation et les soins du ou des chiens de protection,
- et toutes tâches définies avec le berger, l'entrepreneur de garde ou l'éleveur, permettant le bon déroulement de l'estive.

En terme de formation des aides bergers, certains départements en proposent une avant la montée en alpage. Cette formation exige des financements, ainsi qu'une logistique (logements, intervenants...). Cependant elle permet d'appréhender l'estive en abordant notamment la biologie

du loup, l'historique de la prédation sur le département, la présentation des mesures de prévention, les premiers soins et la contention des animaux, les chiens de conduite et de protection.

Aujourd'hui, pour faciliter l'embauche des aides bergers, il faut prendre en compte l'amélioration des cabanes et définir les conditions de l'aide à l'embauche (durée, période, montant...) 2 ou 3 mois avant l'embauche et attribuer une partie de l'aide dès les premiers jours travaillés, établir une liste de candidats, par exemple en développant et en entretenant des relations avec les lycées agricoles qui sont un réservoir potentiel de candidats. Pour certaines personnes, l'aide berger est souvent une étape avant de devenir berger. Enfin, il faut aussi pouvoir répondre aux besoins des éleveurs confrontés à la prédation : les troupeaux peuvent rester jusqu'à 10-12 mois dehors sur des zones sensibles à la prédation. Actuellement, la subvention couvre 4 mois maximum. Pour certains éleveurs, la nécessité d'une aide peut aussi être épisodique, quotidienne pour seulement quelques heures en fonction du supplément de travail engendré par la prédation. La mesure aide berger est donc amenée à évoluer dans les prochaines années pour répondre aux divers besoins.

Christèle Durand, coordinatrice chiens de protection , LIFE, Drôme : les chiens de protection

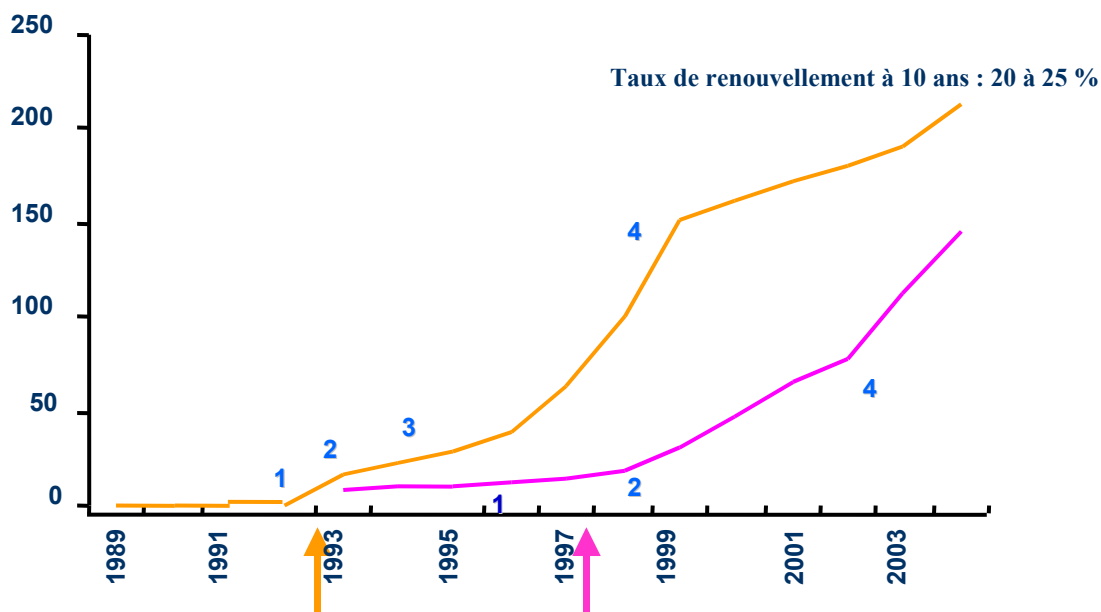
Je vais vous parler des chiens de protection, en sachant que Christophe Duchamp abordera l'efficacité des diverses mesures de prévention que l'on vous a présentées. Je vais donc plutôt cibler la présentation sur la mise en place des chiens, le contexte dans lequel cela se fait et les résultats qu'on a en ce qui concerne l'intégration.

Il existe plusieurs façons de développer le comportement de protection d'un chien envers un bien. Mais il faut bien se rendre compte que dans tous les cas, le travail s'exerce dans un milieu social,

environnemental et économique précis, propre à chaque région et évolutif dans le temps. En France, la pression sociale sur les éleveurs est importante et pour entrer dans des normes acceptables par tous, le chien de protection se voit imposer beaucoup de contraintes. Ainsi il doit être sociable avec les gens, notamment pour les éleveurs travaillant en alpage, mais il ne doit pas suivre les touristes – même si les gâteaux qu'ils distribuent sont particulièrement appétissants.

Schéma 29 : la mise en place des chiens de protection : les différentes phases temporelles

Schéma d'installation



Courbe chiens de protection introduits dans les Alpes-Maritimes
 Courbe chiens de protection introduits dans les Hautes-Alpes

- 1 Arrivée du loup dans le département
- 2 Mise en place des premiers chiens chez les éleveurs « pionniers »
- 3 Phase de latence et d'observation
- 4 Phase d'augmentation de l'utilisation des chiens de protection

Il doit être efficace contre tous les prédateurs, mais il ne doit pas effrayer le caniche de la voisine. Il doit, etc., etc. Les limites sont donc parfois difficiles à trouver et il est indispensable de tenir compte de ces éléments dans les choix des techniques d'éducation et de mise en place des chiens ; d'autant plus si l'on souhaite qu'un jour il devienne un outil pastoral à part entière.

Sur le terrain, on retrouve dans chaque nouvelle zone d'installation et d'expansion du loup le même type de schéma d'installation des chiens de protection (voir le schéma 29). On a au départ la présence d'un petit cheptel de base de chiens introduits hors cadre loup, en général pour des problèmes de chiens errants, de sangliers, de renards. Ces éleveurs peuvent être de bons référents et il est important de ne pas les négliger. Ensuite on a une introduction de chiens par des éleveurs pionniers, très motivés, peu avant l'arrivée du loup ou rapidement après les premières attaques. Puis on a une phase de latence et d'observation de la part des autres éleveurs. Elle est parfois accompagnée de l'introduction de chiens par des éleveurs peu motivés et disons-le carrément, cherchant à prouver l'inefficacité de la mesure. La durée de cette phase est fonction du climat politique et administratif du département, ainsi que de la pression de prédation exercée par le loup. Elle peut durer plusieurs années ou être quasi inexistante. Dans l'ensemble, la tendance va s'amenuiser, parce que les éleveurs réfléchissent de plus en plus souvent à l'utilisation des chiens avant d'avoir des dégâts, même si la plupart du temps, ils attendent quand même les premières attaques pour franchir le pas. Mais beaucoup ont déjà réfléchi, ils savent quels parents ils veulent, d'où devrait venir le chien, le voisin lui a peut-être dit : j'en ai un pour toi...

On observe ensuite une augmentation de l'utilisation des chiens, notamment chez les personnes qui jusque-là étaient réservées, en attente d'informations concises et généralement inquiètes de la responsabilité juridique et morale qu'implique la présence des chiens de protection. Cette phase s'accompagne plus ou moins rapidement d'un renouvellement des chiens, voire de

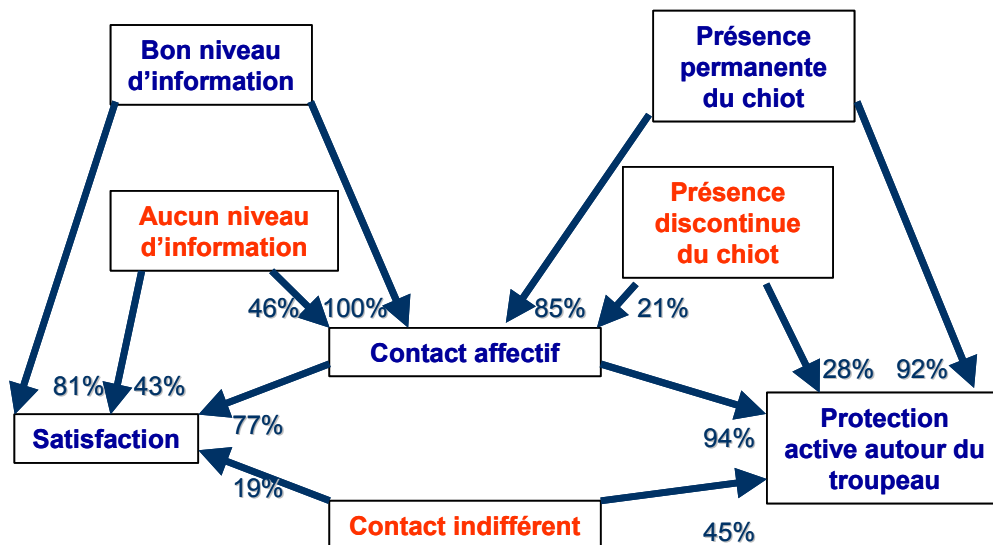
l'accroissement du nombre d'individus par troupeau. L'entrée des chiens accompagnant la répartition temporelle et géographique du loup, il est normal d'observer dans la cinétique d'introduction des décalages entre départements. Mais cette constatation ne permet pas d'expliquer toutes les différences. En effet, le soin apporté au suivi des chiens, notamment lors de la phase de démarrage dont on parlait tout à l'heure, semble être le facteur prédominant. Peut-être parce que les éleveurs pionniers, qu'ils aient réussi ou non l'éducation de leurs chiens, sont la vitrine de l'efficacité de cette mesure.

Pratiquement sur le terrain, comment s'y prendre ? Après les premiers contacts, établis en général par l'administration en place, il est indispensable de se rendre sur l'exploitation et de rencontrer les éleveurs potentiellement intéressés. C'est ce que nous appelons, nous techniciens, la visite préalable. Celle-ci doit être d'autant plus complète que la présence du prédateur est nouvelle. Le but de cette démarche n'est pas de fourguer un chien à un éleveur - du style : j'ouvre le coffre, où je le mets ? - mais plutôt de faire le point avec lui sur le site, sur la pression de prédation subie par l'exploitation, sur le mode d'éducation du chien, sur le coût, les moyens à mettre en oeuvre, notamment en termes de disponibilité et de motivation. Ce temps de réflexion est indispensable, car bien que nous puissions lui apporter des éléments, c'est l'éleveur et lui seul qui établira la balance entre les contraintes et le niveau de prédation. C'est lui qui fera le choix des techniques qu'il adoptera, et c'est lui toujours, qui éduquera le chien. Par la suite, si l'éleveur se décide, un suivi correct impose 4 à 10 visites par an pour un chiot, et de 2 à 4 visites en moyenne pour un chien devenu adulte.

Dans le cadre loup, aucune sélection technique n'est faite sur les exploitations candidates à l'accueil des chiens. Autant dire que depuis le lynx, l'accent a été mis sur des techniques permettant d'adapter au mieux l'éducation aux conditions d'exploitation. Pour l'instant, les chiens ont pu être intégrés dans tous les types d'exploitation et sur toutes tailles de

Schéma 30 : l'intégration des chiens de protection dans les troupeaux

(résultats de l'étude de Christèle Durand « intégration pastorale des chiens de protection – bilans 1988 – 1998 » Novembre 2000)



troupeau à partir du moment où l'exploitant était motivé.

Actuellement, 75 % des éleveurs travaillent en hiver avec un seul chien ou un couple de chiens. Ceci est révélateur bien sûr de la nouveauté de la méthode dans de nombreuses zones, mais aussi une volonté d'utiliser un nombre limité de chiens, notamment par rapport à l'intégration sociale et économique de ceux-ci. C'est aussi le signe d'une répartition de la responsabilité des chiens entre différents éleveurs d'un alpage. On retrouve alors en été une moyenne de deux à quatre chiens par troupeau.

Dans la globalité, les éleveurs sont satisfaits de leurs chiens, même si ceux-ci ne sont pas toujours exempts de défaut (voir le schéma 30). Il a cependant été mis en évidence que le niveau de contentement des éleveurs était fortement lié au type de contact que le chien développe avec le troupeau. Ainsi la majorité des chiens apporte totale satisfaction à leur éleveur lorsqu'ils développent un contact de type affectif avec le troupeau, ce qui n'est pas le cas lorsqu'ils restent indifférents à celui-ci. Ce lien avec le troupeau est un paramètre prépondérant.

Il influe notamment sur le comportement et l'efficacité du chien adulte. Il est probablement lié à la qualité génétique du chien, mais dépend visiblement surtout de son éducation. Ainsi par exemple, la présence permanente du chiot au sein du troupeau est un critère déterminant dans l'évolution de son comportement. Les résultats sont tous fortement liés au niveau d'information et de suivi qu'a reçu ou a recherché l'éleveur.

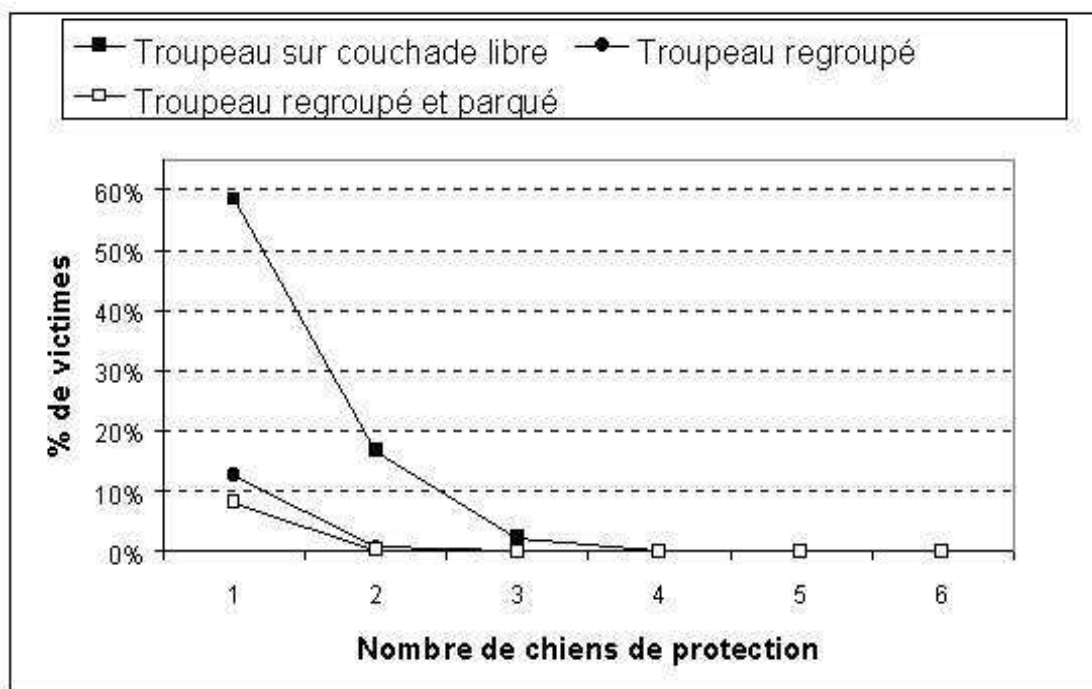
Ainsi en l'absence d'information correcte, moins d'un chien sur deux présente une bonne intégration au troupeau et seuls 43 % d'entre eux apportent satisfaction à leurs éleveurs. La présence d'un suivi est donc très importante. Malheureusement, le « turnover », les contrats à court terme et l'absence régulière de techniciens au cours des deux programmes LIFE ont été les freins les plus importants pour la mise en place des chiens. Ainsi, si l'on peut se féliciter du nombre de chiens actuellement en activité, le nombre de mois accordés au suivi éducatif est loin de correspondre à

une telle évolution, même si je reconnais que des efforts ont été faits dans les six derniers mois. Face à cet état de fait, il a été nécessaire de trouver des outils complémentaires au suivi individuel : développement de réseaux entre éleveurs, voire la création de groupes techniques d'éleveurs, informations préalables, diffusion d'articles... On a essayé plusieurs techniques. Néanmoins les éleveurs s'impliquant dans la mise en place de cette mesure sont souvent surpris de la faible attention portée au suivi des chiens. Désabusés, lorsqu'ils voient passer un ou deux techniciens différents tous les ans, ils ont parfois l'impression d'être seuls face à l'évaluation, à la responsabilité et à l'éducation de leurs chiens.

Lorsqu'il y a plusieurs années j'ai discuté avec monsieur R. Coppinger (pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est un scientifique américain qui a travaillé pendant 20 ou 25 ans sur les chiens de protection aux Etats-Unis), lorsque j'ai discuté avec lui de la difficulté à estimer l'efficacité d'une mesure de protection telle que le chien de protection dans un contexte aussi difficile que celui du loup, il m'a répondu d'une part qu'il était important de bien conserver toutes les données collectées pour une analyse à long terme, mais qu'en attendant, je pouvais me fier au bon sens paysan et qu'une façon simple de mesurer l'efficacité d'une mesure était d'observer son acceptation dans le temps.

En terme de conclusion, je dirai donc que le nombre de chiens introduits dans les Alpes françaises (à l'heure actuelle à peu près 900 chiens, dont 95 % depuis l'arrivée du loup et dont 700 à peu près sont encore en activité), le maintien des chiens dans les troupeaux sur plusieurs années, leur utilisation régulière en alpage alors qu'aucune mesure financière incitative n'y est associée, la volonté de nombreux éleveurs de progresser au niveau technique, le fait de voir de plus en plus de chiots donnés ou échangés, sont des signes de la réussite de cette mesure et d'une intégration progressive des chiens de protection en tant qu'outil pastoral à part entière. Mais le manque de réactivité en terme de suivi, l'absence de vision à long terme que nous avons pour l'instant, les responsabilités

Schéma 31 : réduction du nombre de victimes en cas d'attaque sur le troupeau, suivant l'utilisation des moyens de protection (chien de protection, parcs)



induites par les chiens et notre incapacité à l'heure actuelle pour faire évoluer par exemple le code rural sur l'état de divagation, les difficultés à maintenir ne serait-ce que la base de données sur les chiens de protection, risquent de peser lourd dans une méthode de prévention qui, tout en étant réellement sur le bon chemin,

est loin d'être stabilisée. Pour finir, je voudrais remercier les gens de terrain qui collectent des informations et qui sont des relais d'information entre les techniciens et les éleveurs, je voudrais les remercier pour ce travail qu'ils effectuent depuis plusieurs années, et tout simplement pour le plaisir de les saluer.

Christophe Duchamp (ONCFS) : bilan de l'efficacité des moyens de protection

Je me bornerai à présenter les résultats d'une étude réalisée par Nathalie Espuno et collaborateurs. Nathalie est doctorante en co-tutelle avec le CNRS de Montpellier (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Elle a travaillé en partenariat avec le Parc national du Mercantour, lieu de son étude. Cette étude a été menée en collaboration avec de nombreux partenaires de terrain (agents constateurs, techniciens pastoraux...) et portait sur 45 unités pastorales ayant subi des prédatons pendant la période 1994 - 2001 (ce qui permet d'avoir un recul dans le temps), sur des unités d'altitude en période d'estive (les premières concernées). Les données recueillies sont celles du réseau loup présenté ce matin ; les constats de dommages, une enquête complémentaire réalisée sur les circonstances des attaques ainsi que les données d'archives stockées au Parc national du Mercantour, à l'ONCFS et au CEMAGREF.

La méthode d'analyse a constitué à observer les variations observées entre le nombre d'attaques et le nombre des victimes sur les différents alpages par année (évolution dans le temps). Cette évolution peut-elle être reliée à des mesures de protection - chiens, parcs de regroupement nocturne, association de plusieurs mesures de protection ?

Comment ces mesures se combinent-elles ? Quel est leur pourcentage d'efficacité ?

Les caractéristiques du troupeau ont aussi été prises en compte (taille et localisation, alpage à risque ou non).

Voici les principaux résultats résumés de cette étude. En ce qui concerne le nombre

de chiens de protection, trois types de réponse ont été obtenus :

- pour 39 % des troupeaux étudiés, l'efficacité est démontrée dès le premier chien,
- pour 42 % des troupeaux, l'efficacité est démontrée seulement quand il y a plusieurs chiens,
- pour 19 %, il n'y a pas d'efficacité démontrée des chiens.

L'analyse faite montre qu'avec l'augmentation du nombre de chiens (jusqu'à 3), on observe une décroissance très significative du pourcentage des victimes. Au-delà de 3 chiens, on ne note presque plus rien : la diminution devient drastique quelles que soient les conditions et le mode d'élevage – même si le risque zéro n'existe pas.

En ce qui concerne l'effet des parcs de regroupement nocturne :

(voir le schéma 31)

- pour le premier groupe (39% des troupeaux) avec un chien, on a noté que le risque diminue de 100 % à 60 % ; avec en plus un parc de regroupement nocturne, le pourcentage de victimes dues à la prédation tombe à 10 %.

Cela signifie donc que l'efficacité des chiens est largement améliorée par la mise en place d'un parc.

- Dans le deuxième groupe (42 % des troupeaux, l'efficacité est démontrée quand il y a plusieurs chiens) : ce type de troupeaux nécessite plus de trois chiens. L'explication qui peut être trouvée réside dans la valeur de la formation du chien au travail (critères dont Christèle a parlé : liens

affectifs du chien au troupeau, façon de les former) et aussi dans les conditions météorologiques lors des attaques : on observe que dans des conditions particulières (brouillard ou orage), les prédatations sont plus importantes.

- pour les 19 % des troupeaux restants, l'efficacité des chiens n'est pas démontrée : la cause est peut-être à rechercher dans la qualité de l'alpage (alpage boisé qui empêche le travail des chiens...). Par exemple, dans 6,1 % des cas, on a constaté une absence occasionnelle des chiens au moment de l'attaque. On remarque également le nombre important d'attaques sur des moutons isolés (42,4 %).

On observe donc que l'utilisation des chiens, en plus du regroupement nocturne (naturel ou parc), amène une réduction drastique des dommages lorsque ces deux méthodes sont utilisées simultanément. On

a alors un potentiel de diminution des victimes supérieur à 90 %.

Concernant le parcage seul, les données statistiques font ressortir qu'il n'entraîne pas de diminution des victimes significatif. Par contre, le parcage peut être utilisé en première mesure, pour faciliter le travail du chien. L'avantage du parcage artificiel avec un système de filets, par rapport au simple regroupement nocturne, apparaît plus important lorsque le nombre de chiens est faible. Compte-tenu de toutes ces variations potentielles au sein de l'alpage et des circonstances particulières, les résultats de l'étude donnent une valeur minimale de l'efficacité des mesures - le potentiel est largement supérieur. Mais là encore, on travaille avec du biologique - des variations sont toujours possibles, et le risque zéro n'existe pas.

Jean-Lucien Audier-Merle, éleveur sur la commune d'Abriès, Parc naturel régional du Queyras.

Olivier Turquin : *Vous êtes éleveur ovin à Abriès dans le Parc naturel régional du Queyras et vous êtes situé dans la zone de présence permanente du loup depuis 1997 - 1998. Premières attaques en 1998 : vous avez été un des premiers éleveurs à réagir et à prendre un chien de protection. Comment vous y êtes-vous pris?*

J-L. A-M. : ça n'a pas été très facile. Je suis allé chercher ce petit chien dans un troupeau important. Il était habitué avec ses frères et sœurs et sa mère à naviguer au milieu des brebis - il n'en avait aucune peur, il était parfaitement adapté au troupeau. Mais chez moi, c'étaient les brebis qui n'étaient pas adaptées au chien : il a pris des coups de tête, de quoi le décourager complètement. Il a fallu beaucoup de patience, lui aménager un petit coin tout seul pour qu'il sorte petit à petit avec les brebis... Il faut apprendre aux brebis à supporter le chien et au chien à ne pas faire n'importe quoi, car au fur et à mesure qu'il grossit, il prend des forces et il s'amuse avec les agneaux - il leur mordille

la queue, les oreilles... Finalement, ça a marché, mais il a fallu beaucoup de patience. Je n'ai toujours qu'un seul chien, mais ce n'est qu'un tout petit troupeau : 220 mères.

Avec les touristes, par contre, c'est un problème quasi quotidien. Ma bergerie est située juste au milieu du village, je dois donc traverser le village souvent avec le troupeau. Et mon chien, quand il en croise un autre... Il n'est pas méchant, mais il est très impressionnant. J'ai eu plusieurs fois des ennuis avec des propriétaires de petits chiens et j'ai dû aller une fois à la gendarmerie à cause d'une dame qui avait eu très peur pour son petit chien. Ce n'est donc pas simple et il y a aussi le problème des chasseurs qui traversent le parc...

Malgré la présence du chien, j'ai eu deux attaques au mois de juin. Lors de la première, j'ai perdu deux béliers. Au mois de juin, on enlève les béliers du troupeau et on les regroupe avec un autre éleveur dans un parc pour l'été. C'est un parc à 3 fils électriques, assez grand pour tenir les deux

mois d'été. Ça marchait bien depuis deux ou trois ans, mais là, 2 gros béliers ont été tués et la clôture a été cassée dès la première nuit.

À partir de ce moment, on a gardé les béliers en bergerie, puis, quand le troupeau de mon collègue est monté en estive, on a remis les béliers dans le parc sous la garde de deux patous. Le parc est près de la nationale, à 100 mètres du village à vol d'oiseau. On a rentré de nouveau les béliers et on a eu de l'aide du Parc naturel régional du Queyras : une bénévoles venait tous les soirs. On a décidé de faire un parc de nuit : on a mis des filets à l'intérieur du parc électrique pour faire coucher les béliers la nuit, mais il fallait les rentrer tous les soirs et les sortir le matin. Et comme l'été, avec les foin, on a pas mal de travail, le parc du Queyras nous a envoyé une stagiaire bénévoles qui venait tous les soirs rentrer les béliers, mon collègue allait tous les matins les sortir. Ça lui prenait une heure tous les matins pour nourrir ses chiens, sortir les béliers. Après, la DDAF nous a fourni un aide berger en complément avec un autre éleveur bovin qui avait eu des attaques sur des veaux, il a fini la saison avec nous.

Comment je m'imagine les prochaines années ?

Soit on recommence à se faire manger les béliers si on les sort, soit on les laisse à l'intérieur - ce qui est quand même dommage alors qu'on n'a que 4 mois pour les sortir. Je ne sais pas du tout comment on va faire et si on sera aidé pour continuer comme ça. On ne peut pas aller tous les jours rentrer et sortir les béliers. On ne peut pas les laisser près de la bergerie, sur des prés que l'on fauche ; il n'y a qu'une solution : que quelqu'un nous aide à faire le travail. Mais quand même, on ne dormira

jamais tranquille - quand on voit qu'on est attaqué dans le parc en bordure de la route nationale... Quant au remboursement, je vais vous donner des chiffres : pour 2 béliers (ce qui représente la moitié de mon cheptel béliers), j'ai été remboursé 612,84 euros. J'en ai racheté 2 autres qui m'ont coûté 734,98 euros. J'en suis donc de ma poche de 125 euros, sans compter le travail pour faire les parcs, rentrer et sortir les béliers, etc. Ah oui, j'ai aussi touché, pour le stress, 1,52 euros! Je ne sais pas s'il s'agit de mon stress ou de celui des béliers...

Je voulais dire aussi, par rapport aux chiens, que la nourriture d'un patou représente 3000 à 4000 FF par an. Il y a aussi les vaccins. Et pour la conduite du troupeau, ça a complètement changé notre façon de faire. Avant, au printemps et en automne, je montais les brebis le matin et le soir j'allais les chercher ou elles rentraient toutes seules. Maintenant, soit elles sont dans les filets, soit je les garde, mais elles ne sont plus jamais seules. Donc il y a l'inquiétude, le temps qu'on est obligé d'y passer et les coûts supplémentaires. Comme je ne peux pas me permettre d'aller garder tous les jours, j'ai dû acheter des filets. Tout ça s'ajoute et fait de l'argent en moins pour le budget familial. Alors les vacances, c'est fini. Autre chose qui a changé : avant, les agneaux s'engraissaient en montagne, maintenant c'est fini, je les engraisse à la maison. C'est toute une organisation qui est remise en cause. Je pense que ce sera une cause supplémentaire de désertification et de départ des éleveurs de montagne. Je reconnais qu'on est quand même bien aidés, mais ça ne fait pas tout. Beaucoup de choses rentrent en compte et les problèmes s'additionnent.

Roger Minard, berger professionnel, Parc naturel régional du Queyras

Olivier Turquin : *Vous êtes berger professionnel et vous exercez votre profession dans le Parc naturel régional du Queyras (Hautes-Alpes) depuis plus de 10 ans. Vous avez connu le métier de berger en l'absence du loup, puis en présence du prédateur à partir de l'été 98. Sur votre alpage, quels sont les changements provoqués par l'installation du loup au niveau du gardiennage et de la gestion du pâturage ? Et puisqu'il ne faut pas oublier l'aspect humain et en particulier le stress du berger, comment s'est manifesté votre stress et comment l'avez-vous surmonté ?*

R.M. : le stress est devenu permanent et j'ai même connu et traversé une dépression pendant deux ans, dépression qui a fait suite à une grosse attaque et à de grosses pertes. C'était après une semaine de travail intense du fait de la prédation : je mettais le réveil tous les matins à 4h15, pour pouvoir être au troupeau à six heures après avoir fait 600 mètres de dénivelé. Un matin, je suis arrivé au troupeau pour trouver 25 victimes et 300 bêtes stressées que je ne pouvais pas approcher à moins de 50 mètres. C'était le 30 juillet 1998. Je suis berger depuis une vingtaine d'années et j'ai eu l'impression que tout s'écroulait. On se trouve devant le fait accompli et si on veut continuer à vivre de ce métier, on est

amené à prendre des mesures. Avec les éleveurs, dans un premier temps, on a utilisé un tonne-fort (système d'effarouchement constitué d'une bouteille de gaz produisant une détonation toutes les dix ou vingt minutes), que j'utilise encore de temps à autre. Par la suite, on a utilisé des chiens de protection, ce qui n'empêche pas toutes les attaques. L'an dernier, par exemple, je n'ai pas voulu parquer les brebis sur les quartiers d'août pour des raisons de mauvais temps et des problèmes sanitaires. J'ai eu des problèmes de prédation pendant deux ou trois jours. J'ai utilisé à nouveau ces fameux tonne-forts en plus des chiens de protection, avec efficacité. Il y a 2700 bêtes en alpage et quatre chiens actuellement. J'utilise donc les chiens, les parcs de contention quand je peux, le tonne-fort et un aide berger qui vient donner un coup de main de temps en temps. Aujourd'hui, je dirais que je suis relativement tranquille jusqu'à la fin juillet, puisque j'utilise à la fois les chiens de protection et le parc de contention. Pour les quartiers d'août, pour d'autres raisons, je ne parque pas et je suis beaucoup moins tranquille. Tant que le troupeau est en mouvement, il y a danger. S'il y a prédation, il y aura panique, et forcément davantage de dégâts.

Troisième séance de questions

Réaction de René Blanchet, président honoraire de la Chambre d'agriculture de l'Isère et président de l'Association européenne de défense du pastoralisme face aux prédateurs que sont les loups, les lynx et les ours :

Je vais être un peu provocateur. Enfin, on a quand même trouvé des personnes dans cette salle qui nous disent que le problème du loup est inquiétant pour les éleveurs ! Deux personnes qui ont les pieds sur terre et qui ont essayé de dire la réalité.

Depuis ce matin, on n'a entendu que des personnes nous expliquant que tout allait bien dans le meilleur des mondes. Ces personnes étant des techniciens, je n'ose pas dire des technocrates, qui sont salariés pour une partie par nos organisations professionnelles et aussi par le Ministère. J'ai entendu le technicien de la Savoie parler de chalets de 20 et même de 12 m² - moi, j'appelle ça une cabane plutôt qu'un chalet.

Je rappelle quand même que pour la région Rhône-Alpes, on n'a pas attendu qu'il y ait des loups pour que le Conseil régional finance des cabanes, des pistes et des points d'eau.

Je voudrais aussi dire qu'à une époque où le gouvernement a des besoins financiers exceptionnels - le budget de l'agriculture est en baisse de 4,5 % - on dépense de l'argent à vau l'eau pour introduire une espèce qui en définitive n'apporte rien ni à la collectivité, ni à l'écologie.

Juste un aparté : l'été dernier, on n'a pas été capable de trouver quelques infirmières, parce qu'on n'avait pas d'argent pour les payer, pour faire boire nos parents qui sont morts par milliers dans les hôpitaux et là on trouve de l'argent pour garder des loups dans la montagne.

Vous me direz qu'une société est appelée à disparaître, mais je ne devrais peut-être pas aller plus loin. On nous a laissé entendre pendant longtemps qu'en Espagne, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Norvège, il n'y avait aucun problème avec les éleveurs. On aurait presque pu dire que grâce au loup, enfin, l'agriculture pourrait vivre. En fait, dans ces cinq pays, les responsables professionnels et les éleveurs ont exactement le même langage que nous : là où il y a alpage, transhumance, la présence du loup est incompatible avec l'élevage.

On a quand même quelques députés relativement sérieux, puisque sous l'ancienne majorité, une commission parlementaire a conclu qu'il y avait bien incompatibilité. Il y a eu une enquête parlementaire, celle-là officielle, qui a interrogé 120 personnes, dont tous les ministres de l'environnement, pour conclure qu'il faut sur le territoire donner une préférence à l'homme et aux animaux domestiques par rapport aux loups. Je dirais aussi que nos aïeux se sont séparés des loups et que, depuis qu'il n'y a plus de loups, la nature de nos montagnes et l'entretien sont le fait des bergers et éleveurs. Ce beau paysage que nous avons aujourd'hui est d'abord le fait d'une activité économique. L'éleveur est aussi un aménageur du territoire, ce territoire dont tout le monde se réclame : tourisme vert, ski...

Voir aujourd'hui détruire ce qui a été fait pendant 50 ans, j'espère ne pas le voir. On retrouvera les feux de forêt dans nos montagnes, les loups recommenceront à roder autour des villages et des villes et tout le monde sera content.

Dans les sphères des ministères, que ce soient les ministres ou les directeurs (on les a vus une cinquantaine de fois), on nous dit qu'il faut garder les loups, que le loup, c'est bien. Puisque c'est si bien, qu'on mène les loups dans les forêts domaniales autour de Paris : le quart de la population n'aura pas besoin de faire des centaines ou des milliers de kilomètres pour les voir.

*Réaction de **Denis Grosjean**, secrétaire général de la Fédération nationale ovine et président des éleveurs de moutons de Rhône-Alpes :*

René Blanchet m'a en grande partie coupé l'herbe sous le pied, mais je me pose une question toute simple : ne serait-on pas en train de faire disparaître le métier de berger ou d'éleveur au profit d'une nouvelle profession qui serait celle de gardien de zoo à ciel ouvert ?

Deuxième question : est-ce qu'on n'est pas en train de nous présenter les chiens de protection comme une panacée, alors que dans le quotidien que nous vivons, on travaille en lots multiples : on sait très bien qu'il faudrait avoir 8 ou 10 chiens de protection, ce qui paraît absolument insensé et impensable - c'est ce que disait mon collègue à propos de son lot de béliers : il pouvait protéger le lot principal, mais pas le lot de béliers.

*Réaction de **Francis Solda**, président du CERPAM, PACA :*

On nous a annoncé 1,8 million d'euros du programme LIFE. On a vu qu'à côté, il y a eu des rallonges tous azimuts. On aimerait savoir un jour quel est le budget exact pour le loup.

D'autre part, on nous dit que chaque euro versé à un éleveur pour une brebis correspond à 3 euros mis de côté pour le coût de toute la paperasserie, ce qui veut dire une fortune.

En plus de ça, tout le monde parle de pastoralisme. Mais vous oubliez que le pastoralisme, ce n'est pas 3 mois d'été – c'est 12 mois par an.

Au niveau des dégâts, on a entendu le chiffre de 3 kilos par agneau. Trois kilos sur 2000 brebis, essayez de chiffrer ce que perd l'éleveur.

Je sais bien que le loup est la goutte d'eau qui fait déborder le vase : ça, je l'ai entendu partout, dit et redit par tous les ministres, y compris par Mme Voynet qui m'a reçu en tête-à-tête. Et le jour où il n'y aura plus de moutons ? D'ici 4 ou 5 ans, on aura de la place dans la montagne, beaucoup de place. Ce qui me scandalise, c'est qu'on s'occupe de beaucoup de choses, y compris des coefficients d'un salarié berger. Je suis très étonné qu'on se permette de donner un avis là-dessus.

On parle de techniciens pastoraux, je veux bien que tous ces gens aient besoin d'être formés, je ne les critique pas, mais je pense qu'ils devraient avoir au moins cinq ou six ans d'expérience. Vous allez me dire que le programme ne permet pas de les embaucher 5 ou 6 ans de suite. Mais pour moi, c'est dramatique. J'ai de l'expérience et je pense que Roger, qui doit avoir à peu près mon âge, ne me contredira pas. J'avais onze ans la première fois que j'ai fait la transhumance : Arles - le col du Rousset à pied, avec 9 ânes, en 22 jours. Je sais donc de quoi je parle et je pense que beaucoup trop de gens fabulent et disent n'importe quoi.

Les chiens par exemple : j'ai pris deux PV cette année, PV que j'ai envoyés à la DDAF de la Drôme. Pourquoi ? Parce que les chiens, ils me les ont payé. Et pourquoi j'ai pris deux PV ? Parce que les touristes ne sont pas

informés. Ils franchissent une montagne privée, sur laquelle j'ai un bail de 18 ans.

Est-ce que c'est moi qui suis chez moi ou les touristes, qui viennent agresser les chiens et se permettent de passer en VTT et de leur lancer des pierres ? Tout cela, ce sont des questions de fond qu'il faut se poser.

On peut aussi comparer avec l'étranger. En Suisse, le langage a l'avantage d'être clair. Chez nous, on dit qu'il n'y a que 2 ou 3 % de loups qui se reproduisent. Pourquoi ? Parce que tous les bergers ont essayé d'en tuer, y compris les chasseurs, y compris même des gens des parcs. Parce qu'il y a un moment où on en a ras-le-bol. On est tous des menteurs, on dit des choses pour se faire plaisir et on est contents.

Moi, j'ai presque l'impression ici de perdre mon temps.

Olivier Turquin :

Des propos qui ont le mérite de la franchise. Il y a d'une part les questions posées sur le montant du programme LIFE, qui pourront je pense être évoquées. D'autres considérations sur les difficultés de ce métier, qui est en train de changer, qui perd peut-être un certain nombre de ses attraits, qui est économiquement de plus en plus difficile à rentabiliser, qui pose des questions de propriété, de partage de l'espace : je propose qu'on y revienne tout à l'heure à travers un certain nombre d'expériences et de points de vue complémentaires, notamment suite aux prochains témoignages d'expériences locales.

Deuxième session : moyens de prévention et pastoralisme

3^{ème} tribune : Expériences locales

Bernard Esmieu, Maire de St Crépin : expérience d'un élu.

Je voudrais tout d'abord remercier deux personnes : Mme Jourget, directrice de la Direction départementale de l'agriculture, qui m'a permis d'être là, et ensuite M. Luigi Boitani, dont j'ai beaucoup apprécié l'intervention ce matin. C'est une de celles où l'élu de la montagne que je suis a le plus senti le côté humain, plus important que le côté biologique.

Au sujet du vécu par les administrés : le loup est arrivé sur St Crépin il y a environ 6 ou 7 ans. Les premiers à s'en rendre compte ont été les chasseurs. Le troupeau de mouflons a énormément baissé. D'eux-mêmes, avant que l'administration ne leur demande, les chasseurs ont décidé de baisser les quotas de chasse. Ça n'a pas été facile, mais on y est parvenu. Concernés en second lieu, les agriculteurs ont vu arriver le loup progressivement et bientôt se sont trouvés confrontés à des attaques. Là, cela n'a pas été aussi simple. Saint Crépin est une commune rurale de montagne, un territoire de 4700 hectares situé entre deux parcs : un Parc national, les Ecrins et un Parc naturel régional, le Queyras. La population est très attentive à ce qui se passe dans l'un et l'autre parc. La population est de 550 habitants et nous avons la chance - car pour moi c'est une chance - d'avoir encore sur le territoire communal 10 exploitations agricoles, 3 bovins et 7 ovins, avec dans les 1700 ovins et 200 bovins. Le devenir de la commune nous est naturellement important et ce devenir est caractérisé par les chiffres suivants : sur ces 10 exploitations, 5 ont à leur tête des agriculteurs de moins de quarante ans. C'est quelque chose d'important et nous le devons à nos prédécesseurs qui ont joué leur rôle (remembrement, etc.). Aujourd'hui nous

avons une agriculture vivante, mais on ne sait pas pour combien de temps. Je vais vous expliquer pourquoi je me pose ces questions. Les agriculteurs ont vu arriver le loup. Il y a eu des attaques, les indemnisations, etc. Malheureusement, il y a eu aussi un certain nombre d'exactions et jeudi prochain, je serai à Gap au tribunal, car un de nos éleveurs comparaitra. On a ressenti très vite un certain nombre de difficultés. D'abord au moment des estives, mais aussi un certain nombre d'attaques au mois de mai-juin et également en octobre-novembre. C'est un problème dont on n'a pas trop parlé aujourd'hui. Effectivement, il y a la transhumance, avec pendant toute la période d'estive les chiens, les parcs de contention, etc. Mais la grosse difficulté est « l'entre-deux » cette période correspond à un moment où il y a peut-être moins de monde dans la montagne. Au-delà, il y a des difficultés de compréhension.

Au sujet des différentes mesures que nous avons prises : je suis maire depuis deux ans et demi. Mon prédécesseur avait imaginé un certain nombre de choses qu'on est arrivé à réaliser grâce aux subventions de l'Europe, du Conseil général, etc.. Parmi les différentes mesures que nous avons pu prendre, nous avons créé une cabane d'alpage - d'agnelage plus exactement et un parc de contention fixe.

Nous avons également eu l'occasion de monter des dossiers pour aménager des cabanes d'alpage ; nous avons des cabanes, pas des chalets. Nous avons rencontré des difficultés avec nos éleveurs, cet été par exemple, 2 aides bergers se sont succédés, puisque nous n'avons pas réussi à les rendre pérennes (incompatibilité d'humeur, difficultés, ce n'est pas toujours facile ; on est déjà bien content d'avoir eu un berger).

Troisième point : le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la location des alpages pour ne pas faire subir à nos éleveurs davantage de contraintes.

Pour le devenir, nous avons des inquiétudes. On se demande si nos jeunes agriculteurs pourront tenir à 1200 mètres d'altitude, s'ils seront aidés, si les contraintes d'élevage ne seront pas trop difficiles. Je m'inquiète beaucoup aujourd'hui pour une certaine ruralité que nous défendons, y compris au sein de l'Association nationale des élus de la

montagne (ANEM). Je m'inquiète beaucoup, au cas où les agriculteurs ne seraient plus là, des problèmes d'embroussaillage et de ce qui s'est passé récemment sur la commune voisine de Largentière (gros incendies).

Dernier point : je vois des tensions qui ne sont pas apaisées - celle entre nature et culture notamment. Un moment, on a parlé de Natura 2000. Si on avait pris la peine de parler de Cultura 2000 et de laisser une dimension un peu plus culturelle et non pas uniquement environnementaliste, les choses auraient peut-être été un peu plus simples.

Jean-Pierre Imbert, éleveur et représentant de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes.

Je suis éleveur ovin, bovin et caprin à Saint-Véran, dans les Hautes-Alpes : je suis donc au cœur de la zone à loup de ce département. Mon troupeau a été attaqué pour la première fois en 1997. Donc c'est avec implication, mais aussi avec objectivité que je représente aujourd'hui ici notre nouveau président de la Chambre d'agriculture. Le loup est apparu officiellement dans les Hautes-Alpes en 1991. Depuis, les attaques se succèdent avec une forte augmentation cette année : 53 attaques et 129 victimes en 2002, pour 70 attaques et près de 250 victimes attribuées aux loups en 2003 - avec une nouveauté : l'attaque de deux jeunes bovins.

Nous constatons que cette évolution du nombre d'attaques et de dégâts est surtout due à l'extension des zones de présence du loup : 21 communes touchées en 2003. Cette progression devient très préoccupante, d'autant plus qu'elle s'étend aux préalpes. Avant tout, je voudrais dire que le loup renforce le malaise des éleveurs : il fait ressortir un manque de considération pour notre profession, totalement bafouée. Un éleveur ne travaille pas avec des machines, mais avec des êtres vivants. Son troupeau est le fruit d'un travail constant de sélection, d'amélioration, impliquant un suivi et une relation étroite. Voir son troupeau décimé

sans pouvoir intervenir n'est pas compatible avec l'essence même du mot éleveur. Pour ce qui est des mesures de protection, je dirais en préambule que les éleveurs estivant sur les Hautes-Alpes mettent tout en oeuvre pour protéger leurs troupeaux - non pas parce qu'ils acceptent la présence du loup, personne ne peut accepter l'inacceptable, mais pour protéger leur patrimoine, leur outil de travail et leur revenu.

En 1999, des mesures de prévention ont été mises en place sur les alpages touchés. On peut dire que le département des Hautes-Alpes a été un bon élève. Les mesures de protection sont nécessaires pour limiter les dégâts, mais elles ont aussi des limites. Elles ne sont pas toujours très efficaces.

D'après différentes études, les résultats obtenus varient selon la vulnérabilité liée au territoire et selon les pratiques utilisées dans les systèmes d'élevage, gardiennage, parcage, tout cela a bien été démontré aujourd'hui. L'efficacité des mesures de protection est reconnue dans le cas d'estives de haute montagne, ni trop boisées ni trop accidentées, où se regroupent de gros effectifs, gardés par un berger sur une durée limitée. Quelques alpages du Queyras présentant de fortes contraintes sont victimes d'attaques répétées chaque année, malgré les mesures de protection. Ils sont donc voués à

l'abandon. Il est prouvé par ailleurs que sans gardiennage, le troupeau est très vulnérable à la prédation. C'est le cas sur les parcours d'intersaison au bas des alpages et à proximité des villages, des pâturages souvent utilisés par les éleveurs locaux avant et après l'estive. C'est aussi le cas dans les zones pré-alpines où les parcs fixes sont généralisés et obligatoires pour la survie de ce système d'élevage. Dans les deux cas, les faibles effectifs ne permettent pas l'embauche d'un berger. L'exploitation de ces zones est donc compromise.

Aujourd'hui, ce sont les éleveurs des hautes montagnes qui sont les plus touchés. Or ce sont ceux qui travaillent dans les conditions les plus difficiles, avec une saison de travail à l'extérieur très courte du fait des conditions climatiques. Ils ont un rôle important dans le maintien d'une activité économique dans les fonds de vallée et dans l'entretien de l'espace. Demain, c'est la survie des éleveurs pré-alpins qui sera en jeu. Que sera l'installation dans les zones de présence du loup ? Le loup justifie-t-il que toute une profession soit sacrifiée et que des territoires entiers se désertifient ? Je pense que c'est à ce type de questions qu'il faudra rapidement répondre, avant qu'il ne soit trop tard. Le cas se pose pour l'éleveur de St-Crépin qui doit comparaître devant le tribunal correctionnel de Gap après-demain, pour destruction d'espèce protégée. Cet éleveur se trouve sur un alpage à forte vulnérabilité et son troupeau a été l'objet de trois attaques successives, avec un lourd bilan : 53 brebis mortes. Dans son cas, il nous semble évident qu'il se trouvait dans une situation de légitime nécessité. Les mesures de protection représentent un travail considérable pour les éleveurs, mais aussi pour les bergers : le changement des parcs de nuit, la présence permanente du berger aux alentours du troupeau, la cohabitation avec un aide berger dans des locaux souvent inappropriés... Ce n'est pas facile à vivre physiquement et moralement. Les chiens de protection induisent un travail supplémentaire, ne serait-ce que pour leur porter la nourriture. Ils représentent une charge financière pour les éleveurs et aussi un danger potentiel pour les autres utilisateurs de l'alpage et les promeneurs en général. Les patous ne

restent pas toute l'année sur l'alpage et des plaintes commencent à être enregistrées dans les communes où se situent les exploitations. Qui en portera la responsabilité, alors que leur mise en place est incitée, suivie et financée par l'Etat ? Les mesures de protection ont une incidence sur la gestion environnementale des alpages d'altitude et d'intersaison. Le département des Hautes-Alpes s'est impliqué dès le début des années 90 dans les mesures agri-environnementales.

Un gros travail a été réalisé pour améliorer l'utilisation des alpages en tenant compte des préoccupations des environnementalistes en matière de préservation de certaines espèces de flore et de faune.

Aujourd'hui, tout ce travail est remis en cause en raison des contraintes liées au loup et en particulier de rassembler le troupeau en parcs de nuit. Des secteurs entiers, dont la pâture raisonnée concourait à la préservation d'espèces protégées sont abandonnés. Rappelons-le : le loup n'est pas une espèce en voie de disparition. Vaut-il que l'on se désintéresse de toutes les autres espèces, comme le tétras-lyre par exemple ?

Les indemnisations ne couvrent qu'une infime partie de la perte réelle. Dans notre système d'élevage montagnard, l'agnelage se fait principalement à l'automne. Les brebis sont donc pour la plupart gestantes quand elles sont sur l'alpage. Ce n'est donc pas seulement la brebis morte que perd l'éleveur victime d'une attaque, mais aussi l'agneau proche du terme et les avortements générés par la présence du loup. Les brebis redescendent stressées de l'alpage, avec un état corporel médiocre, ce qui a une incidence sur les agneaux. Toutes les brebis sont concernées. Pourquoi n'en prendre qu'une partie en compte ? Les indemnisations sont donc imparfaites, d'autant que pour une brebis reconnue tuée par le loup, combien de disparues que personne ne comptabilise ?

Quant à la mise en place de nouvelles mesures de prévention d'attaque pour 2004, je voudrais dire que nous sommes contre le fait que les nouvelles mesures de prévention soient basées sur un contrat. Sur

le contenu de ces mesures, un principe de base doit être impérativement respecté : la mise en place des mesures de protection doit être intégralement prise en charge financièrement et l'aide doit intervenir l'année de la dépense. Les investissements nécessaires doivent être financés à 100 %, que ce soit en individuel ou en collectif. Tous les éleveurs confrontés à la prédation qui souhaitent mettre en place des mesures doivent pouvoir le faire sur les communes de présence comme de passage. Des filets ou autres moyens doivent être disponibles pour répondre en urgence aux besoins. La mise en place de chiens de protection doit être possible pour tous les éleveurs pâturant sur le département. Le temps passé par les éleveurs pour la formation du chien doit également être pris en compte, ainsi que les frais d'acquisition et d'entretien. Il faut que le temps des techniciens ayant une action pastorale en relation directe avec la présence du loup soit financé en totalité. Seuls les éleveurs supportent de plein fouet la présence du loup, en assistant impuissants, à la fin de leur métier et à la perte d'un revenu déjà fragile. Cette situation est-elle tolérable ? Que font les défenseurs du loup en contrepartie ? Rien ou presque. Les indemnités ne couvrent qu'une infime partie des pertes et les mesures de prévention sont supportées par le ministère de l'agriculture. Cette disproportion est intolérable. Pourquoi

l'agriculture doit supporter toute la charge d'une situation qu'elle dénonce ?

Pour finir je voudrais vous faire part d'une motion contre le loup proposée par les syndicats et adoptée lors de la cession de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes du 26 novembre dernier dans laquelle la chambre d'agriculture estime que le loup n'a pas sa place dans le département et demande aux autorités compétentes de prendre toutes les dispositions pour enlever le loup des zones d'élevage. Pour y arriver, nous demandons au gouvernement l'application des dispositions prévues à l'article 9 de la convention de Berne, de prendre les mesures réglementaires pour donner aux maires le pouvoir de faire exécuter une décision de leur conseil municipal visant à l'élimination d'un prédateur dangereux pour les troupeaux, que les éleveurs puissent utiliser leurs droits d'autodéfense pour protéger leurs troupeaux face aux prédateurs et que les Alpes restent une zone d'élevage et de pastoralisme et non une zone à loup, que tous les éleveurs touchés bénéficient d'une même indemnité avec une prise en compte réelle des pertes indirectes. Nous refusons la souscription à une assurance prédateur. Bien avant moi, La Fontaine écrivait déjà que le loup et l'agneau ne cohabitaient pas. Alors pourquoi essaye-t-on de prouver le contraire ?

Maurice Girard, président de l'Association des éleveurs savoyards employeurs d'aides bergers.

On a déjà beaucoup parlé aujourd'hui des aides bergers, aussi je préférerais m'attarder sur les remèdes au loup par le biais de la protection. Je parlerai de la Savoie et même plus précisément de la Maurienne et de la Tarentaise, c'est-à-dire en quelque sorte la Côte d'Azur de la Savoie - il faut savoir que le tourisme d'hiver et d'été y sont d'une très grande importance. À notre avis pour le moment, la prédation est encore faible. Donc dans nos troupeaux, la protection est relativement bonne : deux chiens par unité est quelque chose de raisonnable - même si personnellement je suis déjà allé deux fois

au tribunal de grande instance pour des problèmes de chiens.

Imaginons un instant : plus de loups, 7 chiens pour garder le troupeau, dans certains secteurs à moutons, combien ? 20, 30, 40 chiens ? Pour tous les gens qui travaillent dans des bureaux, qui voudront prendre une petite semaine de vacances à la montagne et qui devront passer cette semaine à l'appartement parce qu'il y aura huit ou dix chiens qui ne vous laisseront pas le temps de sortir de la voiture. On arrivera au même schéma que dans les

Abruzzes : quand on arrive dans une ferme, on est entouré de chiens. Au niveau du tourisme, que va-t-il se passer ? Les offices de tourisme, les hôteliers, les locations de meublés : tous ces gens se dressent déjà contre la profession.

Et les mairies ? Quand vous dites que vous amènerez un troupeau et que vous avez deux ou trois chiens, il y a déjà un refus : il y a déjà eu dans la Maurienne un refus de location de pâturage. À ce train, si on laisse aller les choses plus loin et si on n'éradique pas purement et simplement, on va au-devant d'une guerre extraordinaire avec les éleveurs de moutons (et ceux qui font du lait, qui sont prêts à reprendre le flambeau), on va vers la disparition pure et simple des éleveurs de moutons - personne n'a envie de reprendre une exploitation en guerre permanente. En plus de ça, il y a les chasseurs, comme l'ont dit quelques collègues. Actuellement, certains troupeaux sont encore dehors. Depuis deux mois, on

subit les questions des chasseurs, qui nous demandent quand est-ce qu'on enlève nos troupeaux. Nos loisirs sont touchés : ces jours-ci, à la chasse, on a perdu un teckel, sans doute mangé par le loup.

Notre travail, nos loisirs sont menacés. Or le loup à un prédateur : l'homme. Je me retourne ici vers les chasseurs, vers les éleveurs de moutons et je leur dis que pour éradiquer le loup, tous les moyens seront bons, n'en négligeons aucun, essayons tous les moyens pour éradiquer le loup.

Ne comptons pas sur les indemnités, les compensations. J'ai monté une association, la DIREN était présente, la DDAF était présente, tout le monde était présent. Aujourd'hui il ne reste plus que Maurice Girard face à un trou de 110 000 euros que je dois trouver avant après demain matin au Conseil général. Je vais devoir mendier pour quelque chose dont on m'avait promis le financement. [...]

Stéphanie Larboret, animatrice de l'Association pour la promotion du pastoralisme dans les Alpes-Maritimes (APPAM).

« APPAM » signifie Association pour la promotion du pastoralisme dans les Alpes-Maritimes. Elle a pour objet de promouvoir l'activité pastorale dans le contexte difficile de la prédation. Nous avons démarré il y a 2 ans avec un groupe d'éleveurs, actuellement une quarantaine, essentiellement ovins viande, mobilisés pour essayer de maintenir, de dynamiser et de faire que demain vive encore leur activité.

L'APPAM est une association indépendante. Elle ne reçoit pas de subventions du programme LIFE. L'association fonctionne grâce aux emplois-jeunes, à diverses subventions et à la participation des adhérents... Elle compte 9 salariés : moi-même qui m'occupe de l'animation et 8 agents pastoraux : des personnes qui travaillent chez les éleveurs pour les seconder (essentiellement dans la garde des troupeaux mais pas seulement) tout en apprenant un métier.

Buts poursuivis :

Dans les Alpes-Maritimes, les éleveurs doivent faire face à la prédation 12 mois sur 12, sur des pâturages souvent très escarpés, mal équipés et très vastes. Le loup y est donc particulièrement difficile à gérer... Consciente des difficultés et du lourd passé du département, elle essaie néanmoins d'apporter des solutions innovantes et cela de plusieurs manières :

- faire participer les éleveurs à la prise de décisions. Créer un lieu d'échanges où tous les courants politiques sont présents...
- répondre à un besoin de personnel toute l'année et pas seulement pendant 4 mois ainsi qu'à un besoin de dynamisation du secteur. Les éleveurs s'engagent à transmettre leurs savoirs, leur passion aux emplois-jeunes, dans le but de créer des vocations durables et solides...
- ne pas détacher complètement les problèmes de prédation des autres thématiques de la filière...

Schéma 32 : la situation dans le Parc naturel régional du Queyras en 1998

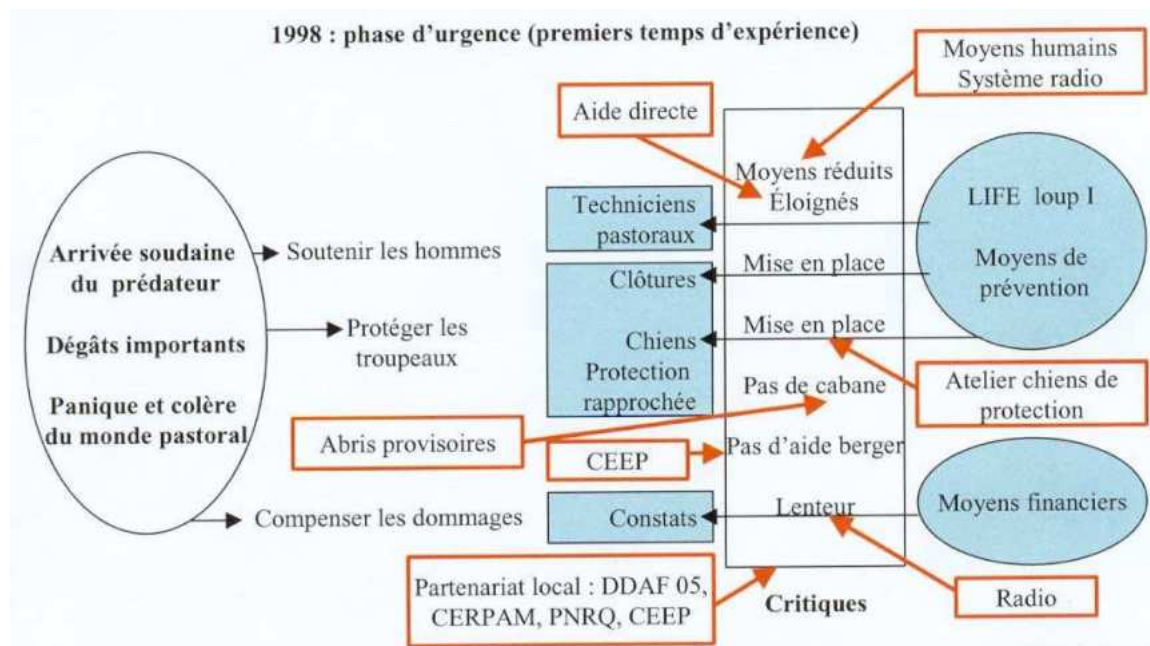
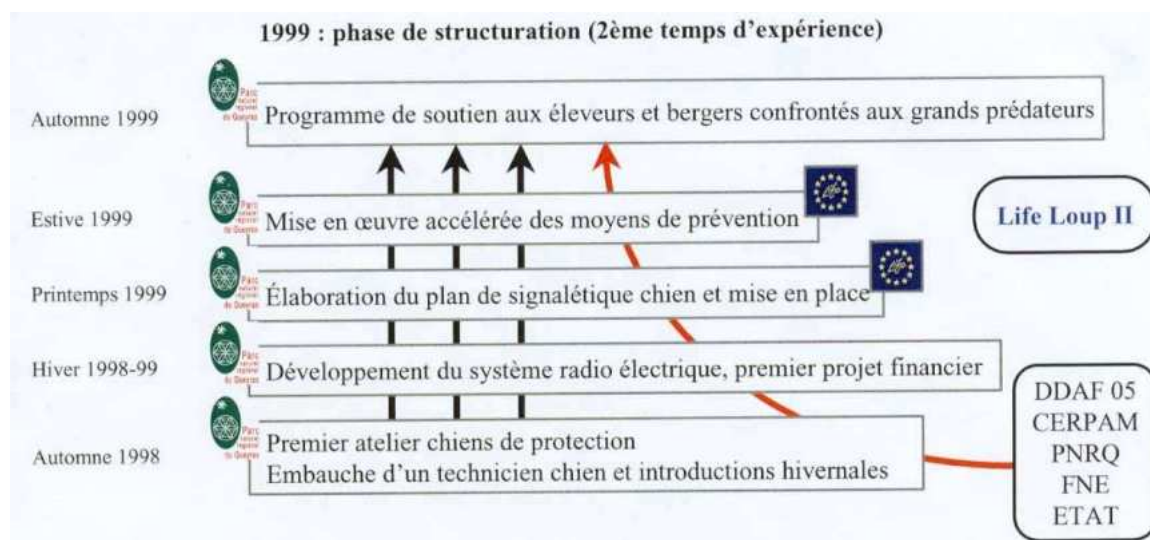


Schéma 33 : la situation en 1999



Actions mises en œuvre :

- *emploi des agents pastoraux* : gros travail sur le recrutement (mise en place d'un site Web), sur les contrats de travail et l'évolution du métier...
- *utilisation de la clôture* : un outil très performant dans la gestion pastorale et, sans doute, mais c'est encore à démontrer, dans celle du loup. Un travail avec l'IAM de Montpellier a été initié (organisation d'une journée d'animation en 2002, projet d'expérimentation en cours...). Restent des problèmes d'érosion et d'appauvrissement de certains milieux avec les parcs de nuits (travail sur la mise en place de parcs électriques tournants...).
- *montage et suivi de dossiers agri-environnementaux* : CTE, PHAE, CAD, Natura 2000... autant de déclarations et de contrats où une aide est nécessaire pour une bonne mise en cohérence et donc un travail plus

serein, une amélioration de la gestion et des équipements pastoraux.

- *incitation des éleveurs à travailler de façon collective et à mieux valoriser leur travail* : montage et suivi de groupements pastoraux, montage d'un signe de qualité pour la viande d'agneaux.

En conclusion, les moyens de prévention tels qu'on les connaît sont inapplicables sur certains secteurs (Préalpes de Grasse, mais aussi certains pâturages du Mercantour) : il faut affirmer cette incompatibilité.

Il y a encore beaucoup de travail dans le domaine des moyens de protection et pour qu'il aboutisse, un travail sur la communication est primordial : une meilleure valorisation du travail des animateurs et des techniciens est nécessaire.

L'APPAM est présente aujourd'hui pour communiquer et se nourrir de nouvelles expériences.

Laurent Poudroux, agent de la brigade d'intervention équestre : expérience du Parc naturel régional du Queyras.

J'aimerais vous présenter la mise en place des moyens de protection du programme LIFE dans le Parc naturel régional du Queyras.

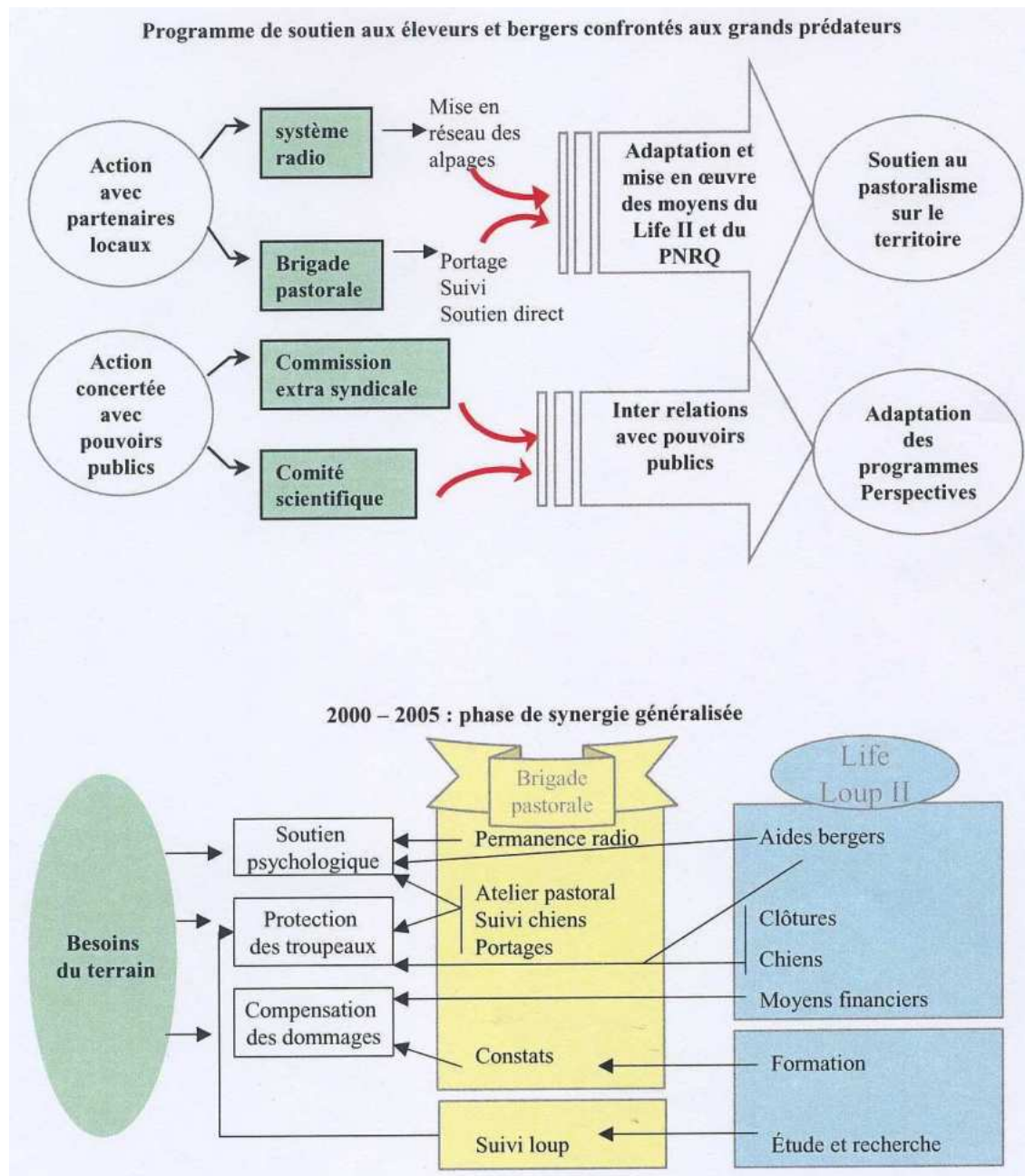
Les moyens de prévention sont arrivés en plusieurs temps sur le territoire du Parc.

En 1998 : une phase d'urgence après l'arrivée soudaine du prédateur, avec des dégâts très importants, de lourdes pertes, une panique et colère du monde pastoral. Face à ce problème, il a fallu répondre à plusieurs enjeux (voir le schéma 32). D'abord un soutien des hommes avec l'arrivée de techniciens pastoraux. Ensuite une protection des troupeaux, indispensable, avec clôtures, chiens et protection rapprochée. Enfin, la compensation des dommages par le biais des constats.

On s'est tout de suite aperçu qu'on avait une barrière, parce qu'apporter des moyens de prévention et les mettre en place ne suffit pas. En ce qui concerne les techniciens

pastoraux, les moyens étaient réduits, même chose pour les chiens et pour la protection rapprochée, on n'avait pas de cabane d'alpage, ni d'aides bergers. Il y avait aussi des lenteurs dans le système de réalisation des constats et donc d'indemnisation. On a pris conscience de tout ça, suite aux petits problèmes qu'on a eus sur le terrain et les remarques qu'on pouvait nous apporter. Le Parc du Queyras a mis en place des moyens humains pour agir sur le problème de manque de techniciens pastoraux. On a également mis en place un système radio pour permettre aux éleveurs hébergés en alpage d'être toujours en liaison avec le Parc naturel régional et ses agents d'intervention. On a apporté une aide directe à la mise en place des filets et un atelier chiens de protection, avec lequel on a pu démarrer la mise en place des chiens. On a construit des abris provisoires dans les alpages qui étaient dépourvus de cabane. Les premiers aides bergers ont été financés grâce au CEEP -

Schémas 34 et 35 : les programmes d'actions dans le Parc naturel régional du Queyras



Centre d'études des écosystèmes de Provence. On a fourni le système radio, qui rend plus rapide la réalisation des constats. Tout ceci avec un partenariat local très fort (DDAF, CERPAM, Parc naturel régional du Queyras, CEEP) dans le but de faciliter la mise en oeuvre des moyens de protection et d'assurer la liaison entre les programmes. Le programme LIFE a apporté certains moyens, le Parc en a apporté d'autres - on a répondu ensemble aux problèmes des premières attaques.

À l'automne 98 (voir le schéma 33), on avait un premier atelier « chiens de protection », réalisé grâce à Christèle Durand, qui terminait son contrat LIFE et qui a été embauchée par le Parc naturel régional pour la mise en place des premiers chiens sur les exploitations du Parc et aussi en Provence chez les transhumants qui sont l'été sur les alpages du parc. En 1999, on a développé le système radioélectrique pour toujours être en relation à l'intérieur du parc avec bergers et éleveurs. Cette année-là également, on a élaboré un plan de signalétique du programme LIFE et

accélééré la mise en place des moyens de protection.

Tout ceci a conduit à l'élaboration d'un programme de soutien aux éleveurs et bergers confrontés à la prédation (voir les schémas 34 et 35). Ce programme a deux volets.

Premier volet : une action concertée avec les pouvoirs publics, se concrétisant par la mise en place d'une commission extra syndicale et d'un comité scientifique. L'objectif est d'interagir avec les pouvoirs publics, de manière à adapter les programmes et envisager des perspectives d'avenir.

Deuxième volet : mise en réseau des alpages grâce au système radio et création d'une brigade équestre pour assurer tout ce qui est portage du matériel de protection, le suivi des chiens et pour apporter un soutien direct lors des attaques. Pour le système radio : livraison sur l'alpage de la radio et d'un panneau solaire, installation d'un relais à plus de 3000 mètres d'altitude pour permettre le fonctionnement du système radio.

Pierre Weick, directeur du Parc naturel régional du Vercors : l'expérience du PNR du Vercors.

Je regrette que tous ces témoignages viennent en fin d'après-midi. Je rappelle que le Parc naturel régional du Vercors a été créé en 1970 et qu'il comprend dans sa partie centrale une zone de protection renforcée, à l'instar des parcs nationaux. La réserve naturelle, située au centre du Parc, couvre 10 % du territoire. Je rappelle que les Parcs naturels régionaux ont une double mission, à la fois de protection et de valorisation du patrimoine et aussi de développement économique ; d'où un travail permanent et constant avec les éleveurs. Cette réserve, créée en 1985, accueille depuis au moins un millier d'années un système de transhumance. Actuellement, plus de 16 000 moutons montent en estive sur la réserve naturelle des Hauts Plateaux, avec 8 unités pastorales présentes sur le site. On a un système de

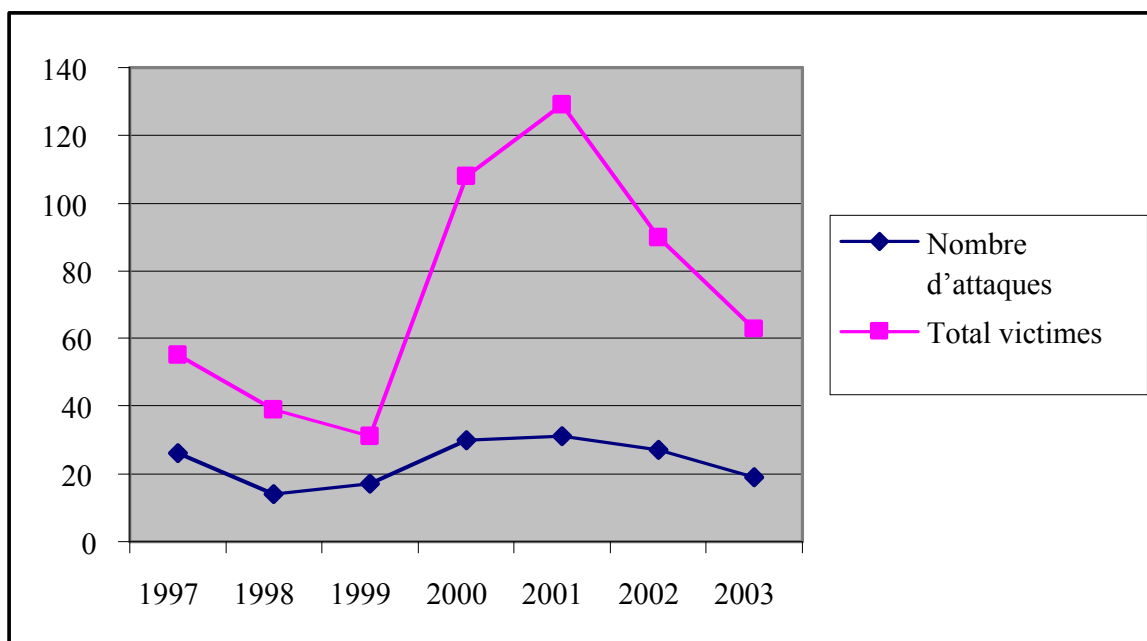
transhumance sur la partie centrale, avec des unités pastorales et des troupeaux importants (troupeaux de 2000 moutons en moyenne) ; donc un système important au niveau élevage ovin. Sur le reste du Parc, en dehors de la réserve naturelle, on a un système ovin de petites exploitations qui varient entre 200, 400 et 500 moutons - donc un système différent.

Ce que je voudrais faire passer lors de cette intervention est le rôle d'écoute, de dialogue et de médiation qu'a tenté de jouer le Parc dans le cadre du problème concernant le loup. Sa présence a été avérée et constatée par les analyses génétiques en 1998 sur les Hauts Plateaux. Tous les problèmes de prédation ont commencé sur la partie centrale, dans la réserve naturelle des Hauts Plateaux.

Photos 20 et 21 : l'amélioration des cabanes pastorales et la médiation des élus du Parc naturel régional du Vercors



Schéma 36 : bilan des attaques et des victimes sur la réserve naturelle des Hauts Plateaux



Les élus du Parc (je rappelle que les Parcs naturels régionaux sont dirigés, pilotés par des instances politiques représentant les collectivités locales, les départements et la région – ce sont les élus qui prennent les décisions dans les parcs), les élus du Parc ont donc réuni l'ensemble des éleveurs, les administrations, les Chambres d'agriculture, la Fédération des alpages de l'Isère et son homologue de la Drôme, l'Association départementale de l'économie montagnarde (ADEM)... pour écouter les partenaires, notamment les éleveurs et voir quelles solutions pourraient être envisagées. À l'issue de quoi, au début de l'année 2000, les instances politiques du Parc ont pris une décision – après une délibération qui a fait l'objet d'un vote, à une très forte majorité - qui portait sur plusieurs points :

- le premier point rappelait l'importance du pastoralisme sur le plan économique, social et environnemental au niveau du territoire,
- le deuxième point évoquait les problèmes des mesures d'aide et la nécessité de mettre en place tous les dispositifs d'aide au territoire pour atténuer la prédation,

- troisième point, à l'époque, on parlait de zonage, de définir des zones à loup, sans loup, mixte - tout un zonage complexe impossible à mettre en place ou à gérer.

Le loup ne va évidemment pas se cantonner à certains espaces et pas à d'autres. Donc, pas besoin sur un territoire comme un Parc naturel régional d'un zonage spécifique tel qu'il était proposé à l'époque.

- quatrième point : il faudra envisager des mesures de régulation de l'espèce à un moment ou à un autre. Cette notion de régulation a tout de suite été évoquée et affirmée par les élus du Parc comme étant un moyen nécessaire à un moment donné, quand les dommages deviennent trop importants. Dans le cadre d'une régulation, il faut également que les critères soient définis en concertation avec les acteurs locaux et qu'ils ne soient pas imposés par quelque administration, mais qu'ils soient proposés et discutés localement en concertation avec les éleveurs locaux.

- le dernier point de cette délibération importante portait sur la notion d'expérimentation. Les Parcs naturels régionaux sont des territoires d'expérimentation et nous nous devons de travailler avec les éleveurs, les

administrations, les représentants professionnels de l'agriculture et de l'élevage pour une expérimentation et la mise en place de toutes les mesures de prévention.

Enfin, il faut que ces mesures de prévention ne coûtent rien ou le moins possible aux éleveurs - puisque ce ne sont pas les éleveurs ovins qui effectivement, ont souhaité que le loup revienne. À ce titre sur la réserve naturelle, en complément de tous les dispositifs d'aide au titre du programme LIFE, le parc a décidé de mettre en place sur ses fonds propres des mesures d'aide complémentaires. Ces aides ont porté notamment sur la nourriture des chiens de protection, d'un coût annuel important.

Je rappelle qu'il y avait eu avec l'aide des organisations professionnelles, la région et le département, un certain nombre de mesures d'amélioration des conditions de vie des éleveurs mises en place, non pas à partir de l'arrivée du loup, mais bien avant dans le cadre des programmes d'aide aux éleveurs : d'abord par le biais des diagnostics pastoraux (les huit unités pastorales sur les Hauts Plateaux sont couvertes par les diagnostics pastoraux), puis par des mesures d'aide mises en place sur les alpages (amélioration des cabanes de bergers, photovoltaïque pour l'électricité installée il y a une quinzaine d'années, système radio qui existait également depuis une quinzaine d'années...) et donc tous ces dispositifs étaient déjà en place au moment où le loup est apparu sur les Hauts Plateaux.

Aujourd'hui, toutes les unités pastorales des Hauts Plateaux ont mis en place les mesures de prévention proposées au titre du programme LIFE (toutes ou en partie). Les gardes de la réserve jouent un grand rôle, bien sûr dans le domaine des constats qu'ils sont habilités à réaliser, mais aussi pour aider les éleveurs.

Je rappelle que sur les Hauts Plateaux, la prédation commence dans les années 1995 - 96 et n'est attribuée au loup qu'en 1998, et que les attaques ont connu une augmentation régulière pour arriver en 2001 à environ 130 victimes pour une

Photo 22 : observation du loup le 30 septembre 2003 à Lente (Vercors Drôme)

Photo de Guy Van Langenhove / BIOS



quarantaine d'attaques sur les 16 000 moutons des Hauts Plateaux.

En 2002, on a constaté un transfert partiel de la prédation à l'extérieur de la réserve naturelle (avec des grosses attaques, notamment sur les secteurs sud-ouest de la Drôme). Sur l'ensemble du secteur, on avait quand même 202 victimes en dehors de la réserve et au total 292 sur le Parc. Depuis 2001, on constate une diminution des attaques sur la réserve (63 cette année pour 130 en 2001), ainsi que sur le Parc hors réserve (diminution de 202 à 75 victimes). Donc, on a une diminution globale des prédatons sur l'ensemble du Parc du Vercors (voir le schéma 36).

En conclusion, je voudrais juste signaler le fait que le parc a joué un rôle de médiateur, à un moment où le dialogue entre les éleveurs et l'administration était très difficile, au début des années 2000 ; que ce rôle de médiateur se poursuit et que le dialogue est permanent : chaque année, a lieu une réunion des élus du Parc avant l'estive avec les transhumants et en fin d'estive, les élus du parc vont au-devant de tous les éleveurs pour que ceux-ci leur

fassent part des difficultés qu'ils ont pu rencontrer pendant la saison estivale.

Moi-même je m'implique dans cette affaire au côté du conservateur de la réserve et de l'équipe de garderie de la réserve.

Je crois que c'est grâce à ce dialogue, à cette écoute que l'on peut avancer ensemble.

Je crois aussi que la transparence de l'information est essentielle : il faut que les éleveurs soient au courant de tout ce qui se passe, des chiffres. D'autre part, le problème du loup est un problème à la fois social et humain, souvent mésestimé par rapport au problème économique. C'est aujourd'hui une question de société qui appelle des réponses politiques concrètes et claires. Il y a eu plusieurs rapports, une commission d'enquête parlementaire : l'action des Parcs naturels régionaux - Queyras et Vercors - a été citée comme exemplaire. Les décisions qu'avait prises le bureau du Parc en 2000 restent d'actualité, notamment sur la thématique de la régulation, en accord avec les partenaires locaux.

Quatrième séance de questions et témoignages de la salle

*Réaction de **Pascal Bonneville**, éleveur dans le Mercantour :*

On était parmi les premiers touchés. Je ne sais pas si vous pouvez vous imaginer : je tourne avec 150 à 200 brebis laitières. Depuis, j'en ai eu 90 qui ont été tuées. Avec le temps, la prédation, telle qu'on la subit dans les Alpes-Maritimes, a complètement changé notre attitude. Je comprends très bien l'attitude des éleveurs qui depuis 1, 2 ou 3 ans sont confrontés au problème : ils ont la même réaction que nous à l'époque, politiquement parlant, par rapport à la prédation.

On voit bien aujourd'hui que dans la situation actuelle et sans faire de jeux de mots, que quand on prononce le mot *life* à la place de LIFE, il y a détournement sur le sens lui-même. On le voit bien dans cette salle, avec tous les discours entretenus sur la présence du loup, comme si elle était de fait obligatoire. Le fait que ce soit là un phénomène qui remette totalement en cause un mode de vie, l'élevage et la vie rurale et que l'on ait d'un côté les éleveurs, coincés avec cette réalité qui nous est venue de l'extérieur (ce n'est pas le réel de l'élevage) et d'un autre côté, des gens qui ont l'air très contents de ce qu'ils font, et que de toute façon ils en vivent.

Le fait que le loup permet à toute l'administration et à un certain nombre de gens d'en vivre. Intellectuellement aussi : il y a tous les groupes naturalistes, écologistes qui vivent de ce phénomène, alors que nous, on en crève. Et ça va être de pire en pire.

Il y a d'ailleurs un choix politique derrière ça, par rapport à l'espace : est-ce que l'espace montagnard pastoral doit disparaître ou doit-il être mis en avant ?

Je n'ai pas du tout l'impression qu'il y ait communication entre les éleveurs et tous ceux qui nous entourent. J'ai l'impression d'être entouré de gens très contents d'eux-mêmes et qui gagnent leur vie là-dessus. J'aurais voulu poser la question de fond par rapport à la présence du loup, mais étant donné qu'on est dans la réalité de la prédation, on est quand même obligé dans le court terme d'avoir ces aides. Je ne veux pas signer de contrat à long terme qui me dise : le loup est là, fermez votre gueule, gardez le et on va vous donner des sous et tout ira bien. On sait très bien que les difficultés de l'élevage, qui se casse la figure depuis quelques années, ont commencé avec les subventions pour nous aider. Le pastoralisme se tenait tant qu'on faisait notre travail. On pouvait nourrir la France grâce à l'élevage ovin. Actuellement, on est en baisse totale et les villages se sont désertifiés : qu'est-ce qu'il reste dans les villages en haute montagne quand on n'a plus l'élevage ? Et ce n'est pas seulement une activité économique : elle est aussi culturelle et vitale.

*Réaction de **Jean-Pierre Imbert**, Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes:*

Je soutiens tout à fait ce qui vient d'être dit. Il est vrai que depuis ce matin, on a entendu des choses tout à fait intéressantes, qui sont tout à fait vraies. Tous les techniciens qui sont ici connaissent très bien leur travail, je ne

remets pas du tout en cause ce qui a été dit - mais pendant combien de minutes a-t-on parlé des bergers, des éleveurs ?

Je l'ai dit tout à l'heure : un animal n'est pas une machine. On ne le pose pas ici pour le reprendre trois jours après.

Les techniciens peuvent partir en week-end, un éleveur ne le peut pas, le berger encore moins. La partie sentimentale qu'il y a entre le berger, l'éleveur et l'animal, qui peut en parler ici ? C'est un premier point. Par ailleurs, on nous impose des parcs de nuit, de regroupement, qui dégradent automatiquement les zones de pâturage. En face, il n'y a rien pour nous dire qu'il va falloir régénérer la pelouse, que le piétinement, c'est la destruction... Aujourd'hui, ce qu'on nous demande de faire (le regroupement, différentes méthodes de travail, la surcharge de fumure dans certains secteurs...) signifie destruction du sol.

Je suis persuadé que dans quelques années, on reviendra voir l'éleveur pour lui faire changer ses méthodes de travail. Pour moi, l'éleveur, c'est le boy de service. Hier, c'étaient les mesures agri-environnementales, aujourd'hui c'est le loup, demain il y aura sûrement quelque chose d'autre.

*Réaction de **Pascal Bonneville** :*

Il faut qu'on soit entendu sur les critiques qu'on peut avoir par rapport à notre pratique sur le terrain. Nous sommes sur le terrain, je sais ce que c'est d'avoir des patous, d'essayer de mettre des parcs, car il y a des endroits où ce n'est pas possible, de faire dormir les brebis quand il pleut et les laisser pendant huit jours dans un parc et dans la boue...

Ce n'est pas possible : beaucoup de choses sont notre réalité d'éleveurs et elles ne sont pas prises en compte du tout dans les analyses actuelles.

***Olivier Turquin** :*

Vous avez dit un certain nombre de choses en partie évoquées :

- l'obligation de surveiller plus étroitement le troupeau et le surplus de travail.

- une demande d'aide pour faire les constats. Vous trouvez que les constats sont souvent faits en retard et qu'on ne retrouve plus assez d'indices.

- Vous posez la question de la prise en compte des bêtes disparues.

Il y a compensation pour les bêtes retrouvées, sur lesquelles on peut faire un constat loup confirmé, mais il n'y a pas compensation pour celles qu'on ne retrouve pas.

*Réaction de **Pascal Bonneville** :*

Il y a aussi le doute qui pèse sur les éleveurs.

Autour de nous, il y a cette mentalité : les éleveurs, ils reçoivent des aides. Ils sont subventionnés. Si c'était vrai, on devrait rouler en Rolls-Royce.

Olivier Turquin :

Effectivement, vous évoquez ce problème récurrent depuis des années : les éleveurs n'arrivent pas à faire tourner la boutique avec simplement le prix de vente de leurs produits.

Il y a donc les aides compensatoires qui ne sont pas forcément liées à des prédatons, notamment celles de la politique agricole commune. C'est un débat beaucoup plus vaste.

Troisième session : la communication du programme LIFE

Rapporteur : Guillaume Le-Réveillé

1^{ère} tribune : La dimension humaine des conflits

Olivier Turquin : Ce matin nous allons évoquer le volet communication, que nous allons aborder dans le sens de « relations humaines » et pas seulement dans le sens de l'outil de communication – donc, comment communiquer, comment échanger ? Ce qui a été fait, ce qui reste à faire, en quoi cela a permis de progresser aussi bien dans les pratiques que dans les représentations, dans les faits que dans les têtes. Pour introduire cette matinée, les organisateurs ont fait appel à Isabelle Mauz, qui travaille au CEMAGREF à Grenoble et qui, dans sa communication, va nous livrer une interprétation un peu personnelle, basée sur les analyses et une étude sur la dimension humaine des conflits.

Isabelle Mauz, CEMAGREF Grenoble (Centre d'études sur le machinisme agricole et le génie rural des eaux et forêts) : la dimension humaine des conflits.

Mon intervention est divisée en trois parties : je vais commencer par revenir sur la crise que l'arrivée du loup a déclenchée dans les Alpes françaises. Dans un deuxième temps, j'essaierai d'en tirer quelques enseignements. Et enfin, j'essaierai de voir quelles peuvent être les conséquences que l'on peut en tirer en matière de communication.

Pour commencer, un bref retour sur cette crise déclenchée par la venue des loups. Cela fait donc une bonne dizaine d'années maintenant que des loups arrivent dans les Alpes. Ils ne sont pas les seuls : c'est aussi le cas d'ongulés, de rapaces et d'autres grands prédateurs. On peut se demander pourquoi les loups ont déclenché la crise de l'ampleur que l'on sait, contrairement à d'autres espèces qui posent elles aussi des problèmes, comme le sanglier ou le lynx. Les loups sont de grands carnivores, protégés, vivant en meutes et pouvant commettre des dégâts importants dans les troupeaux ovins. Il n'est pas surprenant que

les éleveurs ne les apprécient guère et préfèrent les savoir loin des troupeaux.

Par ailleurs, ils occupent une place particulière dans la chaîne alimentaire, puisqu'ils font partie des rares super prédateurs dans nos contrées – aussi peut-on comprendre que les naturalistes et les protecteurs de la nature se réjouissent de leur présence. Il existe ainsi des raisons que l'on peut qualifier d'objectives, liées à l'animal lui-même, au fait qu'il soit apprécié par les uns et déprécié par les autres. Mais les loups le sont avec une intensité que l'on ne rencontre pas couramment. Les raisons précédentes ne suffisent pas à expliquer cette intensité. Il en est d'autres qui tiennent moins à l'animal lui-même qu'aux hommes qui s'y intéressent : donc le facteur humain.

Il existait dans les Alpes, schématiquement, deux grands types de mondes : d'une part, le monde des gens du lieu, en particulier des éleveurs et des chasseurs, des mondes de

petite taille, structurés par une opposition entre sauvage et domestique.

Il y a aussi un monde plus récent, très vaste, qui est celui des naturalistes et des protecteurs de la nature, qui est structuré par l'opposition entre nature et artifice. Les loups incarnent dans les premiers mondes le comble du sauvage, alors qu'il représente dans le second le summum de la nature habitée.

Jusqu'à présent, ces mondes plutôt distincts s'étaient plutôt arrangés pour coexister sans trop se rencontrer, en recourant à la fois à un zonage de l'espace et à un partage du temps. Les loups s'installant, l'évitement qui devenait de plus en plus problématique est de fait impossible et les loups, animaux symboliques s'il en est, fournissent l'occasion d'en découdre.

Lorsqu'ils déchaînent les passions, les loups n'arrivent pas seuls : ils arrivent flanqués de nombreux détracteurs et partisans.

Ils arrivent en outre flanqués d'un autre animal : le chien de protection, puisqu'on ne sait pas élever des moutons en présence de loups en liberté. C'est donc en fait un couple d'animaux, un couple de caractères antagonistes, le loup et le patou, qui fait son apparition dans les Alpes.

Le déclenchement de la crise n'est pas de caractère immédiat, pour des raisons qui tiennent à nouveau à la fois aux loups eux-mêmes qui sont relativement discrets, et aux hommes : certains commencent par se taire, d'autres à ne pas croire à la venue des prédateurs, si bien que plusieurs mois, voire plusieurs années, se sont écoulés avant que l'événement soit connu et que sa réalité soit admise.

Débute alors un procès du loup et de ses protecteurs, accusés d'être responsables de sa présence, procès qui s'étend très vite aux moutons et aux éleveurs, accusés pour leur part de mal exercer leur métier.

On a très vite assisté à un espèce de grand déballage et nul n'a été épargné : protecteurs, gestionnaires, éleveurs, chasseurs, touristes... Tous ont été mis en cause et sommés de s'expliquer sur leurs pratiques présentes et passées, pratiques de réintroductions, d'élevage, de gestion administrative des dossiers, d'information,

de communication touristique, etc. Deux camps se sont constitués, défendant bien sûr des positions antagonistes, mais dont les stratégies sont par ailleurs remarquablement symétriques. Aux arguments et aux enquêtes des uns, répondent contre-arguments et contre-enquêtes des autres. Je vais simplement rappeler quelques-uns de ces arguments que nous connaissons tous :

- les loups ont été réintroduits clandestinement / ils sont revenus spontanément.
- ils sont dangereux pour l'homme / ce sont des animaux méfiants, discrets, inoffensifs pour l'homme.
- les loups ne présentent aucun intérêt / outre leur intérêt intrinsèque, ils présentent un intérêt écologique majeur.
- il y en a ailleurs en Europe, l'espèce n'est pas menacée / l'espèce est menacée.
- le pastoralisme ovin présente, lui, un intérêt écologique majeur / le pastoralisme ovin, dans les conditions dans lesquelles il est pratiqué et en l'absence de garde permanente des troupeaux n'est pas d'un intérêt aussi évident.
- le pastoralisme est menacé par la présence des loups / il est depuis longtemps en crise, la présence des loups peut améliorer les conditions de son exercice.
- ce sont des animaux méfiants et discrets, les touristes n'en verront jamais / la présence des loups constitue une nouvelle ressource touristique, en fournissant régulièrement l'exemple des Abruzzes.

Les deux camps ont donc des positions symétriques, parce qu'ils invoquent des arguments et des réponses et partent constamment en quête d'alliés, qu'ils trouvent parfois très loin dans l'espace ou dans le temps. Tous cherchent à se placer sur le terrain de l'adversaire, les éleveurs présentant le mouton comme l'atout-nature, alors que les protecteurs voient dans le loup une chance pour le développement local.

Dans les deux camps, on dépense beaucoup d'énergie pour convaincre et se convaincre

qu'on a raison, et que l'autre a tort. Dans les deux camps aussi, il n'y a rien qui ne soit discuté à perte de vue, la production est assez impressionnante, brouillant continûment les discussions. Ce conflit ne s'est pas déroulé uniquement sur le terrain de la parole. Les protagonistes ont agi, fait des pétitions, manifesté, certains en sont venus à intervenir physiquement sur des animaux et même sur des personnes – à tel point qu'on a pu parler d'une guerre du loup.

Une dernière similitude entre les camps ennemis mérite d'être soulignée : les deux camps sont traversés par des divergences. Les dissensions semblent particulièrement fortes parmi les éleveurs et leurs alliés, mais elles n'épargnent pas non plus les protecteurs des loups, qui divergent sur des questions aussi importantes que celle du zonage ou celle de l'opportunité d'intervenir sur les populations de loups.

Dix ans après, où en est-on ?

Premier constat : l'affrontement perdure.

En 2003, les arguments que l'on peut lire ou entendre sont sensiblement les mêmes qu'il y a dix ans. On a pu le vérifier tout récemment avec l'annonce officielle de la présence de loups dans le département de l'Ain. Les uns répètent par exemple que les prédatations par les grands prédateurs sauvages sont sans commune mesure avec les pertes dues aux chiens errants ou aux épizooties, les autres que les loups ne sont pas menacés à l'échelle de l'arc alpin. Les rumeurs initiales courent toujours. Les éleveurs français, entend-on, seraient les seuls à être aussi défavorables. On entend aussi que des réintroductions clandestines seraient à l'origine de la présence des loups. Arguments et rumeurs ont la même tendance à proliférer avec l'arrivée de nouveaux acteurs et en particulier des chiens de protection. On peut avoir l'impression parfois un peu déprimante, que l'on n'a pas avancé en dépit des rapports, des enquêtes et des sommes conséquentes qui ont été dépensées.

Deuxième constat : il suffit de se rendre sur le terrain pour se convaincre qu'un certain nombre de choses a bien changé. Du côté des animaux d'abord, puisque les loups sont

désormais présents sur une dizaine de départements. Environ 700 chiens, nous a-t-on dit hier, sont en activité dans les troupeaux. Chaque été, des aides bergers viennent prêter main-forte aux éleveurs, des cabanes pastorales ont été construites ou aménagées, différents types de clôtures et de parcs ont été testés. Un protocole de tir élaboré en l'an 2000 a été appliqué une fois - on peut noter au passage que l'on semble davantage avoir progressé dans la protection des troupeaux que dans la gestion des loups. Quoi qu'il en soit, il s'agit bien pour toutes les actions précédentes, d'expérimentation. Or, toute expérimentation demande du temps et soulève de nouvelles difficultés qu'il faut alors résoudre.

Le cas des chiens de protection est à cet égard tout à fait exemplaire. Les hommes ont aussi pu changer : des éleveurs du Mercantour sont allés dans les Pyrénées, des savoyards sont allés dans le Mercantour, des réseaux se sont ainsi créés, réseaux dans lesquels circulent des informations, des rumeurs - ou encore des chiens. De leur côté, des naturalistes et des protecteurs se sont penchés sur des cas concrets et ont commencé à prendre en compte les conditions écologiques, économiques, sociales dans lesquelles travaillent non pas les éleveurs en général, mais tel éleveur en particulier.

Enfin, des liens inédits sont apparus entre les réseaux « lycophiles » et « lycophobes », notamment à l'occasion de l'introduction des chiens de protection ou encore par l'intermédiaire d'aides bergers. Donc, même si l'affrontement perdure, la situation est loin d'être bloquée, les rapprochements opérés entre camps adverses et les dissensions apparues au sein de chacun montre que la crise a provoqué une évolution sensible des rapports entre les protagonistes.

Deuxième partie de mon intervention : quels enseignements peut-on tirer de ce très rapide survol ?

D'abord, un rappel : l'optique qui a été retenue au plus haut niveau, du moins jusqu'à maintenant, est à la fois de soutenir le pastoralisme et de permettre l'installation pérenne d'une population de loups. Cela

revient à affirmer que la coexistence est une bonne chose, certes difficile à atteindre, puisque les loups que les uns protègent tendent à manger les moutons que les autres élèvent, mais qui mérite que l'on y mette les moyens.

Une telle affirmation est bien entendu loin d'être unanimement partagée et la tentation est forte de minimiser la présence de l'autre et de rêver que l'on pourrait occuper seul le terrain. Certains continuent à se réfugier dans l'annonce de la disparition prochaine des loups pour les lycophobes, ou de celles des éleveurs et de leurs troupeaux pour les protecteurs des loups. Face à ces tentations, je crois qu'il n'est pas superflu de rappeler que la diversité des hommes, des expériences et des animaux fait partie de la biodiversité que tous, dans cette affaire, affirment vouloir favoriser. Il n'est pratiquement aucune espèce qui trouve grâce aux yeux de tous. Et il n'y en a sans doute aucune qui ne trouve grâce aux yeux de quelqu'un. Si l'on admet que la biodiversité est bonne et nécessaire, ce que chacun prétend faire, cela conduit à se demander comment la favoriser et autrement dit, quelles sont les conditions de la coexistence. Je commencerai par présenter ce qui n'est pas, pour moi, une condition. Une des principales leçons que l'on paraît pouvoir tirer de cette crise, est qu'il n'est pas besoin d'être d'accord pour travailler ensemble. Les éleveurs, qui ont souvent consenti des efforts très importants pour protéger leurs troupeaux, répètent qu'ils ne sont pas favorables à la présence du loup, même s'il existe peut-être quelques exceptions. On ne peut pas leur demander de l'être et il n'est pas besoin de le faire.

S'il n'est pas nécessaire d'être d'accord, de quoi a-t-on besoin, à quelles conditions peut-on coexister et éventuellement collaborer ?

La coexistence n'est possible que si l'on passe d'une logique du tout ou rien à une logique de compromis, en d'autres termes sociologiques, d'une éthique de conviction à une éthique de responsabilité. Tant que les lycophiles préfèrent qu'il n'y ait pas de loups plutôt que des loups sur lesquels on puisse intervenir, en clair éliminer dans certains cas, plutôt que des troupeaux menacés par des prédateurs en ce qui concerne les lycophobes, les chances de

parvenir à une coexistence sont extrêmement minces.

Comment passer de la logique et de l'éthique de conviction à l'éthique de responsabilité ?

Je crois que le temps joue ici un rôle essentiel, même si dans les deux cas il y aura toujours des adeptes irréductibles des positions extrêmes. Au départ, une toute petite minorité avait accepté des mesures, qu'il s'agisse de protéger les troupeaux ou d'intervenir sur certains loups. Cependant, lorsque les gens ne sont plus seulement confrontés à l'idée du problème mais au problème lui-même, et qu'ils y sont confrontés durablement, ils adoptent souvent, par obligation d'ailleurs, des positions plus mesurées. Aussi la proportion de ceux qui sont prêts à transiger et à accepter ce qui leur paraissait d'abord inacceptable va-t-elle croissant.

Un autre point important est d'admettre que nous sommes tous au début d'un apprentissage. Nous découvrons actuellement dans les Alpes des animaux que nous ne connaissions pas, les loups et les chiens de protection, et nous redécouvrons des animaux et des hommes que nous connaissions, mais que l'arrivée des loups transforme ou dévoile sous un nouveau jour. Dix ans, c'est très long pour une crise, en particulier pour les éleveurs et les troupeaux. Mais c'est court pour apprendre à connaître quelqu'un, pour acquérir et stabiliser les savoirs et maîtriser les savoir-faire. Il est évident que les loups, les chiens, les brebis et les hommes qui ont à faire à ces animaux nous réserveront encore des surprises, bonnes ou mauvaises, et il est assurément trop tôt pour tenir à leur sujet des propos définitifs. Bien souvent, aller voir ailleurs permet de gagner du temps. On apprend plus vite en profitant de l'expérience des autres. Les naturalistes et les protecteurs ont très rapidement tissé des réseaux à l'échelle européenne et même mondiale. Bien que les éleveurs et les organisations professionnelles agricoles soient confrontés à la présence de grands prédateurs de la Grèce à la Scandinavie et du Portugal à la Roumanie, ils s'y sont mis beaucoup plus tardivement. Quant aux chercheurs en sciences sociales, ils ont encore peu échangé, pour différentes raisons, si bien qu'on est aujourd'hui assez

loin d'avoir une idée très claire et une vue d'ensemble des réactions humaines à l'arrivée ou à la présence des loups dans l'ensemble du continent européen.

En même temps, il ne faut pas trop attendre, certainement pas tout attendre des expériences étrangères. On ne saura pas tout des loups et de leurs interactions avec les autres espèces, notamment l'espèce humaine, en observant ce qui se passe chez nos voisins. Peut-être existe-t-il des règles ou en tout cas des régularités, mais il est certain qu'elles ne sont pas intangibles et que les contextes locaux, indissociablement naturels et humains, sont essentiels. Chaque pays, chaque massif, chaque vallée et probablement chaque alpage a ses spécificités et les mesures et les solutions mises en oeuvre à un endroit ne peuvent être purement et simplement transposées.

Autre point tout aussi fondamental, c'est que l'expérience du naturaliste et du gestionnaire n'est pas supérieure à celle de l'éleveur, du chasseur ou du randonneur. Favoriser la coexistence et la collaboration demande de ne pas hiérarchiser les expériences que les gens, tous les gens, ont des animaux. Quand je dis expériences, je veux dire à la fois les récits, les savoirs et les savoir-faire qui leur sont liés. À nouveau, naturalistes, protecteurs, éleveurs, chasseurs et touristes ont des expériences différentes des animaux et plus largement de la nature. On peut, sans les confondre, ne pas considérer que les unes sont supérieures aux autres parce qu'elles seraient plus justes, plus rationnelles, plus légitimes, elles sont tout simplement autres. C'est certainement beaucoup demander à tous, parce qu'on a tous le sentiment que les expériences qu'on a faites sont les seules valides et sont meilleures que celles que les autres ont pu avoir. Il est probablement particulièrement difficile pour les scientifiques et les gestionnaires habitués à ce que leurs expériences, leur savoir et leurs pratiques priment sur ceux des chasseurs, des éleveurs et des randonneurs. Mais sur une question aussi complexe et incertaine que celle-là, on ne peut pas faire comme s'il y avait des experts d'un côté et des profanes de l'autre. À nouveau, nous en sommes tous au début et donc tous au même point.

Troisième partie de mon intervention : je n'ai pas encore parlé de communication, domaine dans lequel je ne suis pas du tout spécialiste. J'essaierai tout simplement de tirer les conséquences de ce que je viens de dire. Une des conséquences les plus importantes est qu'il est inutile de chercher à convaincre l'autre, puisqu'on n'a pas besoin d'être d'accord pour travailler ensemble. Non seulement c'est inutile, mais c'est nuisible. La communication, lorsqu'elle ne cherche pas à informer mais à convaincre, est très vite repoussée comme de la propagande. Elle envenime les relations plus qu'elle ne les apaise. On ne peut donc pas juger la communication sur le fait qu'elle a ou non convaincu ceux à qui elle s'adresse. Qu'un dépliant ou qu'un film n'ait pas modifié l'avis de ses spectateurs ou de ses lecteurs ne signifie par exemple nullement qu'ils aient été ratés ou que ses auteurs aient mal travaillé.

Autre point : ce ne sont pas des convictions qu'il faut chercher à communiquer, mais des expériences ou des observations concrètes, brutes, d'ailleurs encore beaucoup trop rares, sans prétendre les interpréter à la place des gens qui les reçoivent. J'ai personnellement bien apprécié le film en vision nocturne tourné dans le Mercantour, d'une part parce qu'il permet de voir des choses ordinairement invisibles et que d'autre part il ne prescrit pas au spectateur ce qu'il doit penser des images qui sont montrées. Une enquête menée auprès de spectateurs semblait d'ailleurs montrer que les conclusions qu'ils en tirent, notamment quant à l'efficacité des chiens de protection, varie grandement selon leur sensibilité et leurs expériences antérieures du problème.

Troisième et dernier point sur lequel j'aimerais insister : il n'y a aucune raison de choisir parmi les expériences disponibles. Les expériences des loups ou des troupeaux qu'ont les éleveurs, les gestionnaires, les scientifiques ou encore les randonneurs ne sont pas les unes bonnes, les autres mauvaises. Ces gens fréquentent ces animaux dans des circonstances différentes : pas au même moment, pas dans les mêmes lieux, avec des équipements cognitifs et matériels

différents. Ces expériences méritent toutes d'être communiquées : elles ont toutes quelque chose à nous apprendre des loups, des chiens - de conduite, errants, de protection - des brebis et des hommes qui pour une raison ou une autre ont à voir avec

ces animaux. Plus le stock d'observations et d'expériences dont on dispose sera élevé, plus le stock sera partagé, plus on pourra améliorer notre appréhension de la situation très complexe et très incertaine qu'a généré la venue des loups dans les Alpes.

Cinquième séance de questions et témoignages

Réaction de **Michel Blanchet**, du Parc naturel régional du Queyras :

Je voudrais remercier Isabelle de nous avoir rappelé qu'il est nécessaire de vivre en acceptant la différence et c'est déjà pour nous, êtres humains, une des premières manifestations de respect de la biodiversité.

Olivier Turquin:

On va en rester dans le domaine du concret, toujours en ce qui concerne l'aspect communication sur le programme Life, qui a maintenant une histoire, et qui correspondait à une stratégie qui a évolué.

C'est maintenant Mauricette Steinfeld, directrice adjointe de l'environnement pour la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui a suivi l'ensemble de cette communication et qui va nous faire un panorama de ce qui s'est passé en insistant je crois sur trois points : la nécessaire confiance, sans doute à construire ; l'impartialité, qui a été évoquée par Isabelle tout à l'heure ; et aussi la transparence, un sujet extrêmement sensible déjà un peu abordé hier : certains ont demandé pourquoi on a mis tant de temps à nous dire que le loup était arrivé en 1992.

Troisième session : la communication du programme LIFE

2^{ème} tribune : la stratégie de communication, les outils réalisés et leur évaluation

Mauricette Steinfeld, Directrice adjointe – DIREN PACA : historique et stratégies de communication du programme Life (2000-2003)

Je voulais rebondir sur cette phrase essentielle d'Isabelle Mauz : « il n'est pas nécessaire d'être d'accord pour travailler ensemble ». La réunion de ces deux jours le prouve : les conflits sont encore vivants mais ce qui me paraît essentiel, c'est qu'on soit tous ici, que tout le monde soit représenté et qu'on puisse avancer dans la communication. La communication, ce n'est

pas de la propagande, c'est essayer de dialoguer, de se parler, de se connaître, de connaître les points de vue des uns et des autres, c'est essayer de progresser ensemble. Le programme Life a posé la communication comme élément essentiel. Je vais vous rappeler succinctement les objectifs tels qu'ils sont décrits dans le programme. Il s'agit d'améliorer le niveau de connaissance générale du grand public sur l'espèce et d'améliorer aussi l'acceptation locale de la présence du prédateur. Ce prédateur, on l'a éradiqué au début du siècle. On a vécu trois générations sans lui. Avec son retour, il faut maintenant réapprendre à vivre avec lui, d'autant que l'espèce est protégée.

Pourquoi tous ces conflits ?

Parce que le loup n'est pas un prédateur comme les autres. Il fait partie de notre patrimoine culturel. Quelqu'un a évoqué hier la fable du loup et de l'agneau, les légendes, les histoires populaires, les contes pour enfants... Des contes nouveaux continuent même d'être créés autour du loup - le grand méchant loup, le plutôt sympathique Loulou Croque-tout ... Le loup est un animal qui ne laisse pas indifférent et qui suscite toujours énormément de passion. Les mythes sont toujours vivaces, des croyances quelquefois

invraisemblables perdurent aussi, ainsi que les réactions passionnelles, comme Isabelle l'a rappelé. On sait que certains se sont réjouis de voir à nouveau ses empreintes dans la neige, d'entendre ses hurlements, de l'apercevoir et même de le photographier. D'autres, on le sait, se sont révoltés contre les dégâts occasionnés aux troupeaux, les perturbations et les contraintes qu'ils doivent supporter, d'autres encore de la prédation sur les grands ongulés... On s'est ému des menaces supposées qui pouvaient peser sur les populations, quand le loup s'approche trop des villages, arrivant même dans des zones comme Vence ou l'arrière-pays niçois. La communication me paraît essentielle - je le redis, la communication, c'est dialoguer, ce n'est pas faire de la propagande. C'est en tout cas dans cet esprit qu'on a essayé de travailler, même si dans une Direction régionale de l'environnement, nous ne sommes pas des spécialistes de la communication.

Dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, on avait une petite antériorité dans ce domaine, puisque le loup était arrivé d'abord dans les Alpes-Maritimes et que l'on avait été chargé de la publication du magazine « Infoloup ». Mais la communication sur un tel sujet est un terrible défi. Cela nous a pris du temps pour établir une stratégie. Avant d'en arriver à la stratégie, il a fallu passer beaucoup de temps à essayer de comprendre les positions des uns et des autres, des naturalistes, mais aussi des bergers, des éleveurs, et par des contacts sur le terrain, de comprendre et d'écouter les uns les autres, de donner la parole à tous, avant d'essayer de bâtir quelque politique,

quelque stratégie de communication que ce soit. C'est d'autant plus difficile que cela suppose de faire travailler ensemble des gens qui ne se connaissent pas, qui ont des préjugés les uns vis-à-vis des autres, qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble et qui sont opposés comme l'a dit tout à l'heure Isabelle. C'est d'autant plus difficile que les certitudes scientifiques, comme on l'a vu hier, arrivent très tardivement, et que l'on peut nous taxer, en tant que représentant de l'État, de cacher les informations.

Tout cela rend la communication sur un tel sujet terriblement difficile.

On l'a vu en réalisant des enquêtes, ce qui me paraît essentiel et en même temps complètement contradictoire, le loup est accepté et plutôt bien ressenti. Il fascine toujours, mais c'est surtout dans les livres pour enfants, les images à la télévision, les zoos... En revanche, sur le terrain, c'est beaucoup plus complexe. Quand on est directement confronté aux contraintes que le loup entraîne, quand on voit le surcroît de travail, le stress - je l'ai constaté sur le terrain et ressenti très profondément, surtout dans des zones économiquement fragiles - on voit que c'est très difficile. La question est donc de savoir comment communiquer, tout en tenant compte de ces facteurs humains, sociologiques, économiques, et également éthiques. Maintenir la diversité de la vie, une cohabitation de notre espèce humaine avec d'autres espèces, implique des contraintes, des apprentissages, et le temps est un facteur essentiel. Dépasser les conflits, les perceptions et les réactions les plus immédiates demande des efforts et de la constance. Je m'attarde longuement sur le pourquoi avant d'en venir à la stratégie.

Avant de bâtir cette stratégie, nous avons donc essayé d'écouter et de rencontrer un maximum de gens sur le terrain, dans les deux camps - puisqu'on a tout à l'heure parlé de guerre, le mot a été prononcé - dans une politique de communication. Nous avons essayé de le faire d'une manière très équilibrée entre les deux objectifs du Life : maintenir la présence du loup et maintenir le pastoralisme.

En ce qui concerne la politique de communication, la stratégie, nous avons été aidés pour la mettre en place grâce aux moyens que nous a donnés le programme LIFE, ce qui nous a permis d'abord de recruter un chargé de communication uniquement dédié à ce sujet et également de développer des outils de communication. Le choix du chargé de communication a suscité des questions : fallait-il choisir un naturaliste qui connaissait bien l'espèce, quelqu'un qui connaissait bien le pastoralisme, issu de ce milieu, ou fallait-il prendre quelqu'un d'extérieur, un spécialiste de la communication ? C'est cette dernière option que nous avons choisie, pour essayer d'être le plus impartial possible, pour essayer de comprendre le problème avec un regard et des oreilles neuves, sans préjugé. Nous nous sommes basés aussi sur l'enquête préalable réalisée par le professeur Alistair Bath de l'université de Terre-Neuve au Canada, qui nous avait sensibilisé sur la fragilité des arguments naturalistes et la faiblesse de leur portée sur des personnes ayant à souffrir de la prédation. Comme on l'a rappelé tout à l'heure, il ne sert à rien de chercher à convaincre l'autre du bien-fondé de la protection et du maintien de la diversité biologique, ou de l'éthique qui s'y attache. Il ne sert à rien de chercher à convaincre, il faut chercher à comprendre. Ce sont donc les avis des naturalistes, des chercheurs, des éleveurs et des bergers, des associations professionnelles, des élus, des techniciens pastoraux qui nous ont conduit à nous engager dans une politique de communication la plus factuelle possible, la plus utile possible, sans parti pris et en maintenant cet équilibre entre les deux volets du programme Life : la protection du loup et le maintien du pastoralisme. Ces choix se sont imposés, d'autant que la polémique était exacerbée - dix ans de polémique continue - mais il me semble qu'il y a une petite révolution, et je m'en réjouis, même s'il faudra beaucoup de temps.

Ce plan de communication, nous l'avons bâti en plus d'un an. Il a été validé par le Ministère de l'environnement puis par la Commission européenne et a donc clairement identifié, comme préalable les

coûts, les échanges, la transparence, la confiance. J'insiste beaucoup là-dessus, le point me paraît essentiel. Il a précisé également qu'un projet de communication n'a des chances d'aboutir qu'avec un effort collectif, un effort d'écoute, par la synergie des actions de terrain réalisées par les différents partenaires. L'objectif était bien d'apaiser les tensions, d'essayer d'assainir le conflit pour qu'il ne s'exprime pas que sur des aspects polémiques. Cela suppose le respect, autant des protecteurs que des éleveurs. Je crois que ce point de vue mérite d'être rappelé, il y a eu des propos hier qui m'ont choquée personnellement. Je pense que le respect est une chose essentielle à toute forme de rapport humain.

Nous avons donc beaucoup travaillé au niveau institutionnel avec les préfets, qui sont chargés de la communication en cas de crise.

Ils jouent un rôle essentiel pour essayer de calmer les choses, de comprendre, de communiquer le plus sereinement possible. Tous les constats montraient que nous étions dans une situation conflictuelle, dans un cercle vicieux de suspicion : « le loup a-t-il été amené en voiture, est-il venu à pattes ? ». Nous étions dans une suspicion d'opacité : « on nous cache des choses, on savait qu'il était déjà là et on ne nous a rien dit pendant des mois, des années peut-être... ». On était aussi dans une suspicion de rétention d'information. Face à cela, nous avons essayé d'inverser la tendance et de sortir de ce cercle vicieux pour entrer dans un cercle vertueux, et donc de favoriser le retour de la confiance. C'était un premier point. C'est un objectif ambitieux, il est loin d'être atteint, il faudra peut-être des années, peut-être une génération, je ne sais pas... Mais c'est un préalable indispensable, qui a été mis en exergue hier par Patrice Béringer, technicien de la DDAF de la Drôme, qui a souligné les difficultés de faire travailler ensemble des gens d'origines diverses et qui ne se connaissent pas. C'est pour cela qu'il est indispensable de créer des liens, de faire des passerelles par des informations croisées, parce qu'on a autant à apprendre les uns que les autres.

Favoriser le retour de la confiance est un processus très long, délicat, qui demande beaucoup de temps, d'ouverture d'esprit, de dialogue, d'échanges avec tous les acteurs impliqués, que ce soient les préfets, les directeurs départementaux de l'agriculture, les chargés de mission dans les DIREN, les techniciens pastoraux, les agents des parcs nationaux et régionaux, les agents de l'ONCFS, ou bien le chargé de communication. Cela suppose beaucoup de temps, de dialogue, de coûts et de travail sur le terrain. La prise en compte du malaise des professionnels, de leurs réelles difficultés directement liées à la prédation du loup s'imposait, au respect de leurs efforts pour continuer à vivre avec le loup, à vivre en montagne de leur métier et de leur passion. Nous avons donc fait le pari de la proximité, de l'écoute - je crois que beaucoup d'entre vous connaissent le chargé de communication, les techniciens pastoraux, les agents des parcs... Nous avons essayé de communiquer sans être taxé de partialité. Nous verrons tout à l'heure, dans le bilan qui a été fait, que ça n'a pas été toujours perçu comme cela. Mais c'était vraiment un des objectifs qui nous animaient.

Le deuxième point de notre stratégie de communication, c'était d'essayer, en tant qu'Etat, d'être impartial : l'Etat n'est pas multiple, il n'est pas agriculture, défense du pastoralisme ou de l'environnement, l'Etat est un. Et nous avons essayé de donner autant la parole aux naturalistes qu'aux éleveurs et bergers - peut-être même plus aux éleveurs et bergers, parce que ce sont eux qui subissent les dommages. Peut-être d'ailleurs avons-nous trop peu parlé de la biologie du loup, trop peu dit ce qu'est la diversité biologique pour nous, le caractère essentiel de la diversité des espèces, la richesse de la vie que cela suppose.

La biologie du loup - ses comportements, l'évolution spatiale et quantitative de l'espèce - on a donc essayé de communiquer là-dessus le plus impartialement possible, mais avec ce décalage dans le temps des informations qui a été très préjudiciable, je pense, à la communication. Si l'on veut être juste, s'en tenir aux vérités scientifiques, cela suppose

qu'elles soient avérées et validées et cela prend du temps - on en a parlé hier matin. Le temps des certitudes scientifiques n'est pas celui du terrain, ni celui de la communication. Une phrase me donne à espérer que cela pourra aller plus vite à l'avenir. On a tout à apprendre, les uns comme les autres. C'est un sujet très difficile en période de crise - lorsqu'il y a un fort dérangement, une prédation répétée sur le même troupeau, lorsque le loup approche des habitations, lorsque l'émotion est à son maximum.

Il est alors très difficile de communiquer et il est extrêmement important de rester le plus serein et impartial possible.

Le troisième point de la stratégie de communication - l'information dans la transparence - repose sur les deux premiers : la confiance et l'impartialité. La diffusion de l'information ne doit rien sacrifier à la facilité ou à la rétention. La seule ligne directrice doit être l'honnêteté et l'intégrité. Nous avons volontairement écarté de nos méthodes celles qui auraient consisté à ne montrer que ce qui aurait servi un discours. Isabelle l'a dit : cela nous aurait complètement desservi. Dans le long terme, les choses vous reviennent toujours en pleine figure, si je puis dire. Nous avons essayé de communiquer sur des faits avérés, des données validées, et de donner la parole aux acteurs sans les censurer - ceux qui ont vu le film hier soir l'ont bien noté et le réalisateur qui était avec nous peut en témoigner : nous avons donné

directement la parole à tous les acteurs. C'était essentiel. De même, le film tourné en infrarouge sur le Mercantour n'est pas coupé, on n'a pas essayé de ne diffuser que les images qui auraient servi à montrer à quel point le chien patou pouvait défendre les troupeaux. Et surtout, on a voulu que le film soit suivi d'un débat, qu'il suscite la discussion. Notre chargé de communication, Florent Favier, a participé à de nombreux débats à ce sujet lorsqu'il a fait visionner ce film. Pour moi, c'est quelque chose d'essentiel, c'est l'éthique qui sous-tend cette communication, c'est la base du respect des hommes, de ses principes essentiels pour qu'il y ait une véritable communication - « com » signifie « avec » - c'est le dialogue. On a donc essayé de communiquer, on s'y est efforcé, je sais qu'on n'a pas toujours réussi, il y a encore énormément de chemin à faire. Il faut du temps, de l'écoute. Les outils de communication que Florent Favier va vous présenter ont été multiples. Ils ont été conçus dans cet esprit, ils n'ont pas tous remplis leurs fonctions, ni tous été bien compris, mais pour moi c'est un début : on n'en est qu'au début du retour du prédateur. Il est indispensable de poursuivre, de renforcer ce travail sur la communication, sur l'échange et l'écoute. En s'appuyant sur les mêmes principes pour essayer d'avancer dans la résolution des conflits, pour que le loup puisse survivre et que le pastoralisme puisse continuer à être aussi vivant et à faire vivre les hommes qui ont envie de continuer ce métier, qui est un dur métier.

Florent Favier, chargé de communication du programme LIFE

Olivier Turquin : *Florent Favier, vous avez été recruté pour vos compétences en matière de communication et non pas pour votre expérience du pastoralisme ou de la conservation du loup...*

Florent Favier : Oui, Mauricette Steinfeldt vient de le rappeler : en communication, il y a absolu nécessité d'avoir un cercle vertueux et non pas un cercle vicieux. Ceci peut apparaître comme une déclaration d'intention. Quand on est

dans un cercle vicieux, la question se pose en terme de communication : savoir pourquoi on y est et savoir que veut dire communiquer. Il y a une seule réponse à ces deux questions. La communication, ce peut être raconter, convaincre, promouvoir et dans certains cas malheureux, manipuler. Mais avant l'utilisation abusive par le marketing ou la publicité du mot, devenu un terme galvaudé, la communication est un échange volontaire et réciproque d'informations.

La communication est un système souvent représenté par une chaîne. Si l'un des maillons est manquant, l'ensemble de la chaîne ne

fonctionne plus. Je prends pour exemple le système des talkies-walkies : on a deux émetteurs - récepteurs. Si l'un ne fait qu'émettre et l'autre que recevoir, ce n'est plus une chaîne et la communication ne passe plus. En communication, il faut absolument des aller-retour. Le cercle vicieux serait que la communication entre les talkies-walkies ne passe pas. Et à un moment donné vraisemblablement, on a eu du mal à se faire entendre et du mal à entendre ce qui se disait. Quand un système est défaillant, il faut le remettre en place : c'est long et difficile, comme disait Mauricette Steinfeld. Il faut remonter la pente, il faut de la confiance, il faut contrer le doute, ça prend du temps et on n'en a pas forcément beaucoup.

On a commencé par la base, qui est d'être modeste (« peut-être que je ne sais pas, peut-être que j'ai tort ») et par l'écoute (« que disent les autres ? »). C'est ce qu'on a essayé de faire, avec honnêteté je pense, dans le cadre du programme LIFE, avec la DIREN PACA et le Ministère. On a essayé de prendre à la base la définition du mot communication – qui est échange et partage. On a pris cette base comme celle de notre action. Dans le contexte que nous avons trouvé, l'urgence n'était pas de communiquer sur le loup en tant qu'espèce, en tant que bel animal à mettre sur des affiches et des cartes postales. L'urgence était dans l'humain, dans les problèmes que pose le loup sur le terrain. Utiliser le loup en tant qu'image n'aurait pas été du partage. Le nœud du problème est que sur le terrain, il y a des réalités vécues par les éleveurs, et que ces réalités étaient trop peu connues ou mésestimées. Il y a encore peu de temps, on avait peu de crédibilité quand on était éleveur et qu'on disait que le loup était réellement un problème.

J'avais prévu de présenter les outils de communications élaborés depuis trois ans.

A l'époque, il y avait une forte demande. Depuis, on a fait beaucoup de choses, peut-être trop, peut-être pas les bonnes. Certains de ces outils sont présentés à l'entrée de

cette salle, vous pouvez en prendre connaissance. Peut-être pourrez vous jeter un oeil neuf sur ces outils et ce qu'ils contiennent, après cette présentation.

En général, ces outils ont été réalisés grâce aux rencontres, grâce aux techniciens pastoraux du programme Life, mais aussi aux DDAF, aux agents de l'ONCFS, aux éleveurs et aux bergers bien sûr. Vous avez également à votre disposition des exemplaires de l'Infoloups, qui existe depuis longtemps. Lors des six derniers numéros, on a essayé de donner un éclairage un peu différent.

Peut-être qu'avec un oeil neuf, les professionnels qui étaient un peu hermétiques à cette publication pourront y voir autre chose.

Pour ne pas trop faire catalogue, je ne vais pas décrire tous les outils un par un. Juste un mot sur le film tourné dans le Mercantour : j'espère qu'on a pu montrer, grâce à ces images techniques, au montage et aux commentaires qui en ont été faits, que la transparence n'est pas seulement un principe ou un vain mot. Bernard Bruno, dont le troupeau a été filmé, en parlera tout à l'heure. Il a été associé à certaines étapes de la réalisation de ce film, son avis est peut-être différent du mien, mais je pense qu'on s'est rencontrés suffisamment souvent pour en parler.

Il y a aussi le film montré hier soir, je ne sais pas si vous l'avez tous vu. Je voudrais juste en profiter pour remercier les gens qui l'ont tourné. C'est un film tourné en partenariat avec l'Etat et les organisations professionnelles agricoles, et qui donne la parole aux bergers et éleveurs qui mettent en place des mesures de prévention - je ne crois pas que ça avait été fait auparavant. Je remercie tous ceux qui se sont impliqués sur ce film pour leur participation, pour le courage de leur contribution, parce qu'ils ont su prendre des risques à un moment donné, vis-à-vis de leur hiérarchie ou de leurs pairs. Sans oublier le réalisateur, dont l'approche a été concluante.

Pour finir, je voudrais dire que je suis assez content, à titre personnel, de pouvoir entendre des contradictions comme celles

entendues hier, parce que ça prouve peut-être que le système redémarre, que l'on n'est pas univoque. Même s'il y a eu un dérapage, je pense que la parole donnée à la contradiction est précieuse. Il faut la prendre comme telle, et ne pas la gaspiller. Avec ce film, j'espérais montrer que les éleveurs ont une dignité et demander qu'on la respecte - Isabelle Mauz l'a très bien rappelé : le respect est à la base de tout - si ce film a pu contribuer, ne serait-ce que

petitement au retour de cette dignité, il n'y a pas de meilleure récompense. Ceci dit, entre l'objectif qu'on donne à un outil de communication et la manière dont il est perçu, il y a souvent des wagons d'écart. C'est ce que Georges Seimandi, de la société Sémaphores va pouvoir vous présenter maintenant, puisque l'évaluation de la communication, qui devait être faite à la fin du programme Life, a été réalisée par la société Sémaphores.

Olivier Turquin : Pour continuer et avant la table ronde, une interprétation et un regard extérieur, critique, porté par Georges Seimandi. Il y aura un certain nombre de réflexions, des volontés affichées, qu'il faut ensuite traduire en outils. Ces outils n'atteignent pas toujours leur cible, et on aura plusieurs temps critiques sur ce que ces outils ont apporté ou n'ont pas encore apporté.

Georges Seimandi, de la société Sémaphores : résultats de l'évaluation de la communication du programme LIFE.

Je vais vous présenter les résultats de l'évaluation que la DIREN et le comité de suivi nous ont confiée en ce qui concerne la communication du programme Life. En introduction, je voudrais dire qu'il s'agit bien d'une évaluation et que ce n'est certainement pas une démarche scientifique. Je ne vais pas vous donner la vérité, je vais vous parler de perception, de représentation, d'imaginaire – en tout cas des idées que les gens que nous avons rencontrés se font de la situation.

Parce que finalement, la communication, dont les intervenants précédents ont très bien parlé, vise essentiellement à réduire les écarts entre les perceptions et les représentations des différents protagonistes pour que, après que le dialogue constructif se soit installé, la co-construction de la problématique puisse démarrer.

Mais je ne veux pas commencer sans rappeler les objectifs du volet communication du programme Life, dont Mauricette Steinfeldt a parlé. Il s'agissait d'améliorer l'acceptation locale de la présence du prédateur. On parlera d'abord de la manière dont on a conduit cette évaluation et on essaiera de terminer par la

question : est-ce que l'acceptation (ou l'acceptabilité) a progressé ?

Il faut quand même expliquer ici que la communication LIFE a connu un virage important : on a vu la représentation des axes stratégiques en juin 2001 et nous avons réalisé notre évaluation en juin 2003 après une première enquête qui avait eu lieu en 2000 - 2001. On s'est immédiatement posé la question de ce qu'on allait pouvoir mesurer en 2 ans sur un sujet aussi critique, où les composantes affectives, symboliques, imaginaires sont si fortes.

Finalement, plus qu'une évaluation de la communication, il s'agit plutôt d'une analyse ou d'un rapport d'étape. Les impératifs du commanditaire, c'était une enquête légère. Nous avons déployé trois approches que nous avons ensuite croisées, entre les différents intervenants du cabinet qui ont travaillé sur le sujet. On a déployé des enquêtes qualitative, quantitative et une analyse de la couverture presse.

L'enquête qualitative s'est traduite par une quarantaine d'entretiens individuels dans six départements alpins (hormis la Haute-Savoie) : une trentaine auprès de bergers, éleveurs et leurs représentants, une dizaine

auprès d'institutionnels (représentants des parcs, des DDAF., de l'ONCFS, des DIREN, etc.). Ceci a été réalisé en mai - juin 2003 : il ne vous aura pas échappé que c'est l'époque où le rapport parlementaire est sorti. On a eu un petit doute sur les impacts que ce rapport pouvait avoir, mais il ne semble pas y avoir eu impact majeur sur les évaluations.

Auprès du grand public, il y a eu aussi une approche quantitative, pour mesurer les grandes tendances d'évolution par rapport à l'enquête 2001. Est-ce que finalement, l'acceptabilité du prédateur, la vision que le grand public en avait ont évolué ?

Nous avons préféré une approche qualitative auprès des professionnels, parce que l'objectif n'était pas pour nous de mesurer, mais plutôt de comprendre. Nous avons ensuite analysé les 300 articles parus depuis 1995 sur le sujet.

Je voudrais dire que ces enquêtes ont été globalement très appréciées : nos intervenants ont reçu un accueil très favorable, notamment des professionnels. Selon nous, ceci est significatif de quelque chose : d'un besoin d'écoute, d'écoute active et non pas unidirectionnelle, d'un besoin de dialogue et de contact avec le terrain. Je dirais presque qu'une des difficultés que nous avons rencontrées, c'était de ne pas pouvoir répondre à tout le monde et de ne pouvoir leur accorder tout le temps demandé pour conduire ces entretiens. Nous avons conduit un tiers des entretiens en face-à-face, les deux autres tiers au téléphone, et beaucoup nous ont dit : « venez nous voir, venez voir comment on travaille ». Ceci dit, on a aussi entendu : « C'est bien beau cette évaluation, mais quelle en est la suite ? Pourquoi faites-vous ça ? Quelle est la suite de la communication ? »

Et aussi la question à laquelle nous n'avons pas su répondre : « Quelle est la suite du programme LIFE ? »

Evaluer la communication du programme LIFE, c'était intéressant, mais il y avait pas mal de brouillage sur la ligne, parce que la communication Life n'est qu'une goutte d'eau dans un océan de la communication générique sur le sujet. Arriver à extraire les

apports de la communication LIFE par rapport à toute la communication faite sur le sujet n'était pas facile. D'autant plus qu'on est là sur des sujets sensibles, comme je l'ai dit tout à l'heure, et qu'il y avait des interférences avec les autres volets du programme LIFE : connaissance de l'espèce, diffusion des mesures de prévention et de protection, etc. Et puis, il y a encore que le mot communication est un mot qui irrite les professionnels : comme quelqu'un nous l'a dit : « vous venez nous parler de communication, mais ce n'est pas mon problème ». Il y a aussi ces mots qui reviennent souvent : propagande, communication pro-loup, etc.. Il a fallu arriver à s'extraire de tout ça.

La communication du programme LIFE a évolué favorablement depuis 2001 - on a entendu les représentants de la DIREN et du programme LIFE nous dire leur souci d'écoute, de prise en compte de l'autre, de dialogue, et aussi leur souci de se décentrer du loup. Mais il s'avère que ce virage vertueux n'est pas perçu par ceux que nous avons interviewés : ils restent sur une communication antérieure au virage pris sensiblement par les gens qui suivent la problématique.

Néanmoins, la communication LIFE a permis de dégager des avancées incontestables, et pour nous, sa principale vertu aujourd'hui est qu'elle a permis de poser les fondations de la suite, de dégager un socle commun. Trois points non exhaustifs : c'est bien la communication LIFE qui permet aujourd'hui d'arriver à un ordre de grandeur d'une cinquantaine de loups sur le massif, un chiffre qui semble aujourd'hui relativement consensuel.

On a aujourd'hui, grâce à LIFE, une bonne connaissance des mesures d'accompagnement : prévention, protection, indemnisation. On a, grâce à LIFE, une ouverture sur des problématiques induites assez récentes : par exemple, la problématique de la compatibilité pastoralisme - loup - tourisme. Je dirais que cette fondation est pour nous un pré-requis indispensable à une co-construction.

On a trois types d'acteurs : les institutionnels, les professionnels et le grand public. Ce que les professionnels ont

apprécié dans la communication, ce sont les contacts - terrain plutôt que la littérature, les rencontres face-à-face. Quand on a pu parler de communication spécifiquement, l'action ou l'outil de communication dont on nous a le plus souvent parlé, c'est : « il est venu nous voir », le « il » étant successivement et suivant les endroits : les techniciens pastoraux, les représentants des DDAF, le chargé de communication Life, etc. Il y a bien cette nécessité, cette volonté d'avoir des contacts avec le terrain.

Les institutionnels : ce qu'ils relèvent positivement, grâce à Life, c'est la mise en réseau interrégional – pour que tout le monde parle le même langage et dispose de la même information au même moment, pour que tout le monde puisse capitaliser.

Le grand public affiche désormais un niveau d'information suffisant sur le sujet, une certaine dédramatisation de la problématique, et un élargissement de la réflexion au pastoralisme. Juste un mot là-dessus : la progression de l'acceptabilité du loup dans le grand public a largement progressé en deux -trois ans (il y a environ plus 20 points entre les deux enquêtes). Par contre, quand on pose la question nouvelle de la compatibilité du loup et du pastoralisme, les avis sont beaucoup plus partagés.

Finalement, acceptabilité du loup, oui ou non ?

En fait, la réponse n'est pas binaire, je dirais presque heureusement. On accepte plutôt la situation, chez les professionnels, que le loup. Mais la situation est fonction de beaucoup de variables : nombre de loups, mesures d'accompagnement actuelles, situation de la profession... Mais globalement, il y a une sorte de pragmatisme, de résignation et pour certains d'incompréhension dans une profession en pleine mutation.

Quand je parle d'incompréhension, l'exemple qui nous était souvent donné était : « Mon métier, c'est le pastoralisme. Il est lié à la transhumance, c'est-à-dire au mouvement. Vous comprenez, avec le loup, c'est tout l'inverse de ça : on va être obligé de parquer ». Il y a donc un sentiment

confus de toutes ces choses-là, et l'acceptabilité, qui nous semble-t-il a légèrement progressé en quelques années (je parle bien d'acceptabilité, et non pas d'acceptation) semble aujourd'hui précaire auprès des professionnels. De tous les paramètres qui conduisent à cette acceptabilité, il suffirait que l'un d'entre eux change légèrement pour que les équilibres soient rompus. Par contre, on a vraiment l'impression que l'acceptabilité croît auprès du grand public. En comparant l'enquête d'il y a deux ans à l'enquête que nous avons menée, on voit que les sentiments positifs à l'égard du loup progressent d'une quinzaine de points, et que l'avis sur « la présence du loup serait une bonne chose » progresse aussi notablement pour le grand public. Toujours dans le grand public, on voit que les avis restent très partagés quant à la compatibilité entre loup et pastoralisme.

Quand je dis que les professionnels acceptent la situation et pas le loup, il y a des nuances selon l'antériorité du vécu du loup. Il semble que plus on connaît le phénomène depuis longtemps, plus la résignation conduit à une certaine forme d'acceptabilité, et il semble aussi que plus le loup approche, plus la crainte augmente. On a particulièrement senti ça dans certains endroits de la Drôme.

En terme d'acceptabilité, ce qu'on nous a fait remarquer, c'est qu'à la limite, on n'est pas contre le loup : quelqu'un nous a dit : « le problème, ce n'est pas le loup. Le problème est : est-ce que je vais pouvoir continuer à exercer avec le loup ? Nous, professionnels du pastoralisme, la biodiversité était déjà notre métier, au moins en partie nous semble-t-il. Par contre, le loup accroît les difficultés liées à une profonde mutation de la profession ». Tout à l'heure, j'ai entendu parler de crise de la profession. Pour moi, une crise, ça passe. Là, j'ai plutôt l'impression qu'il s'agit d'une mutation, d'un changement durable. Ceci dit, un très gros apport de cette communication me semble être qu'aujourd'hui un potentiel de dialogue et d'ouverture existe et c'est bien par cela qu'il faut commencer si on veut construire ensemble.

Pour terminer, quelle communication faut-il déployer demain, une fois ces constats faits ?

Quelles suggestions font les gens sur le terrain (éleveurs, bergers et leurs représentants) en matière de communication ?

Quand on leur pose la question, il y a énormément de suggestions : c'est déjà un signe. Le mot le plus récurrent est celui de transparence. Donc, un paradoxe : Mauricette Steinfelder et Florent Favier nous ont bien expliqué dans quel esprit, dans quelle volonté de transparence ils ont pourtant développé leur communication LIFE. Ceci dit, même si sur le terrain aujourd'hui, des avancées incontestables ont été produites, on nous fait néanmoins encore cette demande : transparence sur les chiffres, les modalités de subventions, etc. On nous signale qu'on est dans un contexte montagnard, il est donc un peu plus difficile d'organiser des réunions, etc.. On demande une circulation de l'information plus rapide, c'est presque un paradoxe d'ailleurs.

Quand on arrive à parler de stratégies de communication, on nous demande d'arrêter de montrer l'éleveur comme étant le « méchant ». Pourtant, les représentants du comité de suivi nous ont bien expliqué leur motivation dès le départ. Les institutionnels notamment, sur le terrain, nous disent : « la communication, c'est presque un nouveau métier pour nous, il s'agit d'avoir des formations ». Par ailleurs les élus locaux sont confrontés à des problématiques plurielles, un peu paradoxales : tourisme, pastoralisme, etc.

Finalement, en croisant tout ça, voici quelques pistes en terme de préconisations (même si on nous a demandé une évaluation et non pas des préconisations) : il nous semble qu'il s'agit de poursuivre et d'amplifier la communication qui a été

déployée dès 2001 par la DIREN, c'est-à-dire depuis peu. Il ne s'agit pas de jeter le bébé avec l'eau du bain, selon l'expression : ce n'est pas parce que tout n'est pas tout à fait perçu sur le terrain qu'il faut arrêter la communication. La trajectoire me semble positive et correspondre aux attentes du terrain. Il faut donc poursuivre dans cette voie-là. Pour utiliser une métaphore, je dirais qu'on a construit les fondations de la communication LIFE. On ne voit pas encore le toit, ni les murs, mais sur des fondations solides on va pouvoir construire quelque chose. Mais, il faut absolument construire et ne pas s'arrêter en cours de route. Pour savoir comment perfectionner encore cette communication, ceux qui ont encore à la construire autour du programme LIFE ne doivent pas le faire seuls, ils doivent s'appuyer sur les nombreuses suggestions que nous avons renvoyées, mais nous n'avons pas été exhaustifs bien entendu. J'ai l'impression que le mot clé de cette communication est peut-être « l'autre ».

Il s'agit tout simplement d'apprendre, de part et d'autre, l'altérité ; c'est-à-dire établir du dialogue et non pas de l'information unidirectionnelle, du dialogue sur le terrain et non pas en chambre. L'altérité, c'est aussi soutenir l'autre. Et aussi, en dehors des feux de la rampe, il ne sert à rien d'attiser les choses par voie médiatique, etc., d'autant que bien d'autres peuvent s'en charger. Enfin, si j'avais à aller au-delà de la préconisation en matière de communication, tant sur le plan stratégique que sur le plan de l'action, j'ai deux questions : je ne sais pas quelles ressources on veut ou on peut consacrer au loup tout simplement en France, et donc à la communication sur le loup. Et puis, je ne sais pas quelles sont les suites du programme LIFE, ou les suites du rapport parlementaire. Ce qui est sûr, c'est que j'ai eu l'impression en allant sur le terrain qu'il serait dommage de s'arrêter brutalement là où on en est.

Sixième séance de questions et témoignages

Olivier Turquin :

Merci Georges Seimandi. Je retiens qu'une co-construction est en cours, avec un socle commun, des fondations aujourd'hui à peu près solides. Il reste maintenant à élever les murs et le toit.

Question d'Emanuelle Vors, Confédération paysanne des Alpes-Maritimes :

« Pourquoi un gros loup et un petit mouton en toile de fond d'une intervention sur l'impartialité ? N'y a-t-il pas un message contradictoire entre vos paroles et les images ? »

Réponse de Florent Favier :

Bonne remarque. Il n'y avait pas d'intention, mais c'est encore des choses qu'il faut qu'on apprenne. C'est vrai, ces choses ne nous sautent pas aux yeux. C'est bien d'avoir cette réflexion, et on en tiendra compte.

Réponse de Mauricette Steinfeld :

C'est vrai que par rapport aux moutons, le gros problème, c'est bien le loup.

Réaction de Pierre Athanaze, Cora 69 et Action Nature :

Je voudrais intervenir par rapport à des choses qui ont été dites hier et ce matin et notamment au sujet du mot guerre - une guerre qui existerait entre les lycophiles et lycophobes - je pense que ce n'est pas la situation qui a eu lieu et qui perdure, bien au contraire.

Je voudrais plutôt rendre hommage aux responsables des associations de protection de la nature, qui de ce côté-là ont œuvré et beaucoup recherché le dialogue, que ce soit directement sur le terrain avec les éleveurs et les bergers, ou avec les organisations professionnelles agricoles. Cela n'a pas toujours été facile, on a pu le voir un peu hier avec des personnes se réclamant de chambres d'agriculture, qui ont un langage plutôt politique et qui essayent plutôt à mon avis d'instrumentaliser les bergers et les éleveurs. En ce qui concerne les problèmes du pastoralisme, malheureusement, je connais bien la situation : mon beau-père a survécu à la limite de la misère en élevant des moutons en Auvergne, sans lynx, sans loup, sans ours et on n'a jamais rien fait pour lui. Quand il entend parler de ça par les organisations syndicales, ça le fait doucement sourire. Je voudrais également dire que le problème du loup - des grands prédateurs - n'est pas nouveau pour les associations de protection de la nature. Avant l'arrivée du loup dans les Alpes, il y a déjà eu le lynx, arrivé dans les années 80, notamment en région Rhône-Alpes. Le CORA et la FRAPNA, grâce aux fonds WWF, assuraient alors les remboursements, puisqu'à cette époque l'Etat ne le faisait pas.

Les premières mesures d'aide au pastoralisme en France, par rapport aux problèmes de cohabitation prédateurs -pastoralisme, ont été créées par une association des Pyrénées-Atlantiques, le FIEP (Fond d'intervention Eco-Pastoral).

Je ne pense pas qu'il n'y ait que deux mondes – celui du pastoralisme et celui des protecteurs des ours. Je pense que si l'on veut effectivement avoir des montagnes habitées, avec des écoles et des postes qui ne ferment pas dans les villages, il ne suffit pas d'avoir des éleveurs de moutons. Il faut également d'autres secteurs économiques, que ce soit la filière du tourisme ou de la forêt. J'en parle d'autant plus aisément que je n'éleve pas de moutons : je fais pousser des arbres. À mon avis, il y a quelque chose dont on n'a absolument pas parlé pendant ces deux jours : c'est le rôle du loup par rapport aux ongulés, ongulés qui sont décriés assez régulièrement dans toutes les régions de France, parce qu'ils mangent la forêt, abrutissent des arbres, etc. On a peu parlé du rôle que les prédateurs jouent par rapport aux ongulés – plus d'ailleurs sur leur comportement que sur leur nombre : à part pour le mouflon, le retour des grands prédateurs n'a pas fait baisser le nombre des ongulés. Mais leur comportement a changé, et du coup il y a diminution des dégâts aux forêts. Je pense qu'il y a effectivement un problème de cohabitation prédateurs - pastoralisme – personne ne le nie du côté des associations de protection de la nature. Mais il ne faudrait pas se polariser uniquement là-dessus, et transformer cette réelle difficulté technique en problème de « guerre », en montant les gens les uns contre les autres - je trouve ça assez dommage.

Olivier Turquin :

Merci. C'est peut-être quelque chose sur laquelle on peut avoir des informations de la part de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Il y a des effets bénéfiques dont on n'a pas parlé, si je comprends bien, sur la régulation des ongulés sauvages.

Réponse de l'ONCFS :

Je voulais répondre en disant qu'on a parlé de ce qu'on savait, de ce qu'on connaît. L'Office aurait parlé de ce genre d'effets si elle les connaissait, si elle pouvait les mesurer, ce qui je pense n'est pas encore le cas.

Olivier Turquin :

J'entends encore autre chose : c'est que le monde rural n'est pas un monde bipolaire avec un monde domestique et un monde urbain, comme Isabelle Mauz l'a dit ce matin de manière caricaturale, afin de poser les choses dans leur principe. Effectivement, il est sans doute intéressant d'introduire dans le débat d'autres acteurs concernés peut-être plus indirectement par la présence du loup, aussi par la présence du pastoralisme et par la présence complexe de la vie sociale du monde rural.

Réponse d'Isabelle Mauz :

J'ai parlé de ces deux mondes, mais il est clair que beaucoup de gens n'ont pas forcément des avis tranchés. Autant certains s'intéressent de très près aux loups, autant d'autres ne sont pas forcément passionnés, ni même intéressés et c'est peut-être le cas de la majorité des habitants dans certains coins.

Maintenant, si on va voir des gens qui s'intéressent de près à ces animaux, on tombe sur des avis assez tranchés, qui ne représentent pas forcément la majorité. Il est clair que parmi les gens qui adhèrent à des associations naturalistes, certains font de réels efforts. Mon propos n'était absolument pas d'opposer les choses. J'essaie précisément d'avoir une position contraire. Je crois que le lynx, en tout cas dans les Alpes (mais je connais beaucoup moins ce qui s'est passé dans le Jura il y a un peu plus longtemps), pose des problèmes différents, en tout cas génère beaucoup moins de conflits dans les départements alpins où sa présence est connue, pour des raisons exposées hier, que Pierre Migot a rappelées, ce qui n'enlève rien à l'expérience déjà acquise.

Olivier Turquin :

Il y a là effectivement un volet que l'on n'a pas abordé et qu'il serait peut-être intéressant d'introduire dans la communication. C'est ce que vous disiez tout à l'heure : on n'a peut-être pas assez communiqué sur le loup en tant que tel, sur ses différentes fonctions de prédateur, et peut-être sur d'autres rôles qui illustreraient l'intérêt du loup comme indicateur de biodiversité et d'une plus grande richesse.

Ce qui ne retire rien au problème de cohabitation avec des animaux domestiques. Il y a peut-être aussi quelque chose d'intéressant dans l'idée d'introduire des tiers, de ne pas laisser en opposition les partisans du loup à tout crin et les gens qui y sont très opposés. On disait que la nuance se construit à partir de la réalité et peut-être aussi à partir de l'évolution des mentalités. On voit qu'il y a une progression des opinions favorables à la présence du loup et qu'en même temps, il y a un certain nombre d'éleveurs confrontés à cette réalité, qui l'acceptent bon gré mal gré. Et qui peut-être, petit à petit, transforment leur opinion et leur posture. Il y a donc une espèce de dynamique de l'opinion générale qui est nourrie de l'extérieur, opinion qui est peut-être plutôt une opinion urbaine. Et il y a aussi des gens qui, confrontés au problème, imaginent des solutions. Là aussi, il y a peut-être de la communication à compléter sur des expériences, sur des évolutions : c'est ce qu'on fera un petit peu tout à l'heure.

Réaction de Franck Tonda, éleveur dans le Parc naturel régional du Queyras, Fédération ovine des Hautes-Alpes :

Hier, j'ai vu des gens se congratuler, être contents de ce qu'ils présentaient et puis à la fin, quand même prêcher chacun pour sa paroisse. Je les ai entendus dire : moi, j'aimerais un petit crédit. Par exemple, la personne qui s'occupe de génétique : « Si j'avais un super laboratoire, avec de super éprouvettes, j'aurais de super résultats ». Et tout le monde était bien content de ça. Et donc, en tant qu'agriculteur, j'aimerais moi aussi prêcher pour ma paroisse. La dame qui est intervenue ce matin l'a dit aussi : « Nous, on a

embauché quelqu'un pour la communication, et il y a encore des choses à faire pour la communication. ». Et ce matin, c'est : « aimez vous les uns les autres ». On ne va pas en parler tout le matin « d'aimez-vous les uns les autres ».

Mon problème personnel, car je vais aussi parler du mien, comme tout le monde a parlé du sien, c'est l'après LIFE. On a vu les manquements de ce programme.

L'année prochaine, qu'est-ce qu'il faut faire ? On a parlé des alpages collectifs, du pastoralisme collectif, mais il y a aussi des individuels qui ont besoin de vivre de leur métier et qui doivent composer avec le loup. Alors il va falloir subventionner des choses, faire péter la banque de LIFE. Pour le pastoralisme collectif, il va falloir, on l'a dit hier, presque une cabane par quartier. Il va falloir les payer, et il va falloir des cabanes plus grosses, parce que 10 m², c'est ce qu'on a aux Baumettes et pas ce qu'on a quand on est un honnête citoyen et qu'on veut faire le berger. Donc il faudra des cabanes plus grandes.

Il faudra aussi que LIFE intervienne, parce qu'en montagne on a des problèmes de permis de construire. Donc LIFE doit intervenir pour faciliter les permis de construire, mettre des cabanes quasiment à tous les quartiers, aménager des points d'eau, subventionner des filets et subventionner tout ce qui est dû aux loups. Pour le privé, c'est la même chose. On devra payer des filets, payer des aides bergers toute l'année (j'ai en mémoire les Alpes-Maritimes), parce que tout seul, le berger n'y arrive plus. Mettre des crédits et parler enfin de nos problèmes.

Parce qu'on ne va pas parler tout le matin de : « on communique ». Moi, personnellement, je vois que les filets, ça ne marche plus. Il va falloir une bergerie d'alpage. Et j'aimerais que l'année prochaine, LIFE me dise : « Une bergerie d'alpage, c'est à cause des loups. On va donc vous subventionner la bergerie d'alpage, et tous les inconvénients » - parce que je n'ai pas besoin d'une troisième bergerie. On paiera les produits pour désinfecter cette bergerie. On paiera peut-être l'outil pour aller enlever le fumier, parce qu'une bergerie d'alpage, on n'y va pas avec un tracteur. Je voudrais qu'on parle de ces choses-là et qu'on arrête de se congratuler.

Olivier Turquin :

Merci. Je pense que vos questions viennent un peu tôt, c'est dans l'après-midi qu'on évoquera l'après programme LIFE.

Réponse de Mauricette Steinfeld :

Effectivement, c'est un séminaire bilan du programme LIFE, qui est un programme « starter », pour reprendre le jargon de la Commission Européenne, c'est-à-dire un programme de démarrage. C'est-à-dire que maintenant, le relais doit être pris complètement par les Etats ou les Régions. Effectivement, c'est cet après-midi qu'il est prévu d'évoquer la suite de ce programme, qui n'est qu'un début. Mais ce matin, je n'ai pas voulu faire d'angélisme, j'ai juste essayé de faire passer ce qu'on avait pu tenter – il nous a été dit par la société Sémaphores qu'on n'avait pas complètement réussi, mais que deux ans, c'est court.

Je ne veux pas faire d'angélisme, ni d'auto-congratulation : nous ne sommes pas complètement satisfaits. Quand on a vu le résultat de l'enquête de Sémaphores, M. Seimandi peut en témoigner, on a été assez impressionnés

par le décalage entre ce qu'on avait voulu faire et ce qui avait été perçu. Donc, ce n'est certainement pas de l'auto-congratulation. Ce n'est pas pour demander des crédits, pour continuer à embaucher des gens de qualité comme Florent Favier. C'est simplement parce qu'il me semble que parler, dialoguer comme on le fait ici, est quelque chose d'important. Je ne sais pas si ça aurait été possible il y a trois ans.

Réponse de Florent Favier :

J'ajoute juste une chose : le fait que tu puisses intervenir comme ça et nous interpeller, ça montre que la communication n'est pas forcément un problème. Ce n'est pas ton problème en l'occurrence. Mais si elle n'existait pas, peut-être ne serait-on pas là à écouter les vraies questions que tu poses en tant qu'éleveur.

Réaction de Jean-Pierre Imbert, de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes :

Tout d'abord, je vais remercier Isabelle Mauz de son exposé, que j'ai trouvé très correct. Il est vrai que nous sommes tous là pour un même sujet, le loup, mais je crois que nos buts sont différents.

On a parlé de *re*-communication : pour moi, je supprimerais le *re*, et je dirais communication dès le départ. On a parlé de *re*-construction. Je pense également qu'il faut parler de construction. Lorsque le loup est arrivé sur le territoire français, peu de personnes en avaient connaissance. Le temps de réaction est souvent différent selon les professions. Je pense que les techniciens étaient plus nombreux que nous les éleveurs - je trouve qu'il y a une disproportion dans le nombre des acteurs à ce sujet. Mais ce que je trouve le plus déplorable, c'est qu'il y a eu peu de prise en compte de la parole des éleveurs. Chaque fois qu'un éleveur a dit qu'il avait observé le loup, on l'a pris pour un zombie.

Ensuite, il faut reconnaître que nous éleveurs, nous vivons des moments très difficiles, tant au niveau des réglementations qui évoluent de jour en jour, que des changements importants et nombreux dans tous les systèmes, ne serait-ce que dans le système administratif. Il nous est difficile d'accepter le loup. Pour nous éleveurs, ça veut dire destruction de notre outil de travail. C'est une énorme complication dans tout ce que l'on nous a fait mettre en place, au moins pendant les vingt ou trente ans passés. Il y a tout ce que l'on nous a appris à faire. Et du jour au lendemain, pratiquement, on nous dit que ce n'est plus bon, vous vous êtes trompés.

Une chose très importante est la surcharge de travail. Aujourd'hui, tout le monde, tous ceux ici présents, on cherche à faire moins d'heures, à gagner le même salaire. Pourquoi nous éleveurs n'avons pas le même droit ? Est-ce que nous ne sommes pas tous égaux en fin de compte ?

Ce qui par contre me satisfait énormément depuis tout à l'heure, c'est ce facteur humain que je découvre. Jusqu'à présent, personne n'a parlé de ce facteur humain. Je pense qu'un éleveur vit pour ses animaux. Il a accepté de faire ce métier, très contraignant, parce qu'il aime les bêtes avec lesquelles il travaille. Voir ce résultat détruit, ce n'est pas évident. Un éleveur a aussi le droit de vivre en couple avec des enfants. Aujourd'hui, ce n'est plus ça. Parce que la nuit il faut rester près des animaux, du troupeau. Le moindre bruit et c'est l'inquiétude, tu dois te relever pour aller voir ton troupeau. Je

pense que ça, jusqu'à présent, ça n'a pas été pris en compte. C'est quelque chose qui est très difficile à expliquer. Il serait souhaitable que les futurs techniciens puissent faire un petit séjour sur les alpages, les lieux d'élevage, pour peut-être comprendre.

Olivier Turquin :

Je crois que le facteur humain a été pas mal évoqué hier. Il me semble que c'est finalement plus facile à comprendre que vous ne le dites.

Une partie des gens ici présents, et qui n'ont pas cette expérience, ont bien entendu ce qui a été dit hier sur la difficulté d'exercice de ces métiers d'éleveur et de berger aujourd'hui.

Mais là encore, il y a peut-être effectivement un effort de communication. Je me demande s'il ne doit pas aussi venir des agriculteurs, et pas simplement du programme Life. C'est peut-être une question, puisqu'on parle d'une co-construction : vraisemblablement, il y a là aussi des actions de communication complémentaires du programme Life. C'est une suggestion.

Réaction de Jean-Pierre Imbert :

Effectivement, je l'ai bien dit : au début, il n'y avait pas de connaissances. Tout le monde pense avoir été mis à l'écart, notamment les éleveurs.

Olivier Turquin :

Peut-être, mais il me semble que le programme Life ne peut pas faire la totalité de la communication, il me semble qu'il y a besoin de complémentarité, et sans doute de combinaisons de complémentarités.

Réaction de Jean-David Abel, Cora de la Drôme, France Nature Environnement :

Je voudrais insister sur deux choses. D'abord une petite remarque préalable : il me semble également que la communication d'Isabelle Mauz ce matin était remarquable et j'aimerais bien qu'elle soit publiée dans l'Infoloups, s'il y a une suite à l'Infoloups, et qu'elle serve un peu de socle commun à l'avenir.

Deuxième chose : Isabelle Mauz et Mauricette Steinfeldler ont parlé de ce qui a pu être fait, de ce qu'on a pu vivre, aussi bien au travers de la mise en place d'un centre départemental sous l'égide de l'Etat, que dans des pratiques de terrain, ou dans des initiatives comme les rencontres écopastorales, qui ont eu lieu l'année dernière dans les Pyrénées (une deuxième édition va avoir lieu en janvier dans les Alpes).

Je trouve que le dialogue et la prise en compte du point de vue de l'autre, sans nécessairement aller à être d'accord sur tout, ont grandement progressé et c'est très important.

À cet égard, je voudrais dire que la prise en compte du facteur humain ne date pas d'hier ou d'avant-hier. Dans le programme Life et dans le plan de

soutien au pastoralisme, c'est une chose très importante. Simplement, il y a eu une brutalité, qu'on a évidemment ressentie côté éleveurs, mais que tout le monde a vécue et sentie. D'ailleurs, on a pu voir que dans un premier temps, l'opinion était assez favorable au retour du loup. Mais dès qu'on s'est aperçu qu'il y avait un véritable enjeu et des problèmes pour les agriculteurs, l'opinion a été plus mesurée – et c'est normal qu'elle soit plus modérée dans son acceptation du loup.

Par contre, je voudrais aussi témoigner du fait que du côté de l'administration, c'était tout aussi brutal et soudain. L'Etat a eu, comme on nous l'a expliqué ce matin, à construire un discours, d'abord de prise de conscience, de modestie, de légitimation de son action. Il est aussi légitime de travailler à soutenir l'agriculture que de travailler à protéger des milieux ou à restaurer des populations.

Ces dix ans ont été à la fois pénibles, lourds et très courts eu égard aux changements culturels. Parce qu'on était, comme en Suisse, dans un pays où plus de trois générations avaient vécu sans prédateur, c'était évidemment quelque chose de très brutal.

La deuxième chose, c'est ce qui a été appelé le socle commun, les pré-requis. On voit bien à travers l'ensemble des travaux menés presque d'une manière courante, et c'était le cas à nouveau hier, et encore un peu ce matin, que d'une certaine manière, le socle n'est que partiellement atteint. Sans avoir besoin d'être d'accord, ce socle n'est pas une acceptation à rebrousse-poil, une acceptation malgré tout du loup. Ce socle commun ne peut être, à mon avis, que l'acceptation du fait qu'en France comme en Suisse, eu égard à l'utilisation des milieux, des couvertures végétales, des populations d'ongulés, etc., qu'effectivement, les prédateurs reviennent.

*Réaction de **Pascal Bonneville**, Confédération paysanne :*

Si vous insistez tant sur la communication, ce n'est pas pour mieux comprendre la réalité du phénomène, mais bien pour faire passer votre propre conception de celui-ci.

Nous éleveurs, les premiers concernés, n'avons pas les capacités pratiques d'asséner nos convictions, comme vous êtes payés pour le faire. L'idéologie qui sous-tend votre désir de communication a besoin, dans la forme, de créer un climat de confiance et de faire un semblant de profil bas pour mieux nous convaincre. Il n'y a pas d'échange ni de partage dans le contexte actuel, il y a deux conceptions qui ne peuvent que s'affronter, car dans les faits, avec tout le virtuel de votre force de manipuler par la technologie de la communication et de la médiatisation l'état d'esprit général, vous ne pouvez que vous accrocher à votre propre intérêt, car il y a évidemment intérêt dans votre attitude.

Celui-là même d'être ici pour mieux vous et nous convaincre du bien-fondé de votre salariat. Le loup est votre fonds de commerce, sans que vous ayez la possibilité d'évaluer les conséquences sur l'environnement montagnard par un discours scientifique de la biodiversité. Car dans le fond, du loup, vous n'avez qu'une conception graphique.

Vous n'avez pas, comme certains éleveurs, vécu de rapports intimes avec ce prédateur, et le respect qu'on lui doit, en tant qu'animal sauvage, ne peut être que dans un espace où l'espace a cette sauvagerie dans le sens noble du terme. Nos montagnes n'ont plus ce caractère sauvage. Elles gardent encore, comme les derniers des Mohicans, une vie pastorale empreinte depuis des

millénaires de la main de l'homme, avec la nature. Notre mode de vie est en voie de disparition, bien plus que le loup dans le monde.

Le loup n'est pas plus naturel que le berger. Son droit d'être doit-il détruire ce qui reste encore de naturel dans le mode de vie pastoral ? Face aux réalités de notre civilisation, où tout n'est plus que le produit de l'industrie, mais pour mieux faire accepter la séparation de l'homme consommateur, il faut encore lui vendre un loup virtuel, dont nous, dans le réel, en chialons, pour que les fantasmes du désordre pollué trouvent leur éden par la fascination du loup.

Troisième session : la communication du programme LIFE

3^{ème} tribune : table ronde – les axes stratégiques et les outils

Olivier Turquin : Nous allons consacrer cette fin de matinée à plusieurs petites tables rondes successives, suivies d'un temps de débat. On a assez longuement évoqué la stratégie et les outils. On va voir comment des acteurs de terrain se sont, ou ne se sont pas, appropriés la communication qu'on pourrait qualifier de nationale du programme. Pour commencer, Michel Blanchet, du Parc Naturel Régional du Queyras.

Michel Blanchet, directeur scientifique du Parc naturel régional du Queyras.

Je vais donc vous présenter comment le Parc naturel régional du Queyras a intégré les outils de communication du programme Life dans sa stratégie. Mais au préalable, je dois préciser pourquoi et comment un Parc naturel régional s'est impliqué dans la résolution du problème loup et pastoralisme. Un Parc naturel régional, c'est d'abord un territoire qui a décidé de se gérer sur la base d'un certain nombre de principes, au moins quatre principes fondamentaux, dont deux sont essentiels quant à la question du pastoralisme et du retour du loup. Une des missions fondamentales d'un PNR est le respect du patrimoine, c'est-à-dire le respect des cortèges floristiques, de la faune, le respect des alpages et du patrimoine pastoral. La seconde mission déterminante est de favoriser localement le développement socio-économique, c'est-à-dire maintenir coûte que coûte le pastoralisme sur son territoire. De toute manière, il n'était pas question d'échapper à la question, les deux missions fondamentales que je viens de citer étant intimement mêlées dans une interaction qu'on ne pouvait pas bouger.

Tout espace, tout domaine s'organise habituellement en système au sein duquel chaque élément interagit avec son voisinage et avec l'ensemble. L'irruption d'un nouvel élément au sein de cette organisation génère donc un désordre, parce que le système initial ne comporte a priori aucune place disponible, ni aucune

liaison préétablie qui permette son insertion immédiate dans le puzzle. Le monde alpin, la société française, les écosystèmes montagnards n'échappent pas à cette règle. L'irruption du loup, qu'elle aboutisse à son éjection hors des systèmes ou à son assimilation par le système, se traduit forcément par un premier mouvement de désordre. C'est la mesure de ces désordres et leur maîtrise qui intéressaient le parc, plutôt qu'une prise de position pour ou contre un super prédateur. Ce qui l'a amené à choisir de réagir selon deux axes de préoccupation majeure : le maintien du pastoralisme et la surveillance de l'équilibre faunistique.

L'analyse de la situation sur le terrain des 23 unités pastorales du Queyras permet au Parc naturel régional d'identifier ses choix stratégiques. En 1998, l'entrée en scène du loup est soudaine et se fait sur un terrain caractérisé par un double déficit : l'absence totale de protection des troupeaux et l'absence totale de préparation psychologique des hommes. Dès les premières attaques, cette vulnérabilité du système donne aux dommages et aux risques socio-économiques une dimension dramatique. Chez les bergers, elle génère un état de panique, de colère, un sentiment d'échec qui leur ôte tout moyen de riposte, augmente d'autant la vulnérabilité et par conséquent l'importance des risques économiques.

Schéma 37 : la situation en alpage et la stratégie développée par le Parc naturel régional du Queyras

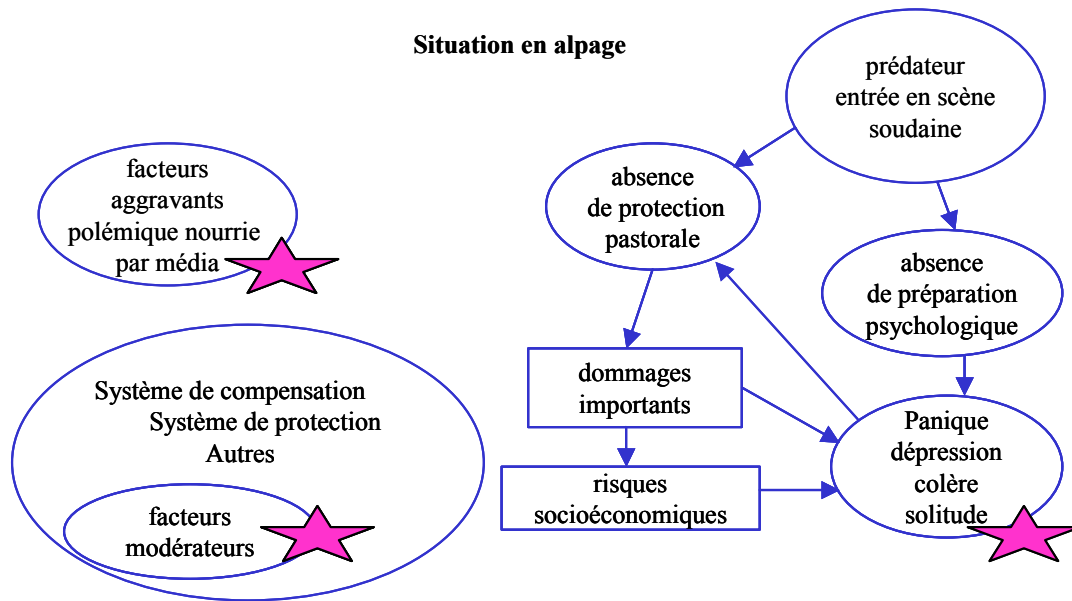
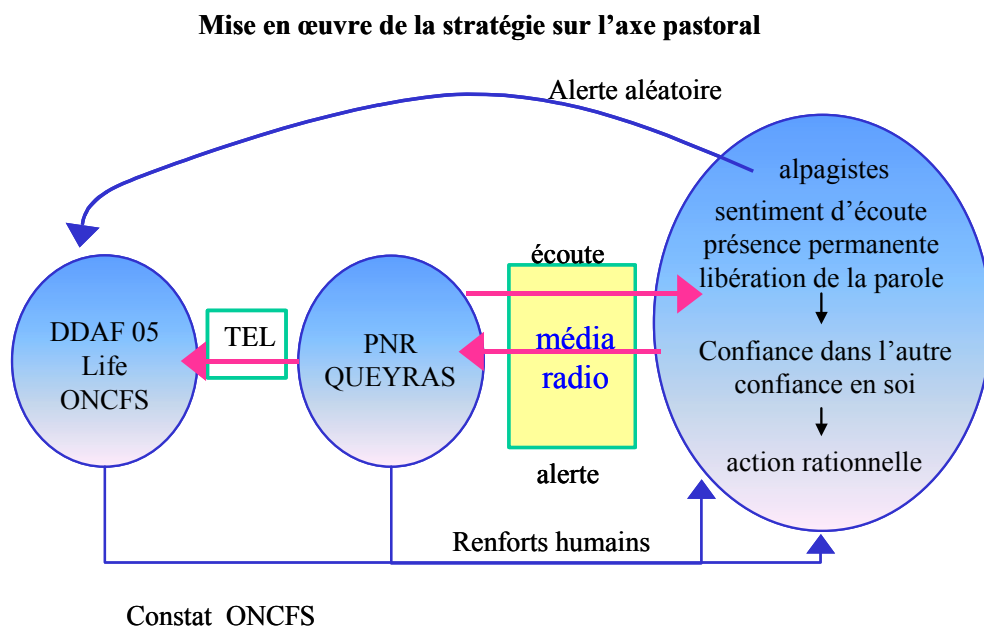


Schéma 38 : utilisation du système radioélectrique dans la signalisation des dommages



Un dangereux cercle vicieux se développe, s'enracine et se referme sur eux. Des facteurs aggravants comme la polémique nationale, nourrie par les médias, amplifie le processus. Quant aux facteurs modérateurs, sur le moment, en 1998, ils semblent hors de portée des acteurs locaux.

Venir en aide au pastoralisme nécessite alors d'intervenir sur trois points névralgiques :

- briser le cercle vicieux en soutenant l'humain,
- inhiber les facteurs aggravants,
- activer les facteurs modérateurs.

La stratégie spécifique adoptée par le Parc naturel régional du Queyras sur l'action pastorale s'énonce donc ainsi (voir le schéma 37) :

1 - apporter un soutien psychologique qui se traduise par un partage du poids du loup, par le retour de la confiance en soi pour construire une action rationnelle de riposte basée sur la mise en place des mesures de prévention, entraînant la limitation des dommages, et par la diminution des risques socio-économiques.

2 - activer les facteurs modérateurs que sont les systèmes de prévention, de compensation et de communication du LIFE, en accélérant et en adaptant leur mise en oeuvre au terrain du Queyras.

3 - inhiber les facteurs aggravants.

Le soutien psychologique ne pouvait se faire que sur la base d'actions concrètes, immédiates, répondant aux besoins élémentaires des alpagistes en difficulté. Nous avons remarqué que ceux-ci, isolés en altitude et stressés par les attaques, avaient de grandes difficultés à signaler leurs dommages. Nous avons donc mis en place un système radioélectrique leur permettant de donner rapidement l'alerte et de rester en contact permanent avec le parc. C'est autour de ce média déterminant, et plus généralement d'une démarche de communication, que s'est articulée la mise en oeuvre de toute la stratégie (voir le schéma 38).

Dès les premières alertes radio, accompagnées d'envoi de renforts, naît chez les alpagistes le sentiment d'être écouté, l'objet d'une attention particulière. Car les

agents passent de nombreuses heures à aider ces hommes confrontés aux prédatons. Ce temps privilégié devient celui de la libération de la parole : doléances, détresse, colère ou sentiments plus sereins sont déversés sur les agents. Ils sont là pour cela, pour commencer à partager le poids culturel et social du loup tout en facilitant la diminution des risques économiques. De simple main-d'œuvre, ils sont donc devenus l'exutoire du désarroi ressenti en alpage. C'est à ce prix qu'ils gagnent la confiance des bergers, qu'ils s'accordent le droit de les conseiller pour les aider à quitter leur sentiment d'échec et de culpabilité, retrouver tous leurs moyens et la confiance en eux-mêmes nécessaire à la conception d'une action de protection rationnelle et partenariale.

Le Parc naturel régional devient ainsi un médiateur de proximité entre les services de l'Etat, les dispositifs du LIFE, les groupes sociaux ou professionnels et les alpagistes. Cette situation privilégiée lui permet d'optimiser localement l'usage de tous les dispositifs des moyens LIFE. La relation de proximité devient prépondérante et contribue par ailleurs à désactiver les effets aggravants des polémiques médiatisées. Le Parc renforce alors ses moyens en créant une brigade d'intervention pastorale qui lui permet d'élargir et d'affiner sa démarche de communication en intégrant progressivement tous les adjuvants, les outils de communication et les ressources humaines spécifiques du LIFE.

Le livret du « Chien de protection » de Pascal Wick est le premier outil de communication LIFE à avoir été utilisé et optimisé par la stratégie de communication du Parc. Grâce à la mise en réseau des unités pastorales offerte par la radio, les visites d'alpage sont le premier cadre de communication et les contacts se multiplient. Ils sont mis à profit pour détecter chez les éleveurs et les bergers les motivations pour l'introduction des chiens patous. Le livret de Pascal Wick est alors distribué de manière sélective. Il devient un média efficace pour soutenir la démarche du Parc, une aide à la décision pour l'installation des chiens. Le Parc fait alors de l'atelier pastoral un second cadre de communication, le lieu d'information et

d'échange d'expériences qui réunit éleveurs, bergers et techniciens. À partir de cet atelier se dresse un faisceau de liens interactifs, spécifiques entre alpagistes, Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, DDAF des Hautes-Alpes, CERPAM et ressources humaines LIFE du terrain. Ce faisceau facilite l'adaptation et la mise en place des chiens, leur combinaison avec les autres moyens de prévention, puis l'évolution des outils de communication, l'émergence d'un rapport de transparence entre les acteurs. Cet exemple d'optimisation d'un outil par la création d'un cadre de communication va se généraliser.

Afin de rompre l'isolement du monde de l'élevage, de rendre transparents les rapports entre loup, pastoralisme et société, de lever les incompréhensions du public vis-à-vis des conduites de troupeaux et de gommer les conflits d'usage qui en résultent, notamment dans la mise en place des patous, le Parc en effet a systématisé l'utilisation de tous les moyens de communication LIFE en diversifiant les cadres d'intervention et les publics visés. Ainsi, en créant nos journées thématiques, nous avons choisi, entre autres objectifs, comme priorité la formation des enseignants ou des acteurs du tourisme local en interrelation constante avec le très large public de leur clientèle - stratégie de démultiplication des impacts recherchée avec Infoloups, les dépliants et panneaux LIFE, les rapports d'études, nos actions bien sûr, et notre propre discours. L'association des ressources humaines LIFE à cette démarche était également une nécessité. Elle a facilité les échanges, augmenté les compétences de chacun, et

dans la rencontre avec les éleveurs, elle avait débouché sur l'évolution adaptative de certains outils tels que les panneaux chiens ou les dépliants patous. Le Parc du Queyras a donc su asseoir sa stratégie sur la mobilisation et la coordination des moyens et les outils très diversifiés du LIFE. Il a organisé localement cette panoplie comme un outil d'animation de sa commission extra syndicale de suivi, un véritable médium également, plaçant en interrelation éleveurs, élus, chasseurs et partenaires institutionnels.

En conclusion, par la création du réseau radio - bergers du Queyras et secours en montagne, par la mise en place des ressources humaines de sa brigade d'intervention pastorale, par l'ouverture du cadre spécifique de communication, le Parc naturel régional a rassemblé les conditions nécessaires à l'émergence d'un rapport de proximité, de transparence et de solidarité avec le monde pastoral. L'expérience montre l'importance de la communication et le caractère indispensable d'un tel rapport, car il a permis la mobilisation d'une part, l'adaptation et la mise en oeuvre optimale d'autre part des outils disponibles sans lesquels nous ne pouvions atteindre les objectifs premiers de notre programme de soutien : proximité, transparence et solidarité. Le reprofilage de certaines ressources humaines territorialisées apparaît aussi nécessaire pour organiser ces moyens, les intégrer en système cohérent, assurer leur ajustement, leur appropriation par les acteurs locaux et leur inscription dans de nouveaux équilibres, durables bien sûr, basés sur des économies d'échelle et le véritable partage du loup.

Olivier Turquin : *Laurent Garde, vous êtes ingénieur écologue dans un organisme, le CERPAM, qui s'intéresse au pastoralisme. Vous avez une longue expérience dans les travaux sur l'étude de l'impact de la présence du loup sur le pastoralisme, puisque vous avez fait un rapport dans les années 1995 - 96 sur ce sujet pour le Ministère de l'Environnement. Vous êtes aussi un homme de terrain, et à travers le CERPAM, vous essayez de construire des références techniques pour tenir compte de cette nouvelle contrainte. Vous avez été un des acteurs déterminants pour la réalisation du film Eleveurs et bergers face au loup, dont on parlera tout à l'heure et que certains j'espère ont vu hier soir. Vous travaillez beaucoup avec des professionnels de l'élevage, vous avez suivi les différents outils et vous avez participé activement à l'un d'eux... Quels sont les effets que vous pouvez mesurer ? Est-ce que tout ça a contribué à améliorer des choses, est-ce que vous avez réussi à vous approprier ces outils, est-ce que les éleveurs avec qui vous travaillez, ou avec les collectivités - je crois que vous travaillez beaucoup avec les collectivités locales - ont bien perçu ces outils ?*

Laurent Garde, ingénieur écologue au CERPAM (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes - Méditerranée)

Je ne sais pas si je vais répondre à la question telle que vous me la posez. J'avoue que je me sentirais plus à l'aise de parler d'un sujet technique, mais je vais quand même essayer de rendre compte d'un vécu de terrain. Je vais commencer par une anecdote qui m'est un peu douloureuse. Hier, j'ai été appelé par une éleveuse de l'Ubaye. Elle était en larmes. Elle avait eu deux attaques en septembre sur un petit troupeau dans la vallée, donc en quartier de proximité. Elle m'avait déjà appelé en me disant qu'elle était en pleine dépression et qu'elle n'arrivait pas à surmonter ça. Elle m'a posé deux questions. Pourquoi j'évoque cette histoire ? J'ai un rôle à jouer, sans doute comme beaucoup d'autres animateurs pastoraux sur le terrain. On n'a pas d'animaux nous-mêmes, c'est vrai, mais quelque part, nous sommes aussi le réceptacle de beaucoup de souffrances. C'est quelque chose qu'il faut dire, et qui d'ailleurs n'est pas facile à gérer.

Les deux questions de cette éleveuse étaient : « Je suis passionnée par mon métier d'éleveuse (cette dame vient de la ville), je suis en label rouge, je fais de l'agneau de qualité, je le soigne – génétiquement, son alimentation... Et aujourd'hui, tout ça ne vaut rien. Je perds mes bêtes, mais je les laisserais crever dans la montagne, on me les rembourserait tout pareil. Il n'y a pas de reconnaissance de la réalité du travail, du véritable travail d'élevage qu'il y a derrière. C'est anonyme -

une bête anonyme qu'on rembourse parce qu'elle a été tuée par le loup ». Cette dame était profondément choquée par ce fait. J'ai essayé de répercuter sa question chez nous, sur les structures qui travaillent sur la qualité des produits etc. Comment répercuter le problème du loup sur les activités d'élevage, activités très techniques, de compétence, pointues ? Je crois que cela n'a pas été tellement dit depuis hier, c'est peut-être l'occasion de faire passer ce message.

La deuxième question que cette dame m'a posée, je m'efforce moi-même de me la poser depuis des années. Je la pose en amont et j'ai bien du mal à la faire remonter. Cette deuxième question est : « ça fait dix ans qu'il y a du loup, on doit savoir des choses, pourquoi ne m'a-t-on jamais dit que ça serait beaucoup plus difficile à gérer dans les quartiers d'automne, les quartiers embroussaillés - autour de mon exploitation, j'ai des petites parcelles entourées de bois. Personne ne m'a jamais dit que ce serait beaucoup plus difficile qu'en alpage ». Question difficile, quand vous travaillez dans une structure où on essaye de construire des références, pour faire sortir ce genre de questions et les faire remonter. J'ai envie de dire : je crois qu'on a tous une évidence à accepter et de véritables questions de terrain à traiter aujourd'hui. Je crois qu'il faut quand même rendre hommage aux gens qui se dévouent

sur le terrain. Cette dame disait : « c'est vrai que j'ai reçu la visite d'un technicien pastoral. On m'a proposé des patous, des filets... ». C'est vrai qu'il y a beaucoup de gens sur le terrain. Il a été dit que les éleveurs ont le sentiment que leurs problèmes ne sont pas pris en compte, mais je crois que ce sentiment ou ce reproche ne s'applique pas à des gens de terrain – agents de l'ONCFS ou techniciens pastoraux très dévoués à leur activité. Cette dame avait le sentiment que cet apport nécessaire ne répondait pas à des questions de fond qu'elle avait envie de poser. Le hasard faisant que cette conversation date d'hier, je me disais que c'était l'occasion d'introduire le propos que je voulais porter sur la communication.

Olivier Turquin : *Juste une question concernant l'évolution du métier. « Pourquoi ne m'a-t-on pas dit que les quartiers d'automne, les zones embroussaillées étaient plus dangereuses ? »... Est-ce qu'il n'y a pas là quelque chose d'une autre nature, qui relève de la formation plus que de l'information ? Les éleveurs ont été formés – je dirais presque formatés - pour un type de métier dans un contexte qui a changé... N'y a-t-il pas plus de formation que d'information à mettre en oeuvre ?*

Laurent Garde : Non, il y a plus grave que ça. La pratique pastorale normale et compétente consiste à utiliser des quartiers d'automne, des petites parcelles au milieu des bois... Aujourd'hui, on ne peut pas faire de la formation ou de l'information avant d'avoir un contenu technique à y mettre. Aujourd'hui, il ne s'agit pas, ou pas encore de ça. Il s'agit de définir des choses qui remontent beaucoup plus en amont, je vais y revenir. Autour de la question générale de la communication, sur laquelle on m'a demandé d'intervenir, je voulais faire deux remarques. Le programme LIFE loup a créé des outils spécifiques de communication, avec une véritable volonté d'ouverture depuis deux ans, que je salue volontiers, car je l'ai moi aussi ressentie positivement. Mais il n'est pas très étonnant qu'en terme de perception et de ressenti, ça ne soit pas parvenu jusqu'aux éleveurs. Parce qu'en fait, cet effort de communication s'insère

dans un flot de communication bien plus large, dans lequel les gens n'identifient pas tel ou tel outil, ni qui porte cet outil. Et en général, depuis le début, les éleveurs ont ressenti ce vaste flot de communication médiatique comme globalement hostile. Ça, il faut le comprendre, parce que c'est à partir de ce vécu qu'on pourra construire autre chose aujourd'hui.

Les éleveurs ont ressenti des remises en cause quant à leurs compétences, on l'a malheureusement trop souvent entendu.

Des remises en cause de la qualité de leur travail sur les montagnes : du jour au lendemain, l'éleveur n'était plus le roi de l'entretien de l'espace, mais le responsable de dégradations. Les véritables questions, on se les pose tous les jours, et il ne faut pas inverser les discours du jour au lendemain pour servir d'autres objectifs que de parler des dégradations pastorales. Les éleveurs ont ressenti une mise en cause de leur légitimité sociale, tout ça dans un flot global qui les submerge un peu. Il est complètement normal et logique qu'il n'y ait pas eu d'identification précise avec une communication qui depuis deux ans cherche à être beaucoup plus factuelle, et à s'extraire de ce passé douloureux.

La communication a été ressentie par les éleveurs comme quelque chose de profondément naturaliste. Le loup est présenté par les naturalistes, c'est leur métier et c'est tout à fait normal. On en a un indice intéressant à travers le film infrarouge, qui apporte beaucoup d'informations, qui est très utile et qui a été fait avec beaucoup d'honnêteté – tout cela je le partage. Mais dans ce film, on a quand même un rapport prédateur - proie traité sur le mode naturaliste, un peu comme le rapport loup - chamois, ou le rapport lion - gazelle. Ce qui m'a frappé dans ce film, au-delà de ce qu'il nous apprend, c'est qu'on ne voit pas l'homme, à aucun moment. On ne comprend pas comment ce troupeau s'insère dans une activité humaine – ça m'a beaucoup frappé. Ce point précis illustre que le problème du loup a été beaucoup trop pris, dès le début, comme un problème naturaliste. Je crois que les naturalistes jouent complètement leur rôle. Bien évidemment, c'est à eux de nous parler de

la démographie du loup, de nous donner leurs effectifs, etc..

Mais à partir du moment où le loup a affaire sur un système humain, socio-économique, d'élevage... à partir de ce moment-là, on ne peut pas traiter ces aspects efficacement avec des méthodes naturalistes, biologiques. Je ne mets pas les hommes en cause, des hommes qui ont fait leur métier avec dévouement, et jusqu'où ils pouvaient aller. Exemple : c'est vrai que si vous mettez trois patous, vous avez plus d'efficacité que si vous en avez 0, ou 1. C'est une information nécessaire, mais ça ne me dit rien sur la capacité d'intégration du patou au troupeau, rien sur les modifications du circuit qui vont dégrader un versant de montagne pour amener les bêtes au parc de nuit, rien sur le fait que l'éleveur ait été obligé de ne plus monter ses agneaux en alpage, et qu'il les finit en bergerie au concentré. Ça ne nous dit rien sur le fait que ça peut déséquilibrer la politique d'approvisionnement de la coopérative qui est derrière, et qui cherche à étaler ses approvisionnements en agneaux sur l'année. Ça ne nous dit rien sur la somme de travail supplémentaire imposée par la protection à l'éleveur, même s'il parvient à éviter les attaques. Somme de travail supplémentaire qui va se traduire en dégradation de sa vie familiale, de ses relations sociales, en remises en cause de ses projets de vie.

Tout cela, malheureusement, les apports naturalistes ne nous le disent pas. Je crois que c'est important, je crois que sur les aspects dont on parle depuis deux jours, on n'avancera que si on travaille d'une part avec des compétences biologiques pour le suivi qui concerne la biologie. Et d'autre part, pour les répercussions sociales d'élevage, avec les éleveurs eux-mêmes, et les gens qui travaillent là-dessus. Ce sont ces collaborations qu'il faut établir pour avancer.

En conclusion, personnellement, je ne crois pas au consensus, c'est un piège. Par contre, je crois à la construction de l'avenir et je vais être très franc par rapport à ça. Les discours comme : « Avec un peu de bonne volonté, on s'en sortira... » : non. Il faut sortir de ça, on est hors sujet et ce n'est pas

la question. Je crois que militer pour la cohabitation, ce n'est pas le sujet non plus. C'est même un piège, parce qu'il y a des implicites d'acceptation, etc. Ce n'est pas comme ça qu'il faut avancer. Je crois que pour avancer, il faut commencer par prendre la réalité de terrain, la situation vécue par les éleveurs telle qu'elle est, très douloureuse et difficile, et qu'à partir de là, au mieux - et c'est là l'objectif qu'on se donne pour le pastoralisme - au mieux, l'objectif le plus optimiste qu'on va se fixer, c'est de dégager une supportabilité, et ce serait déjà pas mal. Si on arrive à dégager une supportabilité, on va dans le sens de la survie des activités d'élevage, survie partielle, qui ne sera pas totale... Débouchera-t-elle demain sur l'acceptation ? Quelque part, ça ne m'intéresse pas. Donc, travailler sur la supportabilité. On travaillera non pas dans le consensus, parce qu'il est tout à fait légitime que les uns et les autres poursuivent des buts divergents, c'est tout à fait normal, mais on travaillera j'espère, dans la négociation. Et pour ça, il faudra quand même poser un minimum de conditions et de cadres. Par rapport à ça, j'ai envie de dire qu'il faut quand même reconnaître certaines choses : pour les éleveurs, le loup est pure contrainte, souffrance. Pour les passionnés de loups, il faut le dire, le loup est pur bonheur, et c'est aussi une reconnaissance sociale - ces deux jours nous l'ont montré également. C'est vrai qu'on a demandé 100 % des efforts aux éleveurs. On les a accompagnés, on les a aidés, c'est important. Je le reconnais et je remercie les gens qui s'y sont dévoués, mais c'est quand même 100 % d'effort côté élevage... Pour avancer, il faudra donc sans doute équilibrer les efforts. Il faut que le loup devienne un peu plus banal, négociable. Il y a peut-être des efforts à faire aujourd'hui et pas uniquement du côté élevage. C'est un peu le message que j'ai envie de faire passer et qui porte un nom très simple : régulation réelle, effective, impérative sur le terrain, pragmatique, banale. Il faut sortir des sanctuaires, sortir de toutes ces idéalizations. Parce que, quand même, on a entendu parler de mythes... Mais si le loup ne s'en prenait pas aux troupeaux, il n'y a pas un seul éleveur qui serait opposé au loup.

3^{ème} tribune (suite) : table ronde – film « éleveurs et bergers face au loup »

Olivier Turquin : *Pour continuer, on va s'intéresser à un des outils que vous avez peut-être vu hier, le film « Eleveurs et bergers face au loup », avec trois intervenants : Jean-Pierre Cavallo, éleveur dans les Alpes-Maritimes, président de l'APPAM, Association de Promotion du Pastoralisme dans les Alpes-Maritimes, qui a accepté de participer à cette aventure – car c'est une aventure de tourner un tel film dans le contexte. Pascal Grosjean, qui nous a parlé hier des cabanes. J'en profite pour excuser Pierre Guelpa de la société d'économie alpestre de Haute-Savoie, qui devait être là mais n'a pas pu se rendre disponible. Et enfin Sylvain Menoud, réalisateur du film.*

Jean-Pierre Cavallo, éleveur ovin dans les Alpes-Maritimes.

Olivier Turquin : *Jean-Pierre Cavallo, vous êtes confronté à la présence du loup en tant qu'éleveur, et vous êtes décrit comme un opposant farouche et de la première heure au loup – vous y avez été confronté très directement. Et vous avez accepté de collaborer à cette aventure : réaliser un film qui donnait la parole aux éleveurs ayant pris un certain nombre de mesures de prévention ou de protection. Pourquoi avez-vous accepté, alors que vous étiez, et que vous restez sans doute un opposant résolu au loup ?*

Jean-Pierre Cavallo : Je crois que je serai toujours opposant à la présence du loup, c'est sûr, parce qu'il nous dérange beaucoup. Ça nous a privé de notre liberté. Si j'ai accepté de participer à ce film, c'est qu'on nous dit toujours que les éleveurs ne font rien, n'ont jamais rien fait et ne prennent pas de mesures de prévention.

J'ai voulu faire voir que les éleveurs des Alpes-Maritimes n'étaient pas des ânes et qu'ils avaient mis des mesures en place, notamment les chiens, notamment des parcs, des aides bergers...

Au tout début, j'étais vraiment opposé à tout ça, mais vu les attaques sur mon troupeau, il a fallu que je m'adapte à une situation qui est assez désolante pour les éleveurs.

Il fallait vite réagir, parce que si on a l'amour de ce métier, qui est vraiment un beau métier, et qu'on aime nos brebis, il fallait se prévenir de toutes ces attaques.

O.T. : *est-ce que cette démarche, plutôt risquée, a été acceptée par vos collègues, ou est-ce que vous avez été critiqué ? Est-ce qu'on vous a accusé de virer votre cuti, d'être favorable, comment ça s'est passé ?*

J-P.C. : il est vrai que tout au début, certains éleveurs ont dit : « Toi, tu a pris toutes ces mesures, ça veut dire que tu es pour le loup ». Eh bien non, je regrette, je ne suis pas pour le loup. Je suis pour préserver les brebis, préserver mon outil de travail, le loup me dérange.

O.T. : *ce film a été diffusé assez largement. Je ne sais pas si vous êtes en mesure d'évaluer son impact. Qu'est-ce que vous pensiez que ça pouvait changer dans votre situation ? Peut-être dans la manière dont on connaît votre travail ?*

J-P.C. : oui, et de toutes manières, il était temps que les éleveurs travaillent un peu là-dessus, pour faire reconnaître que leur métier a quand même une valeur. Et si on ne sait pas ça, cela veut dire que les éleveurs des Alpes maritimes ne sont pas valables et que l'on fait mieux dans les autres départements.

O.T. : *mais il n'y a pas que des éleveurs du 06 dans ce film...*

J-P.C. : non bien sûr, mais ça m'a fait plaisir de voir que d'autres éleveurs dans d'autres départements avaient plus ou

moins les mêmes idées que moi par rapport à la prévention des troupeaux et que bien

entendu, on sera toujours contre la présence du loup – je ne le répèterai pas assez.

Pascal Grosjean, technicien à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Savoie.

Olivier Turquin : *des Alpes-Maritimes, où vous étiez précurseurs, on va passer à la Savoie, avec Pascal Grosjean. Vous êtes à la DDAF de la Savoie, et vous avez été impliqué dans la réalisation de ce film.*

Pascal Grosjean : Oui, en effet. Florent Favier nous a fait la proposition d'y participer. On a un éleveur qui a accepté, et qui avait mis en oeuvre des mesures. Il était concerné par le retour du loup depuis le début sur la haute Maurienne. On a voulu, avec son accord et sa participation, montrer un petit peu ce qu'on avait pu faire. Sans pour autant montrer des choses idylliques, mais plutôt montrer la réalité du terrain avec des éleveurs qui expliquaient les réalités des contraintes auxquelles ils étaient confrontés et les difficultés que cela leur posait.

Il y a un volet dont on ne discute pas depuis hier, c'est le volet économique de l'arrivée du prédateur sur les exploitations. Dans notre département, on a conduit pas mal d'études depuis 1999 sur les entrées socio-technico-économiques, du retour du loup, et on s'aperçoit que cela a des répercussions

très fortes, par exemple sur la production d'agneaux d'alpage. Ils ont essayé d'expliquer tout ça avec leur cœur, avec leurs tripes comme ils l'ont dit, et nous on a essayé de les accompagner, de les soutenir tout au long avec l'ensemble des gens qui sont intervenus. Mais c'est vrai que ça reste malgré tout difficile.

Dans le cas d'Hervé Fraisse qui est dans le film, il était en groupement pastoral et il se retrouve tout seul à partir de cette fin de saison d'alpage, parce que ça ne pouvait plus tourner en collectif comme avant.

O.T. : *on a l'impression qu'il y a le film, le résultat et qu'il y a aussi la manière dont il a été fait. Il y a des films qu'on fait avec un regard extérieur, on demande aux gens une petite participation ponctuelle. Mais là, je crois que c'est une de ces co-constructions dont on parlait tout à l'heure, la co-construction d'un socle, en terme de communication. J'ai l'impression qu'il a été construit en partenariat, et que vous avez été choisi justement pour votre capacité présumée à écouter les gens, à les faire parler.*

Sylvain Menoud, réalisateur du film « Eleveurs et bergers face au loup ».

Olivier Turquin : *Sylvain Menoud, vous avez d'autres expériences en temps que réalisateur, vous avez déjà réalisé un documentaire sur le loup. On a dû vous demander également de faire ce film... Comment vous y êtes-vous pris ?*

Sylvain Menoud : Tout d'abord, je dois dire que le loup, à l'origine, n'est pas du tout un animal qui m'attire plus que d'autres. J'ai des origines paysannes. Quand j'étais gamin, j'ai été berger : je gardais les vaches. Ensuite, je me suis retrouvé citoyen, éjecté

donc, et complètement coupé du monde rural. J'étais devenu citoyen. Plus tard, je suis retourné à la campagne. En fait, en 1992, je travaillais sur un film en Mongolie - une fiction sur le bouddhisme, un truc très parisien. À l'époque, je n'étais ni pour, ni contre les loups, comme tout le monde.

À l'époque, la réalisatrice a voulu intégrer deux loups dans une scène. On a pris deux loups d'élevage dans un cirque à Oulan-Bator, deux loups bien dressés, qui font les beaux, les gentils, etc. En théorie, il y a l'assistant qui ouvre la cage, le dresseur de

l'autre côté avec des morceaux de viande, les loups traversent et s'en vont. Sauf que ça ne s'est pas du tout passé comme ça. Les loups, quand ils sont sortis de la cage, sont devenus complètement fous furieux. On était 18 personnes sur le plateau dans la steppe, on était complètement affolé, on a eu vraiment peur. C'étaient comme de mauvais bergers allemands, petits, mais franchement hargneux. Et là, il s'est passé un moment assez incroyable : le dresseur a mis plus d'un quart d'heure à récupérer ses loups, il les a remis en cage, et il est parti – on ne les a pas utilisés dans la scène.

En 1998, Laurent Garde, avec qui je suis très ami, m'a dit qu'il y avait des loups chez moi – j'habite dans les Alpes-de-Haute-Provence - dans les Monges. Le sujet m'intéressait donc depuis 1998, et comme tout le monde, au départ, je me suis dit : c'est génial, les loups reviennent, on n'a pas tout massacré sur cette terre et on ne culpabilise pas trop.

Et en allant à la montagne, en rencontrant les gens, j'ai retrouvé aussi mes racines de berger. Et j'ai rencontré des gens qui ne vivaient pas du tout la jolie nature vierge, les montagnes sympas, la faune sauvage, et nous les gentils citadins, on détruit tout.

J'ai découvert une véritable détresse. Il me paraît important de dire et vous allez peut-être sourire, que pour moi, le plus vieux métier du monde, c'est agriculteur.

Ces gens se sont énormément adaptés dans le temps, on leur a demandé énormément de choses, en l'occurrence, après la guerre, on leur a demandé de nourrir les gens.

La société française a eu besoin du monde paysan, qui a été obligé de surproduire, de pomper la planète. S'il y a des problèmes de surproduction aujourd'hui, c'est qu'on leur a demandé. Les paysans nourrissent les gens, et dans un même temps, suite aux guerres, aux problèmes d'eau, suite à énormément de choses, le monde rural est parti travailler à la ville.

Dans les milieux citadin, personne ne s'intéressait à la montagne – les paysans, la campagne, c'est loin. Et puis, depuis les années 60, on a découvert qu'il y avait la montagne, qu'on pouvait d'y faire du ski, qu'on peut faire du canyoning, découvrir les rivières. Et comme par hasard, on découvre d'un coup le monde pastoral, qui existe

depuis 10 000 ans. Et d'un coup, on découvre aussi que ce n'est pas comme ça qu'il faut travailler, pas comme ça qu'il faut mener la planète...

Je pense que le gros problème qu'on rencontre, que moi j'ai rencontré, c'est le respect des gens et c'est ce qui m'intéressait de travailler dans ce film.

À l'origine, c'était difficile de construire ce film, parce que c'est le programme Life qui m'a demandé de travailler, avec des gens qui représentaient la profession et avec des gens qui représentaient l'environnement, et bien sûr les avis étaient différents. Donc, ça n'a pas toujours été facile. Je veux juste de dire que ce film, s'il existe, c'est grâce à l'intelligence de tous les gens qui y ont travaillé. Mais ça n'a pas toujours été facile.

O.T. : *Ce film est disponible. Il a beaucoup tourné ?*

S.M. : Beaucoup de gens ne l'ont pas encore vu, notamment dans cette salle : je pensais que c'était plus intéressant de le programmer hier en milieu plutôt qu'en fin de journée, alors que les gens partent parce qu'ils ont la tête pleine de discussions. Mais pour répondre à votre question, ce film appartient à l'Etat, il est donc utilisé par les chambres d'agriculture, par les deux ministères. Je me tiens à la disposition des projections publiques, parce que l'intérêt d'un film, c'est quand même d'avoir un retour, et ça m'intéresse toujours qu'on me dise ce qu'on en pense.

Je dois aussi vous dire quelque chose de très important : tous les festivals ont refusé ce film. Je l'ai proposé à tous et je n'ai eu aucun retour.

Par contre, un grand plaisir : c'est que tous les gens qui ont participé au film se sont retrouvés dedans. Et la reconnaissance dans la profession, c'est déjà d'avoir respecté la parole des gens que j'ai filmés.

Après, l'utilité, c'est aussi que les autres puissent l'écouter, le voir.

Encore une petite parenthèse que je veux absolument faire et qui m'a paru fondamentale : à l'origine, on m'avait demandé de faire un film avec un éleveur, et de mettre une voix off. Je n'étais franchement pas d'accord. Il y en a ras-le-

bol du gars qui pense pour nous, qui dit : regardez, on voit ci, on voit ça.

À un moment donné, j'ai proposé – le groupe était moyennement d'accord, et Pascal a été très difficile à ce moment-là - j'ai proposé que les gens qu'on allait filmer puissent se revoir (pour moi en tant que réalisateur, il est très important que les gens se voient). En fait, j'ai voulu faire une rencontre entre des éleveurs qui parlent de leurs problèmes et que ce soient leurs débats qui fassent office de voix off.

Je pense que ce n'est pas quelque chose qui est utilisé très souvent.

O.T. : *je crois que vous illustrez aussi une manière originale d'utiliser la vidéo, qui est aussi une occasion de rencontre, d'expression et pas simplement un vol d'images dans l'instantané. C'est un élément de communication, qui se traduit par un produit qu'on peut partager sous forme de vidéo. Ce film est tout à fait intéressant, je l'ai vu et je le recommande à ceux qui pourraient le faire circuler. C'est aussi une occasion de débats. Quelques copies sont disponibles et je pense que la DIREN pourrait aussi vous en fournir. Merci beaucoup à tous les trois.*

3^{ème} tribune (suite) : table ronde – l'Infoloups

Olivier Turquin : *après le support vidéo, le support papier.*

Je demande à Marie Lamontellerie - elle est éleveur dans la Drôme et secrétaire de l'association des éleveurs transhumants du Vercors - et à Véronique Campion-Vincent, chercheur au CNRS, à la Maison des Sciences de l'Homme de venir nous rejoindre .

Marie Lamontellerie, éleveuse ovin dans la Drôme.

Olivier Turquin : *Marie Lamontellerie, vous êtes éleveur. Vous avez un regard critique sur Infoloups, que vous connaissez et que vous lisez j'imagine. Infoloups, c'est donc ce magazine, disponible à l'entrée de cette salle et dont on a déjà parlé un petit peu. Pour vous, est-ce utile ? Est-ce un support que vous considérez comme efficace, objectif, honnête ?*

Marie Lamontellerie : *Objectif, pas du tout. Mais pour moi, ça me permettait d'en apprendre un peu plus sur le loup, parce qu'au départ, je ne connaissais absolument pas ce prédateur. Donc, je me suis servi de certaines lectures pour en apprendre un peu plus.*

O.T. : *et qu'est-ce que vous en attendiez ?*

M.L. : *j'attendais quelque chose de beaucoup plus objectif sur les informations*

données par rapport au loup. Et aussi, comme le disait Laurent Garde tout à l'heure, on nous a souvent critiqué dans cet Infoloups, notre façon de faire, sur le métier... Donc, c'est vrai que j'attendais beaucoup plus d'objectivité. Mais c'est vrai qu'après, Infoloups s'est un peu plus étoffé, et ça m'a permis de savoir ce qui se passait dans les autres départements. Quand les analyses génétiques sortaient, ça me permettait de connaître la progression du loup.

O.T. : *Vous-même, vous avez été victime de prédation dans votre alpage ?*

M.L. : *mon troupeau n'a jamais été victime de prédation, mais c'est vrai que c'est quelque chose que j'appréhende beaucoup. Je travaille en race pure, avec un élevage de mourses rousses, qui était il y a quelques années des brebis en voie de disparition,*

c'est un travail que l'on a fait avec mon époux. On a à l'heure actuelle un troupeau qui est vraiment en rouge. On fait partie d'un syndicat Mourre rousse, et c'est vrai que si j'avais des problèmes sur les bêtes, je ne pourrai jamais refaire le travail que j'ai fait pendant vingt-cinq ans. Pour moi, le loup est donc vraiment un souci et quelque chose qui me hérise, je suis absolument contre, et je ne m'en cache pas.

O.T. : *Vous ne vous en cachez pas et si mes informations sont bonnes, vous refusez aussi les subventions publiques qui pourraient vous aider dans les mesures de prévention.*

M.L. : Oui. Comme je viens de dire, je n'ai jamais subi d'attaques de loups. Donc pour

moi, il est peut-être facile de les refuser. Par contre, j'ai quand même mis sur mon troupeau deux patous, cette année on a travaillé avec un aide berger : donc je ne refuse les patous. Je refuse l'argent qui vient du programme LIFE, mais je fais aussi attention à préserver mon troupeau.

O.T. : *C'est-à-dire que c'est vous qui avez acheté les patous ? L'aide berger, c'est sur vos propres deniers ?*

M.L. : Non, je dois quand même rectifier : je suis en groupement pastoral, dont on a eu un CTE groupement pastoral qui nous a permis effectivement de faire l'embauche de l'aide berger cette année.

Véronique Champion-Vincent, chercheur au CNRS, à la Maison des Sciences de l'Homme.

Olivier Turquin : *Véronique Champion-Vincent, vous êtes chercheur au CNRS, à la Maison des Sciences de l'Homme et vous êtes un peu spécialiste de la rumeur. Vous avez écrit de nombreux articles, dont quelques-uns que vous avez publiés récemment dans des revues ethnologiques comme « le Monde alpin et rhodanien ». Vous avez eu une lecture historique et critique rétrospective d'Infoloups. Qu'est-ce que vous pourriez en tirer, en tant que chercheur, comme enseignement à nous faire partager ?*

Véronique Champion-Vincent : l'Infoloups, que je définirais plutôt comme un bulletin d'information que comme un magazine, je l'ai lu et relu comme une des sources d'information pour le travail que je menais sur l'image du loup.

Pour moi, c'est avant tout un bulletin officiel, qui communique ce qu'une administration souhaite communiquer sur son action. Là-dessus, Infoloups est resté à peu près constant. On voit qu'il y a une façon de présenter les actions de l'administration en oubliant peut-être un peu les choses qui fâchent. Exemple : on

nous parle dans le numéro un de la protection juridique du loup. On nous dit : un arrêté de 1996 modifie l'arrêté de 1981 déjà modifié en 93. Ce qu'on ne nous dit pas, c'est que si on modifie un arrêté déjà modifié en 93, c'est parce que celui de 93 a été rejeté par le Conseil d'Etat. Ce n'est donc pas un mensonge, mais c'est une omission importante dans la présentation de l'information. C'est ce que j'appelle la présentation officielle, il y en a de nombreux autres exemples. Mais c'est assez normal.

C'est un bulletin dont le tirage est passé de 400 à 2500 (il est à 2500 depuis le numéro 7). Il y a un passage à 5000 en décembre 1999 pour faire connaître le rapport Bracque. Il est également passé de 4 à 8, puis à douze pages, avec une exception à 20 pages. Donc, c'est resté assez constant, mais en s'étoffant, et en ayant une partie actualité, information, brèves, très développée - d'ailleurs développée aussi dans la petite publication annexe d'Infoloups express. Une des choses qui a évolué est la rubrique Tribune libre. Dans les quatre premiers numéros, les tribunes libres sont soit celles de René Burle, auteur et intervieweur, soit celle de Florence

Englebert, c'est-à-dire des associations de protections de la nature, avec dans le numéro 3, le président fédéral des chasseurs des Alpes maritimes. Ensuite, à partir des numéros 8 à 11, les tribunes libres s'ouvrent davantage me semble-t-il, puisqu'il y a en particulier de tribunes d'un berger, François Marie Perrin des Alpes de Hautes Provence, et l'autre de M. Barengo, éleveur des Alpes maritimes. Ensuite, on revient aux maires locaux et à un président départemental des chasseurs de la Haute-Savoie.

O.T. : donc plutôt un bulletin officiel qu'un magazine, dont on voit qu'il évolue. Après avoir parcouru cette évolution, quelle est l'utilité, à votre sens de ces premiers numéros ?

V.C-V. : plus c'est diversifié, mieux c'est. Il m'a semblé que ce qu'on aurait pu souhaiter, c'est une périodicité un peu plus régulière, plutôt tous les semestres que tous les ans. Le dernier numéro correspond par exemple à mars 2003, et il y en n'avait pas eu depuis, disons, un an.

O.T. : et vous, Marie Lamontellerie, en conclusion, si vous aviez des propositions à faire sur l'évolution d'Infoloups...

Marie Lamontellerie : non, je ne peux pas vous répondre. Moi personnellement, je n'irai pas y écrire un article ou alors ce serait très virulent. Peut-être en tribune libre, mais l'article passerait-il ?

O.T. : donc, pour ceux qui se préoccupent de la rédaction, voilà une proposition d'une tribune libre virulente de la part de quelqu'un qui est inquiet par rapport à la progression du loup.

M.L. : juste pour vous répondre quand même: le loup est actuellement sur le territoire du village où j'habite, donc non plus en alpage, mais tout près de mon exploitation. Je suis donc très inquiète en ce moment.

Dernière remarque : il me semble que comme l'ensemble de la communication, Infoloups a été marqué par une participation croissante de la voix des éleveurs, mais encore insuffisante par rapport aux besoins.

O.T. : vous rejoignez donc un peu Laurent Garde, qui évoquait tout à l'heure l'aspect naturaliste, trop naturaliste, de la communication et du positionnement de LIFE, au moins au démarrage, avec une évolution sensible depuis quelque temps. Merci.

3^{ème} tribune (suite) : table ronde – film « observation en vision nocturne d'attaques de loups »

Olivier Turquin : On a évoqué les outils de communication. Il en est un dont on a parlé plusieurs fois et sur lequel on va passer un peu plus de temps : l'observation en vision nocturne d'attaques de loups.

Pour en parler, il est important que nous en voyons un extrait. Je précise que c'est un film inhabituel. Vous n'allez pas voir d'images en couleurs. Il a été tourné la nuit, avec des moyens infrarouges, et présente une attaque de loups et les réactions des chiens de protection. Il n'y a pas de commentaires, ou très peu. On va donc en voir un petit extrait et ensuite, on prendra un peu de temps avec les gens qui ont initié ou participé à ce film, notamment les éleveurs.

Nous aurons le témoignage d'Albin Liborio, du Parc national du Mercantour, sur le secteur Moyenne Tinée. C'est lui qui a eu l'idée de ce film et qui a été l'organisateur de la prise de vue.

Il y aura Bernard Bruno, qui est l'éleveur propriétaire du troupeau filmé. Il est aussi président du Syndicat Ovin des Alpes-Maritimes. Nous verrons qu'il y a eu plusieurs victimes lors de cette attaque filmée.

Il y aura aussi Cécile Dubuit, psychologue environnementaliste, qui a fait une étude sur le film et ses effets, en réalisant une enquête lors de la projection - avant/après - qu'elle a ensuite analysée.

Albin Liborio, technicien au Parc national du Mercantour.

Olivier Turquin : *Albin Liborio, c'est vous qui avez eu l'idée de filmer une attaque de loups. Qu'est-ce que vous souhaitiez atteindre comme objectif à travers ce film ?*

Albin Liborio : au départ, l'idée n'était pas de faire un film. C'est quelque chose qui est venu après. L'idée de départ était d'observer ce qui se passait et d'en prendre des notes. En fait, c'est le matériel qu'on a pu obtenir qui nous a permis d'avoir des images et ensuite seulement d'avoir un projet de film.

O.T. : *donc, vous souhaitiez observer ce qui se passe réellement et qui n'est pas perceptible par d'autres moyens, lorsque les loups attaquent de nuit un troupeau défendu par des chiens de protection. Comment cela se passe concrètement ?*

A.L. : en 1999, quand nous avons eu l'idée de ce projet, la plupart des protagonistes du dossier loup, opposants ou partisans, avaient des avis ou des hypothèses sur ce qu'il pouvait se passer la nuit quand les loups attaquent un troupeau. Ces avis étaient basés sur l'imaginaire ou une impression personnelle... Mis à part les cas de ceux qui avaient pu être en direct sur les attaques – des éleveurs, mais aussi quelques autres personnes – et qui avaient pu relever quelques indices qui leur permettaient d'interpréter. Mais c'était toujours de l'interprétation en aveugle. Notre objectif était de rendre visible l'invisible, de savoir ce que font les loups, comment ils s'y prennent pour attaquer le

troupeau, comment les moutons réagissent et surtout comment les chiens se positionnent entre les deux : c'est ce qui nous intéressait.

O.T. : *vous en avez tiré quels enseignements ?*

A.L. : je dois juste préciser que nous avons passé 16 nuits pour réaliser ces images et il n'y a eu qu'une seule attaque. Alors qu'au départ, nous espérions en filmer plusieurs. On aurait peut-être pu en tirer des enseignements techniques et entre guillemets scientifiques. Il se trouve que les images que nous avons filmées sont juste un exemple. Pour ne pas faire de l'interprétation, et je dirais que c'était de vraiment le but, je dirais que ces images démontrent simplement des impressions ou de l'imaginaire qu'on pourrait avoir. Je vous donne un exemple : des collègues, des gens du parc m'ont dit après avoir visionné ces images : « Je suis impressionné, parce que j'imaginai une horde sauvage de loups attaquant le troupeau, fonçant dans le tas et massacrant tout ce qui bouge, et finalement ce n'est pas du tout ça ». À l'opposé, certains ont dit : « J'imaginai que le loup était capable de prendre une brebis sans que les autres brebis ne réagissent, sans que les chiens ne s'en aperçoivent et ce n'est pas vrai non plus... ». En fait, ça démonte des idées reçues. Je n'irai pas plus loin, parce qu'après, c'est de l'interprétation. Et chacun peut faire son interprétation à partir de ces images.

Bernard Bruno, éleveur dans les Alpes-Maritimes

Olivier Turquin : *Bernard Bruno, vous êtes éleveur, vous vous êtes prêté à l'expérience. Vous avez peut-être votre interprétation... Pourquoi vous être prêté à cette expérience ? Qu'est-ce qui vous intéressait ?*

Bernard Bruno : Ce qui m'intéressait, c'était toutes les années qu'on venait de passer, de souffrir et entendre tout et

n'importe quoi, ce que les scientifiques ont raconté sur le problème du loup, comme il attaquait et tuait... Comme je venais de tout perdre et que j'en avais vraiment ras-le-bol, je voulais savoir la vérité. Ils se sont proposés de venir filmer et quand on filme la réalité et qu'on la diffuse, ça ne me gêne pas du tout.

O.T. : *Vous venez de dire « tout perdre » : en deux mots...*

B.B. : Oui, on a perdu, parce qu'à l'époque, pour moi, et je vais parler en tant qu'éleveur, aller dans le Mercantour l'été, c'était les vacances. Trois mois de vacances avec mon troupeau là-haut. À l'époque, et j'y allais avec mon père, ma sœur, après j'y suis allé tout seul. C'était les vacances. L'hiver, c'était l'agnelage, les abords des villes et des villages, puisqu'on redescend dans le département sur les bords des villes, avec tous les problèmes et tout ce qui s'ensuit. L'été, c'était les vacances et là est arrivé le loup, qui nous a tout mis en l'air. Les premières attaques, c'était l'été. Il a fallu mettre les chiens, il a fallu s'y prêter. Il y a eu les interprétations, ceux qui étaient contre, ceux qui étaient pour, il fallait continuer à vivre. Ce que je voudrais dire là-dessus : je suis quand même arrivé à mettre jusqu'à 8 patous dans mon troupeau pour le protéger. Aujourd'hui, il m'en reste 4. J'ai eu plein de patous tués. Ce que je veux dire par là, sur ces patous et ce système de protection qu'on nous a imposé, c'est la vie que ça nous fait vivre derrière. Quand je redescends dans les villages, puisque maintenant on est touchés toute l'année, tous les propriétaires privés ne veulent plus qu'on passe avec les moutons, parce qu'on a des patous, parce que ça les dérange. Quand ils vont se promener, les patous les dérangent. On se retrouve harcelés. Sachez que des communes prennent des arrêtés pour m'interdire les patous sur la commune : vous voyez l'ambiance dans le village contre l'éleveur. Pour moi, aujourd'hui, c'est ça l'insupportable.

O.T. : *quand vous dites tout perdu, c'est devenu insupportable en alpage, et maintenant en zone d'hivernage...*

B.B. : le problème de l'alpage était déjà un problème grave et maintenant en hivernage : dans le département des Alpes-

Maritimes, on est touché toute l'année. On avait un système extensif, et toute l'année nos troupeaux étaient dehors. Pendant des années, on nous a proposé des mesures qui ne sont pas adaptées à ce qu'on attend. Le meilleur, ce serait l'éradication, mais on sait que ce n'est pas possible, alors il faudrait tourner la page et voir autre chose, ce qu'il y a derrière.

O.T. : *qu'est-ce que vous avez retenu de ce film que vous avez eu la chance de voir ?*

B.B. : ce film ne m'a rien appris de nouveau, j'ai vu ce qui se passait sur mon troupeau. Dans ce film, j'ai vu que le loup voulait emporter un agneau. Tout le printemps, on a des agneaux qui disparaissent. Là, je vois que le loup peut se l'emporter et suivant où il est, il se le mène dans le bois et on ne le verra plus. C'était une preuve pour nous. Ça prouve qu'avec les chiens, le loup tue et qu'il n'y aura pas de système de protection efficace, je n'y crois pas. Parce que si ce n'est pas la nuit, ce sera la journée.

O.T. : *dans le film, on voit une brebis et un agneau tués. Vous avez donc trouvé confirmation d'un certain nombre d'intuitions, des choses que vous aviez constatées mais pas pu prouver.*

B.B. : voilà. Dans le film, on voit bien le loup qui vient tuer une brebis et qui n'en mange par un morceau. Il retourne de suite à l'attaque. Et ça, pour ceux qui ont vu le film... Il ne l'a pas mangée et pourtant il n'était pas dérangé par les chiens. Il n'a fait que tuer, et remonter au troupeau.

O.T. : *ce loup est effectivement opiniâtre et il revient plusieurs fois dans la nuit. Il n'est pas forcément découragé. Si je me souviens bien, il y a deux loups. L'un semble découragé et n'insiste pas, mais l'autre vient et revient plusieurs fois. On reviendra sur l'utilisation du film.*

Cécile Dubuit, psychosociologue environnementaliste.

Olivier Turquin : *Cécile Dubuit, vous êtes psychosociologue environnementaliste et vous avez eu la curiosité d'essayer d'observer les effets de ce film sur un public. Vous avez élaboré un questionnaire avant la projection, après la projection, 220 personnes ont répondu. Qu'est-ce qu'on peut en dire aujourd'hui?*

Cécile Dubuit : on peut déjà dire que le film a des effets différents en fonction des différents acteurs auquel il s'adresse : selon le degré et la nature de leur implication dans la problématique, selon leurs expériences et leur vécu, on constate deux effets.

Pour les personnes qui sont plutôt déjà favorables à la présence du loup et qui sont convaincus de l'efficacité du travail des chiens avant le visionnage du film, ce film va les conforter dans leur opinion, et même faire évoluer leur avis : ils vont juger les chiens encore plus efficaces après avoir vu film. Ça va aussi leur apporter un espoir quant à l'avenir.

O.T. : *ça veut dire que de constater que malgré les chiens patous, une brebis est tuée les renforce dans l'idée que les chiens de protection sont efficaces ?*

C.D. : tout à fait. Ils jugent que le film est très intéressant et qu'il leur apporte beaucoup de connaissances, beaucoup de questionnements aussi, et qu'il est donc porteur d'espoir.

En revanche, pour les personnes qui étaient plutôt réticentes par rapport à la présence du loup et dubitatifs quant à l'efficacité des chiens de protection, il va avoir un tout autre effet. Ils vont eux aussi être confortés dans leur opinion, à savoir que les chiens ne sont pas ou peu efficaces. Ils vont être découragés quant à l'avenir et le film va apporter moins de connaissance. Il est jugé intéressant, mais l'apport de connaissance est moins important que pour les gens qui étaient au préalable convaincus de l'efficacité des chiens. En fait, le film va

avoir deux effets différents en fonction des opinions préalables.

O.T. : *c'est un peu l'auberge espagnole : les gens ne voient que ce qui vient conforter leur opinion. Ils perçoivent le film selon leur propre représentation. Y a-t-il eu débat après le film ? Quand est-ce que vous avez fait vos enquêtes, juste après le film ? Ou est-ce qu'il y a eu film, plus débat et échanges, et ensuite enquête ?*

C.D. : ça dépendait des cas. Je n'ai pas participé à la passation du questionnaire. Ce qui est sûr, c'est que le film a suscité beaucoup de questionnement. Il a été bien reçu dans l'ensemble, puisqu'on a parlé d'impartialité, d'objectivité. Il y a eu très peu de critiques. Sur 220 participants, un seul trouve le film interprétatif.

O.T. : *une question à Albin Liborio ou Bernard Bruno : quel usage a été fait de ce film ? C'est un film qui a mis du temps à accoucher si j'ai bien compris...*

Un mot de Bernard Bruno sur les circonstances de l'après-film...Vous l'avez vu très tard, alors que vous y aviez participé...

Bernard Bruno : c'est vrai qu'il a fallu que j'emploie des moyens forts. On en est presque venu au physique pour obtenir ce film. J'avais carrément dit que j'allais faire exploser la Maison du Parc si je n'obtenais pas le film. Demandez à Albin, on s'est attrapés tous les deux. Parce que j'ai écrit au Ministère, au Parc du Mercantour, au Président du Parc, et aucun ne m'a répondu. Le jour où je me suis attrapé avec Albin, il m'a dit : « Mais j'ai vu la lettre ». Donc, ils avaient bien reçu la lettre. J'étais encore plus énervé. Et finalement, j'ai obtenu de voir ce film, ils n'avaient pas le choix.

O.T. : *ce film avait-il un caractère secret-défense ?*

Ou qu'est-ce qui explique qu'il n'ait pas été diffusé au principal acteur concerné, qui avait collaboré, facilité la prise de vue et le

*travail, ce qui paraît un peu surprenant ?
Et ensuite, quel usage a été fait de ce film ?*

Albin Liborio : vous me posez là la question que je ne voulais pas qu'on me pose, évidemment. Merci. Je ne peux malheureusement pas vraiment y répondre, parce que ça me paraît à moi-même plutôt étrange. Je ne suis qu'un petit fonctionnaire et je n'ai pas la réponse à cette question, mais je peux simplement dire que dans les Alpes-Maritimes, le loup est toujours un sujet politiquement délicat et que les instances dirigeantes, que ce soit dans notre hiérarchie, ou les autres instances de l'Etat ou politiques craignent toujours un peu des choses irrationnelles. Je ne peux pas donner d'explication claire. Simplement, je regrette autant que Bernard que ça se soit passé comme ça. J'aurais aimé que les choses aillent beaucoup plus vite. Je crois que même le Ministère l'avait souhaité et que c'est au niveau départemental que ça a coincé. Ce n'est peut-être pas la peine d'épiloguer là-dessus. En tout cas, je sais une chose : je ne regrette pas d'avoir pris sur moi le lendemain même de l'attaque et d'avoir montré à Bernard la totalité des rushes. On avait filmé toute la nuit. Il a pu tout voir et il n'est pas le seul : il y avait aussi d'autres bergers et d'autres éleveurs. Parce que trois jours après, c'est devenu secret - défense. Au moins, on ne peut pas nous accuser d'avoir caché quoique ce soit au départ. Et ce qui est important, c'est qu'après coup, il n'y a pas eu manipulation dans ce qui a été montré.

Tout à l'heure, vous m'avez posé une question par rapport à mon interprétation. Je n'ai pas d'interprétation, mais d'avoir vécu cette nuit avec le troupeau, les chiens, les loups et d'avoir vu tout ça intensément, puisque ça a duré toute la nuit, ça m'a rendu admiratif par rapport aux chiens. Je n'aime pas spécialement les chiens, mais depuis cette nuit-là, j'ai une fascination et une admiration pour les chiens de protection. Evidemment, je ne vis pas avec eux comme

toi Bernard et je n'ai pas tous ces problèmes que je comprends très bien. Mais malgré tout, je suis admiratif. Ce que ça m'a appris et ce que je crois depuis toujours, c'est que les chiens sont la clé de voûte du système de prévention. L'intervention hier de Christophe Duchamp qui présentait le travail de Nathalie Espuno l'a mis en évidence : s'il n'y a pas de chiens, pas grand-chose ne peut fonctionner.

Par contre, s'il y a des chiens plus autre chose, ça peut bien fonctionner. Pour moi, c'est une leçon, c'est ma conviction personnelle. Je ne peux pas le démontrer plus que ça, mais voilà.

Bernard Bruno : juste deux mots sur les chiens. C'est vrai que ça reste le système le plus efficace. Parce que la nuit, par temps de pluie ou de brouillard, quand on a des bons chiens, ils sont au troupeau. Ça ne réduira pas les attaques et mais ça réduit le nombre de pertes. J'ai toujours le même nombre d'attaques, mais c'est vrai que je suis dans un secteur où les loups sont souvent : ils sont installés juste derrière. Mais on a réduit les pertes, sans réduire les attaques.

Olivier Turquin : *Ce qui est assez surprenant, ce sont les résultats de cette enquête, qui montrent qu'un film sans commentaires peut être interprété par les uns et par les autres de manière très différente.*

On n'a pas suggéré, si j'ai bien compris, d'interprétation. Et pourtant, les uns et les autres ressortent renforcés dans leurs convictions. Ce qui nous empêche pas de travailler ensemble. Ce qui renforcerait l'hypothèse d'Isabelle Mauz tout à l'heure : pour travailler ensemble, on n'a pas besoin d'être d'accord.

Mais l'information est parfois un peu difficile à interpréter. Le micro est à votre disposition pour ceux qui ont envie de parler.

Septième séance de questions

Réaction de **Francis Solda**, CERPAM :

J'ai posé des questions par écrit sur le film, parce que hier vous avez oublié de terminer par une séance de questions. Je les pose donc par avance. Pour avoir droit à ce film, il a fallu se battre, il a même fallu qu'on fasse intervenir le porte-parole du gouvernement, qui était à l'époque Jean-Louis Bianco. On nous a demandé si on pouvait filmer des éleveurs, on est passé par la FNO (Fédération nationale Ovine). On a accordé ce droit, et nous étions preneurs... Alors quand on parle de communication et qu'on met trois ans pour faire voir quelque chose de vrai... Pendant trois ans, il a fallu des lettres et des lettres et nous n'avons jamais eu aucune réponse. Aussi bien au niveau de la FNO que des départements, que des députés : on n'a eu aucune réponse. Alors, si on dit que c'est libre et qu'il y a de la communication, qu'on me dise le jour où il n'y en aura pas.

Je veux aussi revenir sur ce qui a été dit ce matin. Je remercie Isabelle Mauz et Florent Favier. Je trouve que depuis qu'il est là, la communication a vraiment évolué. Parce que les autres...

Aujourd'hui, on fait le compte-rendu de l'évolution qu'il y a eu en cinq ans. Pour moi, elle est nulle. Quand on parle d'Infoloups... Il y a encore trois mois, on lisait dans le journal de la Chapelle en Vercors, que les bergers sont heureux, qu'ils touchent 1800 FF par brebis tuée. Qu'on vienne me dire quel est l'éleveur qui a touché 1800 FF. On va de mensonge en mensonge. Je me suis fait sortir de la Préfecture de l'Isère il y a 3 ou 4 ans. J'ai dit qu'on n'était peut-être pas les plus malheureux, les transhumants de haute montagne et que le loup ne se contenterait pas de rester à 2000 mètres, on m'a dit que je ne savais pas ce que je disais, que les loups ne restaient jamais à 800 mètres.

À l'époque, j'étais l'un des seuls à dire que les gens qui seraient les plus à plaindre seraient ceux des petits et moyens troupeaux. Ce n'est pas parce que les transhumants ont plus de sous que les autres, c'est parce que nous restons trois mois seulement en montagne.

Hier je vous l'ai dit : tous autant que vous êtes ici, vous oubliez que le pastoralisme, c'est 12 mois. Tous les anciens bergers vous le diront. Mon père, qui à 87 ans, a gravé une pierre en 1932 aux Hauts de Bonnette, on a pu la voir à la télé il n'y a pas longtemps. C'étaient des gens qui savaient ce que c'est que le pastoralisme. Tous ces gens, aujourd'hui, se sentent complètement perdus et bafoués.

Le loup, on n'est pas pour les tuer. On dit que les éleveurs veulent les tuer, mais on ne fait que défendre le troupeau. Les loups, on en a flingué et on en flinguera encore. Comme je l'ai déjà dit hier, quand on dit qu'il y a que 30 % de loups de plus, c'est qu'on reconnaît que les éleveurs en tuent 70 % de ceux qui naissent. On ne va que de mensonge en mensonge.

Je dirais que la communication des éleveurs a quand même été assez gentille. On représente un pour 1000 de la population aujourd'hui. On croit nous écraser parce qu'il y a des gens qui sont peut-être plus instruits que nous, mais je ne crois pas qu'ils soient forcément plus intelligents que les éleveurs.

Réponse de Florent Favier :

Juste pour apporter une réponse, le film a été tourné en août 2000, par des agents du parc. Le temps que la chaîne de décision administrative se mette en place et trouve des financements, et le film était disponible en septembre 2001, c'est-à-dire un an plus tard.

Réaction de Gilbert Magnat, Fédération départementale des chasseurs de l'Isère :

Les chasseurs ont été cités à plusieurs reprises et je voudrais simplement faire la déclaration suivante.

La Fédération des Chasseurs de l'Isère se félicite de l'instauration de la transparence dans la gestion du dossier loup. Pour nous, c'est très important et c'est une nouveauté, on n'hésitera pas à le dire. Puisque la loi protège le loup, nous, chasseurs, disons : « oui, mais où ? Et combien ? ».

Dès à présent, il serait souhaitable d'étudier un plan de gestion de l'espèce. Nous avons besoin du pastoralisme. Il est indispensable pour garder des espaces ouverts et entretenus, les zones de nidification des Tétrionidés. Nous comprenons et partageons l'inquiétude de nos amis éleveurs.

Pour la Fédération des Chasseurs de l'Isère, il est urgent et indispensable que tous les acteurs du dossier loup travaillent ensemble pour rechercher les meilleures solutions acceptables pour tous. Merci.

Question de Gilles Kleitz, représentant de la DGFAR (Direction générale de la forêt et de l'aménagement rural) au Ministère de l'agriculture :

En terme de films et de documents de communication et d'échange, que veut dire pour vous le fait que les personnes d'opinion ou de positions différentes ressortent de la vision de ce film avec des opinions aussi différentes et encore plus tranchées ?

C'est quand même assez curieux. On a un document dans lequel tout le monde trouve satisfaction. Mais est-ce que ça génère un nouveau débat, ou est-ce que ça conforte simplement les gens dans leurs positions ?

Olivier Turquin :

Cécile Dubuit, il y a peut-être d'autres références que ce film, qui confirmerait cette tendance ?

Réponse de Cécile Dubuit :

De toute façon, on ne s'attendait pas à voir les gens changer complètement d'avis au vu d'un seul document. Mais ceci dit, l'intérêt de ce film est qu'il facilite la communication. C'est son intérêt principal : il est même presque désinhibiteur de la communication. En ce sens, il pourrait être un bon support de communication pour mettre en place un dialogue, et surtout appréhender enfin les représentations et les attentes de tous les acteurs

concernés. Il a donc un intérêt, mais effectivement, il ne va pas modifier radicalement les opinions.

Olivier turquin :

Véronique Champion-Vincent, puisque vous travaillez sur les rumeurs, avez-vous une interprétation à proposer ?

Avez-vous eu d'autres cas de figure similaires ?

Réponse de Véronique Champion-Vincent :

Ça me semble une réalité fréquente, mais je n'ai pas d'interprétation générale. C'est quelque chose de complexe, mais ça ne me surprend pas que ça arrive, même s'il ce n'est pas systématique.

Réaction de René Blanchet :

Il y a cette image, au départ, de la présentation de la communication.

Ce qui est sûr, c'est qu'à partir du moment où on détient les moyens financiers, si on a des personnes pour faire de la communication, c'est d'abord faire passer son message. Tout en essayant peut-être d'être objectif, mais on fait d'abord passer son message.

J'en veux pour preuve ce film qui me paraît intéressant et qui a été mis sous scellés. La session de la chambre d'agriculture en présence du Préfet et du Président de la Chambre a eu droit de le voir peut-être six mois après, peu importe le délai, avant qu'il ne soit mis sous scellés : c'est bien ce qui démontre qu'en définitive, la communication est gérée par certaines personnes et que d'autres ne doivent pas le voir.

Sans donner de date, parce que je pourrais me tromper, il a fallu attendre un temps certain, et je trouve ça tout à fait regrettable, parce que ce film, qu'on soit pour ou qu'on soit contre, et tout le monde pense que je suis partisan, moi je dis quand même que les chiens patous sont une bonne chose, Bruno nous l'a répété plusieurs fois : ça évite des attaques massives et des dégâts importants.

Mais quand on a vu le nombre d'heures pendant lesquelles le loup est resté autour du troupeau, le parcours qu'a fait le troupeau, donc le stress général du troupeau, et en plus l'agneau et la brebis qui ont malgré tout été emportés, ça démontre que le patou est utile, mais qu'en définitive, la protection n'est pas absolue.

Deuxième chose que je voudrais dire, à Mme la directrice de la DIREN qui m'a cité dans son discours, et ma question : « Est-ce que les loups sont arrivés en volant ou en voiture ? ». Je dois lui dire très sincèrement que ni elle ni moi ne peuvent prétendre avoir raison, parce que personne n'a la certitude de ce qui s'est passé.

J'en veux pour preuve l'écrit de Corinne Lepage lors de l'enquête parlementaire, où elle regrettait quand même d'avoir été avertie six mois après que le loup était dans le Mercantour, et que malheureusement elle ne pouvait rien certifier parce qu'elle ne se trouvait pas sur la frontière entre l'Italie et la France pour savoir si effectivement le loup était passé à pied ou en voiture.

Je voudrais dire qu'en définitive, cette communication ne pourra être complète que si on ne recherche pas à influencer le citoyen lambda pour lui demander si effectivement le loup est une préoccupation pour tout le monde. Je pense personnellement que si on demande à un parisien ou un lyonnais si le loup est un problème dans les Alpes, il va répondre : non.

C'est exactement comme si on m'interviewait en me demandant si je suis d'accord parce que les pêcheurs ont bouché le port à Cherbourg ou Marseille. Moi qui ne suis pas partie prenante, je pourrais dire : je ne sais pas et ça ne me concerne pas. Le problème qui est posé, c'est qu'on essaie de faire partager à des gens l'objectif que le loup est une nécessité et une utilité en France, parce que c'est une race qu'il ne faut pas laisser disparaître. C'était le leitmotiv que j'ai longuement entendu de la part de nos amis du Cora. Ils se rendent maintenant quand même compte qu'avec les centaines de milliers de loups qui existent dans le monde, ce n'est pas une espèce en voie de disparition.

Sur le plan de la vraie information, donnez les moyens à la profession agricole, les mêmes moyens qu'à LIFE pour faire passer son message, et peut-être que nous aussi, on pourra faire partager notre point de vue, qui est celui d'un millier ou plus d'éleveurs. Si aujourd'hui on s'adresse à des gens qui ne sont pas concernés par le loup, alors effectivement ils ne peuvent être que d'accord. Alors s'il vous plaît, dans ce problème de communication, essayez d'avoir une communication objective mais qui permette à tout le monde de s'exprimer, car je fais remarquer que aujourd'hui encore, ce n'est pas le loup qui a façonné le paysage qu'on a, ce sont bien ces Français agriculteurs d'en bas, le ministre utilise souvent le mot, ce ne sont pas les plus aisés qui ont entretenu ce paysage, qui l'ont façonné, et à qui on voudrait faire dire aujourd'hui que le loup est indispensable par rapport aux moutons, c'est ce que voulait dire l'image qui nous a été présentée.

Quatrième session : bilan du programme LIFE et perspectives

Synthèse des trois sessions techniques

Olivier Turquin : *En trois demi-journées, nous avons donc longuement débattu d'un certain nombre de sujets, sur lesquels on a fait état d'avancements. On a eu des éléments de bilan, dont on a vu qu'un certain nombre restaient problématiques, ou nécessitaient d'être approfondis. Nous allons rapidement demander à chacun des rapporteurs de ces journées de nous faire partager ce qu'ils en ont retenu. Successivement Pierre Migot, Mireille Jourget, et Guillaume Le Réveillé vont venir nous faire part de ce qu'ils ont retenu de cette demi-journée dont ils ont été les témoins privilégiés.*

Pierre Migot, directeur du CNERA-PAD – ONFCS, rapporteur de la session « suivi de l'aire de répartition du loup et des dommages »

Après avoir présenté la première session, j'ai écouté attentivement tout ce qui a été dit.

Des points abordés dans d'autres sessions touchent aussi la session sur la connaissance biologique, les populations de loups et les dommages. Je vais résumer ce que j'en retiens au niveau des problèmes d'acquisition des connaissances, des pré-requis si l'on peut dire, et je rebondirai sur quelques mots-clés, sur lesquels il me semble important de revenir.

Premier point que je voudrais rappeler : hier après-midi, quand on a parlé du rôle des institutionnels, dont je fais partie, on a oublié de dire qu'on travaille dans le cadre d'une politique définie par l'Etat et que cette politique a deux volets : le maintien de l'espèce dans notre pays, et le maintien du pastoralisme dans les Alpes.

Ceux qui sont intervenus hier ont éclairé le débat sur des points techniques dans ces deux domaines.

Pour ce qui concerne le suivi des populations et des dommages, on a vu que grâce au projet LIFE, un certain nombre d'outils s'étaient mis en place, en particulier cet outil principal résumé sous le nom de « Réseau loup » ou « Réseau grands prédateurs » et qui implique un certain nombre d'acteurs. Grâce à ce réseau, grâce

aux mises au point techniques qui ont été faites pendant ces dix dernières années, on dispose d'outils qui nous ont permis et qui nous permettent d'apporter régulièrement des informations sur la répartition, sur l'évolution démographique et même de donner un ordre de grandeur des effectifs.

On l'a vu ce matin dans la restitution du chapitre communication, ceci semble être quelque chose qui devient maintenant partagé. On a aussi des informations sur les dommages, bien sûr, qui permettent de mettre en place le système d'indemnisation. Et pour comprendre un certain nombre de points, des études spécifiques, comme Christophe Duchamp l'a montré, sur le régime alimentaire, ou sur les conditions dans lesquelles se déroulaient les attaques, ont été mises en place. Voilà au niveau des principaux résultats.

Sur le plan des limites ou des points qui restent à préciser, on a vu, dans les questions qui ont été posées, ce problème de connaissance de la prédation sur les espèces sauvages, en particulier sur les grands ongulés, avec des applications possibles dans la gestion des milieux forestiers. Comme nous l'a dit Christophe, je pense qu'il faudra sur le plan de la connaissance poursuivre ou engager ce programme initié par l'Office National de la

Chasse et de la Faune Sauvage, concernant la prédation sur les populations d'ongulés sauvages.

On a vu aussi qu'il y a toujours ces questions qui tournent autour du mécanisme de la colonisation, sans revenir peut-être à l'origine des individus initiaux. On a vu avec l'exposé de M. Boitani qu'il y avait eu progression de l'espèce en Italie. On a observé aussi cette progression en Espagne, et la progression observée en France et jusqu'en Suisse s'inscrit dans une colonisation naturelle de l'espèce, liée aux conditions favorables de l'environnement, avec le développement des grands ongulés au cours des trente dernières années, et grâce aux mesures de protection sur l'espèce prises au cours des années 70. Mais je pense qu'il faudra préciser, avec le résultat des études génétiques, les mécanismes de colonisation sur ces espèces. On a vu qu'il reste encore quelques problèmes techniques à régler et sur lesquels je n'approfondirai pas, mais qui sont quand même importants, y compris dans le débat social : je veux parler des analyses génétiques. Trouver un système pérenne pour, si on fait des analyses génétiques, avoir des résultats rapidement.

Si nous affichons notre volonté de faire des études génétiques, il convient qu'elles puissent être faites dans des délais raisonnables et qu'elles soient portées à la connaissance assez rapidement.

On a vu aussi, avec les observations et les témoignages, que sur le terrain, il y avait peut-être encore des points d'organisation à améliorer. Je prends l'exemple de Jean-Pierre Serres, qui nous disait que la charge portée sur son service, sur les missions qu'il nous a décrites, était importante. Je pense que dans les structures publiques, il faut poursuivre, optimiser et voir comment on peut se répartir les charges pour organiser ces opérations de terrain.

Ce sont des points techniques qu'il faudra régler au sein de l'administration et des institutions. Je n'insisterai pas plus là-dessus.

J'aimerais maintenant reprendre quelques mots qu'on a entendu plusieurs fois, à différents moments.

Il y a d'abord les mots *délais* et *transparence* : deux mots qui sont revenus souvent et qui ont interpellé les biologistes avec le sens de : « Dites-nous, en temps et en heure, combien il y a de loups, où sont-ils, de façon assez précise ». Il y a une responsabilité dans ce domaine, en tout cas au niveau de l'acquisition des connaissances, mais il m'avait semblé que, depuis l'origine, chaque fois que nous avons des informations sur ces questions, elles sont données. Elles sont mises à disposition, peut-être dans le cadre institutionnel, dans le cadre d'un «document officiel» comme le disait Mme Campion-Vincent (Infoloups ou autres organes).

Il y a les documents qui vous ont été diffusés aujourd'hui, documents dans lesquelles il y a des cartes de répartition, l'évolution des dommages, un certain nombre d'informations... Il me semble qu'au niveau de l'institution, ces informations sont portées à la connaissance.

Il est vrai que dans certaines situations, peut-être que les biologistes et les scientifiques n'ont pas toutes les informations, toutes les analyses au moment opportun, ou se posent des questions – on a vu qu'il fallait parfois un peu de recul. Christophe nous a indiqué qu'il fallait parfois deux ou trois années de recul pour avoir une tendance – sinon on ne peut pas conclure. Il y a donc un certain nombre d'informations qu'on ne peut pas donner en temps immédiat. Ce n'est pas parce qu'on veut les cacher. Sans doute faut-il des instances de dialogue comme ce séminaire, mais aussi au plan local, pour pouvoir dans un climat de confiance, autre mot qui a été rappelé assez souvent, pouvoir parler ou donner ces informations, comme par exemple celles que je vous ai données – l'état de la réflexion sur les analyses de capture -marquage - recapture effectuées à partir des analyses génétiques - pour donner des ordres de grandeur des populations (on aura une certitude à l'issue de ces travaux probablement au printemps prochain).

Il me semblait important que dans le débat, dans la réflexion sur la notion de gestion ou de plan de gestion sur ces espèces, on ait ces ordres de grandeur, au moins pour y réfléchir.

Lors des tribunes, certains collègues ont aussi parlé de *réactivité*. Il faut que les institutionnels, dans leur domaine de compétence, puissent réagir vite, avec une grande technicité.

Et je n'oublie pas le mot *humanité* : le contact, les agents de terrain ont un rôle très important, y compris dans le domaine de la communication : quand on rencontre des bergers, il faut communiquer. Et on l'a vu ce matin, il y a encore des questions de personnes qui demandent combien il y a de loups. Voyez : dans la chaîne, entre celui qui apporte l'information au niveau national et l'agent ou la personne sur le terrain, il faut probablement trouver une solution pour que l'information puisse être accessible à chaque citoyen se sentant concerné par ces problèmes.

Enfin, un dernier point il me semblait important. On a vu que maintenant on sait ; les gens sont rassurés de voir qu'il y a des chiffres, quelques dizaines de loups, peut-être 50 loups comme il a été dit encore ce matin. Tout à l'heure, je posais une question en aparté au sujet du nombre de loups et notamment au sujet du nombre minimum de loups dont a parlé M. Boitani. Tant qu'on n'a pas un nombre minimum de loups, on ne peut pas envisager de régulation.

C'est un autre mot clé prononcé à plusieurs reprises dans cette assemblée : la *régulation*. Je me dis finalement qu'il faut que nous, biologistes, soyons prêts à accompagner cette réflexion, d'ailleurs exactement sur les bases décrites par M. Boitani, les possibilités d'agir sur une espèce avec les trois points qu'il nous a indiqués : la régulation, ou l'élimination d'individus, ou la chasse. On n'est pas loin finalement de l'ordre de grandeur donné par Luigi Boitani : une quinzaine de meutes, entre l'Italie et la France...

On se situe donc dans un contexte biologique qui fait qu'on peut se faire ces réflexions, en terme de régulation, sans porter de jugement sur pourquoi le faire.

Il faut aussi discuter de ce « pourquoi le faire ». Mais sur le plan purement technique, je pense qu'il faut maintenant aborder cette notion, la discuter, la travailler, pour le cas échéant la mettre en

place si elle a un sens. Après quoi, toutes les étapes de réflexion sur ce sujet nous permettent de bien respecter à la fois le problème de conservation de ces populations à l'échelle transfrontalière, notion développée tout à l'heure.

C'est donc là un point important, crucial et qui arrive dix ans après, parce qu'on ne pouvait pas le faire avant. Quand il y avait peu de loups, on n'a rien pu faire sur l'espèce. Ensuite, dans la démarche que L. Boitani a indiquée, la France a mis en place le protocole de capture sur le plan du principe. On avait bien un des maillons indiqués par L. Boitani, qui était l'élimination possible d'individus.

Et pour rebondir sur ce que disait Jean-Pierre Serres hier, il faut revoir la partie « méthodes ».

C'est un autre aspect : l'aspect technique des choses qui n'étaient pas opérationnelles. Et maintenant, je pense que nous sommes prêts à aborder cette notion de régulation. Quelqu'un a dit aussi qu'il faut sans doute penser globalement, s'appuyer sur des expériences, et L. Boitani nous a parlé de chasse. Je serais plus prudent avec le mot chasse.

Tous les débats de cette réunion, finalement, tournaient autour de la gestion des problèmes liés aux loups par rapport au pastoralisme.

Il y a deux approches : l'approche « gérer les actions de protection », et l'approche « actions sur les animaux ». On peut agir sur l'individu qui fait problème et on a déjà débloqué ce système depuis plusieurs années, même si techniquement ce n'était pas au point. Maintenant, on peut aborder cette réflexion sur l'aspect gestion de l'espèce. Mais on est bien dans cette démarche logique de résoudre les grands problèmes liés au pastoralisme.

Si vous introduisez une notion de chasse dans un autre pays, comme dans le nord de l'Europe par exemple, dans un contexte différent, avec une demande sociale par rapport à ça, vous introduisez une autre notion, une notion d'éthique, qui fait qu'on pourra se servir du monde de la chasse pour avoir une action sur la limitation, la régulation des espèces de voir.

Mais dans notre pays, je ne crois pas qu'on puisse dire qu'on va analyser dès maintenant cette notion de chasse du loup.

Voilà en gros les points que je souhaitais souligner à l'issue de cette session, et de tout ce que j'ai entendu.

Enfin, et ce sera ma conclusion, dans nos sessions, y compris ce matin, on était dans un discours descendant. On en est encore à apporter de l'information. On a vu que cet apport d'information factuelle est nécessaire. Elle apporte quelque chose au débat, mais en même temps, j'ai entendu hier des personnes qui indiquaient, légitimement, que ce que disaient les techniciens, et j'en fais partie probablement, n'était pas suffisant.

Donc, je pense qu'avec les informations des experts, il n'est pas suffisant de les obtenir et de délivrer tels que je le fais aujourd'hui, ou dans des ouvrages officiels – tout simplement parce que ça ne passe pas. Il faut donc réunir des experts, experts en biologie et experts techniques, et l'ensemble des acteurs. Il faut forcément se retrouver pour pouvoir décider de mesures opérationnelles. Disons que s'il n'y a pas ce travail d'échange pour mettre en place des mesures pragmatiques sur le terrain, les connaissances globales ne sont pas suffisantes.

Mireille Jourget, directrice de la DDAF des Hautes-Alpes : rapporteur de la session « moyens de prévention et pastoralisme »

Tout d'abord, sur le volet « moyens de prévention contre les dégâts causés par le loup », on peut dire que le débat a été très fourni, très riche. Je suis assez satisfaite, parce que je crois que tout le monde a pu s'exprimer.

On a entendu différents points de vue et c'était tout de même très complet. J'ai ressenti très fortement une expression de la part du monde agricole, qui vit mal la présence du loup. Ce n'est pas une découverte, en tant que DDAF, on le savait bien sûr. Mais je l'élargirai à d'autres problématiques. Depuis le dernier recensement de l'agriculture, on a vu la baisse du nombre des exploitations agricoles, puisque 30 % des exploitations ont disparu en France et c'est également le chiffre dans les Alpes. Dans le monde rural alpin, on a vu petit à petit une perte d'influence du secteur de l'agriculture, puisque la montagne devient avant tout un lieu de tourisme. De plus en plus, l'agriculture se « marginalise ».

Je crois que les agriculteurs se sentent moins importants et moins écoutés par rapport à ce qu'ils ont été dans le passé et que cela contribue à ce « mal vivre ».

Un autre point est important, et en tant que représentante du Ministère de l'Agriculture, je crois que je dois le souligner : c'est l'évolution de la politique agricole

commune. La PAC évolue assez souvent, il y a eu une réforme de la PAC en 1992. En 2003 il y a eu un accord au Luxembourg, qui va modifier les nouvelles règles d'attribution des aides agricoles, en sachant que les aides économiques vont petit à petit diminuer au profit des aides structurelles et des aides à la gestion de l'espace.

Les agriculteurs auront donc de plus en plus en charge la gestion du terrain, des terres. Leur action devient foncière. De plus en plus, ils doivent justifier d'une présence sur le terrain.

Le deuxième point, c'est que la société leur demande de produire des produits de qualité rattachés au terroir, avec des cahiers des charges très contraignants sur ces produits - fromages sous AOC, viande sous IGP, je vous passe les termes barbares. Ce qu'il faut savoir, et là j'élargis un peu le propos, car on n'en a pas parlé pendant le séminaire, c'est que faire absorber tout ça à un individu normal en 10 ans, avec toutes les contraintes de structure qu'il a, cela fait beaucoup.

Et par-dessus tout ça, il y a le loup. Je ne cherche pas à excuser quoi que ce soit, je cherche à expliquer. C'est un point important, on n'a pas eu d'éclairage agricole au cours de ces deux journées et pourtant ça fait partie de la problématique générale.

Maintenant revenons sur ce qui s'est dit en matière de prévention.

D'abord un point important, la présence du loup a nécessité de revoir, de changer les pratiques pastorales. On est dans le cadre d'un changement, et qui dit changement, dit inquiétude, instabilité, etc.

Si nous n'avions rien fait, le loup aurait fait des dégâts très importants aux troupeaux. Les éleveurs auraient, légitimement je pense, pris le fusil et tué le loup, et cette notion de conservation du loup n'aurait certainement pas pu perdurer.

Il a donc fallu mettre en place des mesures de prévention. Ces mesures, on l'a bien vu tout au long de la journée d'hier, sont basées sur le gardiennage (berger, aide berger, chiens de protection) et le regroupement nocturne, le gardiennage étant la clé de voûte du système de protection, on l'a bien compris.

Un travail important a été réalisé par tous les techniciens pastoraux qui sont intervenus hier pour monter ces mesures de prévention - car il a fallu les inventer au fil du temps - et les expliquer aux éleveurs.

Et en retour, les éleveurs ont contribué à les monter : c'était un échange. Les techniciens pastoraux ne sont pas arrivés avec leur science infuse : vous avez vu que ce sont de jeunes techniciens, qui n'avaient pas beaucoup d'expérience pour la plupart.

En fait, ils ont appris leur métier sur le tas et avec vous. Si ces mesures ont été acceptées dans un bon nombre de cas, c'est parce qu'elles ont été inventées avec vous, les éleveurs. On a vu que ces mesures n'étaient pas parfaites, mais bien que non parfaites, elles ont donné des résultats positifs.

En ce qui concerne les problèmes, je vais en citer quelques-uns.

Les cabanes ne peuvent pas être construites partout, du fait de problèmes topographiques et fonciers.

La cohabitation bergers - aides bergers n'est pas toujours facile dans des cabanes exigües, ou parfois on n'est pas souhaitée.

Le suivi des chiens de protection est à parfaire ; il y a les risques liés au tourisme, à la divagation, qu'il faudrait cadrer juridiquement. En cas de divagation, la responsabilité de l'éleveur est quand même engagée.

Il y a les risques d'érosion, liés au regroupement nocturne autour des cabanes. Tout ça, ce sont des points importants qu'il faudra travailler et essayer d'améliorer.

On a vu également que toutes ces mesures n'ont de sens que s'il y a un diagnostic pastoral préalable. Je dirais même qu'il faut non seulement un diagnostic, mais un suivi. Je crois que c'est quelque chose qu'il va falloir faire.

Nous ne sommes certainement pas parfaits, mais si on ne suit pas ce qu'on fait, nous ne pourrions pas analyser nos points d'insuffisance.

Ces mesures de prévention, nous pensons les reconduire mais sous une forme nouvelle, sous forme d'un contrat pluriannuel signé avec l'éleveur et qui reprendra un grand nombre des mesures dont nous avons parlé. Je laisserai le soin à M. Gilles Kleitz de vous en parler.

Autre point que j'ai retenu de ces journées, nous avons beaucoup parlé des alpages, mais pas beaucoup des secteurs d'intersaison. Effectivement, le loup progresse. Je le vois dans les Hautes-Alpes, où il arrive dans des secteurs qui ne sont plus des alpages. Il y a donc une inquiétude réelle, comme nous en a fait part Madame Lamontellerie ce matin.

Je crois qu'il faut effectivement qu'on se préoccupe largement de ce secteur en travaillant avec les éleveurs et en introduisant le gardiennage, les chiens de protection, le retour en bergerie le soir... Il faut qu'on travaille sur ce thème-là.

Cela risque de coûter cher et c'est un peu l'objet du débat, parce qu'on va arriver dans des zones où il y a beaucoup d'éleveurs, et là, ce sera 12 mois sur 12. Ça va donc coûter cher et il faudra un débat là-dessus : est-ce que budgétairement, on va arriver à suivre ? On a parlé de régulation de la population et il y a peut-être des zones où le loup est un peu indésirable, parce que je pense que ça entraînera une révolution économique et sociologique telle qu'on ne pourra pas supporter facilement sa présence.

Comment mettre en place cette régulation, est-ce que c'est possible, etc. ? Il s'agit quelques pistes, tout cela a été plus ou moins dit.

Un autre point qui me paraît important concerne le suivi et les échanges de pratiques. Je suis prêt persuadé que pour réussir dans les méthodes de prévention, il faut avoir un réseau d'intervenants. On ne peut pas travailler seul, tout ça est fini.

Il faut donc que le berger, l'éleveur, les organismes agricoles, l'ONCFS, les élus, les parcs, les administrations travaillent ensemble.

Je pense que tout ça a été vu à travers les quelques exemples du parc du Vercors, du Queyras. Vous avez vu qu'il y a des réseaux, et je crois qu'il faut privilégier ce travail en réseau, c'est une condition du succès. Ce réseau a un double rôle : il permet d'une part les échanges et aussi d'apporter une aide psychologique aux éleveurs en difficulté. Deuxièmement, c'est un moyen de reconnaître le rôle de l'éleveur dans la gestion de l'espace, rôle tellement évident qu'on ne le voit plus.

Je crois que notre société actuelle ne se rend plus compte de certaines choses de base.

Je crois aussi qu'à travers ce réseau, justement, on peut réhabiliter le rôle de l'agriculteur. Je dirais qu'il faut que les Organisations Professionnelles Agricoles réinvestissent ce réseau. Elles ont été absentes au début. On a dû faire sans elles, du moins je l'ai vécu comme ça. Dans les Hautes-Alpes, je ne me plains pas, parce que les OPA sont très présentes, mais je crois qu'il faut qu'elles réinvestissent ces réseaux et jouent tout leur rôle.

Pour moi, les techniciens pastoraux ne devraient pas être embauchés par l'administration, mais par les organisations agricoles, par les chambres, le CERPAM, l'APPAM... Ce sont des agents de développement agricole, ce ne sont

théoriquement pas des agents de l'administration. On a pris ce rôle parce que personne ne voulait le faire, mais je crois qu'aujourd'hui, si on peut le transférer aux organismes agricoles, je souhaiterais pour ma part que ça se fasse.

Ce que j'ai senti aussi, c'est que les éleveurs se sentaient un peu sacrifiés au principe de la biodiversité. C'est vrai que cette notion de biodiversité n'est pas facile à expliquer. Je crois qu'on devrait être clair sur ce qu'on entend, il faut qu'on vive des choses concrètes. C'est un concept qu'on comprend très bien intellectuellement, mais qu'il faut un peu décliner pragmatiquement.

En conclusion, je dirais que la prévention, il faut la continuer, bien sûr, et on va vous parler de ce qui est prévu à court terme.

Mais il faut aussi élargir notre débat aux impacts réels, sociaux, économiques et psychologiques de la prédation sur le monde agricole. C'est quelque chose qu'on n'a peut-être pas assez étudié.

Quel est le réel impact de la présence du loup sur le stress de l'éleveur ?

Ceci relève du domaine humain, on le sait, on le dit, on en parle.

Il faudrait faire des évaluations. Je crois que ce sont là des thèmes qu'il faudra traiter également.

Enfin, dans ce monde de la prévention, je crois qu'il nous faut des réseaux sur l'arc alpin, pour qu'on sache tout ce qui se fait, ou ne se fait pas, où est la population de loups, etc., parce qu'on ne peut progresser que si on a une vue d'ensemble.

Il faut communiquer largement sur toutes les pratiques qui se font dans tous les départements.

Guillaume Le Réveillé, DIREN Rhône-Alpes, rapporteur de la session « la communication du programme LIFE »

Tout d'abord, j'excuse Anne-France Didier, Directrice de la DIREN PACA et Serge Alexis Directeur de la DIREN Rhône-Alpes, retenus par des obligations liées à des événements récents.

Je vais donc rapporter les discussions qui se sont tenues ce matin dans le cadre de la session sur la communication.

Le cadre de la communication touche un peu tous les autres thèmes. Parmi tout ce

qui a été dit, j'ai envie de retenir deux facteurs importants en matière de communication.

D'abord, le facteur humain, qui est apparu ce matin comme manifestement le plus important. On a beaucoup entendu parler de tous les acteurs qui voulaient être écoutés, être rencontrés et avoir l'occasion de s'exprimer. On nous a parlé de deux mondes qui s'opposent. Le terme de guerre a été utilisé, mais il est manifestement trop fort.

Il s'agit bien sûr du monde du pastoralisme et du monde du naturalisme.

Ce qui a été dit, c'est qu'effectivement, il ne faut pas chercher à obtenir un accord, qu'il était sans doute illusoire, contre-productif et même inutile de chercher à convaincre, que c'était finalement gaspiller son énergie, et qu'il fallait plutôt chercher à écouter, et donc passer d'une éthique de conviction à une éthique de responsabilité. Cela passe évidemment par une écoute de l'autre et un respect de ce que l'autre souhaite nous dire.

L'exemple des éleveurs a été donné : on ne peut pas leur demander d'être favorables au loup, mais en même temps, il est inutile d'être d'accord pour pouvoir travailler ensemble.

Dans ce qui nous a été présenté aussi sur la stratégie de communication du programme Life, cette écoute a manifestement été un pilier très fort dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie. Un temps important a été consacré à l'écoute des différents acteurs, afin de les laisser s'exprimer et de pouvoir se forger une stratégie qui soit fondée sur une réalité assez proche du terrain.

On nous a également parlé de pure souffrance d'un côté, et de pur bonheur de l'autre, toujours dans le cadre de ce facteur humain. Être à l'écoute du bonheur des gens est sans doute plus facile que d'être à l'écoute de leurs souffrances et c'est effectivement ce qu'on a ressenti ce matin, ce besoin pour ceux qui souffrent d'être plus écoutés, mieux écoutés. Même si cela est difficile, cela doit être possible.

On nous a dit aussi qu'il fallait partager les efforts entre eux ces deux mondes, ces deux parties, et sans doute laisser plus de place

dans le cadre de la communication à la reconnaissance de toutes les valeurs qui sont liées au pastoralisme.

Le deuxième facteur que je voulais évoquer est le facteur temps, abordé par certains rapporteurs. Il me semble très important. On a beaucoup parlé des problèmes liés à la différence d'occurrence entre les événements et l'information qu'on peut en faire, liées soit à des contraintes techniques et scientifiques, soit à des contraintes administratives.

En tout cas, bien que ces délais soient préjudiciables, ils sont indispensables si on veut une information cohérente et de qualité.

De la même façon, on a parlé des dix années écoulées depuis le retour du loup dans les Alpes. On a dit que dix ans, c'est à la fois très long, notamment pour ceux qui supportent les dégâts et en même temps très court pour les connaissances qu'on peut développer autour du thème du loup, et sur les différentes expériences qu'on a pu avoir. On nous a invité à nous limiter sur nos expériences : il ne s'agit pas de se les asséner, mais plutôt de les partager, et d'accepter l'expérience de l'autre. Aucune expérience ne peut être érigée en principe. Il faut donc accepter que toutes les expériences soient portées au débat, sans distinction.

Enfin, on a beaucoup parlé des situations de conflits, et ces situations de conflits nécessitent du temps. On a aussi parlé d'efforts et de constance dans l'action de communication.

Dans cette optique, l'équipe en charge du LIFE a voulu une politique de communication très factuelle. Elle l'a articulée autour de trois axes.

D'abord la confiance, manifestement difficile à obtenir. Des efforts certains sont faits, mais il reste des impressions qui sont tenaces. On a beaucoup parlé de la rétention d'information : tant que cette impression persistera, on aura du mal à parler de confiance.

On a également parlé de la volonté de l'Etat de rester impartial. Qu'il le soit, c'est une chose, qu'il l'apparaisse en est une autre. Là

encore, il y a manifestement des progrès à réaliser dans ce domaine et, puisqu'une des conséquences de cette volonté d'impartialité est souvent le décalage entre l'événement et l'information qui en est faite, et ce décalage est perçu comme une volonté de rétention. Tout ça se mélange un peu et les objectifs des uns sont peut-être mal perçus. En outre certains thèmes ont été peu ou pas abordés pour des raisons d'impartialité. La conclusion en est aujourd'hui qu'il faudrait peut-être réinvestir ces thèmes un peu plus en profondeur.

On peut citer Infoloups, justement. On nous a dit que malgré tous les efforts de l'Etat pour être impartial, Infoloups apparaît comme un bulletin d'information de l'Etat sur son action. C'est quelque chose qui à la fois, ne peut pas lui être reproché, mais qui en même temps est une réalité, et il y a sans doute des efforts à faire pour trouver des outils adéquates, qui puissent être considérés par tous comme parfaitement impartiaux, si tant est que ce soit possible. Ce que l'on sent, c'est que les attentes sont encore pas toutes satisfaites.

On nous a aussi donné l'exemple des films, de deux films préparés dans le cadre du programme LIFE. Ces films sont deux expériences qu'il faut en évidemment mettre en avant, puisque même si on a parlé de la difficulté liée à leur appréciation par les différents acteurs, une chose est certaine, c'est que ces films ont été l'occasion pour chacun de s'exprimer.

On a pu voir que des personnes qui avaient des avis a priori très différents, et qui gardaient des avis très différents sur un certain nombre de questions, arrivaient à mettre en oeuvre des outils de communication qu'ils partageaient pleinement, et qu'il considéraient comme prenant correctement en compte leurs attentes, leurs craintes et leurs préoccupations.

L'évaluation de cette action de communication dans le cadre du LIFE a montré que des évolutions avaient été notées, mais que des efforts encore

importants devaient être faits, qu'il y avait des attentes encore fortes, et qu'on avait de toute façon encore du mal aujourd'hui à mesurer les impacts de la politique de communication du programme LIFE au delà des autres politiques de communication qui peuvent exister sur le thème.

Il existe aussi des expériences de communication très positives.

Outre les deux films, on nous a évoqué l'expérience du Parc naturel régional du Queyras, qui montre une bonne appropriation des outils existant. Malgré tout, nous ressentons encore qu'une partie des acteurs estime ne pas être correctement intégrée, ne pas trouver sa place dans la politique de communication et les outils aujourd'hui en place.

Il est vrai que l'objectif affiché de cette politique, que chacun puisse être écouté, puisse exprimer ses attentes et ses craintes et puisse faire également valoir ses actions, montre qu'il y a sans doute encore on des améliorations à prévoir.

Des craintes ont également été exprimées contre un certain angélisme, qui tendrait à faire croire à la possibilité d'atteindre un accord idéal. C'est bien évidemment illusoire et à l'inverse, on nous a parlé de plan de gestion, d'acceptabilité, on nous a même parlé de supportabilité, qui pourrait être un terme plus approprié.

La communication mise en oeuvre dans le cadre du programme LIFE va à mon sens dans cette direction.

En conclusion, je pense que ce que les outils mis en oeuvre dans le cadre du programme LIFE ont permis de jeter les bases d'une communication honnête et respectueuse, comme elle a été voulue et que des évolutions notables ont quand même été relevées depuis quelques années. Mais comme cela a été dit, le programme LIFE n'est qu'un début, on est encore dans les phases initiales. Sans doute est-ce un début imparfait, mais il faut maintenant accélérer et trouver les outils qui permettent à chacun de trouver sa place et de pouvoir s'exprimer.

Conclusion du séminaire : les réflexions en cours sur la stratégie nationale

Olivier Turquin : *Je vais demander au représentant du Ministère de l'Agriculture, Gilles Kleitz, et à Jean-Marc Michel, Directeur de la Nature et des Paysages au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable de conclure.*

Jean-Marc Michel :

L'Etat a la parole cinq minutes, avant que vous la repreniez pour nous poser des questions. Rassurez-vous, l'Etat n'a pas le monopole de la parole dans ce dossier. Pour se parler, il faut savoir s'écouter.

J'ai personnellement apprécié la manière dont vous avez su conduire vos débats, avec à la fois une expression orale, une expression artistique, des notes, des images.

Je pense qu'il est important que, sur des sujets même difficiles, que l'on sache trouver les mots pour se parler. Trouver les mots, j'ai l'impression qu'hier, d'après ce qu'on m'a dit, certaines personnes n'avaient pas trouvé les mots pour s'exprimer. C'est sans doute cette ambiance de tribune qui force à aller plus loin, à forcer le trait. Néanmoins, je considère en tant que représentant de l'Etat, que ce n'est pas en tirant sur le lampiste qu'on fait avancer des débats et je mets un point d'arrêt aux invectives sur les personnes ou sur les institutions.

On est là pour faire avancer un chantier difficile. On reproche souvent à l'Etat de n'être pas réactif, de ne pas prendre en compte le facteur humain. Il ne faut pas non plus que ce reproche, l'Etat puisse le retourner à ceux avec qui il engage le dialogue.

C'est M. Seimandi qui nous l'a dit ce matin, il nous faut ce respect de l'autre, il nous faut savoir aller vers l'autre et c'est ce que je propose que nous fassions pendant trois quarts d'heure.

Débat, séance de questions

Réaction de René Blanchet :

Excusez-moi d'intervenir une nouvelle fois. D'habitude, je passe toujours en dernier. Je voudrais tout d'abord remercier Mme la directrice de la DDAF des Hautes Alpes, la seule personne qui, parmi les intervenants, a essayé de refléter les problèmes ressentis et supportés par les éleveurs de moutons.

Or, on assiste ici à un débat préparé, organisé et conclu par une administration sur un rapport qui fait qu'en définitive, on va dire que tout va à peu près bien dans le meilleur des mondes.

Or, si on tient compte du temps raccourci auquel ont droit ceux qui sont dans la salle, par rapport à ceux qui sont sur l'estrade, on ressent quand même un malaise extrêmement profond et des difficultés presque insurmontables pour l'ensemble des éleveurs de moutons de cette région de l'arc alpin.

J'ai entendu un moment parler de régulation, j'ai entendu aussi qu'il fallait plus de 100 loups pour commencer à parler de régulation. On ne va pas rouvrir le débat pour savoir s'il est arrivé seul ou en voiture, ce qu'on peut dire, c'est que le loup est là, et qu'aujourd'hui on nous contraint à vivre avec - la profession, les éleveurs.

Or, il me semble que cette couche professionnelle a au moins le droit d'avoir le respect des autres personnes. Sur le plan de la nature, que je respecte beaucoup, je dis qu'en définitive, même si l'agriculture pendant ces 30 dernières années a fait quelques erreurs, quelqu'un a dit hier qu'on nous avait

contraint à partir des années 60 à faire de la production agricole pour nourrir les hommes, et qu'après quand on a trop produit, on a pollué. Ce n'est pas le débat aujourd'hui, mais je suis inquiet.

Parce qu'ils vont repartir dans les deux ministères en disant qu'il y a eu un colloque en Rhône-Alpes, sur l'arc alpin et qu'en définitive on a à peu près satisfait tout le monde, puisque le loup est maintenant quelque chose de bien entré dans les mœurs et qu'on l'acceptait, même si on n'était pas satisfait qu'il soit là.

Je voudrais qu'on fasse bien apparaître dans la conclusion le mécontentement des éleveurs ou bien je ferais écrire aux deux ministères pour leur dire que ça ne reflète pas tout à fait ce qui a été dit dans cette salle. Ou alors, on n'y est pas associé, à ce moment-là, merci de nous avoir invité, merci de nous avoir permis de nous exprimer, et vous ferez un rapport à la DIREN et éventuellement au Ministère de l'Agriculture, et vous direz ce que vous voulez, parce que je n'ai aucun pouvoir sur vous.

Réponse d'Olivier Turquin :

Juste pour vous rassurer, ainsi que l'ensemble des personnes qui ont bien voulu s'exprimer : les débats sont enregistrés, feront l'objet d'actes, je pense qu'ils seront fidèles, en tout cas j'imagine que la DIREN peut s'engager à ce qu'ils soient fidèles, parce que c'est la cohérence même.

Réaction de René Blanchet :

Qu'est-ce qui reste d'un colloque ?

Cinq lignes de conclusion, ou elles sont optimistes, ou elles sont pessimistes, c'est ce qui restera.

Réponse d'Olivier Turquin :

Ça, c'est la communication qu'en feront les médias et c'est vrai qu'on ne le maîtrise pas forcément. Mais je pense que les actes du colloque seront très fidèles à ce qui s'est dit au cours de ces trois demi-journées et de cet après-midi. D'autres interventions, des questions ?

Question de Bernard Bruno :

On vient de vivre dix années difficiles. Je voudrais savoir ce qui nous attend, parce qu'on est encore jeunes. Quel est l'avenir ?

Parce que sans avenir, je ne vois pas comment on peut tracer notre vie, les chemins qu'on doit prendre. Qu'on nous le dise clairement, qu'on sache où on va. Aujourd'hui, je suis là pour savoir, pour pouvoir retourner dans mon département et dire clairement à mes éleveurs le chemin à prendre.

Réponse d'Olivier Turquin :

J'imagine que la question s'adresse à Jean-Marc Michel, qui y répondra tout à l'heure, je crois que c'est l'objet de votre conclusion. Le programme LIFE s'arrête. Vous êtes deux à pouvoir nous donner des informations, je crois, sur

l'état de la réflexion, parce que les décisions ne sont pas encore arbitrées me semble-t-il, mais un certain nombre de choses sont en cours.

Je crois que c'est une attente forte d'une bonne partie des élèves.

Et demain ?

Il est vrai que pour passer les fêtes tranquilles, il nous faudrait quelques informations sur ce qui se prépare, ça pourrait être particulièrement apprécié.

Autres questions ou réactions ?

Réponse de Gilles Kleitz :

Juste pour dire que dans la mémoire de ces deux jours, je crois qu'il est tout de même un peu faux de dire que finalement, tous les problèmes ont été mis de côté.

Au contraire, je crois qu'il y a eu vraiment un effort pour entendre des choses parfois très dures. Il y a eu un espace de parole important, c'est vraiment en laissant toute la place à ce genre de critiques et de positions autour du loup qu'on arrivera à progresser. J'espère, avec vous, qu'on retiendra de ce colloque que les choses sont très fragiles.

Question de Pascal Bonneville :

Dans le même sens que l'intervention de Bernard Bruno, que peut-on expliquer à nos camarades élèves ?

J'aurais bien aimé, si Laurent Garde est encore là, lui poser une question : comment le CERPAM, qui fait actuellement les études les plus pointues sur le pastoralisme peut « débroussailler » notre futur vis-à-vis du développement du loup ?

Va-t-on rester dans cet état très flou ?

Va-t-il y avoir régression ou développement ?

Que peut-on projeter dans ce futur ?

J'aimerais bien que des scientifiques - je n'aime pas trop ce terme - les gens qui travaillent sur le sujet puissent répondre, et évoquer les perspectives auxquelles on doit s'attendre.

Réponse de Jean-Marc Michel :

Une brève réponse pour commencer à aborder le sujet du futur, à la demande de Monsieur Bonneville.

On peut recycler les capacités d'expertise et les réinstaller au bon moment, bien à l'amont des prises de décision - savoirs scientifiques ou savoirs techniques. Je pense que c'est un point important, et c'est un plus que l'on pourrait ajouter par rapport à ce que l'on a déjà fait, et ce qui a été fait par vous tous depuis 1992.

Il me semble que la dynamique que nous pouvons constater est certes parfois conflictuelle, mais cette dynamique nous appelle à nous organiser, elle appelle à aller plus loin.

Le futur que l'on peut inventer passe à mon avis par la réinstallation d'un lieu de dialogue permanent au niveau national. Je ne dis pas qu'il n'en sera pas créé et entretenu par les représentants de l'Etat dans les départements, ou même à un niveau infra départemental. Il nous fallait recréer ce lieu de débats

et de travail en commun, gouvernemental, interministériel, mais aussi associant les élus, les scientifiques, les professionnels et les associations de protection de la nature.

Pour aller exactement dans la proposition de Monsieur Bonneville, nous avons créé un groupe de travail national auquel nous avons associé trois institutions expertes, qui sont l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Pierre Migot vous a fait un rapport ce matin), le CERPAM, dignement représenté par M. Garde, et une université d'Italie, dont vous avez entendu le porte-parole M. Boitani.

Nous croyons que pour aller plus loin, pour construire un futur à la fois sur le développement d'un pastoralisme et des produits de qualité, et sur la gestion de l'espèce protégée, nous croyons que nous pouvons nous appuyer sur la dynamique que vous avez lancée, et nous pouvons construire des outils.

Toutefois, il faut être clair, et vous l'avez dit, c'est une des conclusions : même s'il n'y a pas consensus, il faut continuer à avancer. Nous ne pouvons pas laisser les éleveurs au milieu du gué.

On l'a vu, on nous l'a dit : la population de loups a l'air de ne pas se porter trop mal. Visiblement, pour reprendre vos paroles, M. le Président, la profession d'éleveur ovin n'est pas tout à fait dans la même situation.

Donc, il faut bien construire des politiques publiques pour les deux ambitions à la fois. Si on en construit une qui ne va que dans le sens de l'augmentation de la diversité biologique, on n'aura pas gagné sur la prise en compte de cette biodiversité par les habitants de l'arc alpin. Voilà pourquoi nous répondons positivement à la proposition qui est faite et mardi matin, nous avons notre prochain rendez-vous du groupe de travail national, qui a un objectif d'opérationnalité. Nous voulons pouvoir avoir bâti des propositions opérationnelles avant la montée en estive prochaine.

Nous allons nous voir, et travailler ensemble à un rythme de quasiment une fois par mois, avec des propositions, pour bâtir un plan de gestion opérationnel.

On va se donner un objectif de cinq ans et peut-être que dans cinq ans, on sera encore capable de tenir un rendez-vous, nous tous, comme on le tient aujourd'hui, avec des prises en compte meilleures des intérêts communs.

Un éleveur des Alpes de Haute-Provence :

Je voudrais juste revenir sur quelques mots que Monsieur Michel a dit. Chaque fois, on entend parler « d'avant la montée en estive ». Pour nous, dans notre département, c'est demain et ça continue toute l'année. Avant la montée en estive, c'est très bien pour certains départements qui ne sont touchés que trois mois, mais nous, on est touchés toute l'année. Alors, il nous faudrait des réponses rapides.

Réponse de Gilles Kleitz :

J'ouvre le sujet un peu avant de ce qui était prévu, mais ce n'est pas grave. Le dispositif qui est envisagé pour la protection des troupeaux dès 2004 est un dispositif qui, contrairement au LIFE, n'est pas limité aux mois d'estive. Donc, dès qu'on aura le feu vert de Bruxelles, c'est-à-dire avant la fin du mois en principe, on a de quoi travailler dès le mois de janvier, en théorie. Après, il va falloir qu'on suive, que les DDAF suivent, il y a beaucoup de travail. Mais au

moins dans le principe, votre souci a été bien sûr pris en compte et on a de quoi y répondre.

Olivier Turquin :

Un groupe de travail va donc se réunir pour être opérationnel le plus vite possible, l'objectif étant l'estive. Ça n'empêche pas qu'un certain nombre de mesures soient en cours de préparation et attendent un feu vert administratif de la part d'un cofinanceur important, j'imagine, qui est l'Union Européenne et qu'il y a peut-être des chances d'aboutir dans les semaines qui viennent. Reste, on l'a évoqué, la mise en oeuvre concrète, qui n'est jamais très facile. Il va falloir apprendre à travailler d'une autre manière, c'est vrai pour les éleveurs et c'est vrai aussi pour l'administration.

Question de Pascal Bonneville :

Je voudrais savoir si les organisations professionnelles de l'élevage seront invitées ou pas au groupe de travail national.

Réponse de Gilles Kleitz :

Elles l'ont été et je pense qu'elles seront présentes.

Réaction de Jean-François Dobremez :

Comme cette remarque est faite à titre personnel, je ne me présenterai pas plus. Comme je soigne à peu près un jour sur deux de l'année les 200 charolaises de mon gendre, (et pour ceux qui ne le sauraient pas, la charolaise est aussi une race de moutons), je peux dire que je suis assez sensibilisé au problème – même pour ceux qui ne montent pas en estive, c'est le cas du troupeau de mon gendre.

Je voudrais dire deux choses. D'abord, j'ai vu dans de nombreux pays du monde, des loups, et malheureusement ces pays du monde ne sont même pas répertoriés dans la liste qui date de 2002 - il s'agit de l'Afghanistan, du Népal, le Tibet est répertorié. J'y ai vu des loups, et j'y ai vu des mastifs tibétains, dont je donnerais les photos à Christèle Durand.

Mais bien sûr, le système d'alpage est très différent. Il est comme il était dans nos Alpes au début du XXe siècle, un bayle (chef berger) et des bergers avec 20, 40 brebis et des chiens. Le comportement des patous est tout à fait le même que celui des mastifs tibétains. Les loups ne s'approchent pas, et quelquefois même ils se font attraper, même si là-bas, ce sont surtout les chevaux qui sont victimes des loups, parce qu'ils sont moins surveillés.

Et maintenant, comme représentant des scientifiques (*M. Dobremez est Président du comité scientifique du Parc Naturel Régional du Vercors*), je voudrais dire aux bergers, que je considère comme des collègues, comme des amis : on n'a pas plus d'assurance que vous et tout ce qu'a dit Pierre Migot, j'y adhère complètement.

Il faut jouer la transparence, il faut jouer la communication et c'est d'ailleurs les deux premiers points de ma conclusion du rapport que j'avais rendu à Mme Corinne Lepage il y a maintenant 7 ans.

J'ai vu que depuis sept ans, il y a quand même eu des progrès, et même si tout n'est pas fait, je crois que dans le problème du loup, les scientifiques ne sont pas contre les bergers, ils ne sont pas avec les uns ou avec les autres. Nous sommes tous ensemble pour régler le problème, comme viennent de le dire les représentants du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et les représentants du Ministère de l'Agriculture.

*Réaction de **Jean-Pierre Imbert**, de la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes :*

Je veux revenir sur deux points.

Pour éviter d'éventuelles erreurs commises par le passé, il est très important de prendre en compte les zones préalpines. Jusqu'à présent, on a parlé des 120 jours de pastoralisme d'alpage et on s'aperçoit tout à coup que finalement, les zones s'étendent et les dégâts sont importants. Autant prévenir ces dégâts.

Autre point : on parle très souvent de dégâts sur les troupeaux ovins, mais les zones près alpines sont très habitées par les élevages caprins. Avec l'élevage bovin, assez important dans notre région sous la forme de bovins allaitant, on s'aperçoit dès cette année qu'il y ait eu plusieurs attaques, et que la prédation est importante au moment des naissances. Pour éviter les erreurs du passé, autant prévenir, et penser qu'il n'y a pas que des ovins dans le système d'élevage français.

En ce qui concerne le groupe de travail, je pense qu'il est très important de prendre en considération d'une façon à peu près sérieuse les revendications des professionnels. Il y a les scientifiques, le CERPAM, qui n'est autre qu'un bureau d'études, avec toutes les compétences qu'on lui confie, je ne veux pas revenir sur cela. Mais les éleveurs ont, malgré tout, un minimum d'expériences à communiquer et il est important de les respecter.

*Réponse de **Gilles Kleitz** :*

Sur la question émergente et un peu inquiétante des zones de moyenne altitude, de pré-parc, des zones embroussaillées, de la descente en vallée des zones de prédation ; bien évidemment, on a inclus ce problème dans nos réflexions et dans le travail qui a mené à l'élaboration des nouvelles mesures.

Il serait malhonnête de dire qu'on a des solutions qui vont tout régler. Dans des cas où les troupeaux sont allotés, dans les cas où on travaille en parcs non gardés, dans les systèmes pastoraux du Jura par exemple, où le problème va se poser de façon très rapide, les solutions qui ont été mises en oeuvre en situation d'estive sont à revoir.

Il faut d'autres instruments, une réflexion technique, il faut travailler sur ce sujet. Ce n'est pas seulement en étendant le gardiennage sur dix mois par exemple qu'on va tout résoudre. On va peut-être alléger un peu le problème, mais d'autre part, on va alourdir la facture publique énormément, et d'autre part, techniquement, je pense que ça ne résout pas tout non plus. Il y a là un chantier technique à travailler. Sur les bovins : à deux reprises cet automne, on a eu des témoignages, à Ségovie lors d'un séminaire sur le loup, et aussi ici, sur la réalité d'une prédation sur les bovins, bien sûr à prendre en compte.

*Réaction de **Francis Solda**, président du CERPAM :*

Je ne sais pas si M. Michel n'a pas oublié, je voulais préciser que lors de la réunion de mardi, je crois que les professionnels seront bien représentés puisqu'il y aura M. Tramier ou moi-même pour la Frose et quant au CERPAM, on nous a demandé d'envoyer Laurent Garde. Le CERPAM est invité, mais il faut quand même dire qu'au CERPAM, la profession est nettement majoritaire toutes tendances politiques et syndicales confondues. Le bureau s'est réuni, on a souhaité envoyer en tant que chercheur et personne neutre Laurent Garde, qui est très objectif là-dessus, et qui s'est penché sur le loup à partir de 700 m, ce qui me permet de dire que le loup n'est pas forcément un prédateur qui habite à 2000 m d'altitude.

Je pense qu'on est très clair, qu'on est arrivé à une parité dans ce groupe de travail. Je crois qu'il manquait un élu de la montagne, les Hautes-Alpes vont peut-être en envoyer un, mais apparemment, il n'y a toujours personne aujourd'hui. Je suis très heureux que pour la première fois, on n'ait pas un éleveur contre dix autres personnes et je suis reconnaissant qu'on ait pris en considération le monde agricole.

*Réponse de **Jean-Marc Michel** :*

Simplement pour dire que notre groupe sera aussi efficace que ce que les participants en feront. Je vous remercie d'y participer activement, d'insister pour que les élus aussi y participent.

On ne sait pas construire de politique publique sans les collectivités territoriales, surtout quand on essaie de faire en sorte que la diversité des territoires et des pratiques pastorales soient prises en compte dans des politiques publiques de développement agricole ou de protection de la biodiversité.

Ce que je veux dire aussi, c'est que les élus ont conduit une commission d'enquête au Parlement pendant plus de six mois. Nombres d'entre vous ont été auditionnés. Ses conclusions conduites par les représentants du peuple doivent être prises en considération, c'est ce que fera notre groupe de travail. Le député rapporteur du travail de la commission d'enquête était là, à la première réunion du groupe de travail, pour nous rapporter le contenu du travail de la commission d'enquête.

La dynamique dont je parlais tout à l'heure, repose aussi sur l'implication des collectivités territoriales et de notre Parlement. Nous pouvons faire évoluer un certain nombre de politiques publiques par l'intermédiaire de ceux qui font la loi. Les représentants de l'Etat que vous avez devant vous sont là aussi pour transmettre des éléments d'information, des éléments de propositions législatives ou réglementaires à ceux qui font la loi. La France a des engagements internationaux, elle est un partenaire très important dans la mise en oeuvre de la Politique Agricole Commune, elle se doit aussi de pouvoir relier ces politiques européennes, ces orientations européennes et communautaires à l'intérieur de son dispositif législatif et réglementaire.

*Question de **Pascal Grosjean** :*

On a parlé ce matin de la dimension humaine du dossier. Une chose importante pour nous est le travail en commun avec ceux que certains appellent les techniciens pastoraux.

Il y a aussi la coordinatrice chiens, le chargé de communication...

Plus proche de moi, je sais que j'aimerais bien retrouver la gentillesse et le sourire de Cendrine début janvier dans le bureau à côté du mien.

J'aimerais bien avoir une réponse pour eux, savoir s'ils seront encore parmi nous, ou si, comme chaque fois qu'un programme se termine, il faut que les équipes en place redonnent un coup de collier, sans retrouver forcément la personne avec qui on aime bien travailler, qui connaît le dossier, que les éleveurs connaissent et apprécient. Si on pouvait avoir une réponse pour eux, ça serait gentil.

*Réponse de **Gilles Kleitz** :*

Je vous assure que je me fais le relais insistant de cette requête presque quotidiennement depuis de nombreux mois, et qu'on attend un arbitrage favorable là-dessus. On a bon espoir.

*Question de **Olivier Turquin** :*

Bon espoir d'ici la fin de l'année ?

*Réponse de **Gilles Kleitz** :*

Absolument.

*Question de **René Blanchet** :*

Je voudrais savoir quelle est l'idée du Ministère de l'Ecologie. Quand je vous ai entendu dire que les loups allaient arriver dans le Jura, ça veut dire que vous avez dans la tête que le loup partira de la Méditerranée, et ira jusqu'au Luxembourg. Ce n'est pas du tout ce qu'on a choisi, ce n'est pas du tout ce qu'on veut. Je suis quand même profondément surpris qu'avec les inconvénients qu'ont déjà rencontré ceux qui étaient sous l'emprise du loup, on en soit aujourd'hui à nous dire : de toute façon, le loup va continuer à avancer. J'ai cru comprendre que la profession agricole, sans être des viandards, souhaitait quand même qu'on diminue le nombre de loups en France.

Or, j'ai l'impression que vous avez dans la tête, je le suppose, tout à fait l'effet inverse. Alors vous savez si vous n'avez pas de projet. On avait demandé au Ministre de l'Ecologie un projet sur cinq ans qui nous dise où on va avec le loup.

Or, ce que vous nous dites, c'est seulement : on va essayer de vous faire signer des conventions et vous filer du fric pour qu'effectivement, la pilule puisse passer. Ce n'est pas ce que souhaite la profession. Je ne dis pas qu'elle refuse les indemnités. Le loup est là, et les dégâts, il faut bien les payer.

Vous nous aviez envoyé dans les départements des collaborateurs, j'étais présent, qui viennent vous dire très gentiment : « ça serait bien que vous vous signiez, ça va ressembler à un CTE, un contrat qui vous permet de toucher une indemnité pour avoir un berger, une indemnité pour ci ou ça ». Non, si on veut faire quelque chose, tout l'élevage ovin, on fait un CAD, mais on ne fait pas un faux CTE qui veut dire qu'en définitive, vous vous engagez à accepter le loup. Ça, non.

Je voudrais que vous nous donniez votre philosophie sur l'avenir du loup en France. Il s'agit ou bien de la modulation, ou de l'expansion. Il y a deux mots à employer, j'attends qu'ils soient prononcés.

Réponse de Gilles Kleitz, pour le Ministère de l'Agriculture :

Je pense que là-dessus, nous sommes en position commune avec le Ministère de l'Ecologie. La protection des troupeaux va de pair avec la régulation du loup. On ne va pas mettre notre argent dans un seau troué, et d'une façon très mathématique, les mesures qu'on met actuellement en place ne sont pas duplicables à l'ensemble du territoire français. D'un point de vue financier, on ne peut pas se le permettre. De façon financière, pour l'instant, on a un mécanisme qui n'est possible que parce qu'il y a peu de loups. S'il y a cent fois plus de loups, et partout, on ne va plus savoir comment faire.

Donc, forcément, l'impératif de maîtrise des populations de loups va se jouer et se décliner à très court terme.

Un des objectifs, un des résultats peut-être, est d'avoir une mesure un peu générale, d'accepter la protection des troupeaux et c'est aussi finalement de pouvoir réellement montrer au monde, au monde non agricole en particulier, le coût de cette affaire, le coût du loup, et donc de faire entrer le coût du loup dans la négociation.

Donc, le groupe de travail national, et je pense que Jean-Marc Michel ne me contredira pas, a cet objectif d'allier une mise en oeuvre la plus efficace possible des mesures de protection pour amoindrir le problème de prédation, à des mesures de gestion des populations de loups pour également limiter au maximum les problèmes et les coûts sociaux, économiques de la prédation. Ces deux choses vont forcément ensemble.

Résultat de ce « jeu » entre ces deux aspects, il y aura des choix très pratiques à faire : est-ce qu'on laisse le loup dans l'Ain ?

Jusqu'où laisse-t-on le loup aller ?

Combien de loups ? Etc.

Ce n'est pas l'administration qui peut répondre à ça, c'est encore une fois, je pense, un groupe de travail représentatif des intérêts qui, dans la concertation, va décider le plus rapidement possible de ce qu'on s'est fixé comme objectifs pratiques en terme de populations de loups, de territoires de loups peut-être, etc.

Réponse de Jean-Marc Michel :

Je confirme cette option. Vous imaginez bien que nous avons envie, dans cinq ans, de pouvoir apporter la preuve qu'on a mis en place un dispositif opérationnel qui, même s'il n'est pas totalement consensuel, a au moins donné un sens commun à notre action collective, et que cet objectif opérationnel va être de pouvoir être fier d'un dispositif stabilisé, à la fois en euros, stabilisé en territoires, et stabilisé en populations de l'espèce protégée.

C'est-à-dire qu'on se met dans un objectif d'avoir installé le loup dans un état de conservation favorable.

Et si vous me le permettez, avant de penser France entière, je vais regarder un peu du côté du sud-ouest, parce que si le vivier des loups italiens a été capable de nous alimenter avec une population qu'on vous a décrite ce matin, imaginez ce qui peut se passer avec le vivier espagnol, qui est trois fois plus important...

Donc une politique à cinq ans passe aussi, peut-être, par un accompagnement et une prévention sur des territoires qui n'ont pas encore été touchés et sur lesquels l'hypothèse, si le groupe en décide, pourrait être de dire qu'ils ne le seront pas pendant les cinq ans.

Je préférerais avoir une forte politique de prévention, de préparation, là où le loup n'est pas, et une politique d'accompagnement là où il est, plutôt que de dire, on vise de Nice à Luxembourg d'un seul coup.

On cherche un dispositif opérationnel qu'on puisse assumer à travers les crédits du ministère de l'Ecologie, qui ne se désengagera pas malgré la fin du LIFE, à travers les crédits du Ministère de l'Agriculture, et des financements européens au travers de la Politique Agricole Commune. Aujourd'hui, si on passe de crédits expérimentaux «starters », comme disait Mme Steinfeld, du fonds LIFE à des crédits du fonds FEOGA, on entre bien dans une nouvelle donne en matière de politique publique, vous le voyez bien.

On est sur un objectif, où il convient à la fois de s'installer dans un état de conservation favorable - et il appartiendra à nos scientifiques transfrontaliers de nous dire ce que veut dire une population dans un état de conservation favorable - et il nous appartient aussi de faire en sorte, avec la diversité des territoires dont on a parlé, de valoriser une production pastorale de qualité.

Réaction de René Blanchet :

On devrait appliquer l'article 9 de la convention de Berne qui permet à tous les états de moduler les loups dans leur pays. On sait que de tous les pays de l'Europe, il n'y a plus que la France qui n'essaie pas d'appliquer l'article 9.

Réponse de Jean-Marc Michel :

Ce n'est pas tout à fait vrai. Je vais être un peu provoquant : on le fait déjà pour le cormoran.

Question de Pascal Bonneville :

Comment se fait-il que sur le problème du loup, le financement appartienne et repose sur les épaules du Ministère de l'Agriculture et non pas sur celui de l'Environnement ? Parce que le problème du loup n'est pas un problème paysan, c'est un problème d'environnement. Donc, je ne comprends pas bien votre manière de gérer au niveau des financements.

Réponse de Gilles Kleitz :

En gros, les éléments de conclusion vont vous répondre. D'autre part, en terme de chiffres, il est faux de dire que tout repose sur l'agriculture. Au contraire, on a une part là-dedans, mais elle n'est pas prépondérante. Troisième point : dire que le loup est un problème environnemental... Non, le loup est un problème social, général, politique, qui nous concerne tous.

Réaction de Nathalie Lacour, MEDD, DNP :

Juste une petite réflexion qui me vient, même si elle est un peu naïve. Je vous prie de m'excuser, Mesdames et Messieurs les éleveurs et bergers si cela vous paraît être de la provocation. Mais ne croyez-vous pas que des solutions pour accepter le loup, et en tout cas faire avec, serait de valoriser sa présence, à travers une mise en valeur touristique et économique de sa présence en France, comme ça se fait dans d'autres pays ?

Conclusions du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales et du Ministère de l'écologie et du développement rural

Intervention de Gilles Kleitz, DGFAR, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales :

Je vais vous faire un point relativement technique sur les mesures de protection des troupeaux sur lesquels nous travaillons avec les services déconcentrés et avec la profession.

Ces mesures s'inscrivent bien sûr dans le travail du groupe national de gestion et c'est sur ce thème que je laisserai à mon collègue le soin de conclure.

Pratiquement, on a eu pendant ces deux jours un bilan du programme LIFE et notamment de toutes les actions de protection des troupeaux qui ont été menées dans ce cadre. Ce programme arrive donc à sa fin.

Il s'agissait très concrètement de le remplacer par des nouveaux outils. Il y avait une commande du Ministère de l'Agriculture sur ce dossier depuis juin dernier, nous avons engagé des discussions techniques, notamment avec les DDAF,

pour savoir, finalement, ce qu'on retenait du programme LIFE, quels étaient les éléments positifs, ou au contraire ceux qui n'avaient pas marché, ce qui devait être amélioré, et comment.

A partir de ça, on construisait un nouveau dispositif, avec l'ambition d'inscrire ce dispositif dans la Politique Agricole Commune, dans la mesure où c'étaient typiquement des problèmes pastoraux, agro-environnementaux, de gestion de l'espace et des territoires, et qu'il était par conséquent légitime d'en faire réellement un outil de gestion rurale.

En deux mots, il y a eu d'abord une première étape, qui était le recensement des besoins des éleveurs face à la prédation. Je crois que c'était un travail essentiel pour construire une plate-forme commune sur laquelle on pouvait, en terme technique,

s'entendre. On a fait finalement le recensement sur l'arc alpin, on a essayé au début d'inclure l'ours.

À partir de ça, on a regardé dans le livre de recettes du PDRN, le Plan National de Développement Rural, et on a essayé de voir ce qu'on pouvait utiliser d'un point de vue administratif et réglementaire pour répondre à ça.

C'est un cadre réglementaire, il a ses contraintes, ses règles, ses exigences, et on a finalement identifié une mesure « t », article 33, qui a la particularité d'être très souple dans ses exigences. Autour de ça, on a essayé, dans cette mesure « t », de caser toutes les demandes des éleveurs. Pour faire bref et informatif sur cette demande, cette mesure a abouti, elle est maintenant en examen à Bruxelles.

En deux mots, il s'agit du résultat d'une série de réunions au niveau des départements qui ont eu lieu de septembre à novembre.

C'est une mesure qui reprend les trois grands dispositifs LIFE de protection, c'est-à-dire le gardiennage, les chiens et les clôtures.

C'est une mesure qui n'est pas liée à un calcul de surface, qui était la grosse contrainte des anciennes MAE prédation qui existaient, mais qui n'ont pas été contractualisées pour ces raisons.

C'est une mesure hors CAD, hors Contrat d'Agriculture Durable, une mesure qui est cumulable aux primes herbagères agro-environnementales.

C'est une mesure à laquelle les éleveurs individuels et les structures collectives sont éligibles.

Elle est modulable sur les trois principaux outils de protection mentionnés, et modulable également en fonction de la taille du troupeau. Les seuils de ces modulations ont fait l'objet de tractations multiples, et entre la profession, les DDAF, etc., et on a abouti pour l'instant, à un consensus qui vaut ce qu'il faut, mais autour duquel tout le monde se retrouve à peu près.

Cette mesure sera applicable à toutes les zones où il y a des problèmes de prédation. Pour 2004, on a essentiellement ciblé en

termes budgétaires les zones à prédation loup.

Il va falloir dès cette année engager une série de réunions pour voir comment on utilise cette mesure sur les autres problèmes de prédation (ours et lynx), l'objectif étant d'avoir un cadre national pour traiter ces questions.

On a proposé, à l'issue du travail engagé, d'avoir 3 ou 4 réunions au niveau régional et départemental en 2004, pour suivre la première mise en oeuvre de la mesure, voir comment ça marche, s'il y a des problèmes, et comment l'ajuster au moment de la révision du PDRN en 2005.

C'est une mesure qui, si on a le feu vert de Bruxelles, sera cofinancée par l'Europe, ce qui nous permet d'augmenter d'à peu près 60 % le total d'aides apportées aux éleveurs. Je n'ai peut-être pas le temps de rentrer dans les détails, mais comme je l'indiquais à M. Bruno des Alpes maritimes, un des aspects essentiels, en termes techniques, c'est que le nombre de mois de gardiennage est ouvert à plus de 4 mois, jusqu'à 12 mois s'il le faut. Toujours est-il qu'on souhaite financer le gardiennage pendant toute la période où le troupeau est exposé à la prédation.

Dernier point d'information : on attend cet arbitrage, qui devrait revenir d'ici la fin du mois. On se réunira de nouveau dans les régions, je pense, pour inclure dans la circulaire d'application de cette mesure des points qu'on n'a pas pu inclure dans le cahier des charges qui est parti à Bruxelles. Je pense à un certain nombre de détails qu'il est à mon avis important d'inclure, aussi bien pour les DDAF que pour la profession.

En terme de protection des troupeaux, on a ce nouvel outil. Pour l'instant, c'est un cadre à peu près stabilisé qu'on va mettre en oeuvre pour la première fois en 2004.

Je crois qu'il nous faut tous travailler à l'amélioration de cet outil, amélioration progressive, en regardant comment ça se passe en 2004.

Voilà en termes d'informations pratiques ce que j'ai à vous dire. Il y a un effort, pas tout à fait abouti, qui va être fait par le Ministère de l'Agriculture pour continuer de financer le travail crucial des techniciens

pastoraux. Encore une fois, un certain nombre de décisions sont en attente, mais on a bon espoir.

Par ailleurs, dans le dispositif plus général d'aide au pastoralisme, il faut mentionner une volonté de remobiliser tout ce qui est mesure « j » et améliorations pastorales du PDRN, ou dans les documents d'objectifs au niveau régional également. On a là des outils pour financer des infrastructures, des cabanes notamment, qui ont été insuffisamment utilisés et pour lesquels il y a des fonds disponibles.

Troisième élément, on propose de mettre à disposition des DDAF ce qu'on a appelé des moyens mutualisés, qui devraient permettre aux DDAF de faire face aux situations d'urgence : avec le loup, on ne peut pas tout prévoir, des choses émergent pendant la saison de prédation. Il y a donc là un certain volant de manœuvre au niveau des DDAF.

Dernier point, cet ensemble de dispositions directement adressées aux éleveurs fait

partie du cadre de gestion qu'on essaie de mettre en place. Il n'a de sens que si on arrive à aboutir sur un certain nombre d'autres éléments de gestion du loup.

J'ai coutume de dire que pour le loup, ou pour d'autres animaux à problèmes, on ne peut pas arriver à un sentiment général de justice si on ne s'occupe pas de régulation territoriale et démographique de l'animal, si on ne s'occupe pas bien sûr de protection et d'indemnisation, si on ne s'occupe pas d'élimination des animaux qui sont trop destructeurs et enfin si on n'organise pas la concertation, le suivi scientifique et une décision démocratique en terme de projet de nature et de place du loup en France.

Donc, encore une fois, la mesure « t » et ces dispositifs de protection des troupeaux n'ont de sens que dans le cadre d'une gestion plus générale du loup et je fais toute confiance au groupe national de gestion du loup et au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable qui le pilote, pour rapidement mettre en oeuvre ce plan de gestion.

Intervention de Jean-Marc Michel, Directeur de la Nature et des Paysages, ministère de l'écologie et du développement durable.

Mesdames et Messieurs, il se fait tard, nous avons déjà répondu à un certain nombre de questions. Le travail est devant nous. Les débats que vous avez conduits pendant quarante-huit heures nous éclairent.

Ce ne sont pas uniquement des débats « descendants », comme j'en ai entendu le reproche tout à l'heure. Ce sont aussi des débats qui viennent consolider, motiver, voire même corriger des options prises au niveau national.

Comme je vous le disais, je souhaite que notre groupe national, copiloté avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires Rurales, s'appuie sur le bilan que les acteurs ont dressé eux-mêmes pendant quarante-huit heures, s'appuie sur le travail de la commission d'enquête et s'appuie sur les apports scientifiques ou les apports d'experts transfrontaliers. L'intégration de politiques publiques n'est

jamais chose facile, on le sait bien en matière de protection de l'environnement, et encore plus en matière de développement durable. Quand on veut croiser plusieurs politiques publiques, c'est souvent d'une très grande complexité, parce qu'il faut non seulement rendre des arbitrages, mais il faut aussi mobiliser toute une série d'acteurs qui sont chacun enfermés dans leur verticalité.

Le loup est un instrument pour décroiser l'action publique. Mais, vous allez me dire, les éleveurs, ce n'est peut-être pas leur problème. Je pense que si, quand même, parce que quand on s'intéresse à une profession, en tout cas dans une logique interministérielle, cette profession doit, à mon sens, s'en sentir valorisée.

Sinon, ça veut dire que la politique conduite en interministérielle par le

gouvernement est mal perçue ou est inefficace. Travailler sur l'avenir d'une profession, l'avenir d'une production et la qualité de cette production, et l'avenir d'une population d'une espèce protégée est un défi. Un défi pour lequel j'ai dit qu'il nous fallait être opérationnels dans les cinq ans à venir.

Nous avons rendez-vous avec quelques conventions internationales d'ici 2010, l'année où tous ceux qui ont signé ces conventions internationales sur la biodiversité doivent pouvoir prouver qu'ils ont contribué efficacement au maintien de la biodiversité, mais doivent prouver aussi qu'ils ont contribué efficacement à la valorisation des territoires.

Pour ceux qui avaient lu les conclusions ou quelques-unes des conclusions de Johannesburg, vous y reconnaîtrez quelques fondements du développement durable.

Nous pensons que les hypothèses de travail évoquées devant vous tout à l'heure, il nous faut maintenant les travailler avec notre groupe de pilotage national, revenir sur cette idée de maîtrise et de régulation, revenir sur cette idée de prévention : comment on la travaille, comment on la met en oeuvre dans les départements où le loup s'est manifesté et dans ceux où il ne s'est pas encore manifesté.

Tout à l'heure, Monsieur le Président me parlait d'un zonage à travers l'arc alpin, mais il faut peut-être aussi, comme je l'ai dit, prévenir ce qui peut se passer ailleurs. Donc, il faut entretenir le fait qu'un certain nombre de prédateurs peuvent venir ou revenir.

Notre plan de gestion, que nous allons co-construire à l'intérieur du groupe de pilotage national, sera un plan d'action. S'il n'est qu'un plan d'action pour la régulation des loups, on aura échoué. Il faut qu'il soit plus ambitieux que ça, il faut qu'il porte en lui-même les deux fondements des politiques de développement agricole et de protection de la diversité. Je pense que vos travaux, pendant quarante-huit heures, auront permis de définir un socle commun qui, même s'il n'est pas complètement stabilisé, pourra être repris par le groupe de travail national. C'est en tout cas ce que

nous allons lui proposer dès mardi prochain.

Nous avons bien perçu aussi que le facteur humain était un facteur qui comptait beaucoup dans la réussite de la mise en oeuvre de nos politiques. Même si nous sommes appelés à intervenir pour construire des outils réglementaires, administratifs, mettre en place des budgets, nous savons que nous travaillons au profit à la fois d'espèces, mais en particulier au profit d'une espèce qui s'appelle l'homme. Et cette activité au profit de l'intérêt général met l'homme au cœur de nos préoccupations.

Mon collègue du Ministère de l'Agriculture a exposé devant vous quelques-unes des pistes de travail qui sont sur le point d'aboutir avec la Commission Européenne. Nous en approchons d'autres, avec le Parlement à l'occasion de la préparation de la loi sur le développement des territoires ruraux, puisque comme vous le savez, les élus de l'association nationale des élus de la montagne ont fait des propositions d'amendement.

Nous travaillons donc à l'examen des propositions d'amendement, qu'elles viennent du gouvernement, ou qu'elles viennent des députés puisque c'est à l'assemblée nationale que ce projet de loi se travaille. En particulier, il est une mesure qui concerne les chiens de troupeau. Pas de pronostic, c'est au Parlement qu'il appartient de prendre ses responsabilités sur le sujet, mais c'est un sujet d'actualité.

Comme je l'ai dit, nous allons chercher à être opérationnels, à construire efficacement, si possible avant la montée en estive. J'ai bien compris l'empressement de notre collègue des Alpes-Maritimes. Néanmoins, nous éviterons la précipitation, parce que nous avons comme ambition d'être opérationnels et efficaces, nous cherchons aussi à faire que la diversité des territoires soit prise en compte. Autrement dit, nous voulons concevoir un système qui permette de ne pas s'intéresser de la même manière aux territoires d'estive, aux territoires de près bois, comme l'a dit mon collègue, ou aux territoires de pâturage sous forêt, parce que, même si on se permet

d'y rassembler tous types d'élevage ovin/bovins/caprin, il nous semble que la présence du loup ne se mesure pas avec les mêmes contraintes dans tous ces territoires. Il nous semble aussi que du fait de cette diversité, les territoires sont susceptibles de ne pas se réappropriier le loup de la même façon et de ne pas le valoriser de la même façon. Donc, nous voudrions construire un cadre qui s'appuie sur des hypothèses non pas de zonage, parce que ce n'est pas un bon mot, mais sur des hypothèses qui prennent en compte la diversité des pratiques pastorales.

Nous pensons aussi que 2004 va être une année test sur le plan budgétaire. On quitte le dispositif expérimental LIFE et on rentre dans un dispositif de Politique Agricole Commune.

Ce ne sera pas de tout repos, néanmoins, nous pensons que l'année 2004 est pour nous une année charnière, et que de la même manière que vous avez su construire ensemble des réflexions, que vous saurez aussi prendre le relais des orientations du groupe de travail national, avec le soutien des administrations de l'Etat déconcentrées, pour traduire, département par département ou zone par zone, des orientations que nous aurons proposées. C'est plus qu'un plan de gestion que nous voulons construire, c'est un plan d'action, parce que nous pensons que nous serons jugés sur ce que nous aurons fait dans cinq ans.

Repousser les termes et les limites de nos orientations, ce n'est pas une fuite en avant. Nous pensons que nous avons besoin d'un certain laps de temps, vous comme nous, pour montrer que les territoires alpins ont été capables d'accueillir une population de loups et d'installer une population dans un

état de conservation favorable, tout en valorisant des territoires, et en permettant la pérennité et la modernisation d'une activité d'élevage.

L'Etat, comme je disais, est animateur de ce groupe de travail. Il n'a pas le monopole de l'action. Nous sommes animateurs, régulateurs. Néanmoins, nous avons besoin de l'ensemble de vos contributions, qu'elles soient professionnelles, associatives, scientifiques, politiques, au sein d'instances politiques auxquelles vous pouvez appartenir.

Sachez bien que nous sommes regardés d'assez près sur ce que nous faisons avec nos espèces protégées, et que la Commission Européenne est intéressée par la manière dont la France va être capable de gérer l'arrivée d'une population d'une espèce protégée sur son territoire - c'est un exemple. Et pas n'importe quelle espèce, Dieu sait si elle est emblématique.

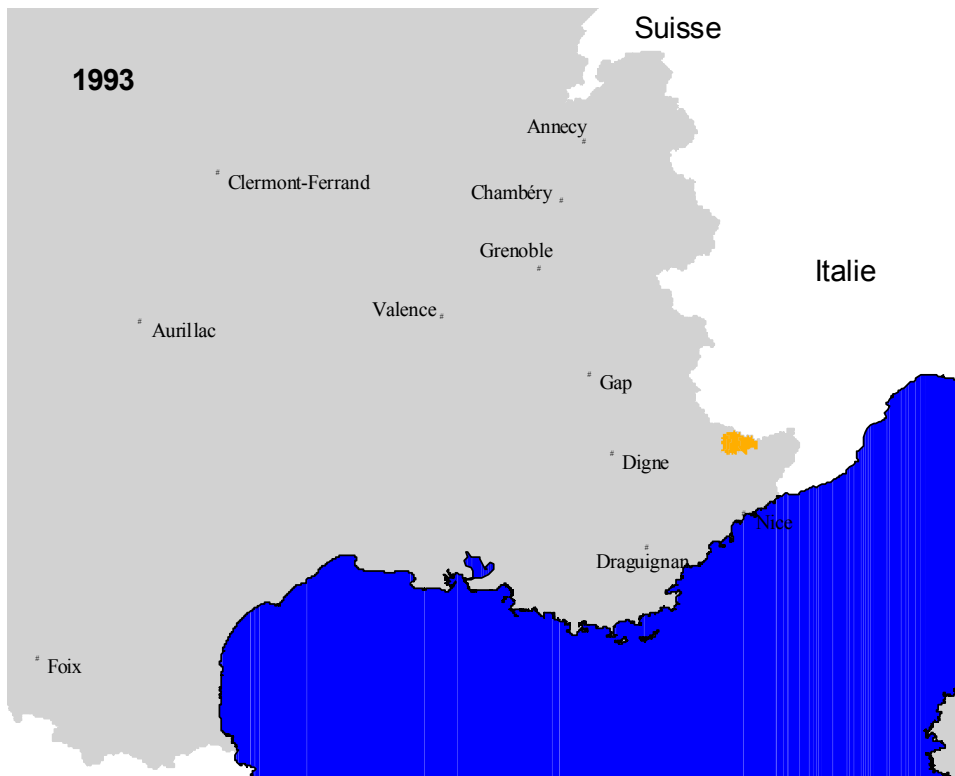
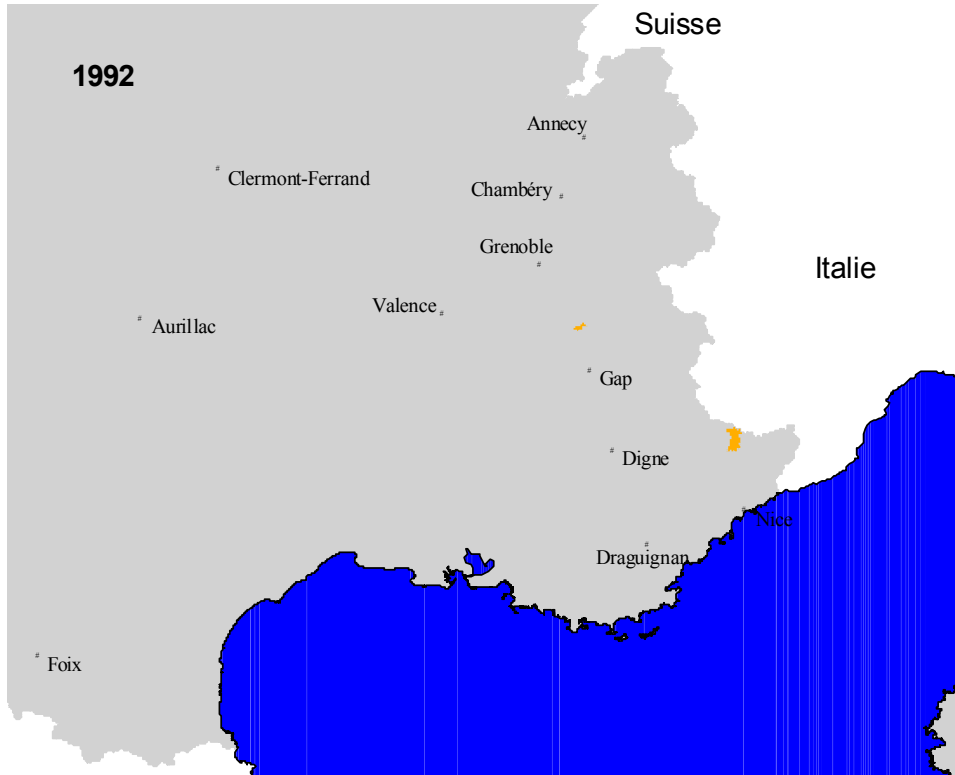
Nous avons comme ambition de réussir la poursuite de l'action déjà engagée et nous comptons sur votre engagement.

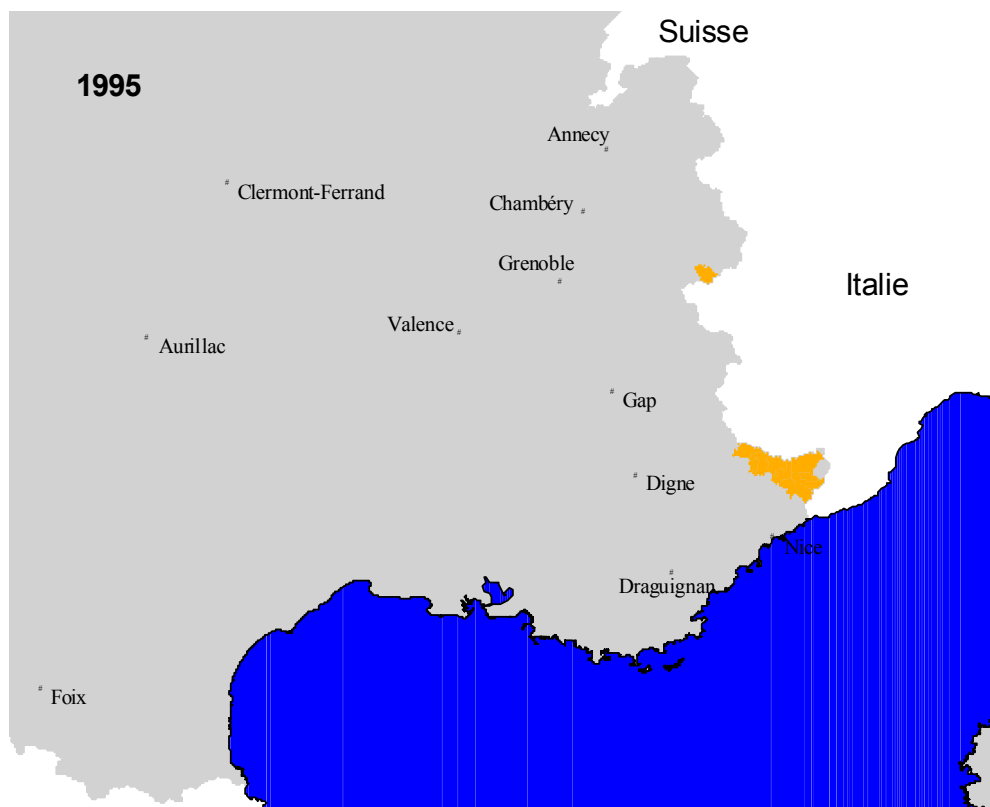
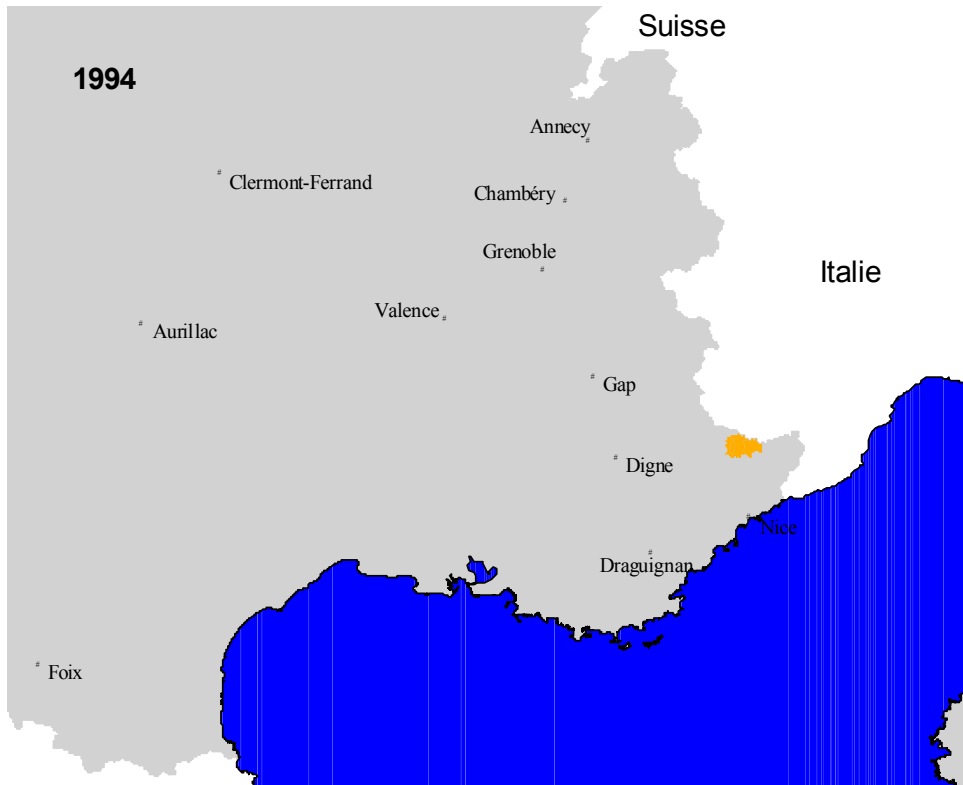
En conclusion, je serais prêt à évoquer l'hypothèse qu'on se retrouve dans deux ans, ou trois ans, pour tirer le bilan de ce qu'on a fait, sans attendre les cinq ans du plan de gestion. Puisque le dialogue entre nous est né, je trouverai dommage qu'on ne se fixe pas rendez-vous dans deux ou trois ans pour tirer le même genre de bilan sur l'efficacité de notre action collective. Rendez-vous quand vous le voudrez, et si par l'intermédiaire de vos représentants au groupe de travail national, vous avez des messages à nous faire passer, n'hésitez pas, nous serons de très bons relais pour les utiliser. Merci, et à bientôt.

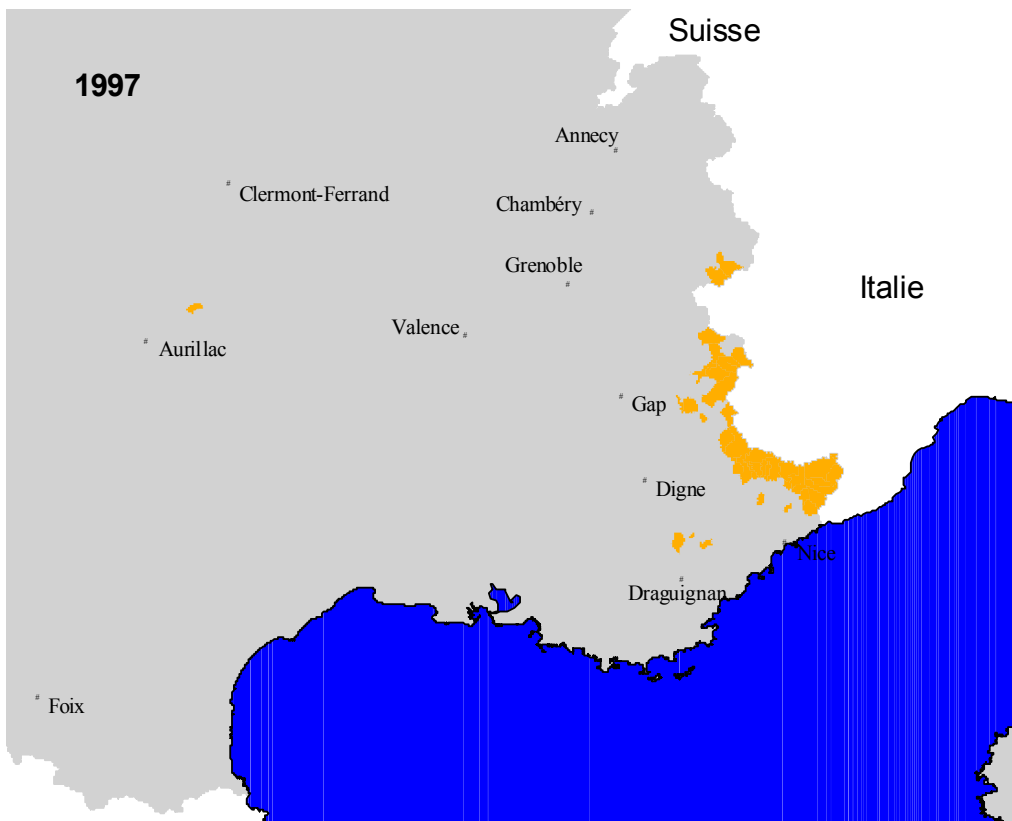
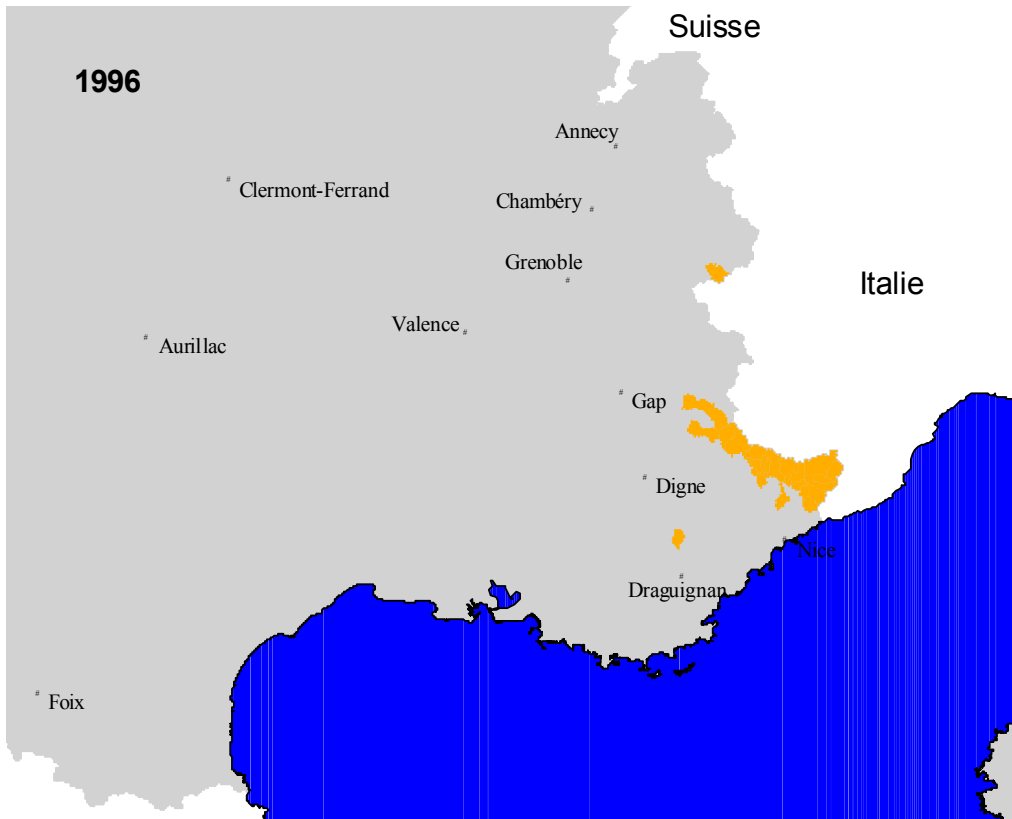
Olivier Turquin : Merci aux représentants des ministères pour la conclusion. Merci à tous les intervenants, qui ont fait un travail remarquable de préparation. J'ai parfois peut-être été rigoureux ou contraignant, pour que chacun puisse s'exprimer en temps utile.

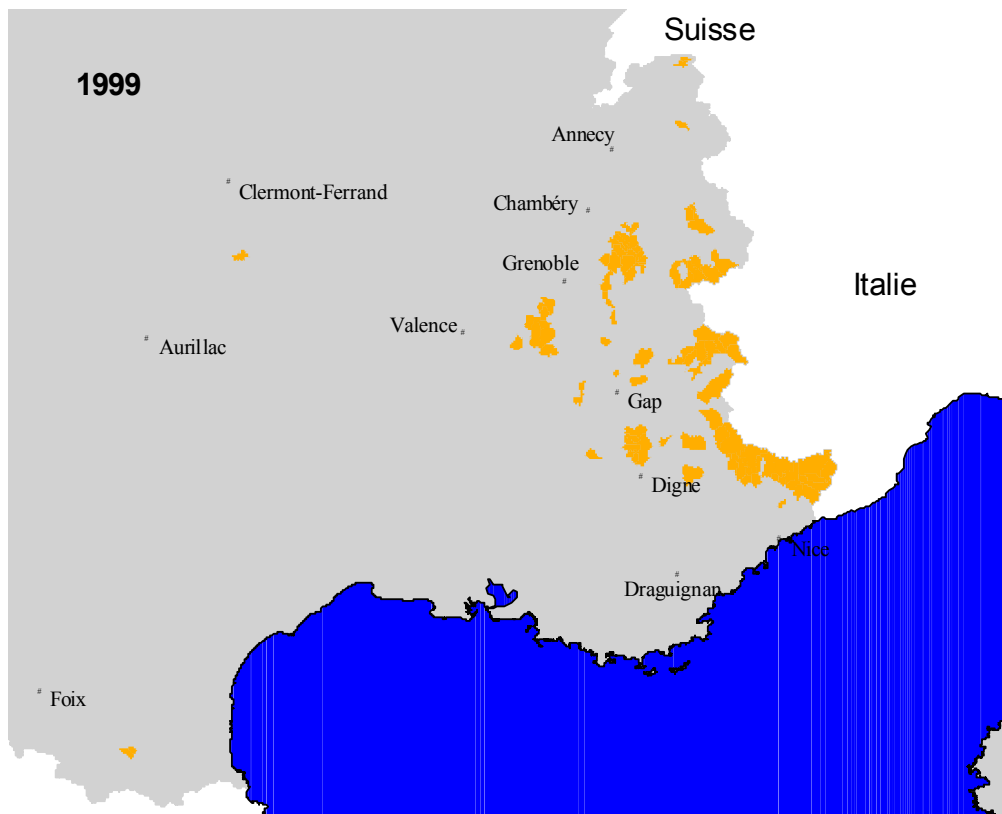
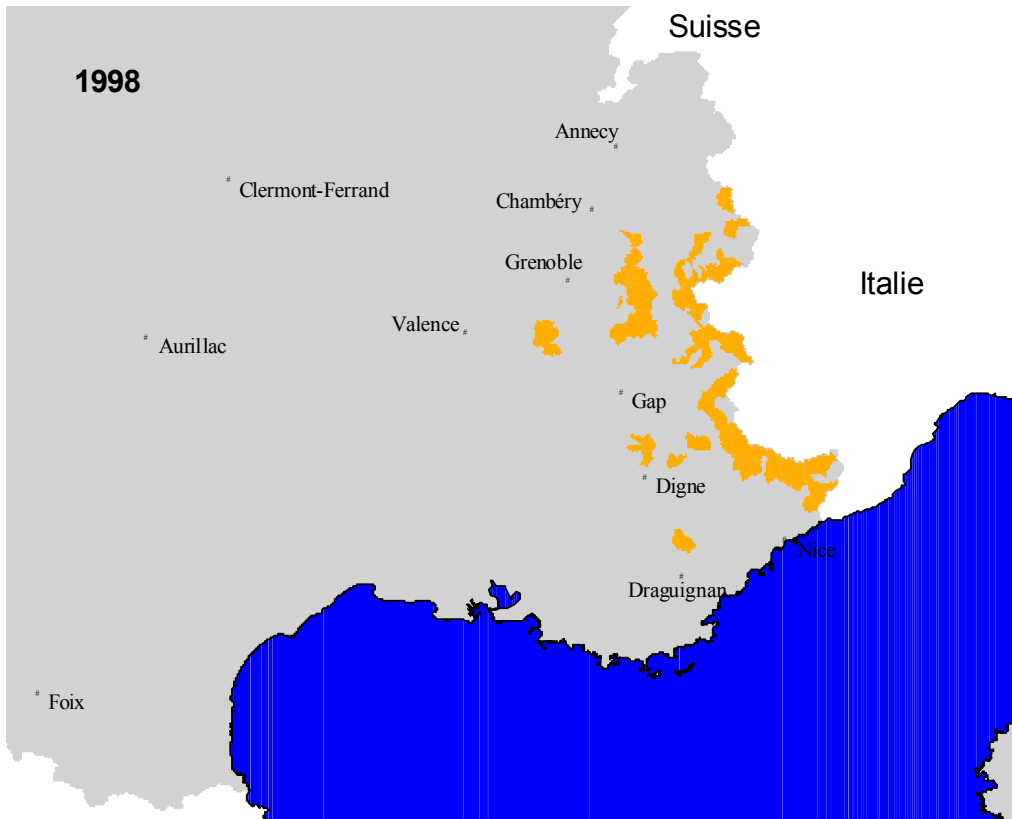
ANNEXE

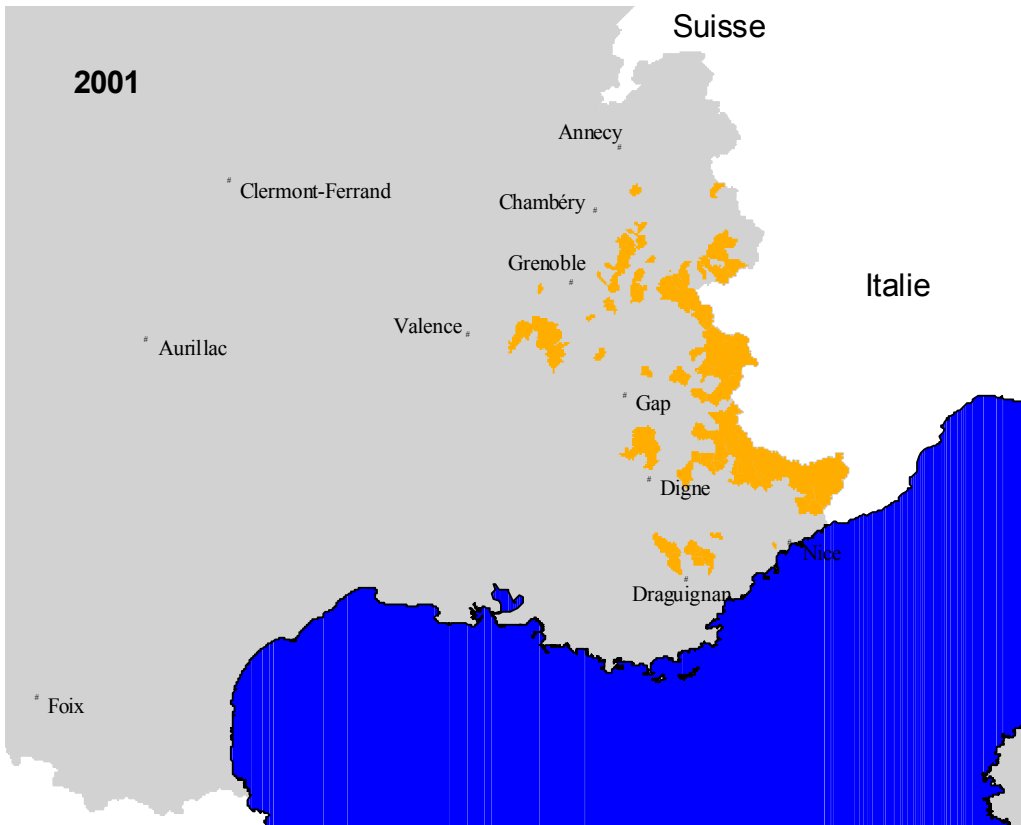
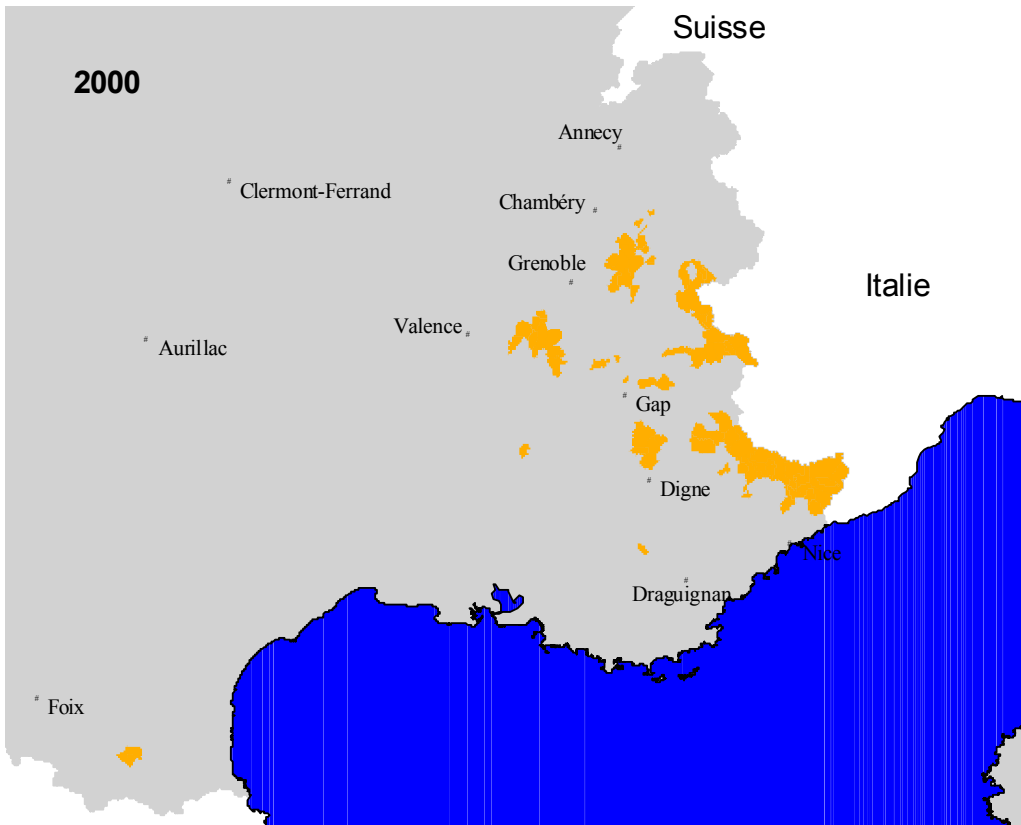
Suivi de l'aire de présence du loup dans les Alpes françaises de 1992 à 2002 Cartographie établie par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

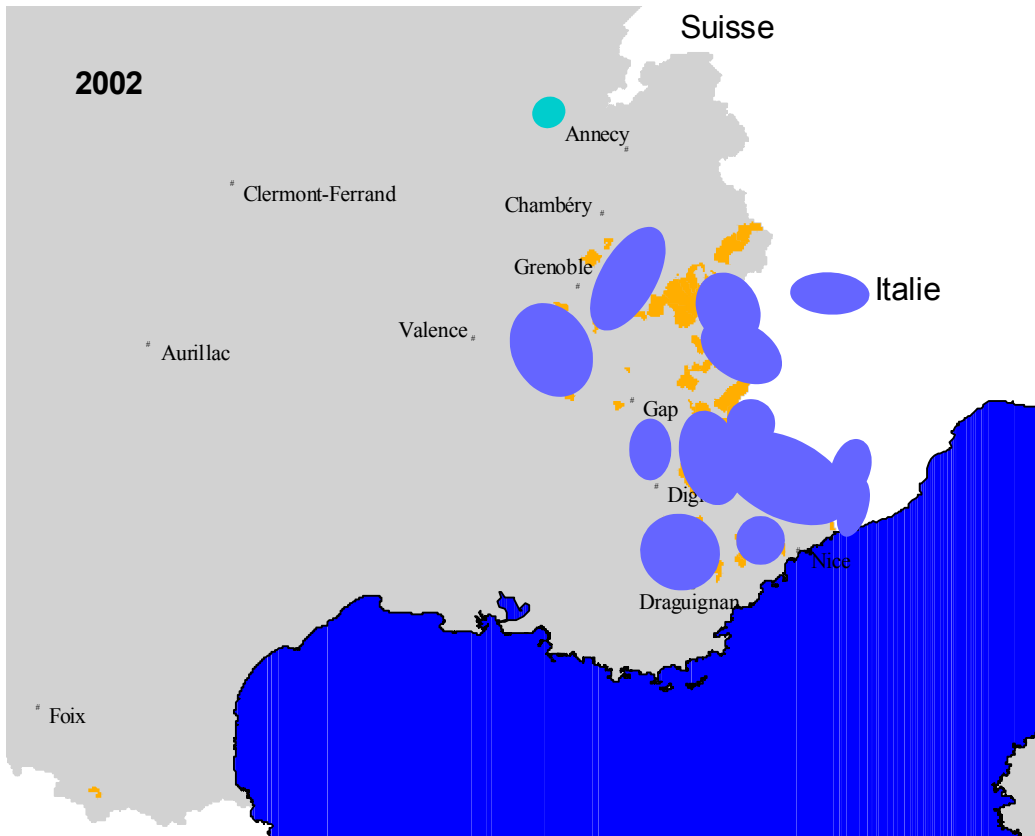












Le retour du loup dans les Alpes françaises
Actes du séminaire de restitution du programme LIFE
Lyon, les 9 & 10 décembre 2003

Cet ouvrage est la retranscription des interventions et des débats qui se sont tenus les 9 et 10 décembre 2003 à Lyon, lors du séminaire de restitution du programme LIFE « le retour du loup dans les Alpes françaises ». Quatre sessions consacrées au suivi de l'aire de répartition du loup, aux moyens de prévention et au pastoralisme en présence du prédateur, à la communication et à la réflexion nationale pour les années à venir, ont permis de présenter plus de quarante intervenants dans les divers domaines concernés, sous forme d'exposés, de témoignages ou de tables rondes. Les questions et témoignages du public ont aussi été retranscrits de façon intégrale et sont insérés dans ce fascicule au fil des différentes séances de questions. Les illustrations (photos, cartes, schémas) de ce document sont issues des transparents présentés lors des différents exposés.